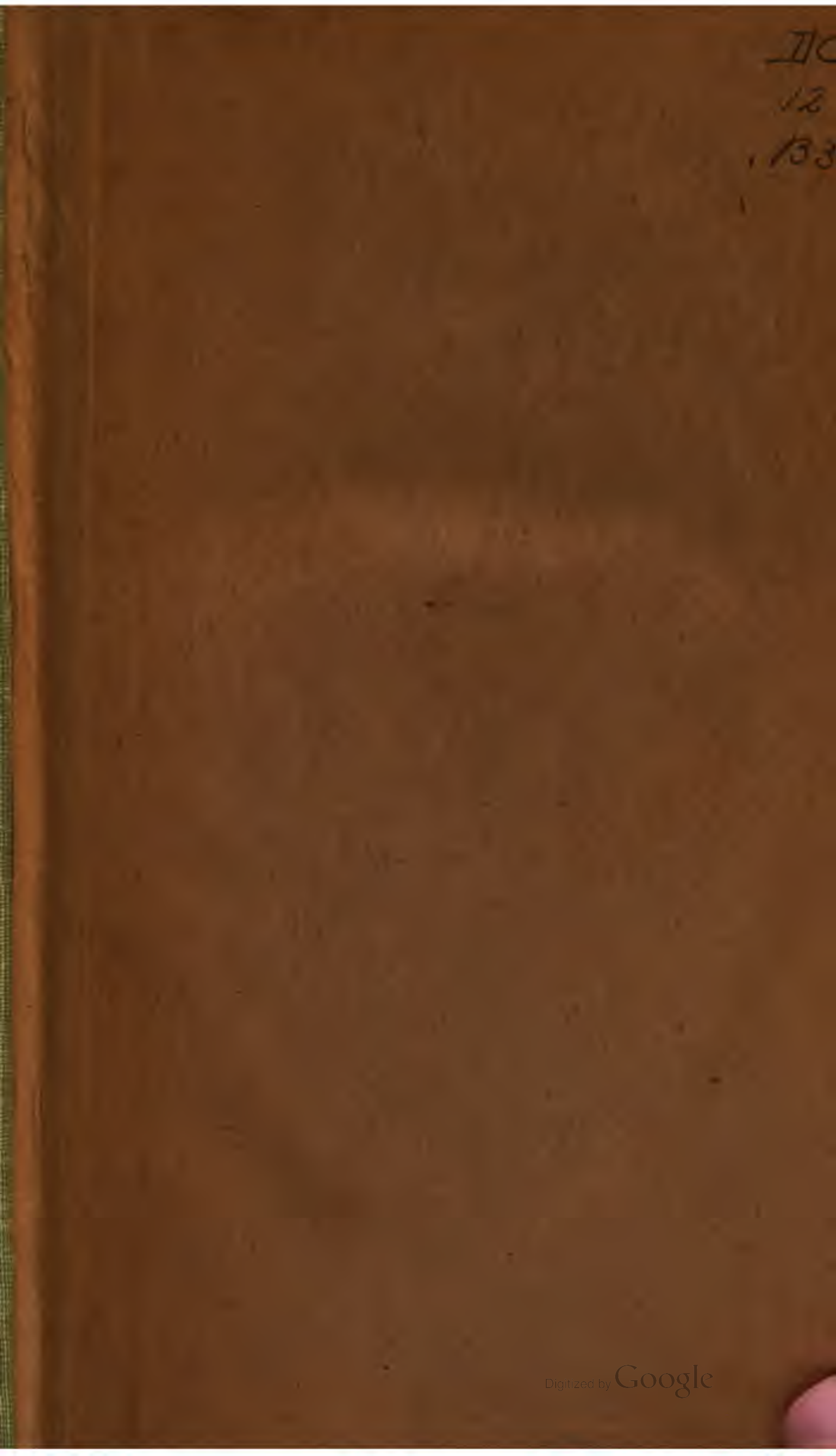
SE TAIRE E FAIRE







HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

PAR M. A. BAZIN.

TOME DEUXIÈME.

PARIS.

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Successeur de M. Brunot-Labbe,
33, quai des Augustins.

1838







HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

PARIS. — IMPRIMERIE DE DUCESSOIS,
QUAI DES AUGUSTINS, 55.

HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

PAR M. A. BAZIN.

TOME DEUXIEME.

PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-EDITEUR,

Successeur de M. Brunot-Labbe,

33, quai des Augustins.

1838

HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

LIVRE CINQUIÈME.

—

CHAPITRE I.

Résultats de la mort du maréchal d'Ancre. — Lettre du roi aux provinces. — Réconciliation générale. — La reine-mère se résigne à la retraite. — Révélation d'un attentat contre sa vie. — Départ de la reine-mère pour Blois. — Retour des princes. — Déclaration en leur faveur. — Le prince de Condé reste en prison. — La maréchale d'Ancre conduite à la Bastille. — Procès instruit contre elle et contre la mémoire de son mari. — Griefs de l'accusation. — Fermeté de la maréchale. — Arrêt de mort et exécution.

—

Le maréchal d'Ancre était tué, sa femme prisonnière, la reine-mère enfermée dans son appartement, ses trois ministres exclus des affaires ; le peuple, qui va toujours vite dans sa joie comme

dans sa colère, voyait là tout un avenir de bonheur. Son roi de quinze ans et demi, affranchi de servitude, prenant pleine possession de l'autorité, lui semblait un remède infaillible à tous les maux dont il avait souffert, à tous les troubles qui, depuis trois ans, avaient continuellement agité le pays. Les anciens ministres, qu'il avait assez longtemps détestés, réhabilités dans son esprit par quelques mois de retraite, étaient redevenus pour lui les vieux conseillers de son bien-aimé roi Henri; le chancelier de Sillery lui-même était populaire; un autre nom s'était emparé de toutes les malédictions qui naguère poursuivaient le sien. Aucun événement peut-être ne saurait se trouver dans l'histoire qui ait été suivi d'une plus grande allégresse, d'une confiance plus générale, d'un mouvement de réconciliation plus universel. Il n'y avait à ce moment plus de partis en France, plus de haines, plus de jalousies; la satisfaction fut si vive et si complète, que Paris oublia complétement le prince de Condé prisonnier à la Bastille, tant il s'était occupé du cadavre de son ennemi. Il eût certainement suffi alors de quelques cris jetés sur la place publique pour précipiter la multitude vers les portes de la prison d'état, pour en

épouvanter les gardiens et arracher le prince captif aux murs qui le cachaient. Mais on n'avait pas eu le temps de songer à lui pendant qu'il y avait encore à dépécer quelques lambeaux de chair déterrée ; et quand le feu, le vent, la rivière, eurent tout dévoré, tout emporté, tout englouti, il était trop tard. Un des exécuteurs du maréchal d'Ancre, le baron de Persan, beau-frère du maréchal de Vitry, venait d'être préposé à la garde du prince de Condé ; la Bastille, garnie d'autres soldats, allait recevoir de nouveaux prisonniers, mais n'en lâchait aucun.

Au conseil improvisé qui s'était tenu dans le Louvre après la mort du maréchal, quand le roi recevait, du haut de son billard, les félicitations des courtisans et des magistrats, le secrétaire d'état de Villeroy, le président Jeannin, le garde des sceaux du Vair, avec tous les secrétaires et conseillers d'état, n'avaient eu qu'à expédier des lettres pour les gouverneurs et les parlements des provinces, tenues, dit-on, toutes prêtes et redigées d'avance par ce commis du contrôleur général que le sieur de Luynes avait débauché. Comme il ne s'agissait que de maintenir la tranquillité partout et d'empêcher

qu'il ne se fît aucun mouvement, il n'était nullement nécessaire d'observer, dans le récit de ce qui s'était passé, une parfaite exactitude. On faisait donc dire au roi, « que le maréchal d'An- » cre et sa femme, abusant de son bas âge, » avaient poussé jusque-là le dessein d'usurper » toute l'autorité, que c'eût été un crime capi- » tal à ses officiers et sujets de le voir en par- » ticulier pour l'entretenir de quelque objet » sérieux; qu'il lui avait fallu dissimuler cette » offense pour ne pas attirer un plus grand dan- » ger sur sa personne et sur son état; que des » personnes de qualité avaient profité de l'ab- » sence du maréchal pour remontrer à la reine- » mère combien il importait de faire agir son » fils par lui-même et à bon escient dans l'ad- » ministration de ses affaires; que le maréchal, » averti de ces démarches, en avait voulu ar- » rêter l'effet par des conseils meilleurs à taire » qu'à publier. Le péril de sa personne et la » haine publique avaient donc déterminé le roi » à se saisir du maréchal, et celui-ci, ayant voulu » faire de la résistance avec ceux de sa suite, » il s'était tiré quelques coups d'aucunes armes » desquels il avait été porté mort par terre. » Ensuite le roi avait fait arrêter la maréchale

» ainsi que quelques-uns des anciens ministres,
» et avait supplié la reine sa mère de trouver
» bon qu'il prît désormais le gouvernail de l'é-
» tat. Cette action, ajoutait-il, a été tellement
» louée ici que l'on n'entend qu'applaudissements
» et bénédictions sur moi pour l'avoir entre-
» prise en un temps si opportun et si néces-
» saire. J'espère qu'il en sera de même par
» ailleurs. »

La nouvelle fut en effet également bien reçue partout; mais c'était surtout aux lieux où se faisait la guerre qu'elle devait avoir un résultat curieux. Les assiégés dans Soissons l'apprirent les premiers, et ce fut par le silence de leurs canons, par leur joie moqueuse éclatant sur les remparts au son des violons, que les assiégeants, les soldats du roi, en reçurent l'avis. « Votre » maître a été tué par le nôtre » criaient les gens du duc de Mayenne à ceux du comte d'Auvergne qui se préparaient pour l'assaut, et ce propos fut quelque temps pour eux une énigme. Mais enfin un courrier du roi apporta l'ordre de suspendre les hostilités. Aussitôt les portes de la ville s'ouvrirent; les deux armées se festoyèrent, on fit échange d'embrassements et de courtoisies; les chefs se réunirent dans un banquet. A Nevers

et à Mézières il y eut même facilité à se rapprocher. Les clefs de ces trois villes furent envoyées au roi par les princes. Ils voulaient même se rendre à Paris, sans attendre qu'on annulât les arrêts prononcés contre eux, faisant valoir comme une preuve de confiance dans la parole du roi ce qui était mépris pour les actes de son autorité. On ne crut pas devoir leur refuser cette satisfaction qu'on retarda seulement de quelques jours. Le duc de Longueville, qui était demeuré tranquille en Picardie, fut le seul qui revint aussitôt à la cour, où il épousa, presque en arrivant, la sœur aînée du comte de Soissons. Le plus bizarre fut que, tandis que les princes armés contre le roi préparaient ainsi leur retour, ceux qui commandaient pour lui, le duc de Guise et le comte d'Auvergne, furent obligés de rester, chacun dans sa province, pour maintenir leurs troupes en ordre jusqu'à ce qu'on pût les licencier.

En attendant les princes, il n'y avait eu de réintégration que dans le conseil. Mais on y avait rassemblé les disgrâces de toutes les époques. Le chancelier de Sillery et son fils, rappelés tous deux, « ne s'étaient pas fait dire deux fois de » revenir. » Le garde des sceaux du Vair, re-

prenant sa charge, laissait peu d'emploi au chancelier; cependant ils firent mine de s'entendre parfaitement. Le contrôleur général Barbin restait prisonnier, le garde des sceaux Claude Mangot en fut quitte pour ôter « sa robe de satin, » et rentra dans sa maison. Quant à l'évêque de Luçon, il ne réitera pas la tentative de reparaître au conseil. Après y avoir fait une fois acte de présence, il s'effaça prudemment devant les gens du nouveau pouvoir, laissant en doute s'il était conservé ou renvoyé. Il est probable qu'il ne voyait pas alors lui-même fort clair dans ses espérances; mais ce qui est certain, c'est qu'il fut le seul à se tirer du naufrage, que, dès les premiers jours, le sieur de Luynes lui témoigna quelque bonne volonté, et qu'on ne regarda pas comme une extrême témérité de sa part la résolution qu'il prit de suivre la fortune de la reine-mère. Il nous apprend lui-même qu'il se fit donner la permission de l'accompagner dans sa retraite.

La position incertaine de la reine-mère allait en effet cesser; depuis quinze jours emprisonnée dans son appartement, où l'on avait fait les recherches les plus injurieuses, elle avait vu désarmer ses gardes, murer les portes qui communiquaient

de son logis avec les autres parties du Louvre, abattre le pont qui conduisait à son jardin; les ambassadeurs, les grands du royaume, les femmes même de la famille royale, et ce qui lui restait de serviteurs, ne pouvaient arriver jusqu'à elle; elle n'ignorait pas que le peuple, dans les transports de sa haine contre le maréchal d'Ancre, l'avait nommée aussi avec outrage; les journées se passaient sans lui ramener son fils. Tout lui disait qu'il fallait quitter le Louvre; elle fit donc demander au roi, par écrit, qu'il lui fût permis de se retirer dans quelque ville de son apanage où elle aurait un commandement absolu, et qu'elle pût l'embrasser avant de partir. Le roi lui répondit, aussi par écrit, qu'il avait bien regretté de ne pas la voir pendant tout ce temps, mais que l'état de ses affaires lui avait imposé cette privation; que si elle était résolue de se retirer, elle pouvait le faire au lieu qu'elle aurait choisi dans le royaume, avec ceux seulement dont elle voudrait être accompagnée; qu'elle aurait tout pouvoir dans la province et conserverait ses apanages et appointements; qu'enfin il la verrait infailliblement avant son départ. La reine choisit la ville de Blois pour son séjour. Le jour approchant où les princes réconciliés devaient arriver

à la cour, elle résolut d'en partir la veille. On arrêta par écrit les paroles qui devaient être échangées entre la mère et le fils au moment de leurs adieux. L'évêque de Luçon fut chargé d'en négocier la rédaction.

Tout se préparait pour le départ; le roi lui-même devait quitter Paris le même jour que sa mère pour passer quelque temps au bois de Vincennes tandis qu'on nettoierait le Louvre « et » qu'on s'assurerait, par une visite exacte, si un » scélérat maréchaliste n'avait pas caché de la » poudre en quelque coin. » Tout à coup un bruit se répand que la reine-mère a couru risque d'être assassinée, et que le coupable vient d'être mis en prison. Celui qu'on accusait de cet horrible dessein était ce même le Travail, que nous avons nommé parmi les conjurés du Louvre associés avec le roi, autrefois huguenot et soldat, puis catholique et capucin, ensuite prêtre séculier, et qui, depuis longtemps, faisait métier de tous les crimes et de toutes les bassesses. Cet homme s'était offert au sieur de Luynes pour tuer le maréchal d'Ancre, et on l'avait admis dans le complot. Maintenant le même seigneur publiait qu'il lui avait proposé de donner la mort à la reine-mère. Le Travail fut arrêté au moment où, disait-on, il

2 mai.



faisait part de ce projet au premier écuyer de la reine. Huit jours après, il était rompu et brûlé sur la place de Grève. On ne peut se refuser à croire que le favori avait inventé ce moyen pour se défaire d'un complice exigeant, qu'un manque de foi avait déjà changé en ennemi. Les mémoires de Richelieu assurent qu'on avait promis à ce misérable l'archevêché de Tours dont on dépouillait par menaces le frère de la maréchale; que, trompé dans cette espérance, il voulut se venger par la mort de celui qui lui refusait sa part du butin, et que le sieur de Luynes le prévint en lui prêtant un autre crime.

3 mai. Le jour étant arrivé où la mère du roi devait quitter la cour, sa porte s'ouvrit pour recevoir les princesses qui la trouvèrent munie d'une touchante résignation. Le roi vint ensuite dans sa chambre, précédé des trois frères de Luynes et accompagné des ministres. Il avait été convenu que le maréchal de Vitry et son frère ne seraient pas introduits. Le prince de Joinville et le comte de Bassompierre entrèrent avec le roi. La vue de son fils lui arracha des larmes qu'elle s'empressa de cacher, et elle lui adressa les paroles qui avaient été rédigées d'avance. Après la réponse du roi, que les contemporains rapportent de

diverses manières, sa mère, au lieu de l'embrasser sur-le-champ comme il avait été convenu, le surprit par une demande à laquelle il n'était pas préparé. Elle le pria de lui rendre Barbin son intendant, qu'on retenait à la Bastille. Le roi hésita, recula un pas, se fit répéter deux fois la même chose, et garda le silence. Alors sa mère s'approcha de lui, le baisa sur la bouche en pleurant, et le jeune prince, qui, sans doute ne pouvait plus longtemps soutenir son rôle, fit une révérence, puis tourna brusquement le dos. Le sieur de Luynes s'approcha de la reine et baisa sa robe; elle le pria de s'employer pour qu'on lui rendît son intendant, et comme le favori balbutiait quelques mots de promesse ou d'excuse, le roi l'appela avec impatience. Le duc d'Anjou, après un embrassement plus tendre, était déjà sorti avec son frère. La reine alors donna un libre cours à sa douleur, tellement qu'elle ne parut pas entendre les adieux du prince de Joinville et du comte de Bassompierre. Elle passa dans sa chambre, d'où elle sortit quelques moments après avec un visage plus calme, traversant une foule nombreuse que la curiosité ou l'affection avait amenée à cet étrange spectacle. Elle monta dans son carrosse avec ses filles et les

princesses, qui devaient la conduire jusqu'à deux ou trois lieues hors de Paris. Ses gardes, auxquels on avait rendu leurs armes, les chevau-légers du roi et beaucoup de noblesse formaient une longue escorte qui marchait avec les trompettes sonnantes par la ville. Dans un des carrosses qui la suivaient était l'évêque de Luçon. Le roi se mit sur un balcon et ensuite à une fenêtre pour suivre des yeux, aussi longtemps qu'il le pouvait, cette pompe de l'exil ; et, lorsqu'il l'eût perdue de vue, il donna les ordres de son départ pour le bois de Vincennes. Le lendemain les ducs de Vendôme, de Nevers et de Mayenne vinrent saluer le roi, qui leur fit un très-bon accueil. Le comte de Bellegarde, qui, depuis quatre ans, n'avait pas quitté son gouvernement de Bourgogne, accourut aussi pour prendre sa part d'une réconciliation où tous les anciens ressentiments venaient s'anéantir.

Il n'y manquait plus en effet qu'une formalité. C'était de révoquer les actes qu'on avait publiés contre la révolte des princes. Une déclaration
12 mai. fut portée au parlement, dans laquelle le roi reconnaissait « que le seul désir de leur conser-
» vation, et d'empêcher la ruine dont ils étaient
» menacés par les insolents, violents et perni-

» cieux desseins du maréchal d'Ancre, les avait
» contraints à chercher leur sûreté dans les ar-
» mes bien qu'illicites; qu'aujourd'hui ils se
» montraient pleins de bonnes intentions et gran-
» dement déplaisants du mal auquel ils avaient
» été contraints pour éviter la ruine et désolation
» entière d'eux et de leurs familles; c'est pour-
» quoi, il déclarait tenir lesdits princes et tous
» ceux qui les avaient assistés pour ses bons et
» loyaux serviteurs, voulant que la mémoire de
» tout ce qui était arrivé en ces derniers mou-
» vements demeurât éteinte et abolie, à la charge
» que, pour l'avenir, ils se contiendraient dans
» les bornes du respect et rendraient l'obéissance
» qu'ils devaient à ses commandements. »

Cependant il restait un acte de ce pouvoir maintenant si décrié, chargé de tant de reproches et de mépris, que l'on ne jugeait pas à propas de réparer. Le prince de Condé ne sortait pas de la Bastille, et peut-être était-ce pour lui une bien faible consolation que d'y avoir vu entrer la maréchale d'Ancre; les mémoires du temps lui prêtent même un mouvement de compassion pour le malheur de cette ennemie. On jugea que le profit du coup qui venait d'être frappé ne devait pas être pour lui, que la capti-

vité du prince et l'éloignement de la reine laisseraient le champ libre aux ambitions nouvellement encouragées. On fit donc taire ceux des princes qui voulaient se souvenir de leurs engagements avec le prisonnier, et qui vraiment n'insistaient pas beaucoup ; on renvoya de Paris quelques-uns de ses serviteurs qui avaient cru trop vite à la délivrance de leur maître. Toute la grâce qu'il obtint fut d'abord « l'élargissement » de ses fenêtres à la Bastille, » et, plus tard, sa translation au bois de Vincennes sous la garde d'un régiment, celui du maréchal d'Ancre, commandé alors par le second des Luynes, le sieur de Cadenet. Un autre adoucissement d'ailleurs avait été apporté à sa disgrâce par la princesse sa femme, qui, après avoir vécu en assez mauvaise intelligence avec lui depuis son retour de Flandre, et, lorsque tout récemment on s'était occupé de faire dissoudre leur mariage, consentit à partager
26 mai. sa prison. Peu de temps après ce rapprochement la princesse fut reconnue enceinte, et avant sept
22 décembre. mois elle accoucha d'un enfant qui ne vécut pas.

Nous avons laissé la maréchale d'Ancre et son fils gardés séparément, la mère dans le Louvre, l'enfant dans la maison de son père. Les atrocités exercées par la populace sur le cadavre de Con-

cini retentirent bientôt jusque dans leur prison. Des soldats forcèrent même le comte de Pene, ainsi nommait-on le fils du maréchal, à regarder par une fenêtre cet horrible spectacle « afin, » dit un écrit du temps, qu'il apprît à mieux » vivre. » Le mauvais traitement qu'éprouvait cet enfant lui fit prendre la résolution de refuser toute nourriture. Un gentilhomme du nom de Fiesque, écuyer de la reine régnante et qui avait eu dernièrement à se plaindre de la maréchale, eut pitié de cet infortuné, et demanda au roi la permission de s'en charger. Les archers lui avaient volé son chapeau et son manteau ; Fiesque fut obligé de lui donner ceux de son laquais, et l'emmena dans son logis où la jeune reine lui envoya des confitures. Elle eut bientôt la curiosité de le voir, et on prétend qu'ayant entendu parler de son talent pour la danse, elle lui fit exécuter quelques pas.

En ce moment on conduisait la maréchale à la Bastille. Des commissaires avaient été nommés « pour rechercher les facultés du maréchal d'Ancre. » On interrogea la maréchale sur ce qu'elle pouvait posséder « de bagues et autres moyens. » Elle évalua d'abord à 200,000 livres les pierreries qu'on lui avait enlevées. Il lui restait deux 29 avril.



colliers de perles estimées 120,000 livres, qu'elle fit envelopper dans un paquet cacheté pour être remis au roi. Lorsqu'elle fut prête à partir pour la Bastille, le marquis du Hallier paraissant croire qu'elle pouvait encore cacher quelque chose, elle releva jusqu'à la ceinture sa robe sous laquelle elle portait un caleçon d'étoffe rouge, et le marquis ne craignit pas de porter insolemment sa main jusque sur le caleçon. A cet outrage elle se contenta de dire froidement : « Maintenant je » dois tout souffrir. » Elle arriva en prison dans un tel dénûment que la femme du capitaine fut obligée de lui prêter deux chemises. Elle ne resta dans la Bastille que peu de jours; car le roi ayant donné commission au parlement de lui
11 mai. faire son procès, on la transféra dans la Conciergerie du palais : quelques écus qu'elle avait ramassés lui furent volés encore au moment où elle entrait dans cette nouvelle prison. Il paraît que, le jour de l'assassinat, le roi avait fait demander à une députation du parlement s'il était convenable de faire le procès au corps du maréchal. Les gens de justice avaient répondu que, puisqu'il n'y avait plus rien à en craindre, « la clémence du roi serait toujours louable de se » contenter de ce qui avait été fait, que d'ailleurs

» le roi lui-même l'ayant ordonné, ce serait » révoquer en doute sa puissance si l'on déli- » bérait sur un crime déjà puni. » Ces étranges scrupules n'empêchèrent pas que la commission donnée pour instruire contre la maréchale comprît aussi « la mémoire » de son mari; la mémoire seulement, car son corps manquait à cette procédure posthume. La populace aussi avait fait acte de juridiction.

Le premier président de Verdun et le président Séguier, avec deux conseillers du parlement, furent chargés de l'instruction. Tandis qu'ils s'en occupaient, le baron de Vitry, le meurtrier de Concini, vint s'asseoir dans ce même tribunal où l'on allait prononcer arrêt contre sa victime. Il s'était fait donner une charge de conseiller d'épée, afin, dit-on, « de ne pouvoir ja- » mais être jugé que toutes les chambres assem- » blées, si, quelque jour, on voulait le quereller » sur le service qu'il venait de rendre. » Les lettres qui le nommaient à cette charge furent présentées le même jour qu'une déclaration par 14 mai.
laquelle le roi « avouait le meurtre du maréchal » d'Ancre, et ordonnait que nul ne pût être in- » quiété et recherché pour cette action. » Quelques jours après, le nouveau conseiller parut

encore à la barre du parlement pour prêter, suivant l'usage, le serment de maréchal de France. L'avocat général Servin profita de cette occasion pour « invectiver la naissance et la vie » du maréchal d'Ancre, pour flétrir la conduite de ceux qui avaient plié le genou devant l'idole; et pour donner de grands éloges à celui qui l'avait brisée. Il y eut des gens qui préférèrent la harangue du même magistrat prononcée en lit de justice, dans des sentiments tout opposés; après l'emprisonnement du prince de Condé.

Ainsi se préparait le jugement du procès, et il faut faire quelque effort sur les idées auxquelles les progrès du temps nous ont amenés pour rapporter sérieusement les détails de l'accusation. Le corps du maréchal d'Ancre, anéanti par la fureur publique, était remplacé dans l'instruction par la personne d'un procureur au parlement, nommé curateur à sa mémoire, en cette qualité partie au procès avec Léonora Galligaï, sa veuve, Vincent Ludovici et Antoine Montaubert, leurs secrétaires. Le crime dénoncé par le procureur général se qualifiait de lèse-majesté divine et humaine, et se composait des chefs suivants : « impiétés; entreprises contre l'autorité » du roi et son état; traités et négociations se-

» crètes avec les étrangers; fontes d'artillerie; » changement des armoiries du roi et application de celles du maréchal sur les magasins; » interversion des deniers publics appliqués au » profit du maréchal et de sa femme; transport » d'iceux hors du royaume sans permission du » roi. » Il n'était certes pas besoin du premier chef pour obtenir ce qu'on voulait, la mort par justice de la femme, comme consécration du meurtre commis sur le mari. Mais le reproche d'impiété, l'association du sacrilége aux torts politiques convenait si bien à l'esprit de cette époque, qu'il n'y a nul sujet d'attribuer cette imputation au désir calculé de satisfaire les préventions populaires. Quelque rang que l'on occupe dans une société, on est toujours de son siècle, et il ne faut pas faire les gens plus éclairés qu'ils ne sont pour le plaisir de les rendre plus odieux.

Suivant l'accusation, le maréchal d'Ancre et sa femme s'étaient rendus coupables de lèse-majesté divine en faisant venir d'Italie un prétendu médecin nommé Montalto « lequel était grand » hébreu et vrai juif, » exerçait librement sa religion, et ne recevait aucun salaire le jour du sabbat. La fréquentation de cet homme avait

accoutumé le maréchal et sa femme aux pratiques du judaïsme, tellement qu'on avait trouvé dans leur maison deux livres écrits en langue hébraïque. De plus il avait été déclaré par un cocher que la maréchale allait souvent la nuit en des églises, d'où s'échappaient de grands hurlements, « annonçant qu'elle y sacrifiait un coq, cé- » rémonie reconnue judaïque et même païenne. » Tous deux en outre avaient de nombreux rapports avec des sorciers et sorcières, qu'ils consultaient sur leur destinée, dont ils recevaient des caractères ou talismans pour exercer du pouvoir sur les volontés des grands, et des amulettes qu'ils portaient au cou, chose reprouvée par les saints conciles. Ils avaient encore eu chez eux des images de cire sur lesquelles ils faisaient de mystérieuses conjurations, et qu'ils gardaient dans des boîtes en forme de cercueils. La maréchale s'était fait exorciser la nuit dans plusieurs églises, non pas, comme elle le devait, par son curé et suivant le rituel, mais par des gens inconnus et affreux, violemment suspects de magie et qui se servaient de moyens inusités. Enfin le mari et la femme s'étaient adressés à des personnes faisant profession d'astrologie judiciaire, pour s'enquérir du temps que le roi

avait encore à vivre; damnable curiosité qui avait le double caractère de lèse-majesté divine et humaine, et qui servait de transition aux simples griefs de trahison.

Ici la chose était plus claire. Ils avaient envoyé beaucoup d'argent en Italie; preuve assez évidente de la déprédation des deniers royaux, mais qui retombait bien mieux sur la reine-mère et ses ministres: car ni le mari ni la femme n'avaient eu charge des finances. Ils avaient entretenu des correspondances avec le duc de Lerme, premier ministre du roi d'Espagne, qu'on ne pouvait pourtant regarder comme un ennemi. Concini avait acheté à l'étranger des armes et de la poudre; ce qui était sans doute beaucoup moins coupable que de lui en vendre. On établissait ensuite que le maréchal et sa femme avaient contribué par leur influence et leurs conseils à tous les événements de la régence, à la disgrâce des uns, à l'élévation des autres. Il faut remarquer parmi les témoignages invoqués pour établir ce tort, qu'on ne pouvait nier, une lettre de l'évêque de Luçon, alors secrétaire d'état, par laquelle il exprimait à Concini « sa reconnaissance et son affection invio-» lable pour les faveurs qu'il avait reçues de

» lui et de madame la maréchale, et qui n'a-
» vaient eu d'autre fondement que leur bonté. »
Comme si ce n'était pas assez de tous ces crimes contre Dieu et le roi, on était allé chercher la veuve de Prouville, tué dans Amiens par un soldat italien, qui demandait encore à la mémoire de Concini ou plutôt à ses biens (car c'était pour régulariser une confiscation qu'on le faisait revivre), la réparation du meurtre commis sur la personne de son mari.

La partie de l'accusation que nous comprenons le moins et qui alors intéressait le plus, ne manquait pas de quelques prétextes. Il était certain que la maréchale d'Ancre, souffrant d'un mal intérieur que la médecine ne pouvait ni nommer ni guérir, s'était adressée à toutes les sciences qui lui promettaient quelque soulagement. Elle avait en effet appelé de Venise un célèbre docteur juif pour la soigner; puis, suivant une opinion fort commune alors, elle s'était crue possédée du démon, et des charlatans venus de Nancy, se prétendant religieux et se faisant nommer ambrosiens, avaient pratiqué sur elle leurs exorcismes. Elle ne niait pas même l'oblation du coq, en ce sens qu'elle avait fait bénir de ces animaux dont on lui appliquait quelques parties

sur la tête pour la soulager ; et il paraît encore qu'on lui faisait manger des crêtes de coq et des rognons de bélier comme un remède à ses maux. De pareilles fantaisies avaient la triple excuse de son sexe, du pays dont elle venait et où ces sortes de crédulités sont ordinaires, enfin et surtout de la maladie, qui cause bien d'autres troubles dans les meilleurs esprits. Quant aux consultations prises chez les astrologues sur sa propre fortune et sur la destinée des grands auxquels son sort était attaché, « telle faute, disent les » mémoires de Richelieu, ayant été commune » dans notre temps et sans aucun exemple de » châtiment, il fallait regarder qu'il y a pres- » cription contre les lois les plus saintes lorsque » l'usage ordinaire en autorise les contraven- » tions. »

Il paraît que cette femme si faible, si crédule, qui ne pouvait supporter les regards d'un inconnu dans la crainte d'en être ensorcelée, qui s'évanouissait plusieurs fois par jour, retrouva, en présence d'une accusation capitale, cette force d'esprit à laquelle il faut bien reconnaître qu'elle devait son élévation. On a souvent raconté que le conseiller Courtin, l'un des commissaires, lui ayant demandé quel sortilége elle avait employé

pour gagner la confiance de la reine, elle répondit : « Nul autre que l'autorité des âmes supé-
» rieures sur les faibles ; » mais il est permis de ne pas croire à cette repartie dramatique qui n'est rapportée par aucun contemporain. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'autre commissaire, Deslandes, ne trouva rien dans l'instruction qui pût le faire conclure à la mort, et qu'il refusa même de s'abstenir. Quelques conseillers au nombre de cinq furent autrement scrupuleux et ne prirent point part à la délibération. Les mémoires de Richelieu racontent que l'avocat général Lebret, qui soutint l'accusation, le fit seulement sur l'assurance que la maréchale obtiendrait sa grâce après le jugement. La maréchale d'Ancre, en se défendant avec fermeté sur les griefs d'impiété qui lui étaient personnels, semble avoir rejeté sur son mari les crimes, ou plutôt les fautes, de la politique. Elle se présenta comme étrangère à ses desseins, même à son affection, depuis deux ans ; lui seul avait empêché qu'elle ne se retirât en Italie ; elle ne pouvait être complice de ce qu'il avait tenté dans les derniers temps pour sa fortune ; car il n'y avait plus entre eux aucun commerce, et le maréchal attendait impatiemment sa mort, ou, de quelque façon que ce fût, la

dissolution de son mariage, pour s'unir à mademoiselle de Vendôme, fille naturelle du feu roi.

La maréchale d'Ancre, interrogée dans sa prison depuis le 26 avril jusqu'au 4 juin, fut amenée le 6 juillet dans la salle de la Tournelle, où étaient rassemblées la grand'chambre, la chambre de la Tournelle et celle de l'édit. Elle répondit devant ses juges, comme elle l'avait fait aux commissaires, avec beaucoup de calme et de raison. Le lendemain et la matinée du jour suivant furent employés à délibérer. Le 8 juillet, à une heure, on la conduisit dans la chapelle des prisons, où elle entendit à genoux la lecture de l'arrêt qui venait d'être rendu. Un cri de douleur lui échappa lorsqu'elle entendit sa condamnation, et, saisissant un prétexte pour se rattacher à la vie, elle dit aussitôt qu'elle était enceinte. Mais le commissaire Courtin lui ayant rappelé habilement « qu'elle avait déclaré n'avoir » pas eu la compagnie de son mari depuis deux » ans, qu'ainsi ce qu'elle avançait aujourd'hui » serait contre son honneur, » elle se désista de sa grossesse, et livra ses mains à l'exécuteur qui se tenait tout prêt. L'arrêt déclarait Concini et sa veuve criminels de lèse-majesté divine et

humaine, condamnait la mémoire du mari à perpétuité, et la veuve « à avoir la tête tranchée, » son corps et tête brûlés et réduits en cendres, » leurs biens féodaux tenus de la couronne réu- » nis au domaine, leurs autres fiefs immeubles » et biens de toute sorte, même ceux hors » le royaume, acquis au roi, prélèvement fait » de 48,000 livres pour amende, et de 24,000 li- » vres pour la veuve et les enfants de Prouville. » L'enfant né de leur mariage était déclaré ignoble et incapable d'offices et dignités; leur maison devait être rasée; quant aux deux secrétaires, la cour se réservait d'informer plus amplement contre eux, et cependant les élargissait sous caution de se représenter. Il semble que le parlement ait voulu se payer par ses mains de sa complaisance pour le nouveau pouvoir, en faisant un acte d'autorité souveraine. Le même arrêt, non-seulement défendait à toutes personnes d'avoir intelligence avec les étrangers et de transporter l'or ou l'argent monnayé hors du royaume, ce qui pouvait être regardé comme l'exécution des lois, mais déclarait encore tous étrangers incapables de tenir offices, bénéfices, honneurs, dignités, gouvernements et capitaineries dans le royaume.

Deux ecclésiastiques furent introduits pour préparer cette malheureuse femme à la mort ; « Quant à la consolation, dit un auteur de ce » temps, très-acharné du reste contre la maré- » chale, il ne lui en était besoin. Car elle se montra » fort assurée, et jamais on ne vit personne qui » eût un visage plus constant et plus résolu. » En sortant de la Conciergerie pour monter en charrette, elle remarqua l'immense multitude qui se pressait sur le chemin, et dit doucement : « Que de peuple pour voir une pauvre affligée ! » Au pied de l'échafaud, elle reconnut dans la foule un gentilhomme qu'elle avait autrefois maltraité, et lui demanda pardon. Elle s'adressa aussi au peuple pour réclamer ses prières, et se recommanda plusieurs fois à la miséricorde de ceux qu'elle avait offensés. Les Parisiens, témoins de tant de résignation et de patience, en furent profondément touchés, et l'on assure qu'une princesse, son ennemie déclarée, la duchesse de Nevers, ne put, en la voyant, retenir ses larmes. Les libelles eurent moins de pitié ; ils la poursuivirent longtemps de leurs injures.

La confiscation ordonnée par l'arrêt était déjà opérée, et le profit s'en était distribué aussitôt. Mais pour les biens que les deux époux avaient

acquis à Rome, et qui se composaient d'obligations sur le Mont-de-Piété, il s'éleva un singulier débat ; le pape ne voulut pas que la revendication s'exerçât dans ses états, prétendant que, si elle était juste, elle devait se faire à son profit, d'autant mieux que, les coupables étant condamnés pour impiété, c'était affaire d'inquisition. Le roi soutenait, au contraire, que les condamnés étaient morts en état de catholicité, sauf leurs relations avec des juifs, qui ne pouvaient être punies à Rome où les juifs étaient soufferts. Mais le pape était nanti des objets litigieux, et il n'était pas aisé de les lui ôter. Ils lui restèrent en effet comme un don du roi très-chrétien pour être employés à l'église de Saint-Pierre.

CHAPITRE II.

L'assemblée de la Rochelle se dissout. — Rétablissement de la religion catholique et restitution des biens ecclésiastiques dans le Béarn. — Intervention de la France en faveur du duc de Savoie. — Ambassade vers le pape. — Conclusion de la paix entre la Savoie et l'Espagne. — Assemblée des notables à Rouen. — Mort de Villeroy. — État de la cour à la fin de 1617. — Mariage du sieur de Luynes. — L'évêque de Luçon, éloigné de la reine-mère, publie un livre de théologie. — Cabale du duc de Bouillon. — Accusation contre le duc de Vendôme. — Le duc d'Epernon reparaît à la cour. — Abolition du droit annuel. — Les jésuites autorisés à l'enseignement.

—

Des occupations plus sérieuses étaient venues se mêler à cette sanglante révolution de la faveur, et déjà le nouveau pouvoir s'était essayé avec quelque bonheur sur les affaires du royaume. Le nom de Concini avait ramassé tant de haine, et

Maintenant les ecclésiastiques réclamaient la restitution de leurs biens et une liberté de culte égale à celle dont les réformés jouissaient en France. Sur leur demande et malgré les contestations présentées par les députés généraux des égli-
25 juin. ses réformées, un arrêt du conseil d'état rétablit l'exercice de la religion catholique dans le Béarn, fit main-levée entière des biens ecclésiastiques qui avaient été saisis en 1569, en assignant désormais le paiement des pasteurs et colléges réformés sur le plus clair revenu du domaine, soit en Béarn, soit dans les provinces voisines. Les états du Béarn députèrent inutilement vers le
Septembre roi pour obtenir un peu de sursis. L'arrêt du conseil fut renouvelé en forme plus solennelle par un édit enregistré aux parlements de Bordeaux et de Toulouse, en ce qui touchait le remplacement sur le domaine des revenus restitués.
10 novembre. Les états déclarèrent que cette mesure portait atteinte aux libertés du pays. Mais leur résistance, dont nous verrons les suites, resta quant à présent enfermée dans cette souveraineté. Leurs frères de France s'en plaignirent avec plus de douleur que de colère. « Il semblait, disait du » Plessis-Mornay, que le clergé voulût piquer » jusqu'au sang ceux de la religion pour les

» porter à quelque folie. Le feu roi, en sa pleine » autorité, n'avait jamais voulu s'engager si » loin. C'était provoquer une nouvelle assem- » blée de provinces semblable à celle dont on » venait d'être délivré. »

En ce temps les esprits étaient occupés au dehors par les démêlés entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, où la France venait de prendre une attitude qui plaisait aux réformés. Depuis 1613 la guerre continuait en Italie, et la France avait joué entre les deux puissances le rôle de médiatrice, avec plus ou moins de zèle et de bonne foi, selon que la politique de son gouvernement l'éloignait ou la rapprochait de l'Espagne; car son intervention, toute pacifique qu'elle pouvait être, devait nécessairement profiter au plus faible. Le traité d'Asti, arrêté le 21 juin 1615 par le marquis de Rambouillet, ne produisit qu'une trève de courte durée. Les Espagnols ne voulurent pas désarmer, et le duc de Savoie, aidé des Vénitiens contre qui des Croates, sujets de l'archiduc Ferdinand de Gratz, avaient exercé des actes de piraterie, crut pouvoir en 1616 reprendre les armes. Comme la France avait garanti l'exécution du traité, le duc de Savoie la somma de tenir sa parole. Pendant

qu'on envoyait un ambassadeur à Milan, le maréchal de Lesdiguières qui commandait dans le Dauphiné, sans attendre les ordres de la cour, fit marcher ses troupes en Piémont, s'y rendit lui-même, et aida le duc à obtenir quelques succès. Mais les troubles de France ayant forcé le maréchal à repasser les monts, les Espagnols reprirent l'offensive, et mirent le siége devant Verceil, place importante pour la défense du Piémont. Les choses étaient en cet état, lorsque la chute de Concini vint changer la politique. Parmi les reproches qu'on adressait au gouvernement de la reine-mère, figurait surtout celui d'avoir abandonné les alliances de Henri IV pour s'attacher à l'Espagne. Il devenait donc naturel qu'on secourût le duc de Savoie. Déjà l'ambassadeur de Philippe III à Paris avait éprouvé quelque démonstration des dispositions nouvelles. Comme il venait chaque jour visiter la jeune reine, on lui fit dire qu'il n'était pas convenable qu'on le vît si souvent au Louvre. Le maréchal de Lesdiguières obéit cette fois au roi en rentrant dans le Piémont, où le suivit une foule de gentilshommes français à qui manquait désormais la guerre civile; de ce nombre était le duc de Rohan. Mais ces secours ne purent

arriver avant la prise de Verceil ; ils ne servirent qu'à faire lever le siége d'Asti, et à mettre en déroute une partie de l'armée espagnole.

Cependant les négociations pour la paix étaient poussées avec activité, à Madrid par le baron de Senecey, à Milan par le comte de Béthune, et à Paris avec l'ambassadeur d'Espagne. En même temps, on avait envoyé à Rome l'archevêque de Lyon, Denis Simon de Marquemont « person- » nage de qualité et de mérite, agréable au pape » comme au sacré collége. » Il était chargé d'abord de justifier auprès du souverain pontife la conduite du roi de France dans les derniers événements, et ses instructions à cet égard ne l'obligeaient pas tout à fait à la vérité. Il devait dire « qu'après l'accident dont le maréchal d'Ancre » avait été victime, le roi avait eu grand soin » d'en faire donner compte à la reine sa mère, qui » avait bien reconnu qu'il avait été mû à ce » faire par la seule considération de son service; » qu'il aurait bien souhaité qu'elle eût pu lui con- » tinuer les soins de son expérience aux affaires de » l'état, mais qu'elle avait désiré être déchargée » d'un si pesant fardeau, même s'éloigner de la » cour, pour vaquer plus librement à Dieu et à » une vie plus reposée; qu'il avait enfin cédé à ses

Juin 1617.



» prières et instances réitérées. » Pour ce qui était des affaires d'Italie, le roi de France rappelait les efforts qu'il avait faits pour y rétablir la paix, sans autre égard et intérêt que celui de la cause publique; les entreprises du roi d'Espagne, contre la foi des traités et ses propres assurances, qui avaient forcé le roi très-chrétien à défendre son allié, ce dont il ne pouvait se dispenser sans blâme de sa foi et de son honneur; les dommages qui en résulteraient, pour l'Italie surtout, devenue le théâtre de cette sanglante tragédie, et pour la religion catholique, à cause de la multitude d'étrangers de nations et religions diverses qui viendraient au secours du duc de Savoie comme à une cause commune. En conséquence, le pape était supplié d'employer ses soins auprès du roi d'Espagne pour qu'il consentît d'abord à une suspension d'armes, et ensuite à une réconciliation complète, dont les conditions seraient réglées par des amis communs. Il fallait aussi que le différend avec les Vénitiens fût terminé en même temps et par la même voie, afin de couper racine à tous les maux dont l'Italie était menacée. Sa Sainteté devait y être d'autant plus portée « qu'il n'y avait faute de gens qui lui » supposaient du ressentiment contre la répu-

» blique de Venise, ce qu'on savait pourtant être » bien loin de sa piété et de sa sagesse. » L'archevêque devait tenir les mêmes discours au grand duc de Florence, et insister principalement sur l'honorable traitement que recevait la reine-mère. Toutes ces démarches, appuyées par la présence des armes françaises en Piémont et par les préparatifs hostiles des Hollandais et des princes protestants, déterminèrent enfin le roi d'Espagne à la paix. Le traité en fut signé à 9 octobre.
Pavie entre l'ambassadeur du roi de France et le général des troupes espagnoles.

Il était vraiment glorieux pour un jeune roi s'essayant à régner, de joindre tout d'abord au titre de juste, qu'on lui avait conféré pour la mort du maréchal d'Ancre, les titres, mieux acquis du moins, d'arbitre et de pacificateur. Aussi s'empressa-t-il de s'en parer aux yeux de ses sujets : « Sitôt, disait-il, qu'il plut à Dieu nous » délivrer des pernicieux desseins de ceux qui » travaillaient à étouffer notre autorité dans les » ruines de notre état, nous convertîmes nos » premières pensées à apaiser les mouvements » que l'appréhension de la calamité publique » avait soulevés parmi nos sujets. Cela nous » ayant heureusement réussi, nous jetâmes les

» yeux sur la fortune de nos voisins affligés, et
» considérant les misères que la guerre leur
» devait apporter, dont le péril encore avec le
» temps eût redondé jusqu'à nous, nous esti-
» mâmes ne pouvoir rien plus généreusement
» entreprendre que de leur procurer par toutes
» sortes d'offices le même bien de paix dont
» nous jouissons, en quoi Dieu ayant favorisé
» notre entremise, les choses se sont si heureu-
» sement acheminées que nous pouvons nous
» promettre de voir bientôt la chrétienté en un
» heureux et assuré repos, et, par ainsi, nous
» demeurons avec plus de loisir et de commo-
» dité pour tourner tous nos soins à l'entière
» restauration de notre état. » Ces paroles ser-
4 octobre. vaient de préambule à des lettres patentes par lesquelles le roi convoquait pour le 24 novembre, dans la ville de Rouen, une assemblée des plus signalés et capables personnages de l'église, de la noblesse et de ses officiers, « pour, par leur avis,
» pourvoir au contenu des cahiers présentés par
» les trois ordres des états, ensemble sur le règle-
» ment de ses conseils, sur l'ordre et la distribu-
» tion des finances, réformation des abus qui
» existaient en tous les ordres du royaume, et
» généralement sur tout ce qui se trouverait

» nécessaire et expédient pour le bien et soula-
» gement de ses sujets, sûreté de son état, hon-
» neur et dignité de la couronne, et affermisse-
» ment de la paix. « Le roi avait désigné « les
» notables » qui devaient composer cette assemblée, et son intention était de se rendre au milieu d'eux « assisté des princes, cardinaux, ducs et
» pairs et officiers de la couronne, pour ren-
» dre ce saint œuvre plus célèbre et recomman-
» dable. »

Il paraît qu'on avait choisi la ville de Rouen pour l'assemblée des notables, afin que le sieur de Luynes pût prendre possession de sa lieutenance générale au gouvernement de Normandie sans s'éloigner du roi ; car au même temps se tenaient les états-généraux de la province. Le clergé devait être représenté par onze notables ; la noblesse en avait treize et on avait mandé vingt-cinq officiers des cours souveraines. Le roi fit l'ouverture de l'assemblée avec beaucoup d'ap- 4 décembre
pareil, puis il désigna pour présider les séances le duc d'Anjou son frère, auquel étaient adjoints les cardinaux du Perron et de la Rochefoucauld, le duc de Montbason et le maréchal de Brissac. Il fallut d'abord rassurer la noblesse, offensée de la place qu'on avait assignée à ses membres dans

la distribution des siéges et qui semblait favoriser les officiers de justice. On lui donna une déclaration portant que « comme il ne s'agissait » point d'une assemblée d'états, cette place lui » était honorable, avantageuse, convenable à la » circonstance, et ne pouvait préjudicier au rang » qui lui appartenait de tout temps dans les états-» généraux. » Ensuite on régla la forme des délibérations. Le roi devait faire remettre ses propositions par écrit au président, qui prendrait les opinions de l'assemblée, en commençant par les personnes intéressées dans chaque question, et consultant ensuite celles qu'il croirait pouvoir y apporter quelque lumière, puis l'avis de l'assemblée devait être remis par écrit au roi.

L'assemblée dura dix-huit jours, et vingt propositions d'édits y furent portées. Cette précipitation, au milieu d'un si grand nombre de matières, ne pouvait donner lieu à un examen sérieux et approfondi. Le roi exposait ce qu'il avait l'intention de faire pour les différentes parties du gouvernement; l'assemblée approuvait, ajoutait ou modifiait. Les principaux sujets étaient la composition des conseils, la distribution des affaires, la diminution des dépenses, le retranchement des pensions, la suppression de la véna-

lité pour les charges de cour et de guerre, l'interdiction des survivances aux bénéfices, la suppression du droit annuel et la réduction des offices. Les propositions du roi ne trouvèrent de contradiction formelle que sur un point. On voulait, pour maintenir la discipline dans les parlements, créer une commission de douze conseillers, dont quatre de Paris, deux de Toulouse et un de chaque autre parlement, qui se transporterait une fois l'an dans les différents siéges de ces compagnies pour juger les plaintes des sujets contre les officiers. L'assemblée, où se trouvaient, comme on l'a vu, vingt-cinq officiers de cours souveraines, supplia le roi « de » conserver à ses parlements le privilége de » juger, les chambres réunies, ceux de leurs » compagnies qui venaient à être déférés. » Tout se passa donc avec le calme d'une cérémonie plutôt qu'avec la chaleur d'une discussion, et l'on se sépara en parfaite intelligence. Du Plessis Mornay, qui était un des notables, et auquel le cardinal du Perron avait fait beaucoup de politesses, écrivait quelques jours après : « Vous aurez ouï parler de notre assemblée. » Plusieurs choses bonnes y ont été proposées, » nulle mauvaise. Il est maintenant question d'en

» tirer le fruit; ce qui dépend de l'autorité. »
30 décembre. Après la clôture de cette assemblée le roi revint à Paris; mais il ne put y ramener tous les ministres qui l'avaient suivi. Le sieur de Villeroy était mort à Rouen, âgé de soixante-quatorze ans. Il en avait passé cinquante dans les affaires, sous trois rois, à travers plusieurs révolutions et avec quelques intervalles de disgrâce. Richelieu, qui ne juge pas sans sévérité ses prédécesseurs, donne au moins à celui-ci cet éloge que « durant une » aussi longue administration, il augmenta son » revenu de deux mille livres seulement. » Jamais peut-être l'ambition de diriger les affaires publiques, occupant avec succès toute la vie d'un homme, ne fut justifiée, aux yeux de la morale, par un pareil désintéressement. Avec cette insouciance du profit, la politique la plus souple, la moins scrupuleuse en fait de moyens et de ressources, n'est plus un calcul, mais une vocation.

La paix dans le royaume, une puissante intervention au dehors, un travail de législation que l'on pouvait croire prêt à se produire, faisaient de la première année du règne personnel de Louis XIII, quelque chose de semblable à la première année de la régence exercée par sa

mère ; tant il y a de facilité chez nous pour tout ce qui commence. A peine si, dans ce calme de la prospérité, on trouve à recueillir quelque événement. Le roi, heureux comme un enfant échappé à la férule du maître, courait joyeusement le pays, se donnant plaisir et bon temps à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Villers-Coterets, à Monceaux, à Dieppe, et faisant des lois à Rouen. Du reste, il se montrait fort assidu aux séances du conseil, où paraissait toujours présider le chancelier de Sillery, mais où le sieur de Luynes avait eu soin de placer deux de ses affidés, intendants des finances. L'influence du favori n'était pas chose qu'on voulût dissimuler. Son âge d'ailleurs lui donnait auprès du roi un caractère plus sérieux et qui ne ressemblait pas mal à celui de tuteur. Sa fortune, déjà grossie de tout ce qu'on avait prodigué et repris au maréchal d'Ancre, venait de s'accroître encore, et de se relever par une noble alliance. Le duc de Montbason, de la maison de Rohan, lui avait donné sa fille, qu'il préféra, dit-on, à la 13 septembre.
sœur du duc de Vendôme. Ce mariage, plus utile en effet que ne l'eût été celui dont on attribuait la pensée à Concini, le faisait entrer dans une puissante famille, et lui en promettait



l'appui ; le duc Henri de Rohan avoue « qu'il » rechercha comme les autres » son nouvel allié.

Le prince de Condé restait en prison avec sa femme, et nul ne songeait à lier de ce côté quelque intelligence. On pensait un peu plus à la reine-mère, dont l'éloignement avait en effet quelque chose de violent et d'extrême qui ne pouvait durer. Il y avait des gens habiles qui conseillaient au favori de faire cesser cet exil dont il pouvait avoir un jour à porter la haine, plutôt que d'abréger la captivité du prince de Condé qui n'était pas de son fait. Cependant cette proposition voyait trop loin dans l'avenir pour qu'on pût déjà l'écouter. Le roi et son favori étaient toujours sous l'impression de la peur que leur avait causée leur audace ; la reine-mère à Blois les épouvantait encore, et ils ne s'occupaient que de lui ôter tout moyen de nuire. L'évêque de Luçon leur semblait très-propre à l'y aider. En vain écrivait-il que la reine-mère vivait sans ressouvenir fâcheux des choses passées ; en vain rendait-il un compte exact et mi-
Juin 1617. nutieux de ses actions. Il devint lui-même suspect, ou peut-être feignit de croire qu'il l'était devenu, et quitta la reine pour se retirer dans

un prieuré qui lui appartenait près de Mirebeau, « voulant se renfermer avec ses livres, annon- » çait-il, et, s'occuper suivant sa profession, de » combattre l'hérésie. » Il n'était resté que quarante jours à Blois, et il eut l'adresse de présenter sa retraite, à la cour comme un acte d'obéissance empressée, à la reine comme une nouvelle persécution de ses ennemis. Il ne prétendait cependant pas être oublié; aussi, peu de temps après, vit-on paraître un livre de sa façon, à l'occasion d'une querelle survenue entre les ministres de Charenton et le père Arnoux, nouveau confesseur du roi. L'ancien secrétaire d'état, redevenu théologien, du fond de son abbaye prenait en main « la défense des principaux » points de la foi de l'église catholique, » et dédiait son ouvrage au roi, fils aîné de l'église. C'était « un devoir d'évêque qu'il remplissait, » d'autant mieux qu'il se trouvait alors dans » un pays de réformés, où l'on triomphait gran- » dement de ce débat. » Du reste son langage sévère contre la doctrine, était plein de charité pour les hommes, qu il voulait seulement éclairer, et que le roi devait tâcher de convertir, « non par force, disait-il, mais par les voies les » plus douces, l'expérience ayant prouvé que

» les remèdes violents ne faisaient qu'aigrir les » maladies de l'esprit. »

Les princes, revenus à la cour, semblaient ne rien demander de plus que le plaisir et le repos. Le duc de Bouillon seul, qui avait toujours de bons motifs pour faire sa position à part, ne s'était pas empressé de s'y rendre. Un mot qu'on lui attribue prouverait qu'il avait compris fort bien la portée de cet événement dont on s'était tant réjoui : « C'est toujours la même auberge, » disait-il en désignant la cour de France, il » n'y a de changé que le bouchon. » Il s'était donc retiré à Sedan sous prétexte de licencier ses troupes étrangères, et se contenta d'abord d'envoyer vers le roi le prince de Sedan, son fils aîné. Il n'y arriva lui-même que lorsqu'il crut la sûreté parfaitement établie et le premier enthousiasme assez refroidi pour qu'il y eût
Août. moyen de former quelques cabales. Le fondement de celle qu'il pouvait nouer était la délivrance du prince de Condé ; car, en ce moment, le sieur de Luynes semblait se rapprocher quelque peu de la reine-mère. Mais il arriva un accident bizarre qui coupa court à ses projets. Comme un assassinat avait été l'origine du nouvel état de choses, il y avait dans toutes les têtes

une certaine préoccupation des complots qui pouvaient procéder par le meurtre. La peur et la délation y étaient sans cesse tournées. C'était cette disposition qui avait rendu la multitude si facilement crédule au récit de l'entreprise faite par le Travail, et un gentilhomme qui voulait, à ce qu'il paraît, faire son chemin, crut pouvoir s'en servir encore en révélant un dessein bien plus coupable contre la vie même du roi. Une conspiration, à la tête de laquelle était le duc de Vendôme, s'était formée, disait-il, pour tuer le sieur de Luynes, et, s'il en était besoin, le roi; après beaucoup de propositions diverses, on s'en était tenu à l'empoisonnement, qui devait s'exécuter dans un festin donné au roi par le duc de Vendôme pour le baptême d'un de ses enfants. Le conseil intime du roi, ainsi que le garde des sceaux du Vair, ne trouvèrent pas d'autre moyen pour échapper à ce danger que d'obliger le roi à feindre publiquement, un peu avant la cérémonie, la surprise d'une violente colique, et même à « en subir les remèdes. » Le jeune prince fit l'un et l'autre « avec grand courage. » Le duc de Vendôme voyant que cette courte indisposition, arrivée si à propos, était suivie, pour lui, d'un fort mauvais accueil, voulut en sa-

voir la cause. On la lui dit comme elle était, et le duc indigné demanda justice de son dénonciateur, offrant d'entrer en prison pour subir procès. Il y avait tant de vérité dans sa colère, et tant d'absurdité dans ce qu'on avait pourtant cru d'emblée, qu'il fallut bien se résoudre à mettre en jugement l'inventeur du complot.
4 octobre. Il fut livré aussitôt au parlement, confessa son mensonge, et fut décapité en place de Grève. Le duc de Bouillon était un de ceux qu'on avait nommés dans la prétendue conspiration. Il pensa qu'il ne lui était pas bon de rester dans un lieu où de pareilles fantaisies entraient dans le cerveau des gens et obtenaient créance; il se retira donc dans sa principauté, en obtenant, dit-on, que, si le cas arrivait d'une guerre contre les réformés, ses terres et ses vassaux seraient épargnés, moyennant la neutralité où il promettait de les maintenir.

Le duc de Sully suivait la cour; le duc de Rohan servait dans l'armée de Savoie; tous les seigneurs du premier rang avaient repris leur poste. Il n'y manquait que le duc d'Épernon. Son fils aîné, le comte de Candale, avait accompagné le duc de Rohan en Italie. Mais il n'était pas réconcilié avec son père, et ce n'était pas

une chose indifférente dans ce renouvellement des affaires, que l'absence de ce seigneur, vieil ami de la reine-mère, maltraité par elle, adversaire déclaré du maréchal d'Ancre, et qui pouvait paraître refuser sa ratification à tout ce qu'on avait fait. Après s'être longtemps fait attendre, il consentit enfin à quitter son gouvernement pour se rendre auprès du roi. L'annonce de son arrivée mit en mouvement tous les officiers servant dans l'infanterie, qui s'empressèrent de courir jusqu'à Étampes, au-devant de leur colonel général. Il reprit aussitôt avec eux le ton et l'autorité d'un chef militaire, réprimandant les mestres-de-camp qui avaient pris charge sans prêter serment entre ses mains. Puis, se faisant suivre de tous ceux qui étaient venus le saluer, il entra dans Paris avec plus de cinq cents che- 15 novembre.
vaux. Le roi venait d'en partir pour aller à l'assemblée de Rouen. Le duc le rejoignit en chemin, lui fit la révérence en pleine campagne, le roi ayant fait arrêter son carrosse pour le recevoir, et revint à Paris, d'où il partit plus tard et à son aise, pour assister à la clôture de l'assemblée des notables.

C'était là tout ce qui s'était passé « de célèbre » depuis la mort du maréchal d'Ancre jusqu'au

retour du roi dans sa capitale après la tenue de l'assemblée. Le gouvernement, pour se donner un air de réformation, avait, pendant ce temps, tenu la main à l'observation de l'édit sur les duels, et fait quelques exemples de sévérité sur les corps morts de trois gentilshommes tués en combat singulier ; il avait aussi renouvelé les ordonnances contre le luxe des habillements ; et
27 septembre. enfin il avait fait trancher, à Paris, la tête d'un gentilhomme breton coupable de plusieurs meurtres, chose toujours fort agréable au peuple. On
4 janvier 1618. revenait de Rouen, les mains pleines en quelque sorte de bons et utiles règlements qu'il s'agissait seulement de formuler en édits. Mais là commençait la difficulté, quelque bonne intention que l'on y portât. Il n'y avait pas en effet un abus, un désordre, un mauvais établissement, dont quelqu'un ne profitât ; et tous ces intérêts, qui unissaient leur voix dans une plainte commune, allaient se séparer dès qu'on voudrait entamer l'œuvre de la réparation. Le premier acte à faire, celui qu'on sollicitait depuis si longtemps, l'abolition du droit annuel, ne dépendait que du roi, qui renonçait à un revenu certain et déterminé ; mais il blessait les compagnies souveraines, dont on avait besoin pour le reste des affaires à ré-

gler. Cependant le vœu de cette suppression avait été si fortement exprimé par les trois chambres des états, par l'assemblée de Rouen, et avait acquis une telle puissance de clameur publique, qu'il ne sembla pas possible de trouver trop d'obstacles à le satisfaire. En conséquence, dès les premiers jours qui suivirent l'arrivée du roi, 15 janvier. un arrêt du conseil « révoqua, pour toujours, la » dispense des quarante jours et le droit annuel, » sans qu'il pût être rétabli et remis en quelque » temps et pour quelque cause que ce fût. » Quant à la vénalité, c'est-à-dire à la faculté de transmettre par contrat les offices, le roi déclarait que son intention était de l'abolir, mais que cette abolition serait différée, pour donner à ses officiers quelque loisir d'accommoder leurs affaires, et à lui-même le moyen de trouver un fonds qui remplaçât les parties casuelles. Ainsi cette grande réforme, que le parlement et les autres compagnies souveraines avaient si souvent demandée, s'exécutait d'abord sur ces corps eux-mêmes, et les frappait dans leur intérêt d'argent et de famille. Presque immédiatement une autre mesure vint les atteindre encore dans la plus irritable partie de leurs opinions. On se rappelle que, dans le com-

mencement de la régence, les jésuites avaient obtenu des lettres patentes qui les autorisaient à l'enseignement, que l'université s'y était opposée, et qu'elle avait obtenu gain de cause par arrêt de sursis. Au commencement de l'ordre nouveau, ils reprirent leur poursuite, en se fondant sur le désir manifesté par deux chambres des états-généraux, et le roi, évoquant à son con-
15 février. seil le procès pendant au parlement, ordonna qu'ils feraient à l'avenir lectures et leçons publiques en toutes sortes de sciences. Deux conseillers et maîtres des requêtes devaient les mettre en pleine possession de cette fonction, nonobstant oppositions et appellations quelconques, desquelles la connaissance était réservée au roi, interdite au parlement et à tous autres juges. Les deux exécuteurs de cette volonté furent Amelot et Fouquet, conseillers d'état, qui assistèrent à la première lecture du collége, le 20 février 1618, vers deux heures de relevée, « la cloche de la leçon ayant sonné. » Ce qu'il y eut de particulier dans cette affaire, c'est que la mort du maréchal d'Ancre avait amené le renvoi du père Cotton, confesseur du roi, que la compagnie des jésuites avait eu sa part des injures lancées contre le couple florentin dont tous les libelles

la faisaient complice, que ses ennemis avaient proclamé hautement sa chute prochaine; et que, dix mois après, sous un autre pouvoir, elle obtenait d'un autre favori, par les instances d'un autre confesseur pris dans ses rangs, ce que le père Cotton n'avait pu obtenir de Concini, sous l'administration de la reine-mère. Il faut convenir qu'après de tels exemples, pris dans leur propre histoire, ces religieux auraient mérité bien peu la réputation d'habileté qu'on leur a faite, s'ils n'avaient pas dès lors parfaitement compris les choses de ce monde.

CHAPITRE III.

Le duc d'Epernon quitte la cour. — Rétablissement de la paix en Italie. — Proposition de mariage entre la maison de France et celle de Savoie. — Désobeissance des réformés en Béarn. — Troubles de Bohême et de Hollande. — Tracasseries contre la reine mère exilée. — Condamnation de l'ancien contrôleur général Barbin et de ses complices. — Complot pour la délivrance de la reine-mère. — L'abbé Ruccelaï. — Le duc d'Epernon sort de Metz. — Evasion de la reine-mère. — Préparatifs de guerre et négociations. — L'évêque de Luçon rappelé. — Traité entre le fils et la mère — Déclaration en faveur des partisans de la reine. — Entrevue de la reine et du fils. — La reine-mère se rend à Angers.

—

Déjà l'on commençait à s'apercevoir que la mort du maréchal d'Ancre n'avait pas tout terminé, tout rétabli, tout réparé, qu'il pouvait encore y avoir de quoi blâmer et se plaindre sous un autre régime. Cependant les murmures ne s'élevaient pas au-dessus de la clientelle lettrée

qui suivait les intérêts des cours souveraines et prenait parti contre les jésuites. Il avait bien été question de réduire les pensions, les appointements, les entretènements, les garnisons, ce qui eût porté grand préjudice à la noblesse; mais on ne se hâtait point dans cette réforme qui devait exciter des mécontentements plus dangereux; et, de cette façon, la cour était paisible, tout occupée de fêtes, de ballets, de divertissements. Le premier accident qui la troubla fut
Février. une dispute pour les rangs. Le garde des sceaux du Vair avait pris l'habitude d'attacher en quelque sorte sa robe à celle du chancelier, et de marcher ainsi avant les ducs et pairs. Ceux-ci voyant qu'à la longue cette usurpation pourrait former un droit, résolurent de s'y opposer, et le duc d'Epernon se chargea de remettre l'ambitieux magistrat à sa place. Un jour donc que
Pâques 1618. le roi et toute sa cour assistaient à l'office divin dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, le duc, voyant le garde des sceaux prendre son siége après le roi, le saisit rudement par le bras et le contraignit à se retirer. Le roi voulut entendre les deux parties sur ce différend, et gourmanda sévèrement le duc d'Epernon. Le duc n'était pas homme à s'excuser et à craindre une

punition. Mais on pouvait entreprendre sur lui quelque violence. Après avoir affecté quelque temps de se montrer en bonne compagnie, il demanda la permission d'aller visiter son gouvernement de Metz, et le roi, charmé d'en être délivré, quitta Paris quelques jours pour le laisser partir. Le duc, comme s'il eût gagné le champ de bataille, fit lentement ses préparatifs, et, pressé par les menaces du roi, il s'éloigna enfin, mais pour s'arrêter dans sa maison de Fontenay en 6 mai
Brie. Là encore il voulut demeurer; mais apprenant que des soldats suisses s'acheminaient de ce côté, il crut qu'il était temps de monter à cheval et de marcher avec quelque vitesse sur la route de Metz où il arriva bientôt. Ce fut pendant ce séjour de cinq mois environ à la cour qu'il eut occasion de placer un bon mot bien souvent cité. Comme il était prêt à sortir du Louvre, des courtisans qui arrivaient l'ayant rencontré sur l'escalier, et lui ayant demandé ce qu'il y avait de nouveau: « Rien, messieurs, » dit-il, si ce n'est que vous montez et que je » descends. » Autant on avait désiré sa présence, autant on se crut soulagé par son départ. Il était venu dans l'espoir que la promotion de son troisième fils, l'archevêque de Toulouse,



au cardinalat lui paierait son voyage ; on lui avait manqué de parole en donnant la préférence pour cette dignité à l'évêque de Paris, Henri de Gondy. Il s'en allait mécontent, outragé, poussé dans un de ses gouvernements comme dans un exil. C'était un ennemi que le favori s'était donné, et il pensait avoir tout fait en l'éloignant. Dans le même temps, le sieur de Luynes se faisait accorder le gouvernement de l'Ile-de-France, par la démission du duc de Mayenne, qui eut en échange
22 mai. celui de Guyenne délaissé par le prince de Condé.

Les deux grandes affaires du gouvernement étaient toujours, à l'extérieur la pacification de l'Italie, à l'intérieur la restitution des biens ecclésiastiques occupés dans le Béarn par les réformés. L'une et l'autre entraient parfaitement dans la double ligne de conduite que la nature des choses indiquait aux intérêts du royaume. Au dehors, réprimer les envahissements de la puissance espagnole, et conserver par là ses alliances avec les protestants ; au dedans, maintenir les réformés dans les limites étroites de la tolérance religieuse, et ne pas permettre qu'ils pussent s'étendre comme parti armé, délibérant, maître du sol : tels étaient les deux points principaux et nécessaires vers lesquels on devait se

diriger. Les ambitions de toute espèce, réveillées par la mort de Henri IV et par une minorité, en avaient ajouté un troisième; c'était de réduire les grands à l'obéissance par concessions ou par contrainte. Tous les soins de la reine Marie avaient été employés à cet unique objet, le plus pressant en effet pour elle, et l'avaient souvent divertie des deux autres. Les suivre tous les trois à la fois était plus peut-être que ne le permettaient les circonstances, la licence du temps, la durée naturellement bornée de son autorité. Maintenant l'inquiétude qui l'avait tant et si malheureusement occupée n'existait plus, au moins pour quelque temps, et l'on avait du loisir pour le reste.

La paix qui venait d'être conclue, par la médiation de la France, entre l'Espagne et le duc de Savoie, devait être suivie d'un désarmement général et de la remise de Verceil dont les Espagnols s'étaient emparés. Mais ceux-ci ne se pressaient pas de s'en dessaisir, et le duc de Savoie sommait le roi, comme garant du traité, de lui en procurer l'exécution. On envoya sur les lieux un nouveau négociateur, le comte de Modène, l'un des plus intimes confidents du sieur de Luynes, pour examiner d'où venaient les difficultés et les aplanir.

Le roi lui-même dit à l'ambassadeur d'Espagne près de sa personne que, s'il en était besoin, il passerait les monts pour faire exécuter la parole qu'on lui avait donnée, et sur laquelle il avait engagé ses promesses. Enfin l'échange des places
15 juin. prises de part et d'autre s'acheva ; le duc de Savoie rentra en possession de Verceil, et le roi, en annonçant cette nouvelle dans les provinces, put dire sans trop d'exagération comme il fit : « Chacun » reconnaît que cette restitution procède de mon » intervention et autorité ; les peuples d'Italie, » qui en recueillent le principal fruit, confessent » qu'ils le tiennent de moi et qu'après Dieu ils » me doivent leur repos. » Cette heureuse intervention du roi en faveur du duc de Savoie remit les deux cours sur le chemin de l'alliance par mariage que le feu roi avait projetée, que la reine-mère avait rompue, et qui, par cela seul, devenait maintenant facile à renouer. La fille de France promise par Henri IV au fils aîné du duc de Savoie était alors, comme la plus proche de l'âge nubile, celle qui depuis avait pris un mari en Espagne. Le duc demanda la seconde, Christine ou Chrétienne, âgée de quatorze ans, la même princesse que, deux ans auparavant, le roi d'Angleterre avait désirée pour son fils

Charles, et dont son ambassadeur n'avait pas même fait la demande à cause des troubles survenus en France par l'emprisonnement du prince de Condé. Le cardinal Maurice de Savoie, autre fils du duc, fut envoyé vers le roi pour la proposition publique et solennelle de ce mariage que les négociations avaient déjà fort avancé. Novembre.

Cette assistance donnée au duc de Savoie qui, tout catholique qu'il était, semblait appartenir à l'Europe protestante par l'opposition de ses intérêts avec ceux de l'Espagne, ce mariage qui faisait partie des combinaisons préparées par Henri IV, plaisaient assez aux réformés de France pour leur faire prendre avec patience l'atteinte portée, sinon aux droits, du moins à la possession de leurs frères dans le Béarn. D'ailleurs le rétablissement du clergé dans ses biens n'avait encore de réalité que par des édits et des enregistrements, et les Béarnais se défendaient fort bien tout seuls. Aidés de leur gouverneur, le marquis de la Force, qu'on avait envoyé pour les faire obéir, ils désobéissaient ouvertement. Ils s'adressèrent d'abord aux provinces voisines de France pour les joindre à leur cause par la formation d'un cercle sur le territoire de Guyenne ou de Languedoc. Repoussés de toutes les villes où ils

voulaient s'assembler par les injonctions sévères des parlements de Toulouse et de Bordeaux, ils
25 mai. furent obligés de tenir leur réunion chez eux, dans la ville d'Orthez; quelques réformés de France s'y rendirent malgré les ordres du roi, mais sans approbation du corps de leur parti. Là on dressa des remontrances que le roi ne voulut pas recevoir. Cependant un conseiller d'état, commissaire du roi pour l'exécution de la restitution par lui ordonnée, s'était rendu à Pau afin d'y faire vérifier l'édit au conseil souverain de ce pays. Il y fut violemment insulté par le peuple, sans que le gouverneur ni le conseil prissent aucune mesure pour le faire respecter. Le conseil ensuite, sur l'opposition formée par les états-généraux du Béarn à l'enregistrement de l'édit, déclara « qu'il n'y avait lieu de le vérifier, suppliant très-humblement le roi de laisser les » choses comme elles étaient pour le bien de » son service, l'affermissement de son état et le
29 juin. » repos de ses sujets. » Ainsi tout résistait à la volonté du roi, gouverneur, cour de justice, corps politique, et le peuple des villes mettait impunément cette résistance en pratique par l'outrage et la menace. Le commissaire du roi fut obligé de quitter Pau pour se retirer à Dax

en Guyenne. Les ministres ordonnèrent un jeûne général; l'assemblée d'Orthez fit un appel aux églises de France pour qu'elles eussent à leur envoyer des députés. Malgré l'évidence de la révolte, le roi se contenta encore d'une formule d'autorité; il adressa au conseil souverain de Pau des lettres de jussion pleines de bénignes paroles, dans lesquelles il justifiait son édit et lui enjoignait expressément de l'enregistrer. A ce 25 juillet.
commandement se rendirent encore opposants, non-seulement les syndics du pays ayant pouvoir des états-généraux, mais l'assemblée d'Orthez, l'académie et les consuls de cette ville, et, ce qui est beaucoup plus singulier, « la garnison » de Navarreins » comme ayant sa solde sur les biens ecclésiastiques. Tous demandaient sans autre façon qu'elles fussent déclarées non avenues. Le conseil n'alla pas si loin; il ordonna qu'avant de passer outre « le roi serait prié de » pourvoir à tout ce qui concernait les droits » de ses sujets réformés selon les édits, et pour 25 octobre.
» cela de vouloir bien les entendre. » Après cela il ne restait plus qu'à employer les armes; car toutes les formes de commandement étaient épuisées. Mais on n'avait rien de préparé pour une expédition si lointaine. On laissa donc mûrir



en quelque sorte ce sujet de guerre, où les réformés avaient certainement la mauvaise cause, puisque, les derniers venus dans l'état où ils demandaient encore la liberté, ils avaient à soutenir l'acte le plus odieux des pouvoirs persécuteurs, la confiscation.

Au reste ce trouble survenu à l'extrémité la plus reculée du royaume n'était rien auprès de l'atteinte que venait de recevoir la puissance impériale en Bohême, et le désir seul de rendre plus coupables les réformés du Béarn pouvait établir un parallèle entre ces deux révoltes, comme on eut soin de le faire. Là en effet, ce n'était pas par des arrêts que la rébellion s'était déclarée; ce n'était pas un simple commissaire qui avait été obligé de se retirer devant les insultes de quelques écoliers. Les députés des cercles protestants du royaume, assemblés à Prague pour faire des remontrances contre une mesure ordonnée par l'empereur Mathias, s'étaient portés en corps au palais où siégeait le conseil de régence
23 mai. et en avaient jeté trois membres par la fenêtre, donnant pour toute excuse « que c'était là l'ancienne forme de justice dans le pays, justifiée » d'ailleurs par la Bible où l'on voyait pareil » traitement infligé à Jézabel. » Ce fut l'origine

d'une guerre qui dura trente ans, et où toute l'Europe se vit plus tard entraînée. Elle ne tarda pas à s'engager, appelant dès lors sur ce terrain les armes des deux religions ennemies.

Dans ce même temps les réformés, rebelles en Béarn, insurgés en Bohême, étaient déjà parvenus en Hollande à ce degré de bonheur et de sécurité qui produit la jalousie et le schisme. Deux opinions contraires s'y étaient établies sur la question la plus obscure et la plus insoluble de toute la théologie, celle de la prédestination. De l'école et de la chaire, cette dispute n'avait pas tardé à passer dans l'état. Elle avait partagé les villes, les corps constitués, les personnes d'autorité, et l'ambition politique s'en était emparée. Maurice, comte de Nassau, devenu depuis peu 24 février.
prince d'Orange par la mort de son frère aîné Philippe, avait pris parti pour la vieille doctrine, sans autre motif de préférence peut-être, sinon que la nouvelle était ou adoptée, ou seulement protégée, par l'un des plus illustres citoyens de la république, l'un des fondateurs de sa liberté, Jean de Barnevelt, dont l'austère surveillance semblait depuis longtemps un obstacle aux projets d'agrandissement du chef militaire. Du combat des arguments étaient sorties les violences

populaires, les soulèvements, les proscriptions; puis les plus faibles s'étaient mis en défense, et les armes préparées pour les maintenir contre la force tumultueuse avaient provoqué la force régulière du pays, commandée par le prince d'Orange. Celui-ci s'était porté dans les villes occupées par les nouvelles troupes, cassant les compagnies, licenciant les soldats, destituant les magistrats de la secte nouvelle. Enfin il avait fait mettre en prison leur protecteur, celui qu'il regardait comme l'ennemi de son pouvoir, et avec lui un
29 août. homme déjà célèbre par ses écrits, Hugues Grotius. Les ambassadeurs de France eurent charge d'intervenir, auprès des états-généraux et du prince
Décembre. Maurice, pour rétablir la paix dans les Provinces-Unies et surtout pour sauver les victimes. Mais on avait eu le soin de jeter au peuple que Barnevelt et ses amis conspiraient pour le livrer aux Espagnols, et cette prévention suffisait pour couvrir toutes les vengeances.

Au milieu de ces événements le gouvernement de Louis XIII n'était pas sans quelque bonne apparence; mais il avait sa plaie aussi, qui l'occupait sans cesse et l'obligeait à des soins d'une nature assez basse. Son secret malaise lui venait toujours de la reine-mère exilée à Blois. Après

avoir éloigné d'elle l'homme habile dont on craignait l'influence, on l'avait assiégée de tracasseries, entourée d'espions, provoquée par toutes sortes d'outrages. On imagina même un honteux moyen d'obtenir d'elle et de ses amis quelque chose qui ressemblât à un complot. Le sieur Barbin était toujours prisonnier à la Bastille, et rien n'était assurément plus aisé que de lui ôter toute facilité de correspondre au dehors. On le laissa au contraire, du fond de sa prison, lier un commerce de lettres avec la reine-mère. Ses deux geôliers, le baron de Persan et son frère de Bournonville, y donnaient les mains. Tout cela se faisait avec d'autant plus de liberté que le duc de Montbason beau-père du favori, et le duc de Rohan son cousin, travaillaient de bonne foi à une réconciliation entre la reine-mère et leur allié, et qu'ils avaient intelligence pour cet effet avec le prisonnier de la Bastille. Cependant ses lettres et les réponses venues de Blois étaient livrées par un traître au sieur de Luynes, qui les faisait transcrire avant de les envoyer à leur adresse. De ces écrits interceptés, il tirait des circonstances qui donnaient alarme au roi, lui montrant sa mère prête à revenir pour reprendre son autorité et le punir de sa courte éman- Février.



cipation. On commença par lui persuader que l'évêque de Luçon, malgré sa retraite et son ouvrage théologique, était encore trop près de la reine-mère et trop disposé à la servir; il reçut
7 avril. ordre de se retirer dans Avignon comme dans un lieu d'honorable déportation pour un ecclésiastique; son frère, le maréchal de camp, et son beau-frère de Pont-Courlay devaient le suivre dans cet exil où il se rendit aussitôt. Puis, quand on crut avoir assez de preuves de la conspiration tramée sous les verroux par un prisonnier et ses gardiens, une commission fut donnée au grand conseil « pour juger les auteurs des menées et » factions ayant pour but le retour de la reine-» mère, la délivrance du prince de Condé et le » renversement de l'état. » Les principaux coupables étaient l'ancien contrôleur général Barbin, le baron de Bournonville qui le gardait, le baron de Persan, frère de ce dernier et beau-frère du maréchal de Vitry; car déjà les exécuteurs du maréchal d'Ancre étaient devenus suspects à ceux qui avaient ses dépouilles. On leur adjoignit trois faiseurs de pamphlets pour rendre leur cas plus odieux. Deux de ces malheu-
16 juillet. reux, dont l'un était « des plus gentils poëtes de » son temps, inventif à dresser des ballets, »

furent rompus et brûlés en place de Grève; le troisième, qui n'avait été que copiste, fut seulement pendu. Le baron de Bournonville fut condamné à mort, mais non exécuté; son frère éloigné de la cour pendant cinq ans, et la majorité 30 août.
d'une voix fit prononcer contre Barbin le bannissement au lieu de la mort. Cette voix fut, dit-on, celle d'un conseiller qui s'était évanoui pendant la délibération, et qui devait opiner pour la peine la plus sévère. En revenant de sa faiblesse, il avait changé d'avis et « s'était cru trop » près de son dernier jour pour condamner un » innocent. » Le roi commua cette condamnation en une prison perpétuelle, « chose du tout » contraire, suivant les mémoires de Richelieu, » à la nature des grâces qui remettent du châti- » ment au lieu de l'augmenter. »

Cette extrême rigueur envers un homme qui n'avait d'autre tort que d'être attaché à sa bienfaitrice (car le procès n'avait porté que sur les actes commis durant sa captivité, non sur ceux qui l'avaient amenée), cette dureté d'un fils pour sa mère, toutes les peines qu'on s'était données afin de trouver un crime d'état où la reine pût être mêlée, ramenèrent bientôt un vif sentiment de compassion sur cette princesse si

cruellement humiliée. Dix-huit mois de malheur avaient calmé les ressentiments, et le même temps avait plus que suffi pour user ce tendre intérêt qu'on portait naguère au jeune roi. On savait que la reine avait écrit à son fils pour se plaindre des mauvais traitements qu'elle éprouvait et des calomnies répandues contre elle, que pour toute réponse on avait exigé d'elle des soumissions et des promesses flétrissantes. Quoi-
8 novembre. qu'elle eût consenti à les remettre par écrit entre les mains du confesseur du roi, sa position n'avait pas été adoucie. On ne lui avait fait grâce d'aucun affront, jusque-là que le roi n'avait pas même pris le soin de la consulter sur la demande faite par le cardinal de Savoie de la main de sa sœur Christine pour le prince de Piémont. Une anecdote racontée par Bassompierre peut montrer dans quelles dispositions on entretenait l'esprit du roi. Un jour que ce jeune prince s'amusait à sonner du cor, le comte de Bassompierre lui ayant remontré que cet exercice, fatigant pour la poitrine, avait coûté la vie à Charles IX: « Vous vous trompez, répliqua le roi ; ce n'est » pas cela qui le fit mourir. C'est qu'il se mit » mal avec la reine Catherine sa mère, et que, » l'ayant quittée, il consentit à se rapprocher

» d'elle ; s'il ne l'eût pas fait, il ne serait pas » mort sitôt. »

Tandis que le peuple se prenait de pitié au récit de cette infortune, des sentiments plus intéressés sans doute s'occupaient de la faire cesser. Les serviteurs de la reine-mère, c'est à dire ceux que blessait l'élévation du sieur de Luynes, consultèrent le duc de Bouillon, « tenu » pour un oracle en de telles affaires, » sur les moyens de délivrer la royale captive et de former un parti en son nom. Il approuva l'entreprise, et déclara qu'il ne connaissait en France qu'un homme en état de la mener à bonne fin ; c'était le duc d'Epernon. La reine-mère, il est vrai, l'avait offensé ; mais il avait reçu d'autres outrages, et, en fait de ressentiments, le dernier fait oublier les autres. D'ailleurs il y avait, dans cette circonstance même, un certain attrait de générosité qui devait le séduire. Dans une abbaye de Champagne vivait alors retiré un florentin nommé Ruccelaï, créature du maréchal d'Ancre, qui avait obtenu grâce en trahissant son ancien protecteur, qu'on avait ensuite chassé de la cour, homme de mouvement et d'intrigue, maintenant par grand hasard sans emploi. Il s'aperçut bientôt de ce que le gouvernement ne

voyait pas, savoir qu'il existait une correspondance suivie de Blois à Sedan pour aboutir à Metz, et il résolut de se faire, malgré tout le monde, le lien de l'association qu'il avait devinée entre les deux seigneurs. Pour cela il se hâta de se rendre à Blois, parvint jusqu'à la reine, se fit donner créance, alla voir le duc de Bouillon et devint maître de l'intrigue.

Le mal était que le duc d'Epernon le haïssait personnellement, à cause d'une querelle qu'avait eue cet abbé à Paris avec un de ses neveux. Pour que son nom ne fît pas de tort à l'affaire dont il était chargé, Ruccelaï dépêcha vers le duc un autre Italien, ancien secrétaire du maréchal, avec les lettres de la reine. Cet envoyé fut accueilli à Metz par l'archevêque de Toulouse, exposa sa mission, reçut de favorables promesses, partit avec cette réponse, revint une seconde fois et remporta un consentement formel. Alors Ruccelaï mit de côté son agent, et se montra au duc d'Epernon qui fut d'abord fort irrité, mais ne pouvait plus s'en dédire. Il cacha l'abbé pendant un mois dans sa maison, où il finit par le trouver homme de bon conseil et d'agréable compagnie. Les gens du duc s'aperçurent bien qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire chez leur

maître; mais leurs soupçons n'y virent qu'une intrigue galante dont ils faisaient honneur à sa vieillesse.

La partie qui se liait à Metz devait s'exécuter en Gascogne; car c'était là qu'était la puissance personnelle du duc d'Epernon. « Ordinaire-
» ment, dit un historien du temps, les que-
» relles des grands amènent beaucoup de ru-
» meur. Ils menacent de loin pour étonner
» l'ennemi, prennent du temps pour se for-
» tifier de leurs amis et gagner les indifférents.
» Monsieur d'Epernon est tout au contraire. Il
» a l'état de ses amis en main; une feuille de
» papier lui montre sa puissance. Quand l'oc-
» casion de les employer se présente, il les
» avertit à temps et à point. Ceux qui sont
» mandés se trouvent prêts à ce qu'il désire et
» savent où ils doivent aller. Chacun tient état
» à part de ses amis particuliers pour le servir
» au meilleur équipage qu'il peut, et tels apprêts
» sont faciles, prompts et secrets. Si bien qu'en
» une bonne affaire où on le croira mal accom-
» pagné, il aura plutôt fait un corps d'armée
» qu'un autre ne fera une assemblée confuse
» d'amis. » Avec de tels moyens, c'était presque de la modestie que de s'appeler sujet du

roi. Or il fallait partir de Metz et aller chercher la reine-mère à Blois, avant de la conduire dans ce pays où le duc était maître, ce qui ne se pouvait que si on laissait derrière soi la ville de Metz en sûreté. Le duc avait besoin d'argent; la reine lui en fit passer, et le duc de Bouillon en prit sa part pour fortifier Sedan. Les ordres exprès de la cour retenaient le duc à Metz, sous prétexte des mouvements d'Allemagne qui pouvaient demander une intervention armée. Mais le duc n'était pas un homme qui obéît sans examen. Il jugea que sa présence dans cette ville était sans utilité, et, comme il avait besoin d'aller faire un tour dans ses terres, il écrivit au roi pour lui demander la permission de s'absenter, en laissant voir très-clairement qu'il ne l'attendrait pas. Cette lettre fut rédigée par un jeune gentilhomme attaché à l'archevêque de Toulouse, Jean-Louis Guez de Balzac; car c'était un de ces cas où les gens d'action ont besoin des gens d'esprits: il s'agissait de tromper avec des paroles. Cependant on avait habitué les habitants de Metz à voir sortir et rentrer les chevaux du duc tout équipés, et, quand personne n'y fit plus d'attention, on les conduisit sur la route que l'on avait à parcourir. Le marquis de la

Valette devait garder la ville ; son frère, l'archevêque de Toulouse, partit en avant, comme pour recevoir de l'argent chez les fermiers de son père. Enfin le duc d'Epernon se mit lui-même en marche avec huit mille pistoles et ses pierreries. Cinquante gentilshommes bien armés, quarante gardes et ses valets suivaient ce vieux capitaine, chevauchant comme aux anciens temps à travers pays, pour aller délivrer une princesse enfermée dans un château. 22 janvier 1619.

Cette petite troupe, faisant dix lieues par jour à cause des mulets qui portaient le bagage, traversa sans s'arrêter tout le pays qui sépare le pays messin de l'Angoumois, et passa heureusement dix rivières. Arrivé au Pont-de-Vichy sur l'Allier, le duc écrivit au roi pour lui faire part de son voyage, dont la nouvelle ne pouvait manquer d'être déjà parvenue à la cour. Puis il reprit sa route et rejoignit à Confolens, ville du Poitou, l'archevêque son fils qui l'attendait avec la noblesse de son gouvernement. On devait trouver en ce lieu un page, envoyé de Metz vers la reine, et dont la fidélité avait été plus d'une fois éprouvée. On ne le vit point paraître. Le complot venait en effet de courir le plus grand péril. Ce page s'était rendu tout droit 7 février.

à Paris pour remettre ses dépêches entre les mains du sieur de Luynes. Mais tandis qu'il sollicitait inutilement pendant trois jours une audience du favori, un conseiller au parlement, serviteur de la reine, soupçonna la perfidie, et se fit remettre adroitement le paquet, moyennant cinq cents écus que le page crut recevoir comme un à-compte sur le prix de sa trahison.

Le duc d'Épernon, qui ne pouvait savoir tout ce détail, était vivement inquiet. Ruccelaï releva son courage et lui persuada que le parti le plus sûr était de se hâter. Le Plessis, brave et loyal gentilhomme qui avait toute la confiance du duc, offrit de partir sur-le-champ pour Blois, pendant que le duc s'avancerait vers Loches, ville fortifiée de Touraine dont il était aussi gouverneur, et où il avait été convenu de recevoir la reine. Sur le chemin, il rencontra un courrier de la cour apportant au duc d'Épernon le congé du roi pour quitter Metz. Il le détourna de son chemin et le dirigea vers Angoulême. Arrivé à Loches, il s'assure du commandant, et pousse jusqu'à Blois où il s'était fait précéder par un fidèle domestique. La reine avait auprès d'elle des personnes affectionnées, mais à qui elle

aurait craint de livrer un secret de cette importance; on ne pouvait donc en parler qu'avec elle. Le comte de Brenne, son écuyer, dont elle connaissait le dévouement, mais qu'elle trouvait trop jeune pour une entière confidence, fit entrer le Plessis dans le château. La reine n'avait reçu aucune nouvelle du duc depuis plus d'un mois, et n'était aucunement préparée à une prompte exécution. Le Plessis lui montre qu'il est important de se presser, fixe à la nuit suivante le moment de son évasion, découvre tout au comte de Brenne, et prend avec lui les dispositions nécessaires pour le départ. Le comte choisit trois personnes sûres, deux exempts des gardes et une femme de chambre, tandis que le Plessis envoie son domestique vers l'archevêque de Toulouse pour le prier de s'approcher pendant la nuit jusqu'à Montrichard, entre Loches et Blois.

Le soir on prépare des échelles, un carrosse est placé hors de la ville, la reine ramasse ses pierreries. A minuit, la fenêtre de sa chambre s'ouvre pour recevoir le domestique du sieur le Plessis qui arrivait de Loches, et s'était introduit dans le château par le moyen des échelles. Il se jette aux pieds de la reine, et lui annonce que 22 février.



l'archevêque de Toulouse l'attend à huit lieues de Blois avec une bonne escorte, que Ruccelaï est avec lui, que plus loin elle trouvera le duc d'Épernon. Ce nom, prononcé pour la première fois devant les serviteurs de la reine, dissipe ce qui leur restait de crainte. Pour comble de bonheur, les dépêches enlevées au page infidèle venaient d'arriver à Blois. La reine alors se confie à l'échelle qui descendait de sa fenêtre sur la plateforme, d'où il fallut la glisser dans un manteau le long du rempart. Arrivée dans le faubourg, la petite troupe traverse rapidement le pont, et trouve le carrosse qu'on avait mis dans un endroit écarté. La reine y monte avec le comte de Brenne, le Plessis et la femme de chambre. Les autres la suivent à cheval. Ruccelaï est le premier qu'elle rencontre sur le chemin; l'archevêque de Toulouse, qui l'attendait à Montrichard, se joint à elle avec son escorte, et, au lever du jour, la mère du roi se trouve sous la protection du duc d'Épernon, son libérateur.

25 février. Elle écrivit aussitôt de Loches au roi, au prince de Piémont qui venait d'épouser à Paris sa fille Christine, et à cette jeune princesse mariée depuis treize jours. « Elle avait, disait-elle, » laissé longtemps opprimer son honneur et sa

» liberté, et supporté patiemment de fortes ap-
» préhensions pour sa vie, parce que tout ce
» qui s'était fait contre elle semblait autorisé
» par le nom de son fils; mais étant informée
» du manifeste péril où se trouvaient les affaires
» du roi, elle avait résolu de se mettre en lieu
» sûr, afin de lui faire entendre la vérité, ainsi
» que les plus grands du royaume et du dehors
» encore l'en avaient instamment priée. Elle
» comptait donc se rendre à Angoulême, pour
» de là lui faire connaître les remèdes, mainte-
» nant faciles et sûrs, qu'il était urgent d'ap-
» porter au mauvais état des affaires. » Le duc
d'Épernon, de son côté, écrivait « qu'il n'avait
» pu refuser l'invitation que la reine lui avait
» faite de la recevoir, sans manquer grandement
» au fils et à la mère. Quelque mauvais traite-
» ment qu'il eût reçu, il aimait mieux mourir
» mille fois que de faire chose contraire à la
» fidélité de ses longs services, et qui pût donner
» juste sujet au roi d'en douter. » Pour bien
comprendre ce langage, il faut savoir que la reine
lui avait remis, comme une sorte de garantie,
une lettre du roi, datée du 30 octobre 1618,
par laquelle applaudissant au désir qu'elle avait
témoigné de visiter quelques lieux de dévotion,

il l'invitait à se promener et à voyager dorénavant plus qu'elle n'avait fait par le passé, et l'assurait qu'elle serait partout reçue, respectée et honorée comme lui-même.

La surprise fut grande à la cour lorsqu'on apprit cet événement, qui pouvait être le fruit d'un vaste complot et le commencement d'une guerre civile. Le conseil s'assembla avec beaucoup de trouble, et les avis y furent partagés, les uns demandant avec chaleur qu'on courût aux armes, les autres proposant des voies de douceur et d'accommodement. Ce qu'on fit de plus adroit fut d'écrire au duc de Bouillon pour le consulter aussi. Il feignit un grand étonnement et conseilla seulement au roi d'écouter sa mère avec laquelle il ne pouvait rester longtemps séparé d'affection. Du reste il témoignait une grande horreur pour la guerre, « qui ruinerait les âmes » et les corps, et ne pouvait être proposée que » par des gens intéressés à la dissipation. » Le roi parut prendre quelque chose des deux opinions contraires; en même temps qu'il faisait marcher vers l'Angoumois des troupes et du canon, il envoya à sa mère le comte de Béthune avec une réponse qu'il lui avait fait attendre longtemps. Elle était remplie d'assurances res-

pectueuses pour la reine, et de menaces contre le sujet téméraire qui avait osé « priver de sa » liberté la mère de son roi. » C'était pour la délivrer de ses mains qu'il avait résolu de prendre les armes.

Cependant la reine était arrivée dans les murs d'Angoulême où le duc d'Epernon faisait de grands préparatifs de défense. Mais il était réduit à ses propres ressources. La reine s'était adressée inutilement au duc de Mayenne, au maréchal de Lesdiguières, au duc de Rohan. Le premier, alors gouverneur de Guyenne, avait accepté le commandement de l'armée destinée contre elle, les autres restaient tranquilles dans leurs gouvernements et lui conseillaient seulement de faire la paix avec son fils. Le duc de Bouillon lui-même gardait l'argent qu'il avait reçu sans offrir aucune assistance. « Beaucoup de gens, dit le » duc de Rohan, enviaient la belle action du duc » d'Épernon, peu se voulaient ranger sous son » humeur altière, et chacun, croyant bien que » le tout aboutirait à une paix, ne se souciait pas » de s'y embarquer pour en avoir la haine du roi, » et laisser aux autres l'honneur de l'entreprise. »

Tandis que le duc de Mayenne rassemblait des troupes pour marcher sur Angoulême, que le

comte Henri de Schomberg gouverneur de la Marche s'avançait dans le Limousin, et le comte de la Rochefoucauld gouverneur de Poitou en Saintonge, le duc de Nevers menaçait la ville de Metz où commandait le fils du duc d'Épernon, et il était question encore d'une armée rassemblée sur les bords de la Loire que le roi conduirait en
12 mars. personne. Le signal de la guerre avait été donné, comme de coutume, par la présentation au parlement en lit de justice de deux édits destinés à trouver de l'argent, en créant de nouveaux offices et en aliénant quelques parties du domaine. Cependant la reine-mère avait écrit de nouvelles lettres au roi, au duc de Mayenne, au chancelier, au président Jeannin, au garde des sceaux. Elle disait à son fils « qu'il n'y avait loi » au monde, même parmi les barbares, qui dé- » fendît aux prisonniers de chercher leur liberté » et d'assurer leur vie; elle le suppliait, en se » prosternant à ses pieds, de contremander tous » ces préparatifs de guerre qui ne pouvaient ten- » dre que contre elle, quelque distinction qu'on » y apportât; s'il persistait dans les desseins que » lui inspiraient ses ennemis, elle serait con- » trainte de faire entendre partout ses prières, » pour montrer devant la France et l'Europe les

» véritables preuves de son innocence. » Toutes les réponses adressées à la reine cherchaient à la séparer du duc d'Épernon, et il paraît que le comte de Béthune l'en pressait avec instance. Les premières chances de la guerre n'avaient pas été favorables à ce seigneur. « Il faut, dit un écri-
» vain du temps, de fortes citadelles pour con-
» traindre les villes de France d'obéir à leurs
» gouverneurs, maintenant qu'elles les voient
» n'être obéissants à la volonté du roi. » Suivant cette maxime, qui nous fait connaître assez l'état du royaume, le duc d'Épernon avait fait de l'abbaye d'Uzerche en Limousin un château fort qui menaçait la ville. Les habitants appelèrent le comte de Schomberg, et l'aidèrent à s'emparer de cette citadelle, importante par sa position. Le duc d'Épernon ne put arriver assez tôt pour la 11 avril.
secourir, ni assez en force pour la reprendre. En ce même temps, la ville de Boulogne-sur-Mer, dont le duc était encore gouverneur, ouvrait ses portes aux troupes du roi.

La reine se plaignit de ces deux entreprises comme contraires aux paroles dont l'entretenait le comte de Béthune. Pour la rassurer, on lui envoya deux nouveaux négociateurs dont le ca- 9 avril.
ractère semblait propre à une mission pacifique.

C'étaient le cardinal de la Rochefoucauld et le père de Berulle, fondateur de l'ordre de l'Oratoire. Mais il fallait encore que la reine ne fût pas livrée tout entière aux conseils de ceux qui venaient de la servir. Pour cela on alla chercher jusque dans Avignon l'évêque de Luçon. Ce furent, suivant les mémoires de Richelieu, un des frères Bouthillier, fils d'un avocat de Paris, simple ecclésiastique alors, et le père Joseph du Tremblay, capucin, tous deux fort attachés au prélat exilé, qui proposèrent ce moyen. La chose fut menée si secrètement, que le marquis d'Alincourt, gouverneur de Lyon, fit arrêter par ses soldats l'évêque de Luçon auprès de Vienne en Dauphiné, et fut bien surpris de trouver entre les mains de son prisonnier une lettre du roi qui ordonnait de lui laisser partout le passage libre. Près de Limoges, il fut encore obligé d'éviter le comte de Schomberg, commandant les troupes du roi, qui, n'ayant pas le secret de la négociation, pouvait le traiter en ennemi.

Sa mission était, comme on le voit, d'apporter la discorde. Il paraît qu'il la trouva tout établie. Avril. L'abbé Ruccelaï, qui n'avait risqué pour la reine qu'une fortune d'intrigant, prétendait à

plus de reconnaissance et d'autorité que le duc d'Épernon lui-même, et allait jusqu'à le braver. La présence de l'évêque de Luçon acheva la confusion. Ruccelaï voulut lui interdire l'entrée du conseil; puis il proposa de l'y admettre dans l'espoir de rendre sa position embarrassante, et ensuite il l'en fit exclure. L'habile prélat laissait faire ce brouillon, bien sûr qu'on reviendrait à lui quand on serait las des propositions extravagantes. Aussi le duc d'Épernon demanda-t-il bientôt que les affaires de la reine fussent confiées à une meilleure tête, et la négociation avec les commissaires du roi se termina en peu de jours. Ruccelaï mécontent quitta la reine, entraînant avec lui quelques-uns de ses meilleurs serviteurs. Toutes les discordes ne s'éloignèrent pourtant pas avec eux. Car, quelques jours après Henri de Richelieu, frère aîné de l'évêque de Luçon, à qui la reine avait donné le gouvernement d'Angers, fut tué en duel par le marquis de Thémines, fils du maréchal, qui avait prétendu à la même charge.

Les conditions de la paix arrêtées avec le cardinal de la Rochefoucauld et le comte de Béthune 30 avril.
étaient que la reine-mère disposerait de sa maison à sa volonté, qu'elle pourrait aller où elle



voudrait, qu'elle conserverait ses revenus de toute sorte et la disposition des charges qui lui appartenaient. Le roi promettait de traiter amiablement ses serviteurs, nommément le duc d'Épernon et ses enfants; tout ce qui s'était passé depuis la sortie de Blois était mis en oubli. La reine échangeait son gouvernement de Normandie contre celui d'Anjou. Le duc d'Épernon recevait cinquante mille écus en récompense de la ville de Boulogne, et l'on donnait encore 600,000 livres à la reine pour payer les dettes qu'elle avait contractées depuis sa disgrâce. On était convenu aussi d'une entrevue dans laquelle le roi renouvellerait à sa mère les assurances contenues dans le traité. Pour cela le roi devait se rendre en Touraine. Quelques jours auparavant, la curiosité publique s'était émue en apprenant que le prince de Condé, toujours renfermé au bois de Vincennes, était sérieusement malade, et il y eut « des gens qui en parlèrent inique-» ment. » Le roi montra un grand intérêt pour sa santé, lui renvoya l'écharpe et l'épée qu'on avait saisies sur lui le jour de son arrestation, ordonna qu'il lui fût accordé quelques commodités nouvelles, et partit pour se réconcilier avec
7 mai. sa mère, en laissant prisonnier son cousin.

Lorsqu'on fut arrivé à Tours, le sieur de Luynes envoya successivement à la reine le sieur de Brantes son frère, le duc de Montbason son beau-père, et le père Arnoux confesseur du roi, pour l'assurer de son zèle et de son attachement à son service. Le prince de Piémont vint aussi saluer sa belle-mère et fut accueilli par le duc d'Epernon avec beaucoup de magnificence. Pendant trois mois que le roi resta en Touraine « où la cour, dit Bassompierre, passa » bien son temps, » ce ne furent qu'allées et venues d'Angers à Tours, dont les civilités étaient le prétexte, mais qui avaient toujours pour but de donner des sûretés à la reine-mère et à ses serviteurs. Le duc d'Epernon écrivit une lettre au roi pour protester de sa fidélité, et, comme 7 juin.
si l'on eût attendu cette courtoisie, le roi adressa au parlement une déclaration signée dès le 2 mai à Saint-Germain, par laquelle il ordonnait 20 juin.
de ne plus faire aucunes levées et de licencier les troupes nouvellement mises sur pied, « re- » connaissant que ceux qui avaient assisté la reine » dans son partement n'avaient eu aucune in- » tention de desservir, voulant, en conséquence, » que nul d'entre eux ne pût être reproché ni » recherché pour cela, et au contraire qu'ils



» fussent tous maintenus et conservés en leurs » gouvernements, charges et dignités. »

Cependant la reine fut encore longtemps avant de se décider à voir son fils. Pressée enfin par ses instances, elle fit partir d'Angoulême l'évêque de Luçon pour préparer l'entrevue, et se mit en route elle-même cinq jours après lui. Le duc d'Epernon l'accompagna jusqu'aux limites de son gouvernement, « sans vouloir s'engager » plus près en cette cour nouvellement récon» ciliée. » D'autres seigneurs qui avaient suivi son parti, la quittèrent à Poitiers. Toute la cour vint à sa rencontre, et le roi la reçut dans la petite ville de Cousières. Leur embrassement
5 septembre. ne se fit pas sans beaucoup de larmes, et l'on raconta que la reine-mère s'étant écriée, « Dieu, » mon fils, que je vous trouve grandi ! » le roi lui répondit : « Ma mère j'ai crû pour votre » service. » Puis on se rendit à Tours, au milieu des acclamations publiques et dans les épanchements d'une vive tendresse qui, s'il faut en croire les mémoires de Richelieu, inquiéta bientôt le favori. Cette réunion dura environ douze
19 septembre. jours; après quoi le roi retourna vers Paris, et la reine-mère se rendit dans son gouvernement d'Anjou pour en prendre possession, avec in-

tention, disait-on, de rejoindre promptement son fils. A cette occasion du Plessis-Mornay écrivait à quelqu'un de la cour : « Si vous ne menez » la reine-mère avec vous, vous n'aurez rien » fait. Les défiances croîtront par l'absence; les » malcontents multiplieront, et les bons servi- » teurs du roi n'auront pas peu de peine de » vivre entre deux. »

CHAPITRE IV.

Assemblée des réformés à Loudun. — Démarche auprès de la reine-mère. — Le prince de Condé mis en liberté. — Mécontentements de la reine-mère. — Progrès de Luynes et de ses frères. — Création de chevaliers. — Plaintes de la mère du roi. — L'assemblée de Loudun se soumet. — Le maréchal de Lesdiguières est fait duc et pair. — Nouvelle ligue de mécontents. — Les princes, qui en font partie, quittent la cour. — La reine-mère reconnue chef du parti. — Démarches du roi pour la ramener auprès de lui. — Embarras de l'évêque de Luçon. — Les princes mécontents font résoudre la guerre. — Etat menaçant du parti. — Le roi marche en armes contre sa mère. — Prise du Pont-de-Cé. — Traité définitif entre la reine-mère et le roi.

Pendant que des gens à courte vue pouvaient croire la paix rétablie dans le royaume parce qu'un fils avait embrassé sa mère, un orage plus sérieux se préparait. Durant ces troubles de la cour, il avait été question à peine des ré-

formés, qui, maintenus par des chefs habiles, n'avaient pas voulu hasarder leurs intérêts dans ces querelles. Nous avons dit que le duc de Bouillon, après avoir eu confidence des projets formés pour l'évasion de la reine, était resté prudemment à couvert dans sa ville de Sedan. Le duc de Rohan, dont elle réclama aussi l'assistance, lui répondit qu'il avait ordre du roi de maintenir en paix son gouvernement de Poitou, et qu'il était forcé d'obéir. Maintenant on était à la veille d'une assemblée générale de la religion, convoquée à Loudun par brevet du roi pour le 25 septembre. Les sages du parti la voyaient s'approcher avec quelque inquiétude « dans la crainte qu'on ne mêlât aux griefs par- » ticuliers des réformés des choses hétérogènes » qui les rendraient odieux, non-seulement sans » profit, mais même au grand désavantage de » ceux qu'on prétendrait aider. » L'assemblée se réunit au jour fixé sous la présidence du vidame de Chartres. Le premier objet qui l'occupa fut cette affaire du Béarn, où nous avons vu que les réformés s'étaient engagés déjà jusqu'à la révolte. On y joignit plusieurs plaintes sur l'inexécution des édits, notamment en ce qui concernait les conseillers de la religion que le

parlement de Paris persistait à ne pas remplacer quand ils se faisaient catholiques. Cela fit un premier cahier de demandes qui fut envoyé au roi l'assemblée tenante. Pendant ce temps on profita du voisinage de la reine-mère, qui s'était rendue d'abord à Chinon, pour lui présenter les hommages de l'assemblée. La reine les reçut avec grande joie, et, en passant à Saumur, elle chargea du Plessis-Mornay de témoigner aux députés réunis à Loudun sa bonne volonté pour ceux de la religion, ainsi que sa résolution bien ferme de contribuer, partout où elle se trouverait et selon ses moyens, à l'entretènement des édits. Du Plessis-Mornay se félicitait encore pour sa part de la faveur qu'elle lui avait montrée, « et cela, ajoutait-il, à la vue de personnes » qui n'y prenaient pas grand plaisir. »

6 octobre.

16 octobre.

Tandis que la reine entrait dans la ville d'Angers au milieu des arcs de triomphe, emblèmes, devises et trophées qui avaient été préparés pour elle, une autre réconciliation avait lieu à Chantilly. Le prince de Condé, prisonnier depuis plus de trois ans, venait de voir s'ouvrir enfin les portes du château de Vincennes. Le sieur de Brantes, frère de Luynes, était allé à Chinon consulter la reine sur cette résolution. « Elle



» répondit prudemment, » dit du Plessis-Mornay : ce qui signifie sans doute qu'elle était fort embarrassée entre son intérêt, qui lui montrait la délivrance du prince comme un danger ou tout au moins un déplaisir pour elle, et le désir des réformés avec qui elle venait d'entrer en intelligence. Ce fut le sieur de Luynes qui alla chercher le prince dans sa prison, et qui le conduisit
20 octobre. avec la princesse, nouvellement accouchée pour la troisième fois, jusqu'à Chantilly où le roi l'attendait. Quelques jours après, le roi publia une déclaration qui fut enregistrée au parlement, par laquelle « il reconnaissait l'innocence de son cousin, et rejettait tous les torts sur ceux qui » avaient abusé de son nom et de son autorité, » lesquels il avait châtiés avec l'aide de Dieu, » et qui sans cela auraient porté toutes choses » à une grande et déplorable confusion. » La reine-mère fut fort offensée de ce langage qui, à vrai dire, était en ce moment tout à fait déplacé. Elle avait encore d'autres sujets de plaintes. La charge de gouverneur de son plus jeune fils venait d'être donnée, sans qu'on prît soin de l'en prévenir, au colonel d'Ornano qui devait lui être peu agréable. Ceux qui l'avaient servie n'étaient pas rétablis dans les emplois dont on

les avait dépossédés. Son fidèle Barbin, gardé jusqu'alors en prison, n'avait obtenu sa liberté que pour être banni, suivant la disposition de l'arrêt dont nous avons parlé, et il avait encore reçu en cette occasion beaucoup de mauvais traitements. En même temps le roi et le sieur de Luynes la pressaient de revenir à la cour; mais ceux qui l'entouraient jetaient chaque jour dans son esprit de nouvelles défiances, et, quoique Richelieu prétende ne les avoir pas partagées, il trouve pourtant qu'elles ne manquaient pas d'apparence.

Cependant la faveur du sieur de Luynes s'établissait à la cour avec éclat. Le comté de Maillé situé à trois lieues de Tours, qu'il avait acquis depuis peu, fut érigé en duché-pairie, et changea son nom contre celui de Luynes. Il s'était 14 novembre.
fait donner le gouvernement de Picardie, en remplacement de celui de l'Ile-de-France qu'il céda au duc de Montbason son beau-père, le duc de Longueville ayant pris, en échange du sien, le gouvernement de Normandie que la reine avait abandonné. Le marquis de Cadenet, ainsi appelait-on maintenant le frère puîné du duc de Luynes, fut fait lieutenant général du roi en Picardie, comme l'avait été le marquis d'Ancre,

et comme lui nommé maréchal de France. De plus, il venait d'épouser une riche héritière de cette province, Charlotte d'Ailly, fille du vidame d'Amiens, qui lui apportait les fiefs de Piquigny, de Raineval et de Chaulnes. Bientôt une large distribution de grâces réunit les noms de ceux qui s'étaient associés ou réconciliés au nouveau pouvoir. Le roi créa soixante-quatre chevaliers du Saint-Esprit. C'était la quinzième promotion
1 janvier 1620. depuis l'institution de cet ordre par Henri III. On y remarquait le duc de Guise, le comte d'Auvergne maintenant duc d'Angoulême, le duc de Luynes et ses deux frères, le comte de Bassompierre, le colonel général des Corses d'Ornano, le comte de Béthune, le comte de Schomberg, le maréchal de Vitry et le marquis du Hallier son frère, le marquis de Mosny qui avait quitté le service de la reine, le baron de Rochefort chambellan du prince de Condé. Il courut de nombreux « pasquils » sur quelques-uns des nouveaux chevaliers. Mais la promotion tout entière fut encore une mortification pour la reine-mère, qui n'avait pas été consultée sur les choix, qui n'y comptait aucun de ses amis, et qui voyait au contraire honorer des gens, « pour lesquels, dit Richelieu, avoir juré sa ruine

» était la meilleure preuve de noblesse. » Les rapports entre elle et son fils prenaient chaque jour quelque chose de cette aigreur que font naître, d'une part le reproche obstiné, et de l'autre l'excuse incomplète. La reine voulait une déclaration en sa faveur, pour l'opposer à celle que le prince de Condé avait obtenue. On lui répondait avec quelque raison, « que ce serait abaisser sa di- 26 février.
» gnité et rappeler des pensées qui n'avaient en
» ce moment aucune occasion de s'émouvoir. »
Mais la vérité est que la première déclaration les faisait renaître.

En attendant qu'on la satisfît sur toutes ses demandes, elle ne quittait pas Angers, et pendant ce temps l'assemblée de Loudun dressait aussi le cahier de ses réclamations. Celles qui avaient été envoyées d'abord étaient un essai qu'on avait voulu faire sur les dispositions de la cour. La réponse fut qu'il ne convenait pas de traiter par articles séparés avec son roi, et qu'on eût à rassembler d'un seul contexte toutes les demandes. L'assemblée, satisfaite de voir le prince de Condé en liberté et comptant sur son appui, se conforma plus volontiers à cet ordre, « n'étant pas raisonnable, dit du Plessis-Mor-
» nay, qu'une formalité achoppât une si grande

14 décembre. 1619. » affaire. » Des députés partirent de Loudun portant le cahier général « borné dans les termes des édits et concessions, dont on demandait humblement l'exécution réelle, mais avec résolution unanime d'attendre la bonne justice de sa majesté. » En même temps néanmoins, l'assemblée faisait une entreprise qui annonçait assez peu de soumission. Un règlement adressé aux gouverneurs et officiers des villes de sûreté leur enjoignait de n'y pas laisser prêcher les jésuites. Cet acte d'autorité, exercé par des sujets, fut dénoncé au parlement qui ordonna « à tous gouverneurs, même de la religion réformée, de recevoir en leurs villes les prédicateurs, jésuites ou autres, qui seraient envoyés par les évêques diocésains, et ce, à
14 janvier. 1620. » peine d'être déclarés perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. »

On voit que l'assemblée avait résolu de ne pas se séparer, d'attendre la réponse du roi, et pour cela elle ne s'occupait pas de nommer les députés généraux qui devaient résider à la cour. C'était agir contre le brevet qui l'avait convoquée, ainsi qu'il s'était déjà fait en 1611 à Saumur. Comme alors, le roi envoya deux conseillers d'état pour commander à l'assemblée

de se dissoudre; comme alors, l'assemblée dé- 10 janvier
clara qu'elle persistait dans ses supplications et qu'elle adresserait de nouveaux députés au roi. Du Plessis-Mornay explique très-bien ce qui se disait des deux côtés : « Le roi ordonne » de se séparer et promet de faire; nous le sup- » plions de faire prêts alors à nous séparer. » D'une part on allègue l'autorité; de l'autre le » peu d'apparence de rien obtenir si on ne sub- » siste. » Les nouveaux députés furent entendus par le roi qui, persévérant dans sa volonté, fit enregistrer au parlement une déclaration par 26 février.
laquelle « il accordait à l'assemblée trois semai- » nes de délai pour nommer les députés géné- » raux et se dissoudre aussitôt, faute de quoi » l'assemblée était déclarée illicite, et ceux qui » la continueraient criminels de lèse-majesté, » pour être procédé contre eux suivant la ri- » gueur des lois, sans qu'ils pussent réclamer le » bénéfice de la chambre de l'édit. » Pour donner plus d'effet à cet acte d'autorité, ce fut le prince de Condé qui la présenta au parlement « animée de sa présence et de sa voix. »

Avant de prendre cette résolution on avait fait venir à Paris un des chefs de la religion, le maréchal de Lesdisguières. On se rappelle qu'il

y avait depuis longtemps des difficultés pour la vérification des lettres de duc et pair que le roi Henri IV lui avait accordées. Elles se trouvèrent levées tout d'un coup, moyennant que le nouveau duc emploierait son influence à calmer les esprits de ses coreligionnaires. Il faut dire aussi que ses efforts à cette fin étaient concertés avec du Plessis-Mornay, qu'on ne peut accuser de tiédeur, et qui s'inquiétait de l'obstination dont l'assemblée paraissait animée. Il en démontrait le danger à son gendre Villarnoul, l'un des députés : « C'est tenter Dieu, disait-il, et » abuser des délivrances qu'il nous a données ; » et tous les jours il n'y a pas un maréchal d'An- » cre à tuer, ni un monsieur d'Epernon à retirer » une reine de Blois. Il n'y a patience qui n'ait ses » bornes ; la faveur trouvera dans une guerre » contre nous ses grandeurs et ses utilités, et » non moins les malcontents de quoi s'apaiser » quand ils se verront employés à nos dépens. »

La déclaration du roi étonna cette assemblée. Le bruit d'une guerre générale contre les huguenots se répandait partout, et l'on disait que le roi voulait présenter cet attrait au peuple pour faire passer plus facilement de nouveaux édits de finances, « n'y ayant, ajoutait-on, viande si

» dure que le peuple ne mange à cette sauce. » En même temps les prédicateurs profitaient du carême pour échauffer la haine contre les réformés. A tous ces motifs de crainte, le duc de Lesdiguières ajoutait l'assurance, sur la parole du prince de Condé et du duc de Luynes, que trois de leurs demandes seraient satisfaites sur-le-champ, si l'assemblée, en nommant ses députés, consentait à se séparer, et que, pour le surplus, il y serait fait droit dans les six mois. Ses conseils et ceux de du Plessis-Mornay décidèrent à l'obéissance les plus rebelles, qui crurent trouver dans ce qui leur avait été dit 26 mars.
la permission de se réunir de nouveau au bout de six mois, si on ne les avait pas dans ce délai contentés sur toutes leurs demandes.

Pendant ce temps il s'était fait à la cour un grand mouvement parmi les ambitions. Tous ces princes et seigneurs qui s'y trouvaient réunis ne pouvaient longtemps se maintenir en bonne intelligence. Le prince de Condé se montrait tout dévoué à la faveur de celui qui lui avait rendu la liberté, et le souvenir de ce service suffisait pour que le duc de Luynes ne parût pas placé sous la protection du premier prince du sang. C'était lui qu'on chargeait de toutes les négocia-

tions difficiles, de toutes les commissions importantes. Il n'en fallait peut-être pas plus pour que les grands cherchassent à se rallier ailleurs. Le comte de Soissons avait grandi; il comptait près de seize ans. Ce fut vers lui que se tournèrent les jaloux et les mal partagés. Une préférence d'étiquette, la présentation de la serviette au roi, disputée par les deux cousins, amena entre eux une rupture qui partagea la cour. Le duc de Guise restait attaché au prince; le duc de Mayenne prit le parti du comte, et quelques jours après quitta
29 mars. Paris, « pour se mettre, écrivit-il au roi, hors » de péril et à l'abri des desseins qui se prépa- » raient contre lui. » Puis le duc de Vendôme en fit autant, et Henri de Savoie, troisième duc de Nemours, éloigné jusqu'ici des intrigues par la part qu'il avait eue dans les affaires de sa maison, reprit son rôle de prince étranger allié au sang de France, en se rangeant parmi les mécontents. Enfin le comte de Soissons et sa mère se reti-
30 juin. rèrent aussi avec le chevalier de Vendôme.

C'était de cette façon, comme on l'a vu souvent, que les grands se mettaient en état d'hostilité avec le pouvoir. Chaque prince qui s'éloignait ainsi emmenait avec lui ses amis, se fortifiait dans ses gouvernements et dans ses châteaux,

et se préparait à faire la guerre ou à traiter. Cette fois, tous les départs avaient un seul but. C'était vers Angers qu'on se dirigeait. C'était à la reine-mère, toujours éloignée de son fils par des défiances et des plaintes, qu'on allait offrir ses services et demander le signal d'une rébellion générale, le mot d'ordre de la guerre civile.

Cette résolution n'avait pas été combinée sans qu'il se fût manifesté dans le public un sentiment de haine contre une faveur déjà vieille de trois ans. Chaque jour la famille des Luynes recevait de nouvelles grâces. L'ordre du Saint-Esprit, donné en même temps aux trois frères, avait déjà excité beaucoup de murmures. Peu de temps après, la terre de Chaulnes, que le maréchal de Cadenet avait trouvée dans les biens de sa femme, fut érigée en duché-pairie. On recherchait une autre alliance non moins riche pour Léon d'Albert, sieur de Brantes, déjà pourvu de la lieutenance des chevau-légers du roi. Plusieurs places fortes avaient été rachetées de ceux qui en avaient le gouvernement pour augmenter la puissance et le revenu des trois frères. Il était question de faire revivre la charge de connétable en faveur de l'aîné. Les pamphlets s'élevaient avec hardiesse contre cet excès d'ambition, remon-

traient le danger de ces grandes dignités, menaçantes pour les rois non moins qu'onéreuses pour les peuples, et reprochaient au roi « de s'amuser » à la chasse pendant que l'on conspirait pour » le chasser. » La duchesse de Luynes, nommée surintendante de la maison de la reine, n'était pas épargnée davantage. On lui reprochait de corrompre l'innocence du roi, et « de le détourner » des familiarités que le mariage apporte avec soi, » au grand préjudice de la couronne. » On attribuait à ces chagrins de l'intérieur une maladie grave, qui parut menacer la vie d'Anne d'Autriche au commencement de l'année 1620. Un gentilhomme, qui se mêla d'écrire sur ce ton, fut condamné à faire amende honorable en chemise et la corde au cou, puis emprisonné pour sa vie dans la Bastille.

Le parlement aussi avait fait entendre sa voix. Quelques édits, destinés à obtenir de l'argent par la création de nouveaux offices, lui furent apportés tout d'un coup en lit de justice par le roi accompagné des princes et pairs, sans qu'on eût passé par la forme ordinaire de la présentation et des remontrances. Dans cette
18 février. séance, l'avocat général Servin s'éleva fortement contre cette manière insolite de contraindre l'ap-

probation des magistrats, et le premier président de Verdun, s'il faut en croire sa harangue que l'on trouve imprimée dans les libelles du temps, tout en reconnaissant qu'il fallait obéir, déclara que le parlement conserverait dans son souvenir et inscrirait sur ses registres les noms de ceux qui avaient donné au roi de si funestes conseils. C'est plaisir de voir le cardinal de Richelieu, dans ses mémoires, applaudir à cette conduite du parlement, « qui doit, dit-il, » une entière obéissance aux volontés du roi, » mais qui la doit raisonnable. »

La reine-mère n'avait pu se décider à quitter son gouvernement d'Angers malgré toutes les instances apparentes que le roi lui avait faites pour l'appeler auprès de lui. Il s'était même avancé jusqu'à Orléans, après le départ du duc de Mayenne, comme pour venir au-devant de sa mère, démarche qui pouvait paraître une menace plutôt qu'une courtoisie. Le duc de Montbason fut envoyé d'Orléans à Angers pour presser Avril
la reine d'aller trouver son fils. Il avait charge en même temps de s'adresser à l'évêque de Luçon. La position de ce prélat était alors fort embarrassante. Il voyait bien qu'il n'y avait d'espérance pour sa fortune, et en même temps pour



le rétablissement de l'autorité, qu'avec le roi et par le roi. Aussi se tenait-il le plus éloigné qu'il pouvait des conseils violents qui poussaient à la guerre civile. Mais il voyait également l'impossibilité d'arriver auprès du roi autrement que par le moyen de la reine-mère, après une réconciliation entre la mère et le fils, dont tous deux lui sauraient gré; et pour cela il fallait que cette réconciliation ramenât la reine à Paris, au centre des affaires, avec des garanties d'influence et d'autorité. La reine, en répondant à son fils qu'elle voulait de deux choses l'une, ou être à Paris avec honneur près de lui, ou demeurer chez elle sans mépris et sans persécution, nous révèle toute la politique de Richelieu dans ce moment. Le roi fut obligé de s'en retourner sans avoir rien obtenu, et envoya un nouveau négociateur qui parut d'abord être mieux écouté. Parmi les conditions que la reine mettait à son retour, il en est une qui mérite d'être remarquée, et que la présence de l'évêque de Luçon auprès d'elle semble rendre plus curieuse. Elle proposait « de » confier aux parlements du royaume les pro- » messes réciproques d'elle et du duc de Luynes, » en sorte que, sans recevoir de nouveaux or- » dres, ils pussent faire ce qu'ils estimeraient

» raisonnable dans le cas où l'on contreviendrait » de part ou d'autre aux paroles données. »

On en était arrivé à ce point où il faut de toute nécessité prendre un parti. L'évêque de Luçon était pour se rendre à Paris, « où il ne faudrait » d'autre force pour prévaloir que celle du cou- » rage et de l'esprit, où l'on attaquerait la faveur » de près et, pour ainsi dire, au cœur. » Le plus grand nombre voulait qu'on prît les armes, qu'on se mît aux champs, que la reine appelât autour d'elle ses amis et les mécontents. On pouvait encore faire entrer la prudence dans cette résolution. Mais les jeunes princes qui fuyaient la cour vinrent y apporter la précipitation et le désordre. Tout ce bruyant essaim se mit à fondre coup sur coup dans la ville d'Angers. Le duc de Longueville seul resta dans son gouvernement de Normandie. Les autres princes avaient amené avec eux une foule de seigneurs, comme les ducs de Retz et de la Trimouille, le maréchal de Bois-dauphin, le comte de Candale et son frère l'archevêque de Toulouse. Le duc de Rohan n'avait pas été des derniers à visiter la reine. Ce seigneur, qui entendait la guerre civile en grand, voulait que la reine s'établît à Bordeaux, au centre des provinces dont les gouverneurs lui étaient

dévoués, pendant que le duc de Longueville ferait une diversion puissante en Normandie; que là elle fît déclarer pour elle le parlement de Guyenne, tandis que les réformés, qui trouveraient un prétexte pour s'assembler à la Rochelle, se rangeraient de son parti. On ne peut douter que l'évêque de Luçon, dont ce n'était pas le compte qu'on poussât les choses à cette extrémité, se soit opposé à ce dessein qui en effet ne fut pas accepté. Lorsque tous les princes furent arrivés à Angers, il devint impossible que ce grand nombre de têtes qui s'agitaient se réunît pour arrêter un plan, et l'évêque de Luçon crut prudent de ne plus hasarder ses conseils dans cette confusion.

Pour qui n'aurait pas compté sur les divisions d'un parti si nombreux, conduit par un tel nombre de chefs, il y aurait eu certainement de quoi s'effrayer en mesurant le terrain dont il semblait s'être emparé. La ville de Caen occupée par le chevalier de Vendôme, le Perche par le comte de Soissons, Angers et Chinon par la reine-mère, plusieurs villes du Poitou par les ducs de Rohan et de la Trimouille, et enfin la Saintonge et l'Angoumois entre les mains du duc d'Épernon, formaient une longue ligne de communication, de-

puis le gouvernement de Normandie jusqu'à celui de Guyenne. Cependant l'aspect de tant de forces ne parut pas effrayer la cour. Une députation honorable, composée de l'archevêque de Sens Du Perron, du duc de Montbason, du grand écuyer de Bellegarde, maintenant duc et pair, et du président Jeannin, fut envoyée vers la reine-mère. Le nonce du pape Bentivoglio lui écrivit pour la supplier, au nom de sa Sainteté, d'écouter favorablement ce que lui dirait l'archevêque de Sens. Mais en même temps on fit marcher des armées contre les princes. Le maréchal de Brissac, après avoir été reçu duc et pair, se rendit en Bretagne, le duc de Guise en Provence, le maréchal de Thémines vers la Guyenne, le comte de La Rochefoucauld à Poitiers, le marquis de Courtenvaux en Touraine, et le comte de Bassompierre en Champagne, où cette fois le duc de Nevers était resté fidèle.

3 juillet.

Le roi lui-même, accompagné du prince de Condé, s'avança vers la Normandie, comme en un lieu important qui n'était encore que menacé. La ville de Rouen se trouvait partagée entre ceux qui favorisaient le duc de Longueville et ceux qui tenaient pour le roi. Un serviteur de ce duc lui proposa de faire arrêter le premier président,

et de pointer sur la ville le canon du château. Mais le jeune prince ne put s'y résoudre et attendit tranquillement les maréchaux des logis du roi, à l'arrivée desquels il quitta la ville sans résistance, et se retira dans le pays de Caux.
10 juillet. Le roi y fut reçu en triomphe. Le château de Caen, mal défendu par le lieutenant du chevalier de Vendôme, et où ce prince lui-même n'a-
17 juillet. vait pas osé s'enfermer, se rendit au roi en personne. Le château d'Alençon ouvrit ses portes. La ville du Mans appela les troupes du roi. Le château de Verneuil, appartenant au duc de Vendôme, fut livré sans combat, et la ville de Dreux reçut le comte de Bassompierre qui arrivait de Champagne avec une forte armée. Vendôme et la Ferté-Bernard s'empressèrent aussi de capituler.

Ainsi en quelques jours tout le pays depuis Rouen jusqu'au Mans, et toutes les places qui se trouvaient entre cette ligne et Paris, avaient reconnu l'autorité du roi. Pour détruire le mauvais effet de ce succès rapide, la reine-mère s'était avancée jusqu'à La Flèche. Mais l'approche des troupes du roi la força bientôt à rentrer
28 juillet. dans sa ville d'Angers. Arrivé à Mortagne, le roi publia une déclaration portant « qu'on avait em-

» prunté le nom de sa mère pour couvrir d'ambi-
» tieux desseins; qu'il ne la croyait point son
» ennemie, mais bien la voulait délivrer des mains
» de ceux qui captivaient ses volontés. » Quant aux princes et seigneurs qui avaient pris les armes, il leur était enjoint de les déposer et de venir dans un mois assurer le roi de leur obéissance, sinon ils étaient déclarés criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public. Il paraît que le mouvement de la guerre, le bruit du canon, l'aspect des troupes en marche et les discours des chefs qui apportaient leurs avis en demandant des ordres, avaient développé subitement dans le cœur du jeune roi cette ardeur martiale dont sa naissance lui avait donné le germe. Les relations du temps racontent qu'il se plaisait à passer en revue ses soldats, à tenir son conseil de guerre, à étudier le terrain sur les cartes, à visiter ses retranchements, et à s'approcher des remparts en défense. Après avoir demeuré quelques jours au Mans, où les commissaires envoyés vers la reine vinrent l'assurer qu'elle était prête à faire la paix, il s'approcha de la Loire avec toute son armée, afin de pouvoir au moins faire ses conditions en maître et en victorieux, à la vue d'une ville assiégée, si

la reine voulait l'y attendre; et résolu, dans le cas où elle passerait en Poitou, à jeter le fourreau de l'épée en deçà de la Loire pour se mettre à la poursuite des ennemis. Il se dirigea donc vers le Pont-de-Cé, place forte à une lieue d'Angers, qui garde le passage de la Loire pour aller d'Anjou en Poitou, et où l'on savait que la meilleure partie des forces de la reine était renfermée.

Le comte de Bassompierre, qui servait comme maréchal de camp dans les troupes du roi, 7 août. rapporte que, le 7 août, toute l'armée du roi étant rangée en vue du Pont-de-Cé, comme on attendait le retour du duc de Bellegarde qui était allé dans Angers recevoir le dernier mot de la reine-mère, le roi ordonna, plutôt par divertissement qu'autrement, de pousser une reconnaissance jusqu'aux remparts de la place. Le marquis de Créqui et le comte de Bassompierre s'avancèrent avec quelques régiments. Ils rencontrèrent bientôt les ennemis rangés devant leurs retranchements et les provoquèrent au combat. En même temps les assiégeants aperçurent dans la ville un grand mouvement qui ressemblait à une retraite. C'était en effet le duc de Retz qui, au premier coup de canon,

abandonna la partie, emmenant avec lui quinze cents hommes. Les généraux du roi, profitant de ce désordre, firent marcher leurs troupes contre les retranchements; en peu de temps ils s'en rendirent maîtres, pénétrèrent dans les faubourgs, traversèrent le pont, entrèrent dans la ville pêle-mêle avec les fuyards sans qu'on eût le temps de faire mouvoir le pont-levis, et forcèrent le château à capituler pour le lendemain. La nouvelle de cette victoire si soudaine fut portée à la reine-mère par le duc de Vendôme qui n'avait pris aucune part au combat. Il se présenta devant elle avec toutes les marques d'une grande émotion, et lui dit qu'il voudrait être mort. « Monseigneur, lui dit malignement une des filles de la reine, si vous » aviez bien cette volonté, vous n'auriez pas » quitté le lieu où vous pouviez le faire. »

C'était là un coup terrible pour le parti de la reine. La prise du Pont-de-Cé lui fermait le chemin du Poitou; la Bretagne tout entière tenait pour le roi; il ne restait qu'un espoir, c'était de chercher un passage sur la Loire pour gagner Angoulême, où l'on retrouverait la protection du duc d'Epernon. Richelieu assure qu'il conseilla ce parti comme le moyen d'obtenir

une paix plus avantageuse. Mais il est permis de ne pas croire qu'il ait voulu remettre à d'autres hasards une réconciliation qui devait le rapprocher du roi. Quoi qu'il en puisse être, les avis qui s'appuyaient de la peur furent les mieux écoutés. Comme les commissaires du roi promettaient de ne rien changer aux conditions qu'ils offraient encore la veille, la reine, décidée à les accepter, envoya le cardinal de Sourdis et l'évêque de Luçon vers son fils pour en arrêter les articles avec les commissaires du roi. L'oubli du passé, la restitution de tout ce qui avait été pris, sauf les gouvernements de villes dont on avait disposé, l'amnistie accordée à ceux qui avaient suivi la reine, la promesse d'exécuter fidèlement le traité d'Angoulême, furent les principales bases de cette réconciliation, que la mère et le fils ratifièrent
13 août. quelques jours après dans une entrevue pleine de larmes et de caresses. Après quoi, le roi fit publier une déclaration par laquelle il reconnaissait que « tout ce qu'avaient fait sa mère
16 août. » et ceux qui s'étaient joints à elle, n'avait eu » d'autre but que le bien de son service et de » son état. » Le duc d'Epernon s'empressa de désarmer, le duc de Mayenne, après quelques

difficultés, en fit autant. Il ne restait plus au roi d'ennemis. « Une escarmouche de moins de » deux heures, dit du Plessis-Mornay, avait » dissipé le plus grand parti qui eût été en » France depuis plusieurs siècles et avec peu » d'apparence de le pouvoir rallier. » C'est qu'il manquait à ce mouvement capricieux des ambitions, un chef unique, une tête habile, surtout un de ces intérêts, soit réels, soit d'opinion, qui précipitent les peuples dans la guerre civile et fournissent des pages sanglantes à l'histoire. On vivait dans une agitation sans énergie, dans l'impatience du repos et dans l'impuissance de l'action. Il y a comme cela des époques qui sont toujours en travail d'avortement.

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE I.

Affaires d'Allemagne. — Ambassade du roi de France auprès des princes de l'Empire. — Le roi se dirige vers le Béarn. — Rétablissement de la religion catholique dans cette principauté. — Réunion du Béarn à la France — Retour du roi à Paris. — Progrès de l'opinion contre le favori. — Etablissement de sa famille. — Jalousies du duc de Luynes. — L'assemblée des réformés se reconstitue à la Rochelle. — Elle se met en rébellion ouverte. — Traité avec le duc de Lesdiguières. — Le duc de Luynes fait connétable. — Le roi marche en armes contre les réformés. — Mécontentement et querelles à la cour. — Commencement de la guerre. — Rétablissement du droit annuel. — Levée de deniers. Organisation politique du parti des réformés.

Ce qui pouvait relever davantage le facile succès de l'expédition royale contre la nombreuse mais faible ligue des mécontents, c'était la comparaison de ce risque, si aisément dissipé, avec les

périls bien autrement sérieux qui menaçaient la puissance autrichienne en Allemagne. La rébellion de Bohême avait eu des suites; commencée contre l'empereur Mathias, elle s'était continuée avec plus de violence encore contre l'archiduc Ferdinand, héritier institué de ses royaumes et domaines, puis son successeur à l'empire. La Bohême s'était donné un autre roi dans la personne de l'électeur palatin Frédéric; la Hongrie avait suivi cet exemple; toutes les forces de ces deux royaumes se tournaient contre les états qui restaient encore à Ferdinand, et où fermentait un pareil esprit de rébellion. Dans cette extrémité, l'empereur avait demandé des secours à l'Espagne, et à la France une intervention pacifique; le conseil de Louis XIII la lui accorda. C'est une grande question de politique que celle de savoir si l'on pouvait, si l'on devait faire autrement. La maxime, qu'il faut aider tout ce qui nuit à un rival, semble avoir prévalu chez les historiens les plus candides, et le reproche fait au gouvernement français, de n'avoir pas laissé abattre la maison d'Autriche par les protestants d'Allemagne, a reçu de la tradition un caractère de chose jugée. Cependant il ne faut pas expliquer, même les torts, par des causes trop

Août 1619.

basses et trop puériles sur la foi des contemporains, témoins irrécusables des faits, mais juges passionnés ou malins des motifs. Ainsi nous ne croirons pas que la seule raison qui ait intéressé la couronne de France au salut de Ferdinand, ait été le besoin qu'on avait de l'Espagne pour obtenir la jeune héritière de riche famille, convoitée par le sieur de Cadenet, et retirée à la cour de Flandre. Ces raffinements de l'anecdote, qui amusent le vulgaire, ne servent à rien pour l'intelligence des événements. Car une cause secrète et particulière n'agit qu'au moyen des causes générales et publiques; la première peut bien exploiter les autres, mais non les faire naître ou s'en passer. Or, lorsque Ferdinand recourut au roi de France (c'était à la fin de 1619), il parlait en souverain dépossédé par un soulèvement du peuple, faisant valoir l'intérêt commun des couronnes à se prêter appui « contre l'introduction » partout imminente de nouvelles républiques. » C'était de plus un prince catholique, montrant dans toute l'Europe le protestantisme ambitieux, disposé à la conquête, à la violence, à la proscription, tyran et persécuteur partout où il devenait maître, perturbateur et séditieux là où il n'était que toléré. La remontrance de l'empereur

se résumait très-bien dans ces mots d'un « Avis » sur les mouvements de l'Europe adressé aux » rois et princes pour la conservation de leurs » états : » « Qui défend les rebelles, apprend à ses » sujets de se révolter. » Pour ce qui touchait en particulier la France, le roi ne pouvait vraiment se croire si éloigné de pareille crainte qu'il trouvât cet exemple avantageux, ou même indifférent, pour sa sûreté. Le Béarn était en pleine désobéissance ; l'assemblée des réformés à Loudun témoignait une bonne envie de recommencer les troubles ; la reine-mère restait hors de la cour occupée à recruter son parti. Ce n'était donc pas, même en mettant à part les intérêts d'un favori, le moment où l'on pouvait, en toute sécurité pour soi, contribuer à la ruine de ses voisins. Au reste l'attitude prise par le roi dans ce différend ne manquait pas de dignité. L'empereur réclamait son assistance, et le roi se faisait médiateur entre les princes de l'Empire. Là les deux partis, catholique et protestant, se préparaient à soutenir par les armes l'intérêt qui répondait au

Avril 1620. leur. Une ambassade extraordinaire envoyée de France, et composée du duc d'Angoulême, du comte de Béthune et du sieur de Préaux, reçut pour instruction d'inviter l'un et l'autre à sus-

pendre toutes hostilités, et à ne pas s'attaquer entre eux; ce qui réduisait le débat à la querelle de Ferdinand avec ses sujets soulevés, et en reportait le théâtre sur le terrain même qu'on se disputait. A la manière dont la lutte s'était engagée, aux progrès rapides que l'insurrection avait faits, il n'y avait peut-être pas lieu de penser que cette simple surséance d'armes, que cette délimitation d'un champ clos dans lequel on enfermait la guerre, suffirait pour relever tout à coup la royauté chancelante, et on pouvait raisonnablement croire qu'il y aurait du temps ensuite pour négocier. Les princes protestants, les plus intéressés apparemment à la prévoyance, n'en jugèrent pas autrement. Car ils acceptèrent les propositions de l'ambassade française, et, par un traité fait à Ulm entre les chefs des deux partis, il fut convenu de ne rien entreprendre l'un contre l'autre ailleurs qu'en Bohême. Cet accord mettait le secours des catholiques à la disposition de l'empereur, et ne donnait pas au nouveau roi de Bohême celui des protestants; car les forces d'Espagne qui attaquaient le palatinat suffisaient et de reste à les employer. L'électeur palatin devait se soutenir par lui-même dans son royaume nouvellement acquis, 3 juillet.



pendant que ses amis défendraient pour son compte ses anciens états. C'était là une position bien comprise, acceptée, dont les intéressés avaient calculé les chances ; la bonne fortune et l'habileté de Ferdinand les précipitèrent en sa
Novembre. faveur ; au bout de quelques mois, il avait déjà reconquis la Bohême et le roi Frédéric perdait son Palatinat.

Il ne fallait pas tant de bonheur et de savoir au roi de France pour dissiper la rébellion du Béarn, qu'on avait laissée depuis plus d'un an fort paisible. Cependant à peine le roi eut-il traité avec sa mère que, se trouvant en veine de succès, il résolut d'aller achever en ce pays le rétablissement de son autorité. Il n'est guère possible de douter que cette résolution ait été inspirée par l'évêque de Luçon, maintenant réconcilié tout à fait avec le duc de Luynes. Un mariage venait d'unir la famille de l'un à celle de l'autre ; le neveu du duc devait épouser la nièce de l'évêque. En ce moment tous deux se proposaient, avec plus ou moins de sincérité, de mettre en société le crédit qu'ils avaient chacun sur l'esprit de leurs maîtres, pour les tenir unis et les gouverner ensemble. Le roi se rendit donc à Poitiers, où sa mère et sa femme vinrent le

joindre ; là, il reçut les soumissions du duc de Mayenne, et, quittant les deux reines, il s'achemina vers Bordeaux. Sur sa route, les ducs de Rohan et de Soubise vinrent lui donner assurance de leur fidélité. En arrivant à Bordeaux, il s'occupa d'abord de racheter le gouvernement de Blaye, place importante par sa position dans les temps de troubles, et le remit au plus jeune des frères de Luynes, le sieur de Brantes, maintenant duc de Piney-Luxembourg par son mariage avec l'héritière de cette maison. Ensuite il voulut donner aux réformés de France une satisfaction qu'ils réclamaient depuis longtemps. Une de leurs grandes plaintes avait pour objet la ville de Lectoure, place de sûreté, dont le gouverneur s'était fait catholique, et n'en voulait pourtant pas déguerpir. Le roi le remplaça par un gentilhomme de la religion ; il enjoignit aussi au parlement de Paris de recevoir le conseiller de la religion qui manquait au nombre porté par les édits, et alors il crut pouvoir sévir avec toute justice contre les réformés du Béarn. Le gouverneur de cette principauté et le premier président du parlement furent appelés, et reçurent ordre de faire exécuter les commandements qui depuis longtemps leur étaient connus. Le roi

18 septembre.

s'avança de dix lieues pour en attendre le résultat; celui dont il eut la nouvelle était un refus absolu, appuyé de faibles excuses. Il se résolut donc à continuer sa route « sans s'effrayer » des chemins difficiles et de la famine. » Quand on sut qu'il approchait, le courage des rebelles s'évanouit, et le conseil souverain vérifia enfin l'édit qu'on lui avait envoyé deux ans auparavant. Le marquis de la Force vint au-devant du roi pour lui apporter cet acte d'obéissance, et le pria de ne pas aller plus loin. Mais le roi voulut entrer à Pau, sans cérémonie toutefois, « puisqu'il n'y avait pas là d'église où il pût » remercier Dieu duquel il tenait cet héritage. »
15 octobre. Il y fut reçu plutôt en vainqueur qu'en souverain, quelques habitants ayant même le soin de cacher leurs provisions de vivres pour qu'il séjournât moins longtemps. Il en partit deux jours après pour visiter Navarreins dont il changea le
18 octobre. gouverneur, et fit célébrer en sa présence dans l'église du lieu le sacrifice de la messe, lequel y avait cessé cinquante ans auparavant jour pour jour. Retourné à Pau, il mit le clergé catholique en possession de ses biens et de la principale église, rétablit les évêques et abbés dans la place qu'ils occupaient au conseil, et enfin, pour com-

pléter par une mesure d'état cette réparation d'un désordre qui tenait aux dissensions religieuses, il déclara réunies à la couronne de France, la province de Basse-Navarre et la sou- 20 octobre.
veraineté du Béarn. Cette volonté ne trouva pas d'opposition, quoiqu'elle blessât le vieil orgueil du pays. Il y eut seulement de la résistance pour la jonction en un seul parlement des deux justices souveraines qui siégeaient à Saint-Palais et à Pau. Après quoi il laissa le gouvernement de la nouvelle province française au marquis de la Force, et regagna Bordeaux, d'où il prit en grande hâte la route de Paris, courant parfois la poste avec quelques chevaux pour éviter les félicitations et les harangues. Il entra en cet équipage dans sa capitale de grand matin, éveillant les habitants par le bruit de son escorte. Cette façon de jeune homme parut ajouter quelque 7 novembre.
chose de plus vif et de plus familier à l'enthousiasme du peuple pour un roi, qui venait en quelques mois de dissiper un parti formidable sans verser un seule goutte de sang, qui avait porté la paix et l'autorité à la dernière extrémité de son royaume, et qui, parti du Louvre avec l'obligation de combattre sa mère, l'y retrouvait la première à saluer son retour.

Cet enthousiasme était certes de meilleur aloi que celui dont le jeune roi avait été aussi l'objet après la mort du maréchal d'Ancre, et la réconciliation était bien plus complète; car elle ne se faisait aux dépens de personne; il n'y avait pas, en arrière de la joie publique, des meurtres, des prisonniers, des bannis. Toute la famille royale était réunie; tous les grands dans leurs charges. Mais ce gouvernement, à qui toutes choses réussissaient assez bien, avait le tort de durer depuis trois ans et demi, et celui de se personnifier en quelque sorte dans la fortune toujours odieuse d'un favori. Tout ce qu'on avait dit contre le maréchal d'Ancre se répétait déjà, dans les mêmes formes et avec plus de raison encore, contre son successeur qui, parti d'aussi bas, était arrivé en moins de temps plus haut. Celui-ci en effet était gouverneur là où l'autre n'avait pu être que lieutenant. La dignité même de maréchal ne lui avait pas semblé, pour lui, assez grande; il l'avait donnée à son frère, et il parut bientôt qu'on ne le calomniait pas en lui prêtant le désir de se faire appeler connétable. De plus Concini était seul, et il y avait trois d'Albert. On n'a pas assez remarqué que le maréchal d'Ancre avait un frère, et qu'après sa chute il n'y eut à prendre que sa

propre dépouille. Il avait des nièces de son nom, et il ne les avait pas établies. Les trois Provençaux au contraire se tenaient par la main dans la grandeur comme ils l'avaient fait dans la détresse. Au commencement de 1621, ils étaient tous trois mariés en riche famille, tous trois ducs et pairs, l'un, duc de Luynes, à cause d'un ancien duché acquis, auquel il avait orgueilleusement donné le nom de son chétif et douteux patrimoine; l'autre, duc de Chaulnes, par érection à ce titre d'un comté pris dans les biens de sa femme; le dernier, duc de Piney-Luxembourg, par le droit de celle qu'il avait épousée à douze ans. Ils avaient poussé leur beau-frère, marié leur neveu avec la nièce de l'évêque de Luçon, et cherchaient pour leur nièce un parti, qui fut bientôt le petit-fils du maréchal de Lesdiguières. En ce moment une alliance était convenue entre la fille du duc de Luynes encore au berceau et le second fils du duc de Guise, l'aîné devant épouser la fille qui venait de naître au prince de Condé. Tout ce chemin, fait en trois ans et demi, était bien au delà de ce qu'avait obtenu en sept ans le maréchal d'Ancre, et ne s'appuyait pas en réalité sur un autre mérite. Le blâme public avait aussi, en ce moment comme autrefois, sa partie scandaleuse. Elle por-

tait sur la duchesse de Luynes qu'on accusait toujours d'avoir séduit le jeune roi et d'enlever ses caresses à la reine. Mais c'était envers lui qu'on était injuste. Il n'y avait pas de bonne volonté qui pût mettre en péril sa vertu.

Ce qu'il y a de pire dans le régime des favoris, ce n'est peut-être pas la certitude d'encourir la haine populaire; car ni le gouvernement absolu des rois, ni l'autorité réglée des ministres n'ont pu s'exempter de cet inconvénient. Mais c'est assurément l'inquiétude de l'homme en crédit pour toutes les preuves d'affection qui descendent du prince vers ses meilleurs et ses plus utiles serviteurs. Le comte de Bassompierre en rapporte un exemple curieux. Il venait de montrer pendant la guerre la plus louable activité. Le roi paraissait satisfait de lui. Tout à coup et dans le moment même où il en recueillait le
Octobre fruit, au retour du Béarn, le roi lui fit un froid accueil, évita longtemps sa rencontre, jusqu'à ce qu'un soir, en lui donnant le mot d'ordre, il eût trouvé le temps de lui dire à l'oreille « qu'il ne » s'affligeât pas et ne fît semblant de rien. » Le duc de Luynes s'était alarmé du bon traitement fait à un autre, et bientôt il vint lui-même fort naïvement avouer ses craintes au comte. « Il

» était, disait-il, dans la position d'un mari qui » redoute les assiduités d'un honnête homme » auprès de sa femme. » Bassompierre, qui avait causé plus d'une fois cette autre espèce de jalousie, consentit à se laisser éloigner de la cour par un emploi honorable. On l'envoya bientôt après ambassadeur extraordinaire en Espagne.

Mais une rivalité plus dangereuse était celle de la reine-mère, qui pouvait introduire dans le conseil l'évêque de Luçon. Il y a toujours quelque mérite à bien placer ses défiances. Celle du duc de Luynes contre le brave et galant Bassompierre était basse, injuste et puérile. Ce seigneur avait trop à faire de toutes les belles dames qui le recherchaient, pour prétendre à gouverner l'état, et se croyait d'ailleurs de trop bonne maison pour s'élever par ce qu'il appelait en fort bons termes « une faveur d'inclination. » « Il es» timait si peu et craignait si fort, disait-il, » cette espèce de distinction que, si elle était » par terre devant ses pieds, il ne se baisserait » pas pour la ramasser. » Mais craindre l'influence de l'évêque de Luçon, qui dirigeait la reine-mère dans ses intérêts et trouvait sans doute cette occupation bien étroite, était certainement une appréhension plus éclairée. Les quelques

mois qu'il avait passés dans l'exercice du pouvoir avaient assez montré qu'il ne le prenait pas à demi, et sa conduite envers le maréchal d'Ancre prouvait également que sa reconnaissance, pour ceux qui l'y avaient admis ou même porté, n'allait pas jusqu'à se perdre avec eux. Le duc de Luynes se tint donc prudemment en garde contre l'association qu'il avait contractée d'abord avec le trop habile prélat. Le mariage convenu s'était exécuté; mais le cardinal remarque avec amertume dans ses mémoires que « la parenté du fa» vori, source de tous biens pour les autres, ne » profita nullement au mari de sa nièce. » Ce qu'il y avait de pire pour l'évêque, c'était que, par le seul fait de cette alliance, il semblait appartenir tout entier au duc; que celui-ci se vantait de l'avoir pleinement gagné, et qu'il y aurait eu du danger à lui en donner le démenti, « sa » puissance étant alors si grande qu'elle ne per» mettait pas une ouverte défense. » L'évêque reçut bientôt une preuve sérieuse de la mauvaise volonté qu'on lui portait. Il paraît qu'on avait promis à la reine-mère de solliciter pour son plus intime conseiller, négociateur de la paix, un chapeau de cardinal. L'ambassadeur de France à Rome reçut des instructions pressantes à ce

sujet. Le pape se refusant toujours à ses instances, le marquis de Cœuvres voulut présenter cette demande comme un ardent désir de son maître, et fut fort surpris de lire entre les mains du pontife une lettre du roi lui-même qui contredisait la mission dont on l'avait chargé. Ainsi l'évêque de Luçon fut écarté, et le chapeau donné au seul archevêque de Toulouse, fils du duc d'Épernon, à qui l'évêque avait offert généreusement la priorité, sans doute dans l'espoir du partage. 11 janvier 1621.

Les premiers soins du roi en arrivant à Paris avaient été pour son favori. A peine eut-il pris quelque repos dans la terre de Lésigny, héritage du maréchal d'Ancre recueilli par le duc de Luynes, qu'il se rendit en Picardie dont il venait de lui donner le gouvernement, sans autre motif que d'honorer par la présence du maître la charge du serviteur. Le maréchal de Cadenet, maintenant duc de Chaulnes, accompagnait son frère et quitta la cour à Calais pour se rendre en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire auprès du roi Jacques. Il devait prémunir cet allié de la France contre les instances que pouvaient faire auprès de lui les réformés, et lui offrir la dernière sœur du roi, 14 décembre 1620.

Henriette, pour son fils Charles, prince de Galles. Mais en ce moment le roi Jacques était préoccupé d'un projet d'alliance avec l'Espagne, « et » Dieu, dit Richelieu, qui fait les mariages dans » le ciel, avait destiné un autre temps et d'au» tres personnes pour moyenner celui-ci. »

Cependant le feu de la rébellion qui s'était déclaré dans le Béarn avait été trop vite étouffé pour être complétement éteint. A peine le roi était-il parti qu'il s'éleva quelques mouvements dans ce pays, secrètement favorisés par le marquis de la Force et promptement réprimés par le gouverneur de Navarreins. Une tentative faite par quelques huguenots pour s'emparer de cette place fut découverte et punie. Mais le danger n'était pas là. C'était d'une assemblée que pouvait sortir la guerre. Un synode national s'était
1 octobre. ouvert dans la ville d'Alais. La bonne volonté n'y manquait pas pour faire entrer la politique dans le règlement des matières religieuses; mais le roi était trop près, et le moment eût été mal choisi pour s'intéresser au Béarn occupé alors par une armée; il fallut attendre. On fit revivre bientôt la permission donnée à l'assemblée de Loudun, sous la foi du prince de Condé et du duc de Luynes, de se réunir de nouveau au

bout de six mois, si les promesses faites par le roi n'étaient pas exécutées dans ce délai. Les députés de la Rochelle avaient été chargés de faire, en ce cas, la convocation des autres provinces. Dès le mois d'octobre, sollicités par un gentilhomme de leur religion qui n'avait pu obtenir pour son fils le gouvernement de Lectoure, ils écrivirent aux provinces que le moment était venu de se réunir pour l'intérêt commun. Du Plessis-Mornay qui avait blâmé cet empressement, qui, dans ses confidences à ses amis, « n'en » attendait rien de bon, » essaya pourtant de le justifier publiquement, par une lettre adressée au duc de Montbason qui fut imprimée et répandue. Alors le roi fit enregistrer au parlement 14 novembre 1620.
de Paris une déclaration portant défenses à ceux qui étaient convoqués de se réunir, et aux habitants de la Rochelle de les recevoir sous peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté. L'huissier qui porta l'arrêt aux officiers de la Rochelle eut pour toute réponse ces mots : « Puisque » vous avez fait votre charge, vous vous en » irez quand vous voudrez ; » et l'assemblée se forma malgré les ordres du roi, sous le prétexte que la déclaration n'était pas connue des députés lorsqu'ils s'étaient mis en route. Les chefs du

parti n'avaient pas vu sans quelque crainte cette résolution; mais ils ne pouvaient la désavouer. Tous les efforts des ducs de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguières, de la Trimouille, tous les conseils de du Plessis-Mornay avaient pour but d'accommoder les choses en faisant reconnaître l'innocence de l'assemblée, moyennant qu'elle se séparerait. Mais le peuple des villes réformées s'échauffait et se préparait à la résistance. D'un autre côté, les menaces n'étaient pas moins grandes. Les prédications, les libelles, les poésies même, étaient toutes à la guerre, et déjà dans les provinces on la provoquait de part et d'autre par des violences.

Cependant l'assemblée de la Rochelle crut
2 janvier 1621. devoir adresser par écrit au roi sa justification et ses plaintes. Elle accusait les jésuites de soulever le peuple contre les réformés, et elle désignait suffisamment le père Arnoux, confesseur du roi, comme auteur des mauvais avis que sa majesté paraissait écouter. Le duc de Rohan et du Plessis-Mornay, dont la cour avait offert d'accepter la médiation, reçurent de l'assemblée une remontrance sévère, adoucie par quelques formules respectueuses. On leur disait que le dessein de ceux qui gouvernaient était d'abord

d'anéantir le droit d'assemblée en ne reconnaissant que l'intervention des grands, puis de les rendre eux-mêmes suspects à leur parti en les faisant garants de promesses qui ne seraient pas exécutées. Du Plessis-Mornay, « tout en se dé- 29 janvier.
» fendant d'être convoiteux d'affaires, » n'en poursuivait pas moins ses instances pour obtenir du roi une déclaration qui mît fin à cette difficulté. Il pensait « que l'esprit d'un prince
» est plus aisé à fléchir à la raison par son in-
» térêt propre qu'une grande communauté à y
» être conduite et ramenée. Il est raisonnable,
» disait-il encore, que le roi soit plus sage
» que nous, nous emportés d'appréhensions, lui
» qui n'a rien à craindre de la bonté qu'il lui
» plaira nous départir. »

Le roi persistait à ne pas vouloir écouter les demandes des réformés, présentées trois fois inutilement par leur député général en cour, avant que l'assemblée se fût dissoute. Les ducs de la Trimouille, de Rohan et de Soubise, qui étaient convenus d'une entrevue à Niort avec quelques membres de l'assemblée, les trouvèrent tout à fait résolus à la résistance. Il y eut entre eux quelque échange de reproches qui piquèrent d'honneur les trois ducs jusqu'à leur faire dé- 22 février.

clarer, que, quoi qu'il arrivât, ils secourraient leurs frères de la Rochelle. En même temps l'assemblée écrivait dans les provinces pour qu'on s'occupât de ramasser de l'argent par collectes et cotisations. Une déclaration du roi, défendit sous peine de lèse-majesté « ces levées de de» niers qui ne pouvaient être employés qu'en » mauvais effets. »

Malgré le ton menaçant dont on se servait à la cour, on ne voulait pourtant rien entreprendre avant de savoir ce que ferait le duc de Lesdiguières qui se trouvait alors en Dauphiné. Depuis longtemps on négociait pour le détacher des réformés. On lui avait envoyé Déageant, homme d'esprit habile et de facile conscience, qui prit bientôt tel crédit auprès de lui, que le duc lui montrait toutes les dépêches qu'il recevait des réformés et le chargeait d'y répondre. L'offre qu'il avait à faire était séduisante pour un homme de guerre. Il s'agissait de remettre en ses mains l'épée de connétable. La condition était qu'il se ferait catholique; et il faut dire qu'on lui présentait alors, pour le premier emploi de sa nouvelle charge, l'espoir d'une guerre honorable en Italie. Quand on le vit suffisamment compromis, on revint sur le marché;

on le tint quitte de la conversion, et, comme on lui demandait moins, on ne lui offrit plus autant. On lui fit entendre qu'il lui serait avantageux de céder au duc de Luynes l'épée de connétable, de s'unir à lui par un mariage entre leurs deux familles, et de se contenter d'un titre, créé tout exprès pour lui, qui l'élèverait au-dessus des autres maréchaux. Le duc, ou trop avancé pour se dédire, ou dégoûté de son parti, ou enfin poussé par un zèle généreux pour l'autorité du roi, consentit à tout; il partit de Grenoble pour venir remplir ses promesses et en recevoir la récompense. Les réformés, bien qu'ils soupçonnassent quelque chose de ces intrigues, s'adressaient toujours à lui pour la défense de leurs intérêts; et, comme, en ce moment, il ne s'agissait encore que d'un accommodement où les formes seraient en faveur de l'autorité royale, il pouvait dire sans mensonge « qu'il allait employer tous ses efforts pour le service de la » religion. » Avant de se rendre à Paris, il écrivit à l'assemblée de la Rochelle pour l'inviter à se séparer, le roi étant résolu à ne point traiter avec elle. C'était à peu près dans le même sens que s'exprimaient tous les grands du parti, mais avec plus de ménagement dans les paroles. Mars.



3 avril. Peu de jours après l'arrivée du duc de Lesdiguières, le roi annonça aux seigneurs absents de la cour « que l'assemblée de la Rochelle persistant dans sa désobéissance, et des levées de » gens de guerre se faisant du côté du Béarn, il » avait résolu de s'acheminer après Pâques vers » la ville de Tours, et d'y aviser à ce qu'il de» vrait faire pour maintenir son autorité et ses » édits. Cependant il voulait bien les avertir » qu'il avait pourvu son cousin le duc de Luy» nes de la charge de connétable. » Le duc de Lesdiguières, nommé maréchal général des camps et armées du roi, demanda quelques jours de délai afin de tenter un dernier effort sur l'assemblée de la Rochelle. Mais les lettres qui lui furent adressées, en réponse à ses dernières communications, n'étaient pas de nature à échauffer son zèle; elles ne contenaient que des reproches amers. Le duc n'en reçut pas moins le jour de Pâques la communion à Charenton, après avoir fait au consistoire les protestations les plus formelles de vivre et mourir dans la religion réformée, sans que les conditions qu'il remit aux députés perdissent rien de leur rigueur. C'était toujours et en premier lieu l'obligation de dissoudre l'assemblée, en demandant pardon au roi. L'assemblée

n'était pas unanime dans sa résistance. Mais une majorité de six à sept voix dominait violemment dans les délibérations et formait les avis. Les conseils modérés ne pouvaient qu'à peine se faire entendre; « l'air de la salle où l'on se réunissait » leur était contraire. » En vain du Plessis-Mornay écrivit-il « qu'il fallait se soumettre à la né» cessité, ne pas exposer la Rochelle à un siége, » ne pas compter non plus sur les divisions de » la cour; » l'assemblée ne voulut rien écouter, et ne répondit que par de nouvelles plaintes au député général des églises et à l'envoyé du duc de Lesdiguières. La patience du roi devait être à bout. L'épée du connétable que les faiseurs de libelles se moquaient « de voir suspendue au » croc comme la lame rouillée des vieux reitres» avait en effet besoin de voir le jour. Le roi fit avancer son armée vers la Loire, publia une déclaration remplie d'assurances en faveur de la re- 24 avril. ligion réformée, mais en même temps de menaces contre ceux qui se servaient de ce prétexte pour la révolte, et se mit en route pour Blois avec le connétable, le duc de Lesdiguières, le maréchal de Brissac, le prince de Joinville, le cardinal de Guise, le duc d'Elbeuf et une foule de seigneurs. Il n'avait pas voulu laisser derrière lui sa mère



dont on lui faisait toujours peur. Il fallut donc qu'elle l'accompagnât dans ce qu'on appelait un voyage, avec la reine-régnante, la connétable et
29 avril. tout un cortége de femmes.

Nous avons entendu du Plessis-Mornay conseiller aux réformés de ne pas compter sur la trompeuse assistance que pourraient leur promettre les divisions de la cour. Il eût été trop singulier en effet que six mois se fussent passés sans faire naître quelque mécontentement ou quelque querelle. Le premier témoignage de mauvaise humeur fut donné par le jeune comte de Soissons. Sa mère qui voulait lui faire épouser madame Henriette, sœur du roi, n'avait rien trouvé de mieux pour le faire agréer que de le rendre redoutable. Dès le mois de décembre, elle avait essayé de lier quelque intelligence avec du Plessis-Mornay. Mais ce vieux gentilhomme en savait trop pour ne pas voir où tendait cette recherche, et pour s'y engager plus loin que les civilités. Il devinait bien que la moindre espérance qui serait donnée de ce mariage ramènerait au roi le jeune prince; et c'est ce qui arriva lorsqu'on fut à la veille d'une grande entreprise. La comtesse de Soissons se laissa conduire à Fontainebleau. On promit d'augmenter les pensions

de son fils, et on lui permit de courtiser la princesse. Il ne restait que peu de chose à régler pour une réconciliation complète.

Il y avait eu plus de difficulté à calmer un différend qui venait de partager toute la cour. Le cardinal de Guise et le duc de Nevers avaient ensemble un procès pour la propriété d'une abbaye. Le cardinal voulait, dit-on, en disposer pour le fils d'une ancienne maîtresse de Henri IV qu'il avait épousée secrètement. Comme l'humilité et le pardon des injures n'entraient pas plus que la continence dans la règle de sa vie, un jour que le duc devait aller chez son rapporteur, le cardinal y courut, avec le prince de Joinville son frère, en habit court et portant une épée sous son manteau. Des injures on en vint promptement aux violences : le duc reçut un soufflet du cardinal ; un conseiller d'état qui l'accompagnait fut légèrement blessé d'un coup d'épée par le prince de Joinville. Les deux frères quittèrent aussitôt Paris. Le duc de Nevers envoya un cartel au cardinal ; le duc de Mayenne prit fait et cause pour son beau-frère de Nevers, et provoqua le prince de Joinville son cousin. Le cardinal n'était pas homme à fuir le combat, et il avait déjà fait assez bon marché de son carac-

tère ecclésiastique, pour craindre d'y renoncer tout à fait en acceptant un duel. Mais le duc de Guise le faisait veiller de près, et des gardes envoyés par le roi emmenèrent le cardinal à la Bastille pendant que le prince de Joinville fut tenu aux arrêts. Les ducs de Nevers et de Mayenne, peu contents de cette satisfaction, se rendirent dans leurs gouvernements. Au premier bruit d'une querelle entre les deux maisons, toute la noblesse attachée à l'une ou à l'autre s'était mise aux champs, et on eut de la peine à la rappeler sous les drapeaux du roi, où le cardinal de Guise était venu se faire soldat.

On peut dire que le roi fut le dernier à donner le signal de la guerre; car elle avait éclaté déjà dans plusieurs provinces. En Béarn, le gouverneur de Navarreins défendait seul l'autorité du roi contre les entreprises de quelques capitaines ouvertement secondés par le marquis de la Force. Le duc d'Épernon reçut l'ordre de marcher au secours de ce brave officier. Satisfait déjà par le chapeau de cardinal que venait enfin d'obtenir son fils, le duc s'avança promptement
Avril. avec ce qu'il avait pu ramasser de troupes par le moyen de ses amis, tant en Guyenne que dans ses gouvernements. En peu de jours tout le pays

fut soumis. Le marquis de la Force se sauva avec tant de précipitation que le duc d'Épernon, en arrivant à Pau, fut obligé de faire mettre sous le scellé les meubles, effets, bijoux et papiers du gouverneur pour les soustraire au pillage. Après quoi il installa le maréchal de Thémines dans le gouvernement de cette province et retourna dans sa maison. Au même temps les réformés de Privas s'étaient soulevés. Ils prétendaient que le château de cette ville ayant appartenu à un seigneur de leur religion devait leur être remis, et non au gendre de ce gentilhomme qui était catholique, et ils s'en étaient emparés après un siége. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, fut obligé de lever des troupes; le marquis de Châtillon, général pour les réformés, tint la campagne contre lui et ne put l'empêcher de prendre après une vive résistance les villes de Vals, Vallon et Villeneuve-de-Berg où il rétablit le culte catholique. Le roi prêt à partir lui manda d'attendre de nouveaux ordres pour agir.

Le roi s'était préparé à son expédition par une levée extraordinaire de deniers. Le premier moyen qu'on trouva pour obtenir de l'argent fut le rétablissement de ce droit annuel dont il a été si souvent parlé, supprimé en 1618 d'a- 22 février



près la demande des états-généraux, mais qui avait le double avantage de procurer sur-le-champ un secours de finances et de satisfaire le parlement. Déjà cette faveur intéressée avait été consacrée par une déclaration publiée au Mans le 31 juillet 1620. Mais la condition sous laquelle cette faveur avait été accordée, et qui consistait à verser actuellement le vingtième denier du prix de chaque office, ayant été trouvée trop dure, on en dispensa d'abord les parlements, les cours des aides et les chambres des comptes dont on avait le plus besoin, et ensuite les autres officiers de justice obtinrent une diminution de moitié sur
30 mars. cette prestation. D'autres édits de finances joints à celui-ci amenèrent aux coffres du roi dix millions. L'assemblée du clergé, qui voulait suivre l'emploi de son argent, offrit un million « pourvu qu'il fût dépensé au siége de la Ro- » chelle. »

Les réformés de leur côté avaient pourvu par des collectes aux besoins de leur défense. L'assemblée de la Rochelle, n'ayant plus de chef que le parti reconnût, s'était approprié le droit de donner des ordres, d'imposer des taxes, de nommer des généraux, comme aurait pu faire le sénat souverain d'une république. Après avoir

distribué dans les provinces ses instructions pour lever des troupes, fortifier les villes et battre monnaie, elle ne craignit pas d'organiser dans le royaume une autre souveraineté que celle du roi et de se l'attribuer à elle-même. Elle divisait la France protestante en huit départements dont le commandement était remis au duc de Bouillon, au duc de Soubise, au duc de la Trimouille, au marquis de la Force, à son fils, au duc de Rohan, au marquis de Châtillon, et enfin au duc de Lesdiguières, pour lequel on nomma sur-le-champ un lieutenant. Une autorité supérieure était confiée au duc de Bouillon qui pouvait assiéger, forcer, composer, livrer journées et batailles, et nommer aux charges de son armée, sauf quelques-unes plus relevées dont l'assemblée se réservait la disposition. Trois députés de l'assemblée devaient avoir séance tant au conseil tenu par le chef général qu'en celui qui assisterait chaque chef d'armée dans les provinces. Ceux-ci pouvaient se choisir des lieutenants et pourvoir au commandement des places conquises, sauf à obtenir les provisions de l'assemblée. Aucun traité de trêve ou de paix ne pourrait avoir lieu sans que l'assemblée générale en eût délibéré. Le chef

10 mai.

général se trouvant dans l'assemblée en avait la présidence, et les généraux des provinces y avaient voix délibérative, mais non leurs lieutenants.

L'assemblée avait cru devoir s'occuper aussi de la moralité des soldats, en invitant les généraux à choisir des pasteurs pour leur faire le prêche et les prières. Il était défendu aux gens de guerre de jurer pour quelque cause que ce fût, sous peine d'un teston d'amende par soldat et d'un écu par gentilhomme; comme aussi de mener vie lubrique ni scandaleuse, et d'avoir aucunes femmes dans les villes ni aux armées sur peine de la vie; de se quereller en aucune sorte, ni mettre la main aux armes. Les prisonniers faits par les capitaines et soldats devaient être déclarés sur-le-champ au conseil sans qu'il fût permis à aucun chef, de quelque rang qu'il fût, de les délivrer ou de modérer leurs rançons. Les commissions pour lever des soldats seraient enregistrées par l'assemblée, et nul capitaine ne pourrait tenir les champs sans son commandement exprès; autrement il lui serait couru sus. Suivaient des règlements sur les plus minces détails de la police et de la discipline militaires, pour la conservation du commerce et du

labourage dans les lieux où la guerre serait portée.

Pour subvenir aux frais de la guerre, l'assemblée déclarait arrêter tous deniers royaux provenant des tailles, aides, gabelles et autres impositions de toute nature, tant celles déjà établies que celles qui pourraient être ordonnées par elle-même, pour être ces fonds remis entre les mains des trésoriers et receveurs qu'elle nommerait. Les revenus des bénéfices et autres biens appartenant aux ecclésiastiques devaient être employés au même objet, et pour cela baillés à ferme par des commissaires nommés dans chaque province. Le sixième des butins et rançons devait aussi être converti en deniers publics, ainsi que les compositions qui seraient faites pour la reddition des villes. L'assemblée continuait dans l'exercice de leurs charges les officiers de justice et de finances faisant profession de la religion, et conservait aussi exclusivement aux particuliers de la religion les droits et rentes qu'ils pouvaient avoir sur le revenu public. Les pasteurs, dont l'entretien ne pourrait être fourni par les églises, devaient être payés sur les plus clairs deniers provenant des biens ecclésiastiques, et on promettait d'assigner aussi sur les deniers publics les personnes de la religion qui

seraient obligées par la rigueur des troubles de quitter leurs demeures ou leurs charges.

Il était question pourtant du roi dans le préambule de cet acte singulier. On y disait que « l'as-» semblée avait charge, au nom de tous ceux de la » religion, de demeurer toujours sous la très-hum-» ble subjection de celui qu'elle reconnaissait » leur avoir été donné de Dieu pour leur prince » et souverain seigneur. » Mais, malgré cette protestation, le règlement dressé par l'assemblée de la Rochelle n'en fut pas moins regardé, et avec justice, comme une entreprise téméraire qui brisait tous les liens de l'obéissance, et séparait les protestants du royaume pour en former une république ennemie. On y trouvait surtout une imitation presque littérale des déclarations qui avaient préparé la révolte des Provinces-Unies.

Avec moins d'habitude que nous n'en avons des violences où la passion peut entraîner les hommes délibérant en assemblée, nous pourrions nous croire obligés de mesurer les forces du parti sur la hardiesse de ses résolutions. Mais cette distribution des provinces, et cette liste des chefs qui devaient y commander, n'existaient guère que sur le papier. Le duc de Bouillon, au-

quel on destinait le rôle du prince d'Orange, ne se souciait pas de se perdre pour une poignée de gens sans nom, et retrouva fort à propos la goutte qui le retint à Sedan. Nous verrons bientôt le duc de la Trimouille assurer le roi de son obéissance, le marquis de Châtillon rester inactif dans le gouvernement qu'il avait accepté, le marquis de la Force chassé du sien, et son fils pouvant à peine se faire reconnaître dans sa province. Le duc de Lesdiguières, chef titulaire d'un département, commandait les troupes du roi, et maintenait encore de loin l'ordre et la paix dans le Dauphiné, contre le lieutenant qu'on lui avait choisi. La république huguenote n'étant donc réellement qu'une théorie, ceux qui l'avaient votée se donnaient en même temps tous les torts de l'audace et tout le ridicule de l'impuissance.

CHAPITRE II.

Tumulte à Tours. — Le roi se fait remettre Saumur par contrat. — — Le duc de Rohan chef des réformés. — Siége et prise de Saint-Jean-d'Angély. — Expédition contre la Rochelle. — Succès de l'armée royale. — Siége de Montauban. — Mort du duc de Mayenne. — Emeute à Paris. — Le comte de Bassompierre. — Le père Dominique. — Négociation auprès du duc de Rohan. — Grande attaque tentée sur Montauban. — Levée du siége. — Intrigue contre le duc de Luynes. — Renvoi du père Arnoux, confesseur du roi. — Siége et prise de Monheur. — Mort du connétable de Luynes. — Le duc de Soubise prend Royan. — Continuation de la guerre en Languedoc. — Succès des réformés. — Pillages et assassinats dans le midi. — Retour du roi à Paris.

Parti de Fontainebleau pour combattre les réformés, le roi fut obligé d'abord de punir dans la ville de Tours une violence des catholiques. C'était, comme à l'ordinaire, une chose de peu qui avait produit un grand trouble. Des enfants 29 avril.

18 avril. s'étaient mis à suivre le convoi d'un huguenot assez mal famé, en le saluant de quelque chanson populaire. L'escorte du défunt s'en offensa et repoussa rudement les chanteurs. La foule prit parti pour ceux-ci; les amis du mort furent mis en fuite, son corps déterré, le cimetière et la maison du gardien dévastés. Ensuite on se porta en plus grand nombre vers le temple des réformés bâti hors de la ville. On y mit le feu aux cris de « vive le roi. » Deux maisons, appartenant au corps des réformés, furent également incendiées ou pillées, sans que les magistrats et capitaines de la ville pussent empêcher ce désordre. Enfin on parvint à dissiper cette multitude à laquelle on fit cinq prisonniers. Le roi instruit de cet événement, qui fournissait un grave prétexte aux huguenots, envoya des commissaires pour en faire une sévère justice. Mais pendant que le procès s'instruisait, le peuple se
4 mai. souleva de nouveau, chassa les juges de leurs siéges, délivra les accusés, et alla chercher dans les prisons de nombreux auxiliaires pour le pillage. En ce moment le roi venait d'arriver à Blois. Il accourut à Tours pour rétablir l'ordre par sa présence. Il fallait en même temps satisfaire les réformés qui se plaignaient, et ne pas

irriter les catholiques. Une trentaine de séditieux furent mis en prison par les archers du grand prévôt. On se contenta d'en condamner cinq, pour qu'il ne fût pas dit que la justice du roi eût rien perdu, et le reste obtint sa grâce.

Le roi devait aller ensuite à Saumur. C'était là que commandait le vieux du Plessis-Mornay qui, dans ce même instant, se rendait suspect à l'assemblée de La Rochelle en lui conseillant l'obéissance. L'histoire des troubles civils n'a pas de plus beau, de plus noble caractère, à quelque peu d'entêtement près. Mais c'est le sort de ces hommes qui savent rester fidèles à tous les devoirs, au milieu des excès et des violences, d'être exposés toujours aux défiances des deux partis. Le roi avait appris que, dans les conseils secrets de l'assemblée, il avait été question de faire entrer une forte garnison au château de Saumur, et il avait résolu de s'en emparer lui-même. Du Plessis-Mornay, qui avait eu connaissance aussi de ce projet, ne croyait avoir besoin de personne pour garder une place qu'il tenait depuis trente-deux ans. Encore bien qu'on lui eût promis de ne rien changer dans son gouvernement, le roi, contre l'usage, fit marquer son logement au château. Il fallut en faire sortir la

garnison, et il parut bientôt que le roi voulait y mettre des troupes sous un autre chef. Les propositions les plus brillantes ne purent arracher à du Plessis la démission de ce gouvernement. Il offrait seulement d'y recevoir un renfort qui n'obéirait qu'à lui, et avec lequel il s'engageait sur sa tête à défendre la ville contre tous venants. Enfin il fut obligé de signer une sorte de bail, par lequel il cédait pour trois mois le château de Saumur aux troupes du roi, commandées par le petit-fils du maréchal de Lesdiguières, la qualité de gouverneur lui de-
19 mai. meurant toujours; et il se retira tristement dans sa maison.

Le duc de Rohan, après s'être associé aux efforts des sages pour empêcher la guerre, n'était pas d'un caractère à se tenir tranquille lorsqu'elle était décidée. Il se hâta de fortifier la ville de Saint-Jean-d'Angély, d'en faire sortir les catholiques, y laissa le duc de Soubise son frère avec une garnison considérable, et se réserva pour le commandement des troupes en Guyenne. Toutes les villes réformées du Poitou et de la Touraine s'étaient déjà soumises au roi. Arrivé à
27 mai. Niort, il publia une nouvelle déclaration en faveur des réformés qui reconnaîtraient son auto-

rité et contre ceux qui obéiraient à l'assemblée de la Rochelle; puis il alla mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angély. Le duc de Lesdiguières réclama, comme un droit de sa charge, le privilége de reconnaître le premier cette ville, pendant que le roi, demeuré à Chizay, touchait quatorze cents malades dans un pré le jour de la Pentecôte. L'attaque de la ville commença aussitôt par la prise du seul faubourg que les assiégés eussent conservé, et qui s'était autrefois défendu un mois contre l'armée du roi Charles IX. Le prince de Joinville et le cardinal son frère furent au nombre des volontaires les plus intrépides, et le roi, qui survint au moment de la victoire, les réprimanda fort de leur témérité. Ce fut du reste le dernier exploit du cardinal; car il mourut peu de jours après de maladie en la ville de Saintes. Après l'arrivée du roi, la ville fut battue par le canon en sa présence, et le duc de Soubise ayant été inutilement sommé de se rendre par un hérault d'armes, le siége fut poursuivi avec vigueur. 30 mai.

Pendant qu'il se faisait, le roi reçut de bonnes nouvelles pour la tranquillité du royaume et de nombreux renforts pour son armée. Le comte de Saint-Pol avait pris Gergeau, place impor-

tante sur la Loire, et maintenait dans l'obéissance le Vendômois, la Beauce et le Dunois. Le prince de Condé s'était emparé de Sancerre dont il détruisit les fortifications. En Champagne, en Picardie, en Normandie, les réformés s'étaient laissé désarmer sans résistance. La Bretagne, contenue par le duc de Vendôme, ne donnait aucun signe de rébellion. Dès les premiers jours du siége, le duc de la Trimouille vint assurer le roi de sa fidélité. La discorde s'était mise parmi les réformés de la Basse-Guyenne. Un des principaux gentilshommes de ce pays, le sieur de Boisse Pardaillan, avait refusé de reconnaître pour chef le fils du marquis de la Force nommé par l'assemblée générale, et il envoya vers le roi pour lui faire offre de son service. En même temps arrivèrent tour à tour le comte de Bassompierre revenant de son ambassade en Espagne, le marquis de la Valette fils du duc d'Epernon, et enfin ce seigneur lui-même amenant d'Angoulême quatre canons.

Après vingt-deux jours de résistance, le duc de Soubise se vit réduit à capituler. Ses premières conditions furent repoussées avec mépris, et tout ce qu'il put obtenir fut un pardon général en faveur de ceux qui avaient défendu la

ville, moyennant qu'ils le demanderaient à genoux par leurs députés et promettraient de demeurer éternellement sous l'obéissance du roi sans porter jamais les armes contre son service, comme aussi qu'ils renonceraient à toutes unions, associations et assemblées faites sans sa permission. Le pardon demandé et accordé, tous les gens de guerre sortirent de la ville, munis d'un sauf-conduit pour leurs personnes, et avec armes et bagage. Le duc de Soubise, en passant devant le roi, mit le genou en terre, et lui promit fidélité pour l'avenir, c'est-à-dire jusqu'à la première occasion. Comme le roi s'était engagé à respecter les habitants, leurs propriétés et la liberté de leurs consciences, sur quelque bruit qui s'était répandu de violences et pillages commis par ses soldats, le grand prévôt se fit donner par les magistrats de la ville une déclaration portant « qu'il n'y avait été fait aucun mal ni dommage, » et que surtout la pudicité des femmes et filles » avait été conservée en son entier. » Seulement le principal ministre de la religion déposa que le temple avait souffert quelque dégât estimé à cent livres, et qu'on lui avait pris à lui-même, dans sa maison, sa robe de chambre et quelques hardes de la valeur d'environ cent cinquante livres. La 25 juin.



perte des assiégeants et des assiégés ne s'était pas élevée durant ce long siége à plus de cinq cents hommes tués. Cependant le roi crut devoir un châtiment exemplaire à cette ville rebelle. Il ordonna que toutes les fortifications fussent démolies et les fossés comblés. Il révoqua tous les priviléges dont elle jouissait, comme ville de guerre, « de sorte que les habitants fussent à l'ave- » nir taillables et cotisés à toutes levées, impo- » sitions et corvées ainsi que ceux du plat pays, » et il fit enregistrer ses lettres à cet effet au parlement de Bordeaux.

Il restait maintenant à réduire la Rochelle, et à combattre les réformés qui, malgré la défection du sieur de Boisse, s'étaient rassemblés en grand nombre dans la haute et basse Guyenne, sous le commandement du duc de Rohan et du marquis de la Force. Le duc d'Épernon fut choisi pour assiéger la Rochelle avec 4000 hommes de pied et 600 chevaux. La vieille haine qui existait entre ce seigneur et les Rochelois annonçait qu'il ne serait pas fait de quartier aux rebelles. Mais les forces qu'il put réunir étaient loin de suffire pour réduire une grande ville bien fortifiée, et sans cesse approvisionnée par la mer. Il avait bien été dit qu'elle serait attaquée de ce

côté. Mais il ne manquait pour exécuter ces ordres que des vaisseaux, le peu qu'on en avait étant nécessaire pour défendre les côtes contre une foule de pirates qui tenaient la mer et allaient faire reconnaître leurs prises à la Rochelle. Tout ce que le duc d'Épernon put faire, fut d'établir ses postes autour de la ville, de lui fermer toutes les communications avec le pays, de repousser les sorties de sa garnison, et enfin de lui interdire la récolte de ses champs et de ses vignes qu'il fit faire lui-même pour le compte du roi.

Le reste de l'armée fut dirigé vers la basse Guyenne où le sieur de Boisse n'avait pu ramener au roi que les villes de Sainte-Foy et Castillon. Tout le reste de la province, à la voix du duc de Rohan, s'était rangé sous le jeune marquis de la Force. La reine, qui avait accompagné son mari jusque-là, le quitta pour aller à Bordeaux, et la reine-mère retourna à Tours. A peine entré en Guyenne, le roi apprit que Nérac avait déjà 9 juillet.
été enlevé aux réformés par le duc de Mayenne, qui perdit ainsi la bonne réputation dont il jouissait chez eux depuis les derniers troubles. Aussitôt toutes les villes qui se trouvaient sur le passage du roi lui ouvrirent leurs portes; et lui remirent des attestations, qu'on avait soin de



prendre dans les places de la religion, pour constater qu'il ne s'y était fait aucune violence ni dommage. Il ne trouva de résistance qu'à Clérac, petite place sur la rivière du Lot, qui se qualifiait
25 juillet. de « ville sans roi défendue par des soldats sans » peur. » La discorde qui se mit parmi les assiégés
5 août. secondant utilement l'attaque, la ville se rendit après douze jours de siége. Le roi y fit pendre trois des plus ardents. Il avait perdu devant cette place nombre de gentilshommes, parmi lesquels il faut nommer le marquis de Termes, frère du grand écuyer. Un homme de robe y mourut aussi, mais de maladie ; c'était le garde des sceaux du Vair, qui suivait l'armée pour sceller les déclarations ou les traités. Les sceaux furent remis au duc de Luynes, ce qui fit dire qu'il savait faire le connétable pendant la paix et le chancelier à la guerre.

L'armée du roi se dirigea ensuite vers Montauban. C'était, dans cette province, la dernière espérance du parti ; le marquis de la Force y était enfermé, et le duc de Rohan devait le secourir avec ce qu'il avait pu ramasser de soldats dans le bas-Languedoc et les Cévennes. Le roi, de son côté, avait encore vu augmenter le nombre de ses troupes et de ses généraux par l'arrivée des ducs de

Mayenne, d'Angoulême et de Montmorency. Le duc de Sully était venu aussi lui apporter le secours inutile d'une négociation qui ne fut pas écoutée. Cependant il y avait des avis divers sur la résolution qu'il convenait de prendre. Le siége de Montauban semblait une entreprise dangereuse à cette époque de l'année, en présence d'une armée que commandait le duc de Rohan. Les conseils hardis l'emportèrent, et le duc de Mayenne eut ordre de commencer l'attaque. 18 août.

Si le nombre et la qualité des chefs qui commandaient dans l'armée du roi ne nuisit pas à l'ensemble des mouvements et à la régularité des opérations, toujours est-il que chacun trouva l'excuse des mauvais succès dans la concurrence des efforts. Le duc d'Angoulême seul agissait séparément. Il était chargé de marcher au-devant du duc de Rohan et de lui fermer le chemin. Les autres troupes étaient divisées en quatre quartiers, celui du roi, celui du connétable, celui du duc de Lesdiguières et celui du duc de Mayenne. C'était à ce dernier surtout que se portaient tous ces jeunes seigneurs et gentilshommes, avides de gloire et de dangers, qui ne prenaient pas de rang dans l'armée, mais accouraient

en foule aux occasions d'éclat. Peu de temps avait suffi pour élever bien haut la renommée militaire de ce jeune prince. On se plaisait à lui donner les noms des demi-dieux et des héros. Aussi tous les braves se pressaient-ils autour de lui, et cette fougue valeureuse qui excitait la sienne ne tarda pas à lui devenir funeste. Dès le commencement du siége, il voulut tenter un assaut avant que la brèche eût été entièrement ouverte par le canon; cette imprudence coûta la vie au marquis de Thémines qui commandait sous lui et à nombre de gentilshommes. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que le duc se résolut à mettre désormais plus de précaution dans ses mouvements. Cependant il ne négligeait aucune occasion de s'exposer lui-même, et il semblait se faire un plaisir d'attirer les regards et les coups des assiégés sur les personnes qu'il invitait à visiter ses tranchées. Un jour qu'il y conduisait le duc de Guise son cousin, récemment arrivé de Provence, il voulut regarder l'ennemi par l'affût d'un mousquetaire, et fut frappé d'une balle qui ne lui laissa que peu de
17 septembre. moments à vivre.

La douleur de cette mort fut grande, non-seulement dans l'armée, mais dans toutes les

villes de France. Elle se manifesta surtout dans Paris, où ce prince était aimé pour ses bonnes qualités et pour le souvenir de son père. « Les feux de la ligue semblèrent se rallumer, » comme on parlait alors, pour servir de torches » funèbres à ses obsèques. » Des malédictions éclatèrent partout contre les réformés. Le dimanche qui suivit cette nouvelle, la populace se porta sur le chemin de Charenton, se jeta sur ceux qui revenaient du prêche, et courut mettre le feu à leur temple. Quelques maisons furent pillées, quelques huguenots mis à mort. Le parlement et le gouverneur de Paris réussirent enfin à rétablir l'ordre et firent pendre deux des séditieux.

Un autre seigneur se montrait à ce siége avec une pareille valeur, mais avec ce caractère particulier de galanterie vaniteuse qui le distinguait. C'était le comte de Bassompierre, la figure la plus riante sans contredit qu'on puisse trouver dans les guerres civiles, également capable de conseils prudents et d'entreprises hasardeuses. Mais l'approbation des dames était toujours et partout son arrière-pensée. Un jour, il reçut l'ordre de détruire à coups de canon le pont de Montauban. Comme le jeu de son artillerie, assez

inutile pour ce dessein, menaçait quelques femmes qui lavaient leur linge dans la rivière, elles le firent prier d'y mettre fin, au nom de la bonne intelligence qu'il avait toujours eue avec leur sexe; ce qu'il accorda volontiers. Puis, profitant de cette sorte de trêve, elles demandèrent à le voir aux pieds de leurs remparts. Il dépouilla aussitôt ses habits de guerre, et courut se montrer à leurs yeux avec la parure élégante des fêtes de la cour.

Il était arrivé à l'armée du roi un auxiliaire d'un espèce plus étrange. Au conseil de guerre parut un carme déchaussé espagnol, nommé le père Dominique de Jesu-Maria, et précédé d'une grande réputation pour les avis et les prédictions en fait de batailles. L'année précédente, au fort de la guerre entre les états de Bohême et l'armée impériale, il avait été chargé par le pape d'apporter au duc de Bavière l'épée sainte des défenseurs de la religion. Ce fut lui qui conseilla de livrer bataille devant Prague, le jour de l'octave de la Toussaint, en promettant aux impériaux la protection du ciel. Après la victoire, qui remit l'empereur en possession de la Bohême, on fit valoir cette prophétie, et Ferdinand envoya pour être placée dans l'église des carmes dé-

chaussés à Rome, une couronne de pierreries avec trente enseignes prises sur l'ennemi. Ce religieux, considéré comme un saint, fêté et vénéré par toute la France, où on lui avait demandé nombre de miracles, retournait à son couvent en Espagne, et s'arrêta pour visiter le roi, qui crut devoir le consulter sur les moyens de réduire Montauban. Le carme, qui ne négligeait pas les voies humaines, pensa qu'on devait tirer quatre cents coups de canon sur la ville, 18 septembre.
après quoi elle se rendrait infailliblement. Soit que le jour fût mal choisi, ou que la mission du bon père fût terminée, les quatre cents coups furent tirés en vain. Les assiégés ne se laissèrent pas intimider, et il fallut en revenir aux conseils des capitaines.

Le duc de Rohan s'occupait de secourir la ville. Malgré la défaite d'un de ses lieutenants, il fit passer à travers l'armée du duc d'Angoulême un secours qui arriva dans Montauban, mais fort 28 septembre.
diminué, le tiers environ ayant péri dans une rencontre. Encouragés par ce renfort, les assiégés firent si bonne contenance, que le connétable crut devoir proposer au duc de Rohan un accommodement. Leur entrevue se fit à une lieue 12 octobre.
de Montauban, sur la route de Castres, où le

duc avait son quartier général. Le connétable lui offrit pour lui-même et pour ses amis une paix honorable, mais à condition qu'il abandonnerait la protection de Montauban. S'il faut en croire le duc, le connétable voulut lui montrer l'état désespéré de son parti et le peu de secours qu'il pouvait attendre, soit de l'étranger, soit de l'intérieur. « La reine-mère, disait-il, a » ses appuis en Espagne, en Savoie, à Rome et » du côté des jésuites, tout cela fort mal disposé » pour les huguenots; le prince de Condé ne ré» sisterait jamais à une pièce d'argent; le comte » de Soissons allait se rendre auprès du roi: » ainsi le duc de Rohan n'avait rien de mieux à » faire que d'éviter, par une réconciliation glo» rieuse, la ruine exemplaire qui menaçait sa » personne et sa maison. » Le duc refusa ces propositions, et ne voulut pas entendre parler d'un traité où tous ceux de sa religion ne seraient pas compris.

On résolut donc de pousser le siége avec vigueur. Il y eut dans l'armée quelques généraux qui prétendaient que la division des forces sur plusieurs points empêchait un effort décisif, et qui s'avancèrent jusqu'à promettre sur leur tête de prendre la ville en douze jours, si l'on voulait

leur en confier le soin. Les chefs les plus expérimentés doutaient fort du succès; mais ils furent obligés de se taire; car le confesseur du roi partageait la confiance des présomptueux et excitait le zèle de tous, comme s'il eût été jaloux des trophées du père Dominique. C'étaient le maréchal de Saint-Géran et le comte de Schomberg qui, sous les ordres du connétable, se chargeaient de l'exécution. Elle leur semblait infaillible. Déjà même le comte de Schomberg avait invité à dîner pour le lendemain dans les murs de Montauban le comte de Bassompierre, qui lui répondit malignement « que c'était un vendredi, jour de poisson, et qu'il valait mieux » remettre la partie au dimanche pour faire » meilleure chère. » On avait disposé des logements pour le roi, pour le cardinal de Retz, pour le père Arnoux, et, c'est Bassompierre qui le dit, pour le connétable, d'où ils pourraient voir en sûreté la prise de la ville. Mais l'attaque promise ne fut qu'une démonstration inutile, le côté par où l'on voulait donner se trouvant fortifié d'une manière désespérante, et les vives sorties des assiégés ne permirent pas de réparer cette faute. 21 octobre.

Pendant ce temps la mauvaise saison était

arrivée. L'armée se décimait chaque jour par les maladies, qui avaient mis déjà plusieurs chefs hors de service. Un conseil de guerre fut assemblé pour aviser aux moyens de terminer cette entreprise. Le comte de Bassompierre eut le courage de prononcer le mot qui était dans la pensée de tous sans pouvoir sortir de leur bouche; il proposa de lever le siége. Outre les désavantages qu'on y avait éprouvés, le roi avait reçu des provinces quelques fâcheux rapports. En Dauphiné un gentilhomme de la religion, parent du duc de Lesdiguières, avait levé des troupes avec lesquelles il tenait la campagne, pillant les châteaux et les églises. On avait heureusement découvert une conspiration qui devait le faire entrer dans Grenoble. Dans l'Agenois, les fils et le gendre du sieur de Boisse-Pardaillan avaient soulevé les villes où ce gentilhomme commandait. Il voulut les faire rentrer dans l'obéissance; mais s'étant arrêté à Gensac, il y fut surpris dans son logis par une troupe de rebelles, qui le mit à mort pour sa trahison. Toutes ces causes déterminèrent facilement le roi et le connétable au seul parti qui fût raisonnable. Le siége
2 novembre. fut levé avec le plus d'ordre qu'on put y mettre. Six mille hommes furent laissés aux environs de

Montauban. Le duc de Lesdiguières fut envoyé en Dauphiné pour y rétablir la paix, et le comte de Bassompierre eut ordre de conduire le reste de l'armée contre la petite ville de Monheur, où s'étaient rassemblés les rebelles de l'Agenois, commandés par un fils du sieur de Boisse, pendant que le roi se rendrait à Toulouse.

Les mauvais succès amènent toujours des plaintes et des récriminations. Beaucoup de reproches s'élevaient contre le connétable, qui les renvoyait assez durement aux autres chefs de l'armée. Les habitants de Toulouse, inquiets de voir si près d'eux une ville qui avait résisté au roi et qui était remplie de gens de guerre, se laissaient aller à de violents murmures contre le favori. On l'accusait d'avoir gardé pour lui l'argent destiné à payer les troupes, et d'occuper des milliers d'ouvriers dans les places ou maisons qu'il possédait, pendant que les soldats du siége mouraient de faim. Le roi n'en fit pas moins une entrée solennelle dans la ville, au milieu de toute la pompe mythologique et des devises flatteuses que l'esprit du temps pouvait inventer. Mais il paraît que, parmi les félicitations et les louanges adressées au roi par le parlement, le connétable trouva 21 novembre
quelques traits dirigés contre lui qui excitèrent

son ressentiment. Le roi ne resta que peu de jours à Toulouse, et alla rejoindre son armée qui assiégeait Monheur. On voulait rétablir la réputation de ses armes par la prise de cette petite place, où le fils du sieur de Boisse avait recueilli les assassins de son père, et qui d'ailleurs interceptait le passage de la Garonne. Le comte de Bassompierre avait commencé le siége, en attendant le maréchal de Roquelaure qui vint en prendre le commandement. Le roi s'y rendit accompagné du connétable, mais cette fois sans son confesseur. Le père Arnoux était resté à Toulouse.

Cette séparation, qui paraît toute simple, était pourtant le dénoûment d'une longue et ténébreuse intrigue. C'était le triomphe de l'homme qui gouvernait les actions du roi sur celui qui dirigeait sa conscience. Déjà s'était développé chez Louis XIII ce caractère en même temps timide et chagrin, qui lui faisait haïr ceux dont il suivait docilement les volontés. Il se sentait fatigué du connétable, et n'osait pas se soustraire à sa tutelle. C'était en secret et avec de grandes précautions qu'il disait son chagrin à de fidèles serviteurs, effrayés eux-mêmes de cette confidence. Ils pensaient tous, comme Bassom-

pierre, « que c'étaient là des querelles entre mari » et femme, après lesquelles on ne manque ja- » mais de chasser les valets qui en ont su quel- » que chose. » Le père Arnoux fut, à ce qu'il paraît, plus hardi. Il encouragea le roi dans ses mécontentements. Le secrétaire d'état de Puisieux ne craignit pas de s'associer à cette entreprise. Tous deux s'occupèrent d'aigrir l'esprit du roi contre un homme qui n'avait plus le succès en sa faveur. Le cabinet et le confessional conspiraient contre le duc de Luynes. L'amour s'en mêlait aussi. Car, toute chaste et réservée qu'était l'affection du roi pour la connétable, ce sentiment pouvait admettre la jalousie, et l'assiduité du prince de Joinville auprès de la femme devint un sujet de reproche contre le mari. Le connétable s'aperçut bientôt que le roi voulait lui échapper; il reprit aisément son empire, et le confesseur fut disgrâcié, après avoir en vain essayé d'adoucir le favori par des paroles « plus » basses, dit Richelieu, que sa condition ne » portait. » Du reste le cardinal n'hésite pas à qualifier d'ingratitude la conduite du père Arnoux envers le connétable, et il en tire cette remarque singulière, que « les grands ne doivent » pas se fier facilement à ceux qui les entourent,

» puisque l'habit même de la piété est capable » de feinte et de dissimulation. »

C'était après cette victoire de cabinet que le connétable conduisait le roi au siége de Monheur. Les défenseurs de cette ville s'encourageaient entre eux par l'application d'une centurie de Nostradamus qui porte : « sang royal fuis mon » heur. » Malgré cette prédiction, les batteries furent dressées, les mines jouèrent, et, au bout de quelques jours, le commandant de la place, blessé à la tête, offrit de capituler. Les conditions furent sévères. Le roi promit la vie sauve aux gentilshommes et soldats, mais ne voulut
11 décembre. accorder aucune grâce aux habitants. La ville fut pillée sans miséricorde, et le feu la détruisit jusques aux fondements.

La prise de cette bicoque, gardée par deux cent soixante soldats, fut aussitôt suivie d'un événement qui changea la face de la cour. Le connétable de Luynes, à peine arrivé devant Monheur, avait été atteint d'une fièvre purpurine. Pendant qu'on était encore à brûler la ville,
14 décembre. il rendit le dernier soupir dans un village. « Il » ne fut guère plaint du roi, » dit Bassompierre, et l'on croira facilement qu'il ne fut regretté de personne. Sa mémoire reste chargée de tous les

reproches que les contemporains adressent aux favoris; mais les traditions de la haine et de l'envie ne se sont pas conservées contre lui dans la postérité avec la même violence que contre son prédécesseur et sa victime. C'est qu'il mourut au sein de sa grandeur, laissant une famille riche et puissante, et il faut toujours au vulgaire l'autorité d'un revers pour lui faire mépriser tout à fait les enfants de la fortune; il ne comprend guère que les dénoûments.

On avait voulu terminer la campagne par un succès, après lequel le roi devait retourner à Paris, laissant des garnisons dans les villes où son autorité était reconnue, pour observer celles qu'il n'avait pu réduire. La prise de Monheur fut aussitôt compensée par une perte importante. Royan, place bien défendue en Saintonge à l'embouchure de la Gironde, se rendit par trahison au duc de Soubise qui se croyait déjà relevé de sa promesse. En même temps les nouvelles du Languedoc étaient peu favorables. Le marquis de Châtillon, promu par l'assemblée générale au commandement du bas Languedoc, s'était bientôt rendu suspect aux zélés de son parti. On lui reprochait trop de tiédeur pour les intérêts de la religion et peut-être quelque intelligence avec

le roi. Le duc de Rohan surtout se plaignait de n'être pas secondé par lui, et ce qu'on pouvait attribuer à la jalousie passait pour une trahison. Sur tous ces griefs, l'assemblée provinciale réunie à Nismes, autorisée par l'assemblée générale à prendre des mesures pour la défense des égli-
20 novembre ses, « déclara le sieur de Châtillon déchu de tou-
» tes les charges et dignités qui lui avaient été
» conférées, et défendit à toutes personnes fai-
» sant profession de la religion de le reconnaître
» pour général. » Le même arrêté lui ôtait les gouvernements de Montpellier et d'Aiguemortes que son père tenait du roi. Le marquis de Châtillon se renferma dans Aiguemortes; mais les villes de Nismes et de Montpellier célébrèrent ce qu'elles appelaient leur affranchissement par de cruelles violences contre les catholiques. Dans ces deux villes, les églises furent pillées, les religieux assaillis, les couvents ravagés. Trente-six églises, les plus belles et les plus anciennes de France, furent détruites. Le duc de Lesdiguières, qui venait de rétablir l'ordre et la paix en Dauphiné, leur envoya le président du Cros pour essayer avec eux quelque accommodement. Mais il fut misérablement assassiné. L'assemblée de Nismes, « qui avait goûté de l'autorité, » dit le

duc de Rohan, resta un mois sans vouloir nommer de général. Mais enfin, lasse de ses propres excès, elle appela le duc de Rohan qui fut reçu à Montpellier avec de grandes acclamations. 1 janvier 1618.

Ainsi, quoique la guerre n'eût pas entièrement détruit la rébellion, elle l'avait repoussée dans les provinces éloignées, et comme acculée aux limites de la France vers la Méditerranée. Dans une ligne plus rapprochée, Montauban, la Rochelle et Royan restaient au pouvoir des réformés. Mais la liste des villes qui s'étaient soumises au roi, l'immense étendue de pays où son autorité était reconnue sans partage, la certitude où l'on était que la campagne prochaine ôterait aux réformés leurs dernières espérances, tout cela suffisait bien pour justifier les apprêts d'un triomphe; huit mille bourgeois armés sortirent de Paris en pompeux équipage à la rencontre du roi, et le conduisirent à Notre-Dame où le Te-Deum fut chanté. 28 janvier.



CHAPITRE III.

Intrigues après la mort du connétable. — Le prince de Condé s'empare du roi. — Conduite habile de la reine-mère. — Délibération sur la continuation de la guerre. — Résolution de la continuer. — Divertissements à Paris. — Disgrâce de la duchesse de Luynes. — Elle prend d'avance un second mari. — Départ du roi pour l'armée. — Progrès des réformés. — Défaite du duc de Soubise. — Nouvelle négociation pour la paix. — Reprise de Royan. — Traité du marquis de la Force. — Prise et sac de Nègrepelisse. — Prise de Saint-Antonin. — Rigueurs exercées contre les vaincus. — Déclaration contre le duc de Rohan. — Conversion du maréchal de Lesdiguières. — Il est fait connétable. — Traité du marquis de Châtillon. — Entrée en France d'Ernest de Mansfeld avec une armée d'Allemands. — Retraite de ces troupes. — Siége de Montpellier. — Pertes de l'armée royale. — Nomination d'un garde des sceaux. — Paix de Montpellier. — Combat naval devant la Rochelle.

La mort du connétable livrait la faveur du roi à la poursuite de toutes les ambitions ; ceux qui se trouvaient les plus voisins s'en saisirent. Le cardinal de Retz, Henri de Gondy, évêque

de Paris et le comte Henri de Schomberg l'avaient suivi dans son expédition, celui-ci réunissant les fonctions de surintendant des finances et celle de grand maître de l'artillerie, l'autre avec la seule qualité de maître de l'oratoire du roi, mais tenant de fait le premier rang dans le conseil. Tous deux s'étaient signalés toujours dans le parti le plus ardent pour la guerre. En ce moment ils se recommandaient au roi par un zèle belliqueux, que contrariait souvent la prudence des généraux, et qui ne s'arrêtait pas devant les règles de la bonne foi. Comme le roi venait de quitter Bordeaux, ils proposèrent de
1 janvier 1622. s'introduire par surprise dans la petite ville de Castillon sur la Dordogne, qui appartenait au duc de Bouillon et avait gardé, suivant les promesses de ce seigneur, une stricte neutralité. Le comte de Bassompierre s'opposa fortement à cette violation du droit de gens. Les maréchaux de France approuvèrent son avis, et l'entreprise fut abandonnée au grand déplaisir du comte de Schomberg. Le cardinal et lui s'étaient hâtés de faire nommer un garde des sceaux qui fût dans leurs intérêts. Méry de Vic, neveu d'un brave capitaine mutilé au service de Henri IV et qui mourut de douleur peu de mois après son maî-

tre, fut élevé à cette dignité. « C'était, dit Brienne, » un médiocre sujet et un esprit faible, et il ne » pouvait rien arriver de meilleur au chancelier » de Sillery, si on ne lui rendait pas les sceaux, » que de les voir en telles mains. »

Le nouveau conseil était déjà tout formé lorsque le prince de Condé, qui, pendant toute la campagne, était resté dans le centre du royaume avec la tâche facile d'y maintenir la paix, vint à la rencontre du roi près de Poitiers. C'était déjà un prétendant à la direction des affaires qui prenait les devants sur la reine-mère sa rivale. Il se présentait avec la joie récente que lui avait donnée la naissance d'un fils. Après deux fausses couches et la naissance d'une fille au château de Vincennes, la princesse avait heureusement mis au jour un héritier du nom de Condé. 8 septembre 1621.
Le prince se conduisit avec une grande habileté. Il fit bon accueil à tous ceux qui entouraient le roi, souriant aux ministres, choyant les généraux, proclamant surtout la nécessité de faire prévaloir l'autorité royale sur les mutins; discours qui plaît toujours aux rois faibles. Il fut puissamment aidé dans ce dessein par cet abbé Ruccelaï que nous avons vu confident de Concini, dévoué à la reine, puis au connétable,

et que la mort du duc de Luynes laissait maintenant sans emploi. « Il avait, dit Bassompierre, » pour amis les ministres et tous nous autres. » Il savait les desseins du feu connétable, et » était adroit et rusé. » Le but du cardinal de Retz, du comte de Schomberg et du garde des sceaux avait quelque chose de louable; ils voulaient empêcher le roi de s'attacher à un favori. Mais en même temps ils prétendaient le soumettre à leurs conseils, et les courtisans avaient beau jeu à lui faire honte d'un joug que n'allégeait pas la douceur de l'amitié. Le prince de Condé, guidé par Rucçelaï, se rangea du côté des ministres comme les plus opposés à la reine Marie. Ils cherchaient en effet à retarder le retour du roi auprès d'elle; et déjà ils faisaient avec ardeur les apprêts d'une nouvelle campagne pour ne laisser que le moins de temps possible le fils sous les séductions de la mère.

Nous avons vu que le roi arriva dans Paris seulement à la fin de janvier. Il avait eu le soin d'annoncer successivement à sa mère la mort du connétable et la nomination d'un garde des sceaux qu'il savait lui être agréable. Elle envoya au-devant de lui l'évêque de Luçon pour le remercier de ses attentions, et lui dire combien

elle se réjouissait de le voir prendre en main les rênes de son royaume et gouverner par lui-même, résolue qu'elle était à ne lui demander autre chose que des témoignages de sa tendresse. Après les premières caresses de leur réunion, on vit se dessiner nettement la position de la cour. Le princé de Condé, appuyé des ministres, auxquels s'étaient joints le chancelier de Sillery et le président Jeannin, avait toute l'autorité. Ce fut après beaucoup d'hésitations qu'ils consentirent à faire entrer la reine-mère dans le conseil. Ils craignaient l'influence que pouvait lui donner l'amour du peuple, qui lui était revenu depuis qu'on la voyait sans puissance: mais surtout ils craignaient, et c'est Richelieu qui le dit, « l'évêque de Luçon, en qui on reconnaissait quel- » que force de jugement et dont on redoutait » l'esprit. » La reine eut besoin de grandes précautions pour dissiper tous ces ombrages. Elle écoutait les propositions, parlait peu, épiait les désirs du roi, et se tenait sur la réserve, « s'a- » percevant bien qu'on ne lui faisait voir que » la montre de la boutique et qu'elle n'entrait » point au magasin. »

Richelieu rapporte plusieurs traits de la mauvaise volonté qu'entretenaient contre elle le prince

de Condé et les ministres. Lorsque le roi voulait la voir chez elle le matin, des domestiques gagnés venaient dire qu'elle n'était pas éveillée. L'abbé Ruccelaï, qui devait éviter sa présence, s'était montré insolemment devant elle chez sa belle-fille, et le prince de Condé trouva mauvais qu'elle l'en fît sortir. Au milieu de ces tracasseries intérieures, la question politique du moment était la continuation de la guerre contre les réformés. Le prince de Condé la voulait, dans l'espoir de commander l'armée, et aussi pour tenir le roi éloigné de sa mère. Le cardinal de Retz, le surintendant de Schomberg et le garde des sceaux de Vic y avaient le même intérêt, et de plus ils craignaient que les vieux ministres dont le roi s'était rapproché ne vinssent à faire prévaloir l'autorité de leur expérience. Les moins ardents se trouvaient être les généraux ; et Bassompierre nous apprend que, tandis qu'on se préparait publiquement à la guerre, le roi chargea le duc de Lesdiguières de négocier la paix. Il y eut même pour cette affaire secrète, entamée à l'insu et en défiance des ministres, une sorte de conseil particulier où les dépêches étaient adressées. Il se composait du comte de Bassompierre et du secrétaire d'état de Pui-

sieux. La reine aussi était regardée dans le public comme étant du parti de l'accommodement. Cependant la question fut proposée dans le conseil officiel, pour lequel l'évêque de Luçon avait eu soin de dicter à la reine-mère son avis. Elle devait examiner si la guerre était juste, si elle était possible, si elle était utile. Sur les deux premiers points l'affirmative n'était pas douteuse. Mais il y avait plus de difficulté pour le troisième. Au dedans, la misère des peuples ruinés par les gens de guerre et la force toujours croissante des rebelles qui avaient eu le temps de se reconnaître et de s'unir, au dehors, les dispositions des protestants d'Allemagne et des Hollandais favorables à leurs frères, l'alliance qui se tramait entre l'Espagne et l'Angleterre, étaient autant de motifs pour ne pas s'embarquer dans une guerre civile. Il valait mieux avoir les yeux sur l'Espagne, qui convoitait ouvertement la monarchie de l'Europe, que de se déchirer entre Français pour son profit. Un écrit imprimé développait ces motifs et ces conclusions avec une forme de raisonnement et de style qui ressemble singulièrement à la manière de Richelieu.

L'opinion du prince de Condé l'emporta, et le

roi résolut, sauf l'effet de la négociation confiée au duc de Lesdiguières, de marcher en personne contre les huguenots. La reine-mère voulait au moins le suivre, « certaine, dit Richelieu, que si » l'on se passait d'elle quelques mois, on s'ac» coutumerait à s'en passer toujours. » Le prince s'y opposait, et prétendait l'éloigner honorablement en lui confiant la garde de Paris et le commandement des troupes en deçà de la Loire. L'un et l'autre se trouvèrent encore en dissidence sur la convenance de conduire à l'armée le frère du roi, âgé de quatorze ans. Le prince de Condé demandait qu'il accompagnât le roi, et l'on pouvait attribuer ce désir à de coupables espérances. Exposer aux mêmes périls le monarque et l'héritier de la couronne paraissait un calcul odieux chez celui qui devait leur succéder. La reine-mère tint ferme, et il fut convenu qu'elle suivrait le roi, pendant que le duc d'Anjou resterait à Paris.

Au milieu de ces soins sérieux, on trouvait du temps pour les fêtes, et Bassompierre dit qu'il ne passa point trop mal son hiver à Paris, « où il » y eut plusieurs belles comédies et grands bal» lets. » Pourtant ces divertissements furent l'occasion ou le prétexte d'une disgrâce. La jeune reine

était enceinte, dit-on, de six semaines lorsqu'un soir, comme elle se jouait avec la connétable de Luynes, qui ne paraît pas avoir regretté son mari plus qu'il ne fallait, elle se laissa tomber et perdit ainsi ses premières espérances de maternité. Le roi instruit de cet accident fit donner l'ordre à la connétable de quitter le Louvre. La duchesse pensa qu'un mari la relèverait de cette disgrâce. Elle n'avait pas attendu la mort du premier pour s'en assurer un second. Le prince de Joinville, qui venait de prendre le titre de duc de Chevreuse pour laisser le sien au fils du duc de Guise, entretenait avec elle une liaison dont le roi, déjà sévère sur les mœurs, devait approuver la réparation par voie légitime. Veuve depuis trois mois à peine, elle se mit sous la protection d'un prochain mariage.

Le roi n'avait passé à Paris que cinquante jours, et les préparatifs de la guerre semblaient encore demander beaucoup de temps, lorsque tout à coup on le vit partir pour Orléans, « plutôt, dit » Richelieu, en équipage de chasseur que de con- » quérant. » Le duc de Rohan ajoute qu'il sortit du Louvre par une porte de derrière comme si on l'eût enlevé. Le prince de Condé l'accompagnait, et la précipitation de ce départ était telle 21 mars 1622.



qu'il ne put remplir ses devoirs religieux à Paris; il fallut qu'il fît ses pâques en chemin. La reine-mère se mit bientôt comme à sa poursuite. Le motif donné par le prince de Condé pour cette brusque entrée en campagne était la nécessité de réprimer promptement les insolences commises par les réformés. L'hiver en effet n'avait que faiblement ralenti leurs entreprises. Le duc de Rohan, que nous avons vu appelé par le peuple de Montpellier vers la fin de l'année précédente, y trouva des difficultés sans nombre dont il eut peine à se tirer. Tandis que trois armées, l'une en Vivarais sous les ordres du maréchal de Lesdiguières, l'autre en Provence conduite par le duc de Guise, l'autre en Languedoc par le duc de Montmorency, menaçaient les villes de son parti, il avait à lutter encore contre la jalousie d'une assemblée qui ne voulait pas le reconnaître, et contre les troupes du marquis de Châtillon qu'il était venu remplacer. Mais pendant qu'à force d'habileté et de courage il ne pouvait que se maintenir dans cette position, le duc de Soubise son frère faisait de rapides progrès. Maître de Royan, et se jugeant quitte du serment de fidélité qu'il avait fait au roi après la prise de Saint-Jean-d'Angély, il s'était rendu à

la Rochelle où il avait repris sa charge de gouverneur du Poitou et de la Bretagne. Le duc d'Épernon en avait levé le siége pour prendre ses quartiers d'hiver, et la mer appartenait toujours aux Rochelois. En vain avait-on fait venir de Normandie et de Bretagne tous les vaisseaux qu'on put ramasser; ils se trouvèrent en si mauvais état, dépourvus d'hommes et de munitions, qu'ils ne purent tenir la mer, et la flotte royale, composée de quinze voiles environ, demeura bloquée tout l'hiver dans le port du Brouage. Les Rochelois, ne trouvant plus d'obstacles à leur navigation, firent alors partir deux expéditions, l'une vers l'embouchure de la Garonne, l'autre sur les côtes du Bas-Poitou. Le duc de Soubise fut chargé de celle-ci avec trois mille hommes de pied et 400 chevaux qui furent doublés par les gens de cette province. Il s'empara aussitôt des Sables-d'Olonne et de plusieurs places, sans que le comte de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, qui demandait en vain secours au duc d'Épernon, pût l'empêcher de tenir la campagne et de pousser ses courses jusqu'aux portes de Nantes.

C'était contre ce sujet rebelle et relaps que le prince de Condé entraînait le roi. L'infanterie fut embarquée sur la Loire, la cavalerie se mit

en marche sur la levée et toutes les troupes se rendirent à Nantes. Deux jours après on en partit pour atteindre le duc de Soubise qui, craignant de se mesurer avec la personne du roi, se disposait à se rembarquer. A la nouvelle de cette résolution, la reine-mère, qui était restée en arrière, s'effraya des périls qu'on allait faire courir à son fils et s'en plaignit violemment aux ministres, qui rejetèrent tout le tort, s'il y en avait, sur le prince de Condé. Cependant on apprit que le duc de Soubise s'était emparé de l'île de Rié d'où il comptait partir sur ses vaisseaux, On résolut de l'aller attaquer dans cette retraite dont l'abord ne semblait pas facile. C'était une portion de terre, entourée de marais que les grandes eaux couvraient entièrement. On ne pouvait y arriver que par d'étroites chaussées qui communiquaient soit avec la terre ferme, soit avec les îles voisines, et un canal assez profond lui servait de ceinture. Cependant l'entreprise seule put paraître téméraire, l'exécution fut facile. Les paysans de l'île de Saint-Périez, qui avaient défendu leur pont contre le duc de Soubise, indiquèrent à l'armée royale un gué, où l'on pouvait passer à la marée basse. Le roi le traversa la nuit avec la cavalerie, et toute l'infanterie le suivit

10 avril.

bientôt sans trouver de résistance. Le jour venu, on se mit en marche pour chercher l'ennemi du côté de la mer. On l'aperçut bientôt, mais se préparant à la fuite. Déjà une partie de l'infanterie s'était jetée dans des barques que le peu d'élévation des eaux empêchait de partir, le reste demandait miséricorde, pendant que le duc de Soubise avec sa cavalerie, profitant de la basse mer, se sauvait par le canal où ses barques étaient retenues. Alors le combat qu'on cherchait ne fut qu'un massacre; plus de quinze cents hommes tombèrent impitoyablement égorgés sur le rivage ou sur les bateaux. On fit environ six cents prisonniers, dont treize furent pendus comme ayant appartenu à la garnison de Saint-Jean-d'Angély, le reste condamné aux galères. Les paysans se mirent à la poursuite des fuyards dont il périt un grand nombre dans les marais, tellement que le duc de Soubise ne put ramener plus de trente chevaux à la Rochelle, où il alla cacher sa honte, flétri par le rapport même du roi victorieux, dans lequel on lisait que « le duc avait lâchement » abandonné ses gens. » 11 avril.

Les députés choisis par le duc de Rohan et les provinces pour traiter de la paix sur la proposition du duc de Lesdiguières, après avoir

cherché le roi à Paris ne purent l'atteindre qu'à Niort, où la déroute récente du duc de Soubise avait mal disposé le conseil à les écouter. Cependant le roi ne se départit pas encore de la négociation secrète qu'il avait entamée. Il y eut une réponse dictée par les ministres aux propositions qui leur furent montrées; celle-ci était fière et exigeante. Il y en eut une autre plus modérée sur les dépêches particulières, qui fut convenue avec le comte de Bassompierre et le sieur de Puisieux. En attendant, on résolut de suivre les résultats d'un premier succès. Le duc d'Épernon, à qui l'on reprochait de n'avoir pas secouru le Poitou, voulut se réhabiliter dans les bonnes grâces du roi, en lui remettant la ville de Royan dont il alla faire le siége. Il venait d'être remplacé dans le commandement de l'armée devant la Rochelle par le jeune comte de Soissons, impatient d'essayer ses premières armes, et dont le duc n'avait pas voulu faire l'éducation en subalterne. Il espérait s'emparer de Royan par le moyen du gouverneur avec lequel il était en intelligence. Mais les habitants, encouragés par un secours de la Rochelle, fermèrent leurs portes sur leur gouverneur et se mirent en défense. Le roi arriva bientôt devant la place avec son armée.

L'attaque ne dura pas plus de six jours au bout desquels les habitants demandèrent à capituler. Le roi accorda la vie et la liberté aux habitants, permit à la garnison de se retirer où elle voudrait avec ses armes, et fit occuper la ville par ses troupes auxquelles on eut quelque peine à défendre le pillage, « les soldats, dit Bassompierre, étant en curée par la défaite de l'île de Rié. » 11 mai.

De là le roi devait se diriger vers le Languedoc. Le premier ennemi qu'on allait rencontrer sur le chemin était le marquis de la Force, sorti de Montauban avec ses fils après la levée du siége, pour faire sa charge de gouverneur dans la Basse-Guyenne. Un arrêt du parlement de Bordeaux les avait condamnés à mort, ce qui fut exécuté en effigie. Ils étaient en outre déclarés ignobles et roturiers, et leurs châteaux et bois devaient être rasés, si le duc d'Elbeuf, commandant les troupes du roi, parvenait à s'en saisir. De part et d'autre on s'empara de quelques villes. Les réformés reprirent Clérac et Tonneins. Montravel se rendit au duc d'Elbeuf qui ayant reçu de nouveaux renforts alla mettre le siége devant Tonneins. La nouvelle prise de cette ville, où fut tué un des fils du marquis de la Force,

fut annoncée au roi devant Royan et le décida à se porter en avant sur la route où marchait déjà le prince de Condé. Mais en même temps qu'on faisait mouvoir des troupes, on faisait agir aussi des négociateurs. Henri Auguste de Lomenie, qui s'appela depuis le comte de Brienne, s'était rendu de la part du roi auprès du marquis de la Force. Il avait pouvoir de lui proposer le bâton de maréchal et deux cent mille écus. Suivant l'usage, l'habile secrétaire d'état commença par offrir le moins possible, et le général des réformés voulut défendre les intérêts de sa religion. A mesure que les offres s'élevèrent, il reconnut qu'il n'était pas autorisé par les églises pour traiter en leur nom, et fit son affaire particulière. Le roi fut donc reçu sans résistance à
25 mai. Sainte-Foy, où son premier soin fut de faire célébrer la fête du Saint-Sacrement sur l'emplacement de l'église détruite par les réformés, et le marquis de la Force reçut le prix de son marché qui aurait pu être celui de ses anciens services. Alors le roi continua librement sa route qui le faisait passer devant Montauban. Il avait été résolu qu'on ne songerait pas à reprendre le siége de cette ville et qu'on en garderait seulement les environs. Une petite ville située à trois lieues

de Montauban, et appelée Négrepelisse, entreprit de résister à l'armée du roi. Elle était peu fortifiée, avec une faible garnison et sans chef. Les habitants osèrent pourtant tirer sur les premières troupes qui s'y présentèrent. La place fut attaquée avec vigueur et enlevée d'assaut. Soit qu'on voulût châtier d'une façon exemplaire cette insolence d'une place qui n'avait pas qualité pour soutenir un siége, soit ressentiment de l'échec éprouvé l'année précédente dans le voisinage, on ne mit aucun obstacle à la fureur des soldats. Tous les habitants furent passés au fil de l'épée, 10 juin. à l'exception des femmes « dont quelques-unes » furent forcées, dit lestement Bassompierre, les « autres se laissèrent faire de leur bon gré. » La ville fut détruite tout entière par le feu, comme celle de Tonneins l'avait été quelques jours auparavant. Pour excuser un peu ces rigueurs, il faut dire que pendant l'hiver les habitants de Négrepelisse avaient impitoyablement massacré la garnison laissée par le duc de Mayenne. Ces sortes de représailles sont la justice des guerres civiles.

Saint-Antonin se défendit quelques jours; les femmes mêmes s'y montrèrent armées de faulx et de hallebardes. Après avoir perdu beaucoup de capitaines et de soldats, l'armée du roi fit

une attaque générale qui força la ville à se rendre. La garnison obtint la permission de sortir un bâton blanc à la main. Dix bourgeois furent pendus, et avec eux le ministre de leur religion qui avait été autrefois cordelier. Les habitants payèrent cinquante mille écus pour se racheter du pillage. La guerre avait pris, comme on voit, un caractère de sévérité qu'elle n'avait pas eu l'année précédente. Il ne s'agissait plus d'adoucir les réformés en leur montrant un roi prêt à pardonner; il fallait qu'ils vissent arriver contre eux un vainqueur disposé à punir. Derrière l'armée du roi, toutes les fortifications des villes où il avait trouvé quelque résistance s'écroulaient sous les yeux des conseillers du parlement commis à cet effet. Mais les défections causent toujours plus de mal aux partis que les châtiments et les défaites, et en ce moment l'argent du roi faisait autant de conquêtes que son artillerie.

22 juin.

Le duc de Rohan voyait l'orage s'approcher de lui, et n'en montrait que plus de résolution. Placé entre le marquis de Châtillon, rival qui pouvait à chaque instant devenir un ennemi, le duc de Montmorency qui pressait Montpellier, et l'armée du roi qui s'avançait par le haut Languedoc, il faisait face partout aux intrigues

comme aux hostilités. Pour le punir de son obstination, le roi, arrivé à Toulouse où il s'était rendu après la prise de Saint-Antonin, envoya l'ordre au parlement de Paris de vérifier une déclaration, datée du mois de décembre 1621, par laquelle le duc était « déclaré criminel de lèse-» majesté, et comme tel déchu de tous hon-» neurs, dignités, offices et gouvernements, avec » injonction à tous chefs de guerre de lui cou-» rir sus. » Le roi allait exécuter lui-même la dernière partie de ses commandements. Pour y mieux préparer son armée, il se fit à Toulouse de grandes dévotions. Les seigneurs et capitaines s'empressèrent « de nettoyer leurs consciences » par la confession. » Plusieurs se firent recevoir dans la confrérie des pénitents bleus, « laquelle a » cela de bon que, n'obligeant à rien, elle fait ga-» gner de grandes indulgences, même en l'article » de la mort. » Plus de six cents personnes communièrent solennellement, le prince de Condé, le duc de Vendôme, son frère, et le duc de Chevreuse donnant à toute la cour l'exemple de la piété.

22 juillet.

2 juillet

Dans le même temps la politique préparait à l'Église une illustre conquête. Le maréchal de Lesdiguières était en Dauphiné, et, quoiqu'il eût donné plus d'une preuve de sa fidélité, on pa-

raissait toujours craindre quelque retour du vieil huguenot à ses anciennes affections. Ce qui pouvait le faire croire, c'était la mission secrète dont le roi l'avait chargé, et qui donna lieu à quelques entrevues avec le duc de Rohan. Quoi qu'il en soit, sa puissance dans le Dauphiné était telle, la position qu'il avait sur le Rhône paraissait en ce moment d'une si grande importance, que le conseil du roi sentit la nécessité de se défaire de lui ou de le gagner tout à fait. Le premier parti, s'il est vrai qu'il fut proposé, n'était pas d'une facile exécution; la raison et une foule de motifs secrets appuyaient le second. Il s'agissait d'offrir au duc l'épée de connétable, qu'il avait généreusement cédée au duc de Luynes. Par ce moyen, la reine-mère espérait retirer son fils de l'armée; les généraux, fatigués du prince de Condé, aimeraient mieux obéir à un chef expérimenté, qui n'apporterait pas dans ses rapports avec eux l'autorité toujours supérieure d'un prince du sang, et s'entendrait d'ailleurs un peu mieux au métier. La condition imposée au duc de Lesdiguières était de se déclarer catholique; car l'on pouvait croire déjà sa conversion assez avancée, puisqu'il s'y était engagé par écrit lorsqu'on lui offrit pour la première fois la charge de conné-

table. L'habile Déageant fut encore chargé de lever ce qui lui restait de scrupules. Une femme de naissance obscure, que le maréchal avait épousée, à l'âge de soixante-quatorze ans, après l'avoir eue longtemps pour maîtresse, lui persuada aussi que l'épée de connétable valait bien une messe, et le guerrier octogénaire désigna pour rentrer publiquement au sein de l'église catholique, « le jour anniversaire de celui où le » roi Henri IV avait fait son abjuration. » Cette 25 juillet.
cérémonie eut lieu avec une grande pompe. Le parlement de Grenoble s'y rendit en corps. Plus de six cents seigneurs et gentilshommes, tant du pays que du voisinage, escortèrent le duc à l'église de Saint-André, où il entendit sa première messe, « deux aumoniers étant à ses côtés » pour l'avertir de se lever ou de se mettre à » genoux lorsqu'il le fallait. » Au sortir de l'église, le maréchal de Créquy, son gendre, lui présenta les lettres du roi qui l'élevaient à la dignité de connétable ; le lendemain il entendit encore la messe dans l'église des Capucins, en l'honneur de son patron saint François ; le jour suivant, il reçut dans la cathédrale le collier de l'ordre du Saint-Esprit ; et le quatrième jour « il communia dévotieusement » avec les trois



chevaliers de l'ordre qui avaient été désignés pour l'assister en sa réception.

Assuré désormais du Dauphiné et des secours que le Rhône pouvait fournir à son armée, le roi poursuivit sa route vers Montpellier, soumettant toutes les places qui se trouvaient sur son passage. Le duc de Rohan avait placé dans cette ville une forte garnison, avec des munitions pour un long siége, et en avait fait sortir tous ceux qu'il soupçonnait de vouloir la livrer. Il s'était retiré lui-même dans les Cevennes, pour être à portée de la secourir. Mais trois places qui assuraient la communication entre Nismes et Montpellier se rendirent presque sans résistance, de sorte que toutes les forces des réformés se trouvèrent renfermées dans ces deux villes sans
17 août. pouvoir se joindre et se porter secours. Le marquis de Châtillon, qui avait essayé en vain de se réintégrer dans son commandement, pour avoir quelque chose de plus à remettre entre les mains du roi, lui offrit alors sa personne et la ville
22 août. d'Aiguemortes, qu'il avait conservée. Il reçut aussi pour récompense le bâton de maréchal.

Pendant que le parti de la religion perdait ainsi chaque jour quelqu'une de ses places et se voyait abandonné par quelqu'un de ses généraux,

un événement singulier était venu pour quelque temps ranimer ses espérances. A l'autre extrémité du royaume, il crut voir s'avancer un puissant secours. Du moins l'effroi qui se répandit promptement, depuis la frontière de Champagne jusqu'à Paris, semblait lui annoncer qu'il n'avait pas en vain appelé l'assistance de l'étranger. Déjà les réformés s'étaient adressés au roi d'Angleterre; mais le duc de Soubise, qui s'était chargé de cette mission, n'avait pu rien obtenir, et une tempête dispersa bientôt les vaisseaux sur lesquels il avait rassemblé à ses frais un petit nombre de soldats. Ceux qui paraissaient venir maintenant pour opérer une diversion utile en faveur des huguenots arrivaient d'Allemagne, précédés par les lamentations de la Lorraine qu'ils avaient dévastée. C'était une armée qui fuyait, poursuivie par les généraux de l'empereur. Mais elle portait la désolation avec elle, et elle avait pour chef un homme habile, entreprenant, d'autant plus redoutable qu'il ne tenait à rien et n'obéissait à personne, le fameux Ernest, fils naturel du comte de Mansfeld, dont la famille fut féconde en grands généraux. Après avoir servi la cause de l'électeur palatin en Bohême et dans les états héréditaires de ce prince,

il avait passé le Rhin avec ses troupes, sans qu'on pût bien savoir dans quel pays il voulait se jeter. En effet il avait en poche un congé honorable de l'électeur qui le tenait dégagé de son serment envers lui, et le laissait libre de faire ce qu'il jugerait convenable pour ses propres intérêts. Lié à la cause des protestants en Allemagne, Mansfeld semblait appartenir de plein droit à celle des réformés en France. Aussi s'en approchait-il sur l'invitation du duc de Bouillon, dont le zèle pour la religion venait de se réveiller lorsqu'il apprit le mauvais traitement fait à Négrepelisse, ville de son domaine. Celui-ci manda au duc de Rohan que, si les négociations entamées avec le connétable ne se terminaient pas par une bonne paix, il s'engageait à prendre les armes, pourvu que le duc autorisât de son nom un traité avec Mansfeld, et fît obliger au paiement de ce secours les provinces où il commandait.

1 août. Cependant l'alarme fut grande à Paris lorsqu'on sut que Mansfeld marchait vers la Moselle avec des troupes dont le bruit public exagérait le nombre. Le duc de Nevers se rendit aussitôt dans son gouvernement de Champagne. Mansfeld, avec toute l'habileté et le courage qui font un grand homme de guerre, s'était résigné

à n'être qu'un aventurier, et tirait tout le profit qu'il pouvait de cette condition. Il mettait ses services à haut prix, et l'on n'était pas encore à l'abri de la surenchère. La reine avait donné pouvoir au duc de Nevers de combattre ou de marchander. Il envoya aussitôt vers Mansfeld un officier qui avait servi en Allemagne, et qui lui persuada facilement que les promesses d'un parti ne valaient pas la munificence d'un roi. Mansfeld offrit de vendre une portion de ses troupes au roi de France. Les conditions du marché parurent excessives, et cependant « elles » étaient, disait-il, beaucoup au-dessous de » celles que lui proposait le roi d'Espagne. » L'envoyé du duc de Nevers demanda du temps pour obtenir le consentement du roi, et, en attendant, il fut convenu que l'armée de Mansfeld s'avancerait jusqu'à la Meuse, sans commettre aucun dégât, pourvu qu'on lui assurât d'avance les vivres et la solde. De son côté le duc de Bouillon le pressait de passer la Meuse et d'aller assiéger Mouzon, place voisine de Sedan, se faisant fort de lui fournir les munitions dont il avait besoin. Mansfeld se mit en marche mal- 8 août.
gré sa promesse, et s'approcha de cette ville. Comme il semblait hésiter, le duc de Bouil-

lon eut avec lui une entrevue, dans laquelle il ne put vaincre son indécision. Il resta donc inutilement campé dans le pays, attendant toujours la réponse du roi qui n'arrivait pas. La désertion, fomentée par le duc de Nevers, se mit bientôt parmi ses soldats, de sorte qu'il lui fallut donner des otages pour loger son armée dans les faubourgs de la ville qu'il aurait pu prendre. Pendant ce temps, des forces imposantes s'assemblaient en Champagne, en Picardie, en Bourgogne, et, pour surcroît d'embarras, une armée espagnole parut sur les frontières du Luxembourg. Mansfeld se voyait maintenant enfermé entre deux armées, et, au lieu de tous les avantages dont il s'était flatté, il n'avait plus à demander qu'un passage pour se jeter
25 août. dans le Hainault. Il y parvint par une marche hardie, mais en laissant sur sa route beaucoup d'hommes tués par les paysans des Ardennes, une forte partie de son bagage, et surtout un grand nombre de femmes qu'il traînait à la suite de son armée. Ainsi la France se trouva délivrée en quelques jours, sans coup férir et surtout sans bourse délier, d'une armée habituée au pillage, qui avait trouvé ses frontières sans défense, et dont l'intervention pouvait faire

revivre avec des chances infinies une guerre civile presque éteinte.

La retraite de Mansfeld ôtait au duc de Rohan sa dernière espérance. Le connétable lui ayant proposé une nouvelle conférence pour traiter de la paix, il l'accepta volontiers, et les conditions en furent arrêtées. Cependant il s'y trouva une difficulté qui en retarda la conclusion. Les habitants de Montpellier, craignant la rigueur du prince de Condé et les violences des soldats, demandaient que le roi n'entrât pas dans la ville, mais seulement le connétable, en la personne duquel ils offraient de reconnaître l'autorité du roi. Le duc de Rohan s'y rendit avec un 30 août.
passeport du connétable pour engager les habitants à se désister de cette condition. Il les trouva déterminés à la défense, et, reprenant son rôle de capitaine, il fit entrer dans leurs murs de nouveaux secours. Les négociations étant ainsi rompues, l'armée du roi mit le siége devant la ville, et le connétable se retira dans son gouvernement, soit par dépit de n'avoir pu terminer le traité, soit par précaution pour pouvoir le reprendre. Les premières opérations du siége furent funestes à l'armée du roi. Une sortie de la garnison, faite à propos et sur un point mal 2 septembre.

défendu, jeta le désordre parmi les assiégeants. Beaucoup d'officiers y périrent ; le duc de Montmorency fut blessé légèrement ; un jeune prince de la maison de Longueville, le duc de Fronsac, âgé de vingt ans, qui promettait d'être un grand capitaine, mourut percé de plusieurs coups ; le neveu du duc de Luynes, qui avait épousé la nièce de l'évêque de Luçon, fut tué aussi, laissant une jeune veuve à pourvoir ; le lendemain, le roi perdit encore Zamet, maréchal de camp, fils du célèbre financier qui prêtait souvent sa maison à Henri IV. Un mois se passa en travaux de siége, attaques et sorties, sans amener rien de décisif. L'armée du roi s'affaiblissait par les maladies ; les assiégés « n'en pou-» vaient plus, faute d'hommes pour le travail » qu'ils supportaient. » La paix était devenue le besoin de tous ; mais elle trouvait une forte opposition dans le prince de Condé. Cependant son influence venait d'être diminuée dans le conseil, par la mort du cardinal de Retz et par celle du garde des sceaux de Vic, survenues l'une après l'autre à quelques jours de distance. Il fallait songer à remplacer le dernier, et le choix de son successeur causa autant d'intrigues dans un camp, à la vue d'une place assiégée, qu'il

aurait pu en faire naître à Paris. Le prince de Condé et le comte de Schomberg voulaient continuer les dispositions actuelles du conseil en y faisant entrer Etienne d'Aligre, qui était de leurs amis. Le secrétaire d'état de Puisieux demandait que si les sceaux n'étaient pas rendus au chancelier son père, du moins on les donnât à quelqu'un avec qui il pût s'entendre. Le comte de Bassompierre, qui venait d'être fait maréchal de France, proposait le doyen des conseillers d'état, Lefèvre de Caumartin, auquel le roi ne trouvait d'autre défaut qu'un léger bégaiement, dont il était lui-même gêné. Les deux cabales qui divisaient la cour se partageaient entre ces deux compétiteurs. Le petit coucher était pour d'Aligre, les généraux pour Caumartin. Le roi, que l'on avait pris par son faible en lui faisant craindre pour son autorité l'alliance intime du prince de Condé, du comte de Schomberg et du nouveau garde des sceaux, trompa le prince jusqu'au dernier moment et avec une habileté qui promettait beaucoup. Le bruit s'étant répandu que le sieur de Caumartin avait les sceaux, il démentit hautement ceux qui avaient donné cette nouvelle, et il écrivit au maréchal de Bassompierre « que ce démenti

» ne les conduirait pas sur le pré. » En effet
25 septembre. Lefèvre de Caumartin fut nommé le jour même.

Cet échec que le prince de Condé venait d'éprouver dans le cabinet ne pouvait manquer de rendre la paix plus facile. Le connétable, qui avait continué ses négociations avec le duc de Rohan, arriva bientôt au camp, et le prince, obligé de lui laisser le commandement de l'armée, instruit d'ailleurs que le traité auquel il s'était toujours opposé allait se faire, demanda au roi son congé, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Lorette. Le duc de Rohan s'était approché de Montpellier en même temps que le connétable, mais on vit bientôt que ce n'était pas pour combattre. Le duc entra
11 octobre. dans la ville, persuadé que ce moment était le dernier où l'on pourrait traiter au nom de tout le parti. Ce ne fut pas sans quelque peine qu'il fit entendre raison aux habitants de Montpellier, animés par quelques-uns de ces brouillons qui, n'ayant rien à perdre, prêchent toujours les ré-
18 octobre. solutions désespérées. Enfin il apporta lui-même au roi l'assurance que la ville lui était ouverte. Le roi la fit occuper par le connétable, les maréchaux de Créquy et de Bassompierre, et il y
20 octobre. entra lui-même le lendemain. Son premier soin

fut de rendre grâces à Dieu, et il se fit par les rues une procession solennelle du saint-sacrement, où tous les vainqueurs « tenaient des » cierges à la main. »

Les articles de la paix octroyée par le roi portaient le maintien des édits de pacification, le rétablissement de l'une et l'autre religion aux lieux où l'exercice en avait été interrompu, la démolition des fortifications nouvelles faites par les réformés, la défense à ceux-ci de se réunir en assemblées, autres que les consistoires et synodes pour affaires de discipline ecclésiastique; puis toutes les décharges, abolitions, confirmations et rétablissements d'usage. Des conditions particulières avaient pour objet la conservation de la Rochelle et de Montauban, comme seules villes de sûreté entre les mains des réformés, et la démolition des fortifications de Montpellier, qui serait désormais administré par quatre consuls à la nomination du roi. Le duc de Rohan obtint aussi la concession du duché de Valois, à titre d'engagement pour la somme de 600,000 livres, en récompense de ses gouvernements.

Il ne restait plus de guerre qu'autour de la Rochelle, faiblement assiégée par le comte de Soissons. Cette fois c'était par la mer qu'on avait

résolu de réduire cette ville rebelle. Le duc de Guise commandait une espèce d'armée navale, composée de tous les vaisseaux et galères qu'on avait pu réunir en Normandie, en Bretagne, en Guyenne et en Provence. Plusieurs de ces vaisseaux appartenaient à des seigneurs ou à des particuliers. Celui même que montait l'amiral était à l'ordre de Malte. Il ne put mettre en mouvement sa flotte que le jour où les troupes du roi entraient dans Montpellier. Il paraît probable qu'il avait connaissance de la paix, mais qu'il ne voulut pas perdre l'occasion si longtemps retardée d'un combat. Ce fut seulement huit jours après le traité que les vents lui permirent
27 octobre. d'attaquer l'ennemi devant l'île de Rhé. Après un engagement vigoureux, où le duc de Guise courut de grands risques et montra beaucoup de courage, les Rochelois furent forcés d'aller chercher un asile sur leurs côtes, et laissèrent plusieurs vaisseaux au pouvoir du vainqueur. Le vent contraire l'empêcha de poursuivre l'avantage de cette journée, et bientôt après, la paix étant publiée dans la Rochelle, la flotte des Rochelois rentra dans le port, sans enseigne ni pavillon, pour y être désarmée. Les officiers de la ville envoyèrent vers le comte de Soissons pour

protester de leur obéissance, et l'armée du roi fut licenciée, à la réserve d'un régiment laissé dans le fort que le comte de Soissons avait fait construire pour tenir la ville en respect.

CHAPITRE IV.

Voyage du roi en Provence. — L'évêque de Luçon promu au cardinalat. — Séjour du roi à Lyon. — Affaire de la Valteline. — Retour du roi à Paris. — Disgrâce du comte de Schomberg. — Le marquis de la Vieuville, surintendant des finances. — Arrangement provisoire pour la Valteline. — Exécution de la paix avec les réformés. — Le duc de Rohan arrêté à Montpellier. — Continuation du fort contre la Rochelle. — Passage du prince de Galles par la France pour se rendre en Espagne. — Intrigues de cour. — Dissolution du ministère. — Entrée du cardinal de Richelieu au conseil.

Le roi ne resta que six jours à Montpellier où il laissa une garnison. Ce fut dans la ville d'Arles, où il avait touché les malades le jour de la Toussaint, qu'il apprit la victoire du duc de Guise. Puis il passa par Aix, visita dévotement

les reliques de sainte Madeleine à Saint-Maximin, entendit la messe dans la Sainte-Baume et
7 novembre. fit son entrée à Marseille. La reine sa mère l'attendait à Lyon pour reprendre possession de son esprit que la retraite du prince de Condé semblait lui livrer désormais. Elle envoya même à sa rencontre jusqu'à Tarascon l'évêque de Luçon qui venait d'être promu au cardinalat, sous prétexte de le remercier pour cette haute faveur. Nous avons vu comment, une première fois, il en avait été frustré par une tromperie du roi qu'on pouvait, justement peut-être, mais au moins en toute sûreté, rejeter maintenant sur le duc de Luynes. Les instructions données dans le commencement de cette année au commandeur de Sillery, allant en ambassade à Rome, portaient qu'il ferait valoir à Florence la bonne intelligence rétablie entre le roi et sa mère, et qu'il solliciterait du pape Grégoire XV, qui avait succédé en 1621 à Paul V, le premier chapeau de cardinal vacant pour l'évêque de Luçon, « afin » de complaire à la reine, avec laquelle le roi » vivait si bien qu'en toutes choses il avait à » plaisir de lui donner contentement. » Une semblable négociation ne pouvait être en plus mauvaises mains. Le commandeur de Sillery

n'était pas ami de l'évêque, et le secrétaire d'état de Puisieux son neveu, qui avait la charge des affaires d'Italie, était celui dont il avait autrefois pris la place. Il eut donc soin de veiller lui-même à ses intérêts par le moyen d'un ami déjà éprouvé, l'abbé Victor Bouthillier, qu'il avait envoyé à Rome, et dont l'assistance semblait parfois aux deux parents « un peu impertinente. » Malgré leur répugnance personnelle, il fallut bien, comme écrivait le secrétaire d'état, « don-» ner cela à la voix publique, à la réputation du » roi et au contentement de la reine-mère qui » se conduisait fort bien ; » l'évêque de Luçon fut donc compris dans une promotion de trois cardinaux qui se fit le 5 septembre 1622. Le roi fit remercier le pape « de cette grâce » par son ambassadeur, et, pour lui en mieux témoigner sa reconnaissance, il lui manda qu'il venait de faire entrer dans son conseil le cardinal de la Rochefoucauld, « afin que sa sainteté vît combien il se » servait volontiers de ceux qui tiennent les prin-» cipales dignités de l'église de Dieu, à l'honneur » duquel tendaient toutes ses actions. » Ce choix avait été fait, suivant les mémoires de Richelieu, « non par estime pour la personne du vieux car-» dinal, mais pour ôter au nouveau l'espérance

» d'une place dont on pouvait lui supposer l'am- » bition. » Peut-être celui-ci s'en consola-t-il en voyant s'établir l'habitude d'avoir un prince de l'Église à la tête des affaires. Il ne témoigna donc que de la reconnaissance et de la joie pour la dignité qu'il venait d'obtenir. Du reste il assure dans ses mémoires que l'abbé Rüccelaï en mourut de chagrin.

16 novembre. Le roi se rendit ensuite dans Avignon où il fut reçu avec beaucoup de solennité. Le vice-légat l'invita, de la part du pape, à faire en toutes choses comme si cette ville était de son royaume. Il profita de cette souveraineté passagère pour donner la liberté à plusieurs prisonniers, et pour faire les honneurs du lieu au duc de Savoie qui vint l'y trouver. Après quoi il parcourut le Dauphiné, où il remplaça tous les gouverneurs qui étaient de la religion par des catholiques, entendit à Grenoble une harangue de félicitation, prononcée par messire Pierre Scarron, évêque et prince de cette ville, et, en approchant de Lyon où les deux reines l'attendaient, il trouva sur le chemin la reine-mère qui, plus prompte que sa belle-fille, était venue à sa rencontre. Le fils et la

6 décembbre. mère se firent mille caresses aux dépens du prince de Condé absent, puis passèrent joyeusement le

temps au milieu des fêtes. On y célébra le mariage du marquis de la Valette, fils du duc d'Épernon, avec Gabrielle de Verneuil, sœur naturelle du roi. Le prince et la princesse de Piémont vinrent se mêler à la famille royale de France, et lui offrir le spectacle d'un bon ménage dont, s'il faut en croire Richelieu, la reine-mère eut besoin de recommander l'exemple à ses enfants. La princesse avait amené avec elle son grand aumônier François de Sales, évêque de Genève, qui fut pris de maladie et mourut à Lyon peu de temps après.

La présence du roi en cette ville, qui n'a laissé d'autres traces dans les mémoires du temps que le souvenir des marches triomphales, des comédies et des ballets, avait cependant un but politique. Depuis longtemps on ajournait, jusqu'à l'époque où le roi y ferait séjour, la résolution qu'il convenait de prendre sur un sujet qui pouvait mettre aux mains la France et l'Espagne. Il s'agissait de la Valteline, belle et fertile vallée qui s'étend, dans la longueur de trente lieues, depuis le lac de Côme jusqu'au Tyrol. Dès longtemps l'importance de cette communication entre l'Italie et l'Allemagne avait fait courtiser par trois puissances, ennemies ou jalou-

ses l'une de l'autre, l'alliance des ligues Grises de Suisse, auxquelles la Valteline était réunie depuis l'année 1513. La France, l'Espagne et la république de Venise avaient l'une après l'autre employé des pensions à s'y faire des amis; car c'était dès lors un proverbe que « les Grisons aimaient » naturellement l'argent et faisaient tout pour de » l'argent. » Ce pays était tout catholique et la majorité des ligues Grises était protestante. Il arriva en 1617 que le gouvernement se trouva entre les mains des catholiques, de sorte qu'ils firent un traité d'alliance avec le roi d'Espagne comme duc de Milan. Les ministres de la religion réformée s'en plaignirent si fort, qu'ils obtinrent des communes rassemblées en 1618 l'établissement d'une justice criminelle, où furent condamnés à mort les auteurs et fauteurs du traité comme traîtres envers la république. Deux ans après les Valtelins, sollicités et aidés par l'Espagne, se soulevèrent à leur tour contre la tyrannie des ligues protestantes, mirent à mort tous ceux de cette religion qui étaient dans leurs villes et appelèrent les Espagnols à leur secours.

Le roi de France ne pouvait rester étranger à cet événement qui lui faisait perdre le fruit de tous les traités faits avec les Grisons. Le duc de

Savoie trouvait l'occasion bonne pour faire la guerre à l'Espagne, et offrait d'attaquer le Milanais. Mais venir au secours d'une seigneurie protestante contre des sujets catholiques semblait une étrange contradiction, au moment où l'on entreprenait de réduire par les armes les réformés du royaume. On se contenta d'envoyer une ambassade au roi d'Espagne. Ce fut par cette mission que le duc de Luynes se délivra du comte de Bassompierre au commencement de l'année 1621. Le comte eut à négocier avec le nouveau roi Philippe IV, parvenu à la couronne le 24 mars 1621, et à qui son père en mourant avait recommandé de pacifier « cette affaire, » en ôtant toutes occasions de scandales qui en » pourraient arriver. » Il en obtint un traité signé à Madrid, et portant que les troupes espagnoles se retireraient, que les seigneurs Grisons accorderaient un pardon général aux rebelles, et que les deux religions seraient remises en l'état où elles étaient avant l'année 1617. Ces conditions devaient être ratifiées par le serment des seigneurs Grisons, et exécutées par les soins du roi de France, du pape et des treize cantons. L'ambassadeur nous dit, dans ses mémoires, que ce traité a depuis coûté beaucoup, de part et 25 avril 1621.



d'autre, pour l'effectuer ou le rompre. Et, en effet, il n'est pas facile de trouver sur quelles garanties s'appuyaient des conventions faites à Madrid, pour terminer une guerre civile allumée au pied des Alpes. Aussi personne ne voulut-il en tenir compte. Le duc de Feria, gouverneur du Milanais, s'empara de Chiavenne; l'archiduc Léopold sortit du Tyrol, pour se saisir des communes qui étaient à sa portée, et les Grisons, entourés d'ennemis, appelant en vain l'assistance du roi très-chrétien qui avait chez lui des rebelles à soumettre, furent forcés d'accepter, pour leur compte cette fois et en leur nom, les conditions que les vainqueurs dictèrent à leurs

15 janvier 1622. députés.

Ces conditions étaient intolérables pour des protestants, humiliantes pour un peuple libre, et surtout hostiles pour la France, dont l'honneur était encore compromis par le mépris qu'on faisait du traité de Madrid. Tous ces motifs ne purent distraire le roi des desseins qui occupaient alors sa pensée. Dès le mois d'avril, il remettait le soin de cette affaire au temps où il serait à Lyon après avoir terminé la guerre dans le Languedoc. Les Grisons ne furent pas si patients. Ils se révoltèrent contre leurs nou-

vieux maîtres, les chassèrent de plusieurs villes; mais enfin n'étant pas secourus, voyant tout leur pays ruiné, ils furent obligés de se soumettre à la force. Par un nouveau traité conclu à Lindau sur le lac de Constance, une partie du pays des Grisons était réunie au Tyrol, deux garnisons espagnoles devaient occuper Coire et Maienfeld; enfin la Valteline demeurait un canton particulier, séparé des ligues Grises, où les catholiques seuls pourraient demeurer, et que le roi d'Espagne prenait sous sa protection, « le » tout sans préjudicier aux alliances de France » et de la maison d'Autriche, les Grisons renon» çant formellement à toutes les autres. » Octobre 1622.

Tout cela s'était passé avant que le roi fût arrivé à Lyon, et cette venue tant promise n'apporta aucun effet. En vain le duc de Savoie remontra la nécessité de s'opposer ouvertement aux entreprises de la maison d'Autriche qui menaçaient toute l'Italie. En vain la reine-mère, instruite par le cardinal de Richelieu, proposa des moyens qui, sans aller jusqu'à une déclaration de guerre, donneraient du moins aux négociations quelque chose de plus ferme et de plus assuré. « Ces conseils, dit Richelieu, furent bien reçus, mais peu ou point suivis, les ministres étant trop

» vieux pour ne pas appréhender la longueur » des voyages où de tels desseins pourraient les » embarquer. » Toute la cour d'ailleurs avait
19 décembre. hâte de revenir à Paris, et le roi se sépara bientôt de la princesse de Piémont sa sœur pour s'acheminer vers sa capitale où on lui fit ce que Bassompierre appelle « une espèce d'entrée, » quinze mille bourgeois s'étant mis sous les ar-
10 janvier 1623. mes pour le recevoir.

On peut dire justement du maréchal de Bassompierre qu'il était devenu, durant cette campagne, une espèce de favori. Il s'était soutenu contre l'inimitié du prince de Condé; il avait reçu les confidences du roi sur les négociations secrètes de la paix; il avait fait un garde des sceaux. C'était beaucoup d'affaires pour un homme de plaisir. Ce fut encore à lui que s'adressèrent les intrigues pour obtenir le remplacement du comte de Schomberg dans l'administration des finances. Demeuré seul de l'association qui avait eu pour chef le prince de Condé, le comte ne pouvait se maintenir longtemps. Ce fut à Montpellier que l'on commença à lui chercher un successeur. Bassompierre se fait honneur d'avoir proposé le duc de Sully. Mais il ajoute que la religion de ce seigneur

éloignait le roi d'un choix, repoussé d'ailleurs formellement par le chancelier son ancien collégue. Sur ces entrefaites, le marquis de la Vieuville arriva auprès du roi avec les troupes de Champagne, qu'il commandait en qualité de maréchal de camp sous le duc d'Angoulême; et, comme il avait une cause d'inimitié personnelle contre le comte de Schomberg, il effraya le roi sur le désordre qu'il disait exister dans les finances. Le comte, averti par cette accusation, se justifia. Une sorte de réconciliation eut lieu entre lui et les autres ministres, et la bonne intelligence semblait rétablie lorsqu'on arriva à Paris.

La partie fut bientôt renouée. Le marquis de la Vieuville était gendre du trésorier de l'épargne Beaumarchais qui menaçait de ne plus faire d'avances si on ne lui donnait pas un autre surintendant. La retraite du comte de Schomberg fut résolue en quelques heures dans la chambre de la reine-mère, dont on voulait que le nom autorisât cette disgrâce. On lui ôta également la charge de grand-maître de l'artillerie qu'il exerçait par commission, et on la rendit au fils du duc de Sully. Il est difficile de trouver des raisons pour tant de rigueur, tous les 28 janvier.



mémoires s'accordant à dire que ce surintendant « avait les mains très-nettes. » Il ne lui restait de ses emplois que le gouvernement d'Angoulême dont il avait été pourvu à Lyon, où le duc d'Epernon reçut celui de Guyenne. Mais le comte de Candale, qui prétendait en avoir la survivance, ne crut rien trouver de mieux pour faire valoir ses droits que de provoquer en duel le ministre disgrâcié. Le comte de Schomberg fut plus heureux sur le pré qu'au conseil. Son neveu qui l'assistait tua le second du comte de Candale, et il refusa généreusement de se servir de son avantage contre le survivant. Le marquis de la Vieuville fut nommé surintendant des finances, mais d'abord sans entrée au conseil étroit, et le garde des sceaux Caumartin étant mort dans le même temps, les sceaux furent rendus au chancelier, de sorte que le gouvernement se trouva placé dans les mains de celui-ci et de son fils de Puisieux.

Les affaires de France se réduisaient alors à l'exécution de la paix faite avec les réformés et aux négociations pour la Valteline. Celles-ci se traitaient surtout à Rome, le pape y ayant un double intérêt comme prince italien et comme chef suprême de la religion. En attendant qu'on

pût convenir d'un arrangement définitif qui satisferait sa sainteté et les couronnes, le roi d'Espagne apprenant qu'une ligue venait d'être signée à Paris entre la France, la Savoie et les Vénitiens pour l'exécution du traité de Madrid, consentit à ce que les forts de la Valteline occupés par ses troupes fussent remis en dépôt entre les mains du pape. Il paraît, par les lettres du commandeur de Sillery, que le prince de Condé, après avoir fait ses dévotions aux lieux saints, rendait à Rome d'assez mauvais services à la couronne de France, ne se gênant pas de dire partout qu'il ne fallait aucunement craindre les armes du roi, à qui les réformés de son royaume donneraient toujours trop d'occupation. Février.

C'était exagérer, dans un misérable intérêt de rancune, quelques difficultés qui s'étaient élevées en France sur l'exécution de la paix conclue malgré lui. En pareilles circonstances, chacun veut obtenir plus et faire moins; puis c'est toujours à qui exécutera le dernier les choses promises. Le duc de Rohan était en Languedoc avec les commissaires nommés par le roi; Jacques d'Estampes, seigneur de Valançay, commandait pour le roi dans Montpellier. Le premier était chargé de faire démolir les forteresses de son parti, le

second de faire retirer ses troupes de la ville aussitôt qu'il y aurait rétabli l'ordre. L'un et l'autre s'accusaient réciproquement de lenteur. Pour donner plus de force à ses instances, le duc se rendit à Montpellier. Il prétend que c'était chose convenue avec le commandant des troupes royales. On publia qu'il l'avait fait contre une prière formelle de ne pas s'approcher de la ville. Le sieur de Valançay, beau-frère d'ailleurs du secrétaire d'état du Puisieux, prit une résolution hardie qui indiquait la certitude de n'être pas désavoué.
Mars. Il fit arrêter le duc de Rohan dans son logis et lui déclara que, jusqu'à nouveau commandement du roi, ils auraient tous deux la même maison. Cette nouvelle causa une grande émotion à la cour. Le duc de Soubise se plaignit avec chaleur du traitement fait à son frère. On ajoute que la duchesse de Rohan, engagée dans un ballet où la reine devait danser, décida le roi à faire mettre son mari en liberté par la crainte de voir manquer cette fête. On ne doit pas croire trop légèrement ceux qui avancent qu'il se trouva des avis pour faire tuer le chef du parti réformé; mais il faut remarquer qu'un contemporain, louant le roi de n'avoir pas gardé prisonnier un sujet avec lequel il venait de traiter, ajoute avec admira-

tion : « Cet exemple est rare dans tous les siècles ;
» c'est une franchise que l'Espagne, l'Angleterre,
» l'Allemagne, l'Italie et la Turquie n'ont jamais
» vu pratiquer. » Le duc de Rohan ne resta donc que quelques jours sous la garde du sieur de Valançay, mais il sortit sur-le-champ de Montpellier, et il eut le déplaisir de voir que ceux pour lesquels il s'était si fort exposé le croyaient d'accord avec leurs ennemis, et regardaient sa prison même comme une feinte : « C'est, dit-il,
» l'ordinaire récompense des services rendus aux
» peuples. »

Tandis que le sieur de Valançay maintenait sa garnison à Montpellier et obligeait les habitants à désirer eux-mêmes l'établissement d'une citadelle, les réformés se plaignaient encore de ce qu'on achevait le fort commencé par le comte de Soissons contre la Rochelle, au lieu de le démolir suivant qu'il avait été promis. Pierre Arnauld, qui en avait le commandement, y faisait travailler avec ardeur. Une anecdote, rapportée par son neveu d'Andilly, nous montre assez comment il savait exciter le zèle des soldats à ce service d'ouvriers. Il aperçut un valet qui portait la hotte avec eux, et le frappa de sa canne en lui disant : « Vous êtes bien hardi de faire le

» métier des soldats, c'est-à-dire celui des prin-
» ces, puisque les soldats ne font rien que les
» princes tiennent à honte de faire ; » puis il le consola de cet affront en lui donnant quelques pistoles. Les Rochelois, justement inquiets, se plaignirent au roi et obtinrent un écrit qui ordonnait de raser ces fortifications. Arnauld trouva des prétextes pour ne pas obéir. Les Rochelois enlevèrent à main armée un convoi de matériaux qu'on lui amenait par mer. Arnauld leur fit des prisonniers, se saisit de leurs bestiaux, et les échangea contre son convoi. De nouvelles plaintes furent portées aux commissaires du roi. Arnauld se justifia, avec le ton ironique d'un homme qui est sûr d'avoir raison. Il prétendit que tout ce qu'il faisait était pour occuper ses troupes à un exercice pendant l'hiver, et qu'il serait temps d'exécuter pour sa part le traité de la paix, quand les Rochelois y auraient satisfait de leur côté, en rendant les vaisseaux du duc de Nevers pris en 1621, en rétablissant la religion catholique dans la ville, en ôtant de leurs édifices les drapeaux dont ils faisaient trophée et les têtes de ceux qu'ils avaient mis à mort pour leur fidélité au roi, enfin en cessant d'amasser des munitions et des vivres qu'ils faisaient

venir de Hollande. On chicana sur ces difficultés, et le fort fut terminé.

Cependant il s'était passé en France un événement singulier qui mettait en mouvement toutes les conjectures. On sut que le fils du roi d'Angleterre, Charles, prince de Galles, était venu à Paris, qu'il avait assisté sans se faire connaître à une fête de la cour, et qu'il s'était 5 mars. dirigé vers l'Espagne. Il avait déjà passé les Pyrénées avant que le roi de France sût à quel hôte il avait fait les honneurs de sa cour. Alors aussi l'on apprit le but de ce voyage secret et rapide. C'était une étourderie de jeune homme qui allait détruire tous les calculs d'une longue négociation. Le roi Jacques I[er], après avoir vu son gendre, l'électeur palatin, chassé de la Bohême où il avait été appelé par une révolte, et puni de cette courte usurpation par la perte de ses propres états, n'avait trouvé rien de mieux, pour le rétablir au moins dans son héritage, que de marier son fils Charles à la sœur du roi d'Espagne. Cette alliance, si contraire à toutes les habitudes d'inimitié qui existaient entre les deux couronnes, repoussée encore par la différence des religions, avait fini pourtant par être agréée; et le roi Jacques, à qui l'on avait tant



reproché son caractère pacifique, s'applaudissait d'avoir reconquis en espérance une vaste province pour le mari de sa fille, sans autre peine que de donner une femme à son fils. Celui-ci résolut de surprendre par sa présence celle qu'on lui destinait, et d'aller lui offrir ses hommages dans la cour même de son frère. Cette démarche chevaleresque devait plaire, selon lui, au peuple espagnol, qui le verrait arriver des lointains pays comme un héros de ses romans, aventureux et impatient d'amour. Il nous suffira de dire ici que cette équipée, ainsi que l'appelaient les sages, n'eut pas le succès qu'on en attendait. Le prince reçut à la cour de Madrid l'accueil que méritait sa noble confiance et les aimables qualités de sa personne. Il y resta six mois, attendant inutilement pour son mariage l'agrément
Juillet. de la cour de Rome, que la mort du pape Grégoire XV avait retardé. Lorsqu'il fut de retour en Angleterre, d'autres conseils le refroidirent sur cette alliance et le forcèrent à faire toutes les avances d'une rupture.

Ce projet, toutefois, révélé par le passage du prince en France, y avait causé de vives alarmes parmi les réformés et les politiques. Les premiers y voyaient une disposition du roi Jacques à se

rapprocher des catholiques; la Hollande, maintenant et depuis dix-huit mois en guerre avec l'Espagne, par l'expiration de la trêve conclue en 1609 pour douze ans, semblait devoir être livrée désormais sans défense à toutes les forces de la maison d'Autriche; en France même, ils allaient perdre, sinon un appui, au moins un médiateur. Les autres se plaignaient de ce qu'on eût laissé l'Espagne frustrer la maison de France d'une alliance qui lui appartenait, au moment où la maison d'Autriche, maîtresse de l'Allemagne, en possession de la Valteline, pressait le royaume de toutes parts.

Il y avait à la cour trop de petites intrigues pour qu'on pût s'appliquer sérieusement et avec suite à de tels intérêts. Toutes ces rivalités intérieures, que la guerre n'avait pu faire cesser, étaient devenues et restèrent longtemps l'affaire importante. La reine-mère employait tout ce que le cardinal de Richelieu lui inspirait de prudence à se maintenir bien avec son fils, sans prendre parti pour les ambitions particulières qui la recherchaient. Il fallait encore qu'elle s'occupât d'apaiser les querelles fréquentes qui s'élevaient entre les deux jeunes époux, pour des causes que les ménages vulgaires ne révèlent

pas toujours, et qu'il est peut-être téméraire de vouloir deviner dans ceux des rois. Il paraît seulement que la duchesse de Chevreuse, belle, vive et galante, après avoir perdu ses avances avec le roi, avait mieux réussi à faire naître ou à développer chez la reine le goût du plaisir et de la liberté. Il ne fut pas moins aisé de rendre le roi jaloux, et ce qui prouve qu'il y avait une forte disposition, c'est qu'il prit au sérieux les hommages du vieux duc de Bellegarde dont cette jeune cour s'amusait.

Trois ministres, dont deux n'en faisaient qu'*un*, n'avaient pu parvenir à s'entendre. Le marquis de la Vieuville, qui était parvenu bientôt à s'introduire dans toutes les délibérations, travaillait à renverser le chancelier et son fils. Les moyens de cette lutte obscure sont perdus dans une foule de faits insignifiants, de malices et de petites trahisons qui échappent à l'analyse. Le chancelier et son fils se défendaient par les mêmes armes. « De part et d'autre, dit un contemporain, » on jouait au boute-hors. » Le marquis avait un avantage immense sur les deux autres. Il était le plus nouveau, le moins accrédité, de sorte qu'il pouvait faire retomber sur ses collègues tous les ressentiments qui survenaient, et ré-

veiller encore contre eux les vieilles haines.

Enfin le dernier venu l'emporta sur ceux qui lui avaient ouvert le chemin. Le chancelier fut obligé de rendre les sceaux, dont le roi pourvut Étienne d'Aligre, et il ne resta plus au conseil que pour y attendre une disgrâce complète, où son fils fut bientôt entraîné avec lui. Mais le surintendant, qui n'était pas d'étoffe à se soutenir seul, n'avait à la cour aucun appui. Le prince de Condé, mécontent d'avoir vu renvoyer le comte de Schomberg, demeurait retiré dans son gouvernement du Berry, et ne pouvait avoir aucune bonne volonté pour le successeur d'un homme qui lui était dévoué. Le comte de Soissons, dont le marquis de la Vieuville n'avait pu avancer le mariage avec la sœur du roi, se plaignait de n'avoir pas été bien servi. Il était en inimitié ouverte avec le maréchal de Bassompierre, et fort mal avec le jeune Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, lieutenant de la venerie, qui faisait chaque jour des progrès dans l'affection du roi, par les mêmes services auxquels le duc de Luynes avait dû sa fortune. Pour son malheur, il voulut chercher un soutien auprès de la reine-mère, et il y trouva le cardinal de Richelieu. Tous les auteurs de mémoires qui ont écrit pour ce ministre, s'efforcent d'établir

Janvier 1624.

4 février.



que le marquis recula autant qu'il put son admission dans le conseil; pour excuser le cardinal d'un peu d'ingratitude, ils font honneur au surintendant d'une prévoyance qui lui manquait. La vérité est qu'il proposa lui-même au roi de reprendre le secrétaire d'état éloigné en 1617. Le cardinal sembla vouloir se défendre de cet honneur pénible. Il parla de sa santé qui ne pouvait se prêter à la fatigue des visites, qui ne lui permettait pas de se tenir longtemps debout dans la chambre du roi, qui lui faisait un besoin de la campagne. Tout cela fut inutile: le marquis de la Vieuville, « qui était violent en ses pas» sions, » comme dit Richelieu, força le pauvre cardinal à se sacrifier pour le bien de l'état. Ja-
26 avril. mais homme simple et candide, ami du repos et de la retraite, ne parut accepter le fardeau des affaires avec plus de répugnance et d'humilité. Il avait alors trente-neuf ans passés; il s'était essayé pendant cinq mois dans le ministère, et depuis sept ans il attendait le moment d'y rentrer.

Remarquons encore ici, car la mesure des temps n'est pas d'un petit intérêt dans la suite des événements, que, depuis la paix de Montpellier jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, il s'était écoulé dix-huit mois; que malgré toute

l'exactitude avec laquelle nous avons recueilli les moindres faits survenus durant cet intervalle, il ne tient qu'une place médiocre dans notre récit, comme dans tous les documents contemporains qui nous fournissent nos matériaux; que l'histoire s'y traîne péniblement à travers de mesquines intrigues, sans avoir à enregistrer quelque chose comme une mutation ou un progrès. Cette langueur du mouvement politique, qui se communique forcément à la narration, ne manque jamais d'indiquer une situation usée, et d'annoncer un changement.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE I.

Etablissement du cardinal de Richelieu dans le conseil. — Le marquis de la Vieuville veut ruiner le comte de Bassompierre et fait emprisonner le colonel d'Ornano. — Négociation du mariage entre le fils du roi d'Angleterre et Henriette de France. — Secours donnés à la Hollande. — Disgrâce et arrestation du marquis de la Vieuville. — Rétablissement du comte de Schomberg dans le conseil et du colonel d'Ornano auprès de Monsieur. — Poursuites contre les financiers. — Mesures politiques à l'extérieur. — Expédition du marquis de Cœuvres dans la Valteline. — Nouvelle entreprise des réformés conduite par le duc de Soubise. — Mort de Jacques Ier. — Conclusion du mariage entre Charles Ier d'Angleterre et Henriette de France. — Arrivée du duc de Buckingham. — Sa conduite à la cour.

Le cardinal de Richelieu nous a laissé les témoignages de la résistance, peu sincère sans doute, qu'il opposa longtemps aux instances du marquis de la Vieuville et aux ordres du

roi. « Il avouait que Dieu lui avait donné quel-
» ques lumières et quelque force d'esprit, mais
» avec une débilité de corps qui ne lui permet-
» tait pas de consacrer utilement au service du
» roi le peu de qualités qu'il pouvait avoir. Il
» craignait de plus qu'on ne profitât de ce qu'il
» ferait en cette place pour réveiller les mau-
» vaises impressions qu'on avait voulu donner
» au roi contre la reine sa mère, à qui l'on savait
» qu'il était si obligé. Il offrait de soulager ceux
» qui s'occupaient actuellement des affaires, et
» dont il reconnaissait la haute capacité, par un
» travail particulier qu'il ferait avec eux une
» fois par semaine. Enfin s'il ne pouvait vain-
» cre la résolution du roi, il demandait au moins
» à être dispensé de recevoir les sollicitations
» des particuliers, pour être à même de donner
» tout son temps et toutes ses forces aux affaires
» publiques. » La part d'administration qui lui fut attribuée, en outre de son assistance au conseil et sans aucun titre particulier, était un démembrement de la charge que le sieur de Puisieux avait exercée, et dont il venait d'être dépouillé tout à fait ; elle ne comprenait qu'une portion des affaires étrangères. Mais tout modeste qu'il se faisait dans les prétentions de son

emploi, le nouveau ministre avait une dignité dont il ne pouvait compromettre l'honneur. Il était cardinal, et comme tel, il ne devait reconnaître à personne le droit de s'asseoir au-dessus de lui dans ce conseil où il semblait d'abord craindre d'être aperçu. Tous ceux qui y siégeaient avaient reconnu la prééminence du cardinal de la Rochefoucauld. Il réclama la première place après son collègue plus ancien, et le connétable fut obligé par un ordre exprès du roi de reconnaître cette 9 mai.
préséance.

En même temps qu'il faisait un ministre, le marquis de la Vieuville travaillait, avec une ardeur également imprudente, à discréditer tout ce qui pouvait lui porter ombrage. Il crut avoir surpris la preuve d'une malversation commise par le maréchal de Bassompierre, et le dénonça comme soudoyé par l'Espagne. Le maréchal raconte la risible méprise qui donna lieu à cette accusation. On avait rencontré, dans les papiers d'un Espagnol suspect, une note portant ces mots : « Payé au maréchal de Bassompierre pour (on » voulait lire par) Guadameciles, 40,000. » On supposa qu'il s'agissait de 40,000 livres comptées à ce seigneur par quelque agent secret dont on fit recherche et qu'on ne put découvrir. Il se trouva

enfin qu'il s'agissait de tapisseries en cuir doré nommées en espagnol « guadameciles, » et que le comte de Bassompierre avait vendues moyennant 40,000 maravédis. Le surintendant réussit mieux dans un autre ressentiment, où il était aidé du moins par la passion du roi. Le duc d'Anjou son frère unique, alors âgé de seize ans, avait pour gouverneur depuis l'année 1619 le colonel des Corses Jean-Baptiste d'Ornano, mal vu du surintendant à cause de son amitié pour le comte de Schomberg. Le gouverneur, voyant son élève parvenu à l'âge où il semble qu'il eût été malséant pour un prince du sang, à plus forte raison pour le frère d'un roi sans enfants, de ne pas jouer quelque rôle dans l'état, lui avait inspiré l'envie d'entrer au conseil. La jalousie du roi, déjà éveillée par la préférence que la reine-mère montrait, ou qu'on lui prêtait peut-être, pour son plus jeune fils, écouta volontiers les plaintes que lui faisait le marquis de la Vieuville contre le colonel. Il se résolut donc à l'éloigner de son frère, et cela dans un temps où, suivant le témoignage de Bassompierre, il était déjà fort mal disposé lui-même pour le surintendant. Il fit dire au colonel d'Ornano que le duc d'Anjou n'avait plus besoin de gouverneur, et

lui ordonna de se rendre au Pont-Saint-Esprit dont il avait le commandement. Le colonel refusa de s'éloigner en disant que ce serait se reconnaître coupable, et qu'il aimait mieux aller en prison pour être jugé sur les faits qu'on lui imputait. On le mit à la Bastille et on ne le jugea pas. Le cardinal voyait sans doute avec une joie maligne les haines que s'attirait le surintendant; mais il avait soin de se tenir à l'écart, peu curieux de s'associer cette fois encore à une faveur ébranlée. Il tâchait secrètement de rassurer le comte de Bassompierre sur les mauvais desseins du surintendant, et de consoler le jeune prince sur la perte de son gouverneur. Il paraissait tout occupé des affaires de l'état, et détournait ses regards des intrigues. 9 juin.

A peine était-il entré dans le conseil qu'il s'y présenta une délibération importante. Le roi d'Angleterre, après avoir proclamé la rupture du mariage négocié avec l'Espagne, demandait pour son fils la princesse Henriette, troisième fille de Henri IV. Cette demande, apportée solennellement par deux ambassadeurs, avait été déjà préparée en secret par les soins de la reine-mère, et l'on peut croire que le cardinal était tout disposé à la faire réussir. Cependant il développa lon-

guement les difficultés qui s'y présentaient. Ce n'était pas sur l'avantage des deux royaumes qu'il pouvait s'élever quelques doutes. La question politique était facile à résoudre. Mais l'intérêt de la religion s'y trouvait mêlé, avec toute la gravité qu'il avait alors, et un cardinal ne pouvait le négliger. Il fallait que la sœur du roi très-chrétien pût pratiquer librement sa religion dans un royaume hérétique. Il fallait encore qu'elle ne vît point persécuter sous ses yeux des catholiques. C'étaient là les conditions dont le plus ou le moins d'étendue avait servi de prétexte à la rupture avec l'Espagne. Mais le roi d'Angleterre prétendait que la France devait être sur ce point moins exigeante. Le cardinal comprenait très-bien cette distinction. Sans paraître se relâcher aucunement sur la foi, sur le respect dû au pape, sur les intérêts de l'Eglise dont il faisait partie, il consentit pourtant à ce que la tolérance promise aux catholiques d'Angleterre fût reléguée dans un article particulier, hors du contrat de mariage, sous la seule garantie du roi Jacques et du prince de Galles, « la » difficulté que ce roi faisait de publier cet arti- » cle, à cause de ses peuples, montrant bien qu'il » avait volonté de l'exécuter. » Ainsi le mariage

fut conclu, et il ne resta plus qu'à se pourvoir auprès du pape pour obtenir la dispense nécessaire.

En même temps qu'il sollicitait du saint-siége une grâce, le cardinal ne craignait pas de choquer les préjugés de la cour de Rome en conseillant une nouvelle alliance avec les Hollandais, qu'il voyait prêts à faire la paix s'ils n'étaient pas soutenus par les secours de la France. « A » Rome, disait-il, plus qu'en aucun lieu du » monde, on juge autant les choses par la puis» sance et l'autorité que par la raison ecclésias» tique, le pape même sachant que les princes » sont souvent contraints de faire par raison » d'état des choses du tout contraires à leurs » sentiments. » Il fit donc décider que l'on fournirait aux Provinces-Unies des soldats et de l'argent, pour les mettre à même d'entretenir la guerre, reprise depuis trois ans, contre les Espagnols. Mais, afin de donner quelque chose aux scrupules, il exigea qu'on permît à l'ambassadeur de France d'avoir une chapelle en Hollande, et aux troupes françaises d'y mener avec elles 20 juillet.
leurs aumôniers.

Avec cette hauteur de vues qui recherche les grands intérêts en ménageant les opinions, on

pense bien que le cardinal supportait impatiemment un collègue emporté, brouillon, indiscret; car ce sont-là les couleurs les plus adoucies du portrait qu'il nous en a laissé. Le roi lui-même était fatigué de ce ministre remuant. Le père Séguiran d'ailleurs, son nouveau confesseur, lui avait charitablement rapporté quelques discours insolents que le marquis s'était permis sur son compte. La ruine du surintendant fut donc résolue entre le roi et le cardinal, qui proposa de rappeler au conseil le comte de Schomberg, et de répartir l'administration des finances entre plusieurs personnes de condition médiocre, « gens de robe longue, dont l'ambi» tion et la vanité étaient moins à craindre que » celles des hommes d'épée. » Mais ce n'était pas seulement une disgrâce qui se tramait contre le marquis de la Vieuville. On en voulait encore à sa liberté, de peur qu'il ne trahît les secrets du conseil. Le roi le trompa jusqu'à la fin sur ses intentions. Le marquis étant venu remettre sa charge entre ses mains, sur le bruit qui s'était répandu qu'on voulait la lui ôter, le roi lui promit, pour le rassurer, qu'il ne recevrait jamais son congé que de sa propre bouche; et, le lendemain même de cette bienveillante mais équi-

voque parole, il lui déclara qu'il ne pouvait plus se servir de lui. A peine le surintendant fut-il sorti de la chambre du roi qu'il fut arrêté et conduit au château d'Amboise. 12 août

Les témoignages manquent pour justifier le ministre frappé par un si rude traitement. Tous les mémoires sont chargés de reproches contre son administration et son caractère. On comprend en effet qu'il n'eut guère le temps de se faire des amis, et sa chute rapide autorisa tous les ressentiments dont son élévation avait été la cause. Les ministres qu'il avait renvoyés et ceux qui le chassèrent ayant un double intérêt à flétrir sa conduite, la haine et la flatterie, ces deux grands arbitres de la renommée, étaient d'accord contre lui. Si l'on en croit les libelles du temps, un de ses défauts était de refuser avec rigueur ceux qui sollicitaient des libéralités et des pensions. « Par là, dit un de ces écrits, » il irritait les seigneurs, mais surtout les gens » de lettres et faiseurs de livres, dangereux » ennemis qui font des plaies, que tous les opé- » rateurs du monde ne sauraient guérir. » En même temps on l'accusait d'être économe à son profit, et de s'enrichir, lui et son beau-père, avec ce qu'il retranchait aux autres. Ce qu'il y a de

curieux, c'est que le même pamphlet, qui jugeait si lestement les écrivains, lui avait prédit le résultat de son association avec le cardinal. « Vous » êtes tous deux de même humeur, lui disait-il, » en ce que vous ne voulez tous deux qu'une » même chose, qui est de gouverner chacun » tout seul. Ce que vous croyez votre établis- » sement sera votre perte. »

Quoi qu'il en soit, le roi voulut rendre publi- 13 août. ques les causes de cette disgrâce. Il écrivit au parlement « qu'encore bien qu'il eût à contre-cœur » le changement en ce qui regarde les ministres » et les principaux officiers de l'état, cependant » il avait été contraint d'ôter au marquis de la » Vieuville sa charge, et, en outre, de le faire » arrêter, réduit à cette nécessité par la mau- » vaise conduite dudit sieur de la Vieuville, qui » était allée jusqu'à changer à son insu les ré- » solutions prises au conseil, traiter contre son » ordre avec les ambassadeurs étrangers, sup- » poser divers avis pour lui donner ombrage » de ses meilleurs serviteurs, enfin rejeter sur » lui les haines qu'il s'attirait par ses violentes « passions contre les particuliers. » On ne put douter, depuis ce moment, que le cardinal allait exercer une grande influence dans les affaires.

Cependant, au premier conseil qui suivit le renvoi du surintendant, il s'éleva fortement contre le danger de concentrer dans une seule main tout le pouvoir du gouvernement. « Les affaires de » l'état, disait-il, doivent se faire par concert » et non par un seul à l'oreille. Il faut que les » ministres vivent en société et amitié, non pas » en partialités et divisions. Toutes les fois qu'un » seul voudra tout faire, il voudra se perdre; » mais, en se perdant, il perdra l'état; et toutes » les fois qu'un seul voudra posséder l'oreille du » roi, il faut nécessairement que ce soit pour » lui cacher son ignorance ou sa malice. »

Il s'occupa aussitôt d'éteindre tous les ressentiments. Le comte de Schomberg fut rappelé et admis au conseil. Le colonel d'Ornano fut tiré de prison et rendu au jeune prince qui, après avoir regretté beaucoup son gouverneur, commençait à user de son émancipation, plus qu'il ne convenait aux bonnes mœurs et à sa santé. Le cardinal avait peu d'affection pour le colonel qui était suspect à la reine-mère; mais il comptait le retenir quelque temps par le souvenir d'un bienfait, et le surveiller ensuite quand la reconnaissance serait passée. Ils se donnèrent tous deux des paroles d'amitié entre les mains d'un

ami commun, Robert Arnauld d'Andilly. Les finances furent confiées à deux conseillers d'état, Michel de Marillac et Bochart de Champigny. On contenta le peuple, toujours disposé à la haine contre les gens de finance, en établissant une nouvelle chambre de justice pour la recherche des malversations qui pourraient avoir été commises dans le maniement des deniers publics. Par ce moyen on faisait peser une accusation odieuse sur le surintendant qui venait d'être disgrâcié. Son beau-père, Bouhier de Beaumarchais, était un de ceux contre qui l'instruction devait être dirigée avec le plus de rigueur, et il se hâta de prendre la fuite. Au reste le projet du cardinal n'était pas de pousser jusqu'à la dernière extrémité les voies judiciaires; il voulait seulement obliger les financiers qui se sentiraient coupables, à demander composition, certain ainsi d'obtenir plus par la peur qu'on ne pourrait gagner par la justice, et de faire, comme il disait, « une grande saignée dans leur bourse. »

25 octobre.

Lorsqu'il crut ainsi avoir affermi son ministère contre les intrigues et l'avoir recommandé à la faveur publique, le cardinal porta toute son attention avec plus d'autorité sur la politique étrangère. La puissance de la maison d'Autriche

avait pris un accroissement qui semblait menacer l'Europe d'une domination universelle. Maître de toute la péninsule espagnole, de la Sardaigne et de la Sicile, tenant les deux extrémités de l'Italie par la possession de Naples et du Milanais, allié avec la seigneurie de Gênes, fortifié contre le Piémont et la république de Venise par de bonnes citadelles, Philippe IV donnait ainsi la main par le Tyrol à ses parents d'Allemagne. Là il trouvait l'empereur Ferdinand, à qui la connivence du gouvernement français, en un moment où il semblait près de sa ruine, avait laissé le temps de reconquérir tous ses états héréditaires, et qui, après avoir dissous par la terreur de ses armes la ligue des princes protestants, venait encore de conférer au duc de Bavière, chef de l'union catholique dans l'empire, les dépouilles de l'électeur palatin. Le Palatinat, occupé par un prince ami, offrait un passage prompt et facile vers les Pays-Bas espagnols, où tout se préparait pour un nouvel effort contre les Provinces-Unies. Il était temps de s'opposer aux progrès de cet envahissement qui menaçait l'Italie, l'Allemagne et la France. La dispute élevée pour la Valteline, et soumise encore à l'arbitrage du pape, était plus qu'un prétexte.

Il s'agissait d'un intérêt réel, puisque la possession de ce pays fournissait au roi d'Espagne la communication qui lui manquait entre le Milanais et le Tyrol.

Le pape Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, avait fait occuper par ses troupes les forts de la Valteline, qu'il devait, suivant la convention arrêtée en 1623, garder en depôt jusqu'à l'arrangement de la contestation. Il ne tarda pas à trouver onéreux cet hommage rendu à son autorité, et se hâta de proposer un accommodement
Février 1624. qu'on lui avait promis de recevoir comme un arrêt. Ses premiers soins étaient pour la sûreté de la religion catholique dans ce pays, qui allait rentrer sous la domination des Grisons protestants. Les forts construits depuis la guerre devaient être démolis. Mais quant aux passages qui étaient l'objet important, le pape croyait devoir les accorder aux Espagnols, pour les troupes qu'ils enverraient d'Italie en Allemagne et le retour de ces troupes seulement. Au moment où le pape achevait ce traité, le commandeur de Sillery était ambassadeur à Rome. Il parut en approuver les conditions; mais les nouvelles qu'il reçut de France lui firent craindre de le signer. Son frère et son neveu venaient d'être disgrâciés, et il fut

bientôt rappelé lui-même. En entrant au conseil, le cardinal de Richelieu trouva cette affaire incertaine. Il montra aussitôt le danger d'accorder aux Espagnols un passage quelconque par la Valteline. Il releva d'autres inconvénients dans les articles mêmes qui avaient la religion pour objet. Mais il pensa qu'il fallait dissimuler sur ce point afin de gagner le pape, et se tenir au refus des passages, qu'on appuierait par les considérations politiques les plus propres à toucher « le » père commun des chrétiens et le souverain » temporel. » En conséquence un nouvel ambassadeur fut envoyé auprès d'Urbain VIII.

Tout se préparait à une rupture. Mais il y était besoin de grands ménagements. On ne voulait ni mécontenter le pape, ni déclarer la guerre à l'Espagne. Il fallait encore ne pas offenser l'union catholique d'Allemagne qui pourrait se porter tout entière au secours de la maison d'Autriche; et cependant on devait occuper les forces de cette puissance en Flandre, les retenir en Allemagne, et les inquiéter en Italie, sans faire encore paraître nulle part les armes de la France. On résolut de faire attaquer l'état de Gênes par le duc de Savoie, de fournir des secours aux Provinces-Unies, et de préparer sous le nom des rois

d'Angleterre et de Danemarck une ligue puissante pour le recouvrement du Palatinat. Ernest de Mansfeld devait commander les troupes qu'on lèverait en Angleterre pour l'électeur palatin. La France lui fournissait secrètement de l'argent. Il vint à Paris avec une suite brillante et un train de général d'armée; puis il passa en Angleterre où il reçut du roi Jacques ses pouvoirs de général, à la charge de ne piller aucun pays allié, et de ne rien entreprendre contre les états du roi d'Espagne ou de l'infante Isabelle. Quant à la Valteline, l'ambassadeur eut ordre d'engager le pape à remettre les forts entre les mains des habitants qui les défendraient, et, si cela ne se pouvait accorder, de les rendre aux Espagnols, en retirant sa médiation. Par ce moyen la querelle se trouvant rétablie entre la seigneurie des Grisons et une province révoltée, la France était en droit de secourir ses alliés.

C'étaient donc les Grisons eux-mêmes qui devaient commencer la guerre. Le marquis de Cœuvres fut envoyé en Suisse, pour obtenir l'assistance des autres cantons. Mais il y avait un commandement militaire sous sa mission diplomatique. Il leva quelques troupes à Berne et dans le Valais; il en reçut de France, et, joignant toutes

ses forces à celles des Grisons, il partit de Coire à la tête de dix mille hommes, prenant le titre de « général de l'union formée entre le roi de France, « la république de Venise et le duc de Savoie. » Il descendit dans la partie supérieure de la Valteline, où les habitants s'empressèrent de lui envoyer des députés. Les garnisons du pape n'opposèrent qu'une faible résistance, et, en peu de jours, toutes les villes et les forts du canton furent en son pouvoir. La violence dont il avait fallu user contre les troupes du saint-siége fut excusée par cette circonstance, que leur chef avait appelé les Espagnols à son secours, et le cardinal recommanda aux envoyés de France de remontrer soigneusement au pape, « que tout avait été » fait pour le bien de la chrétienté et celui du » saint-père lui-même. » Décembre.

Le roi d'Espagne ne parut pas grandement s'émouvoir de cette attaque, qui amenait une armée française aux portes du Milanais. Sans doute il comptait que le roi de France serait toujours assez tôt distrait d'une expédition lointaine par quelque danger plus voisin, et, depuis longtemps, cette sorte de diversion n'avait jamais manqué. En effet au moment où tous les regards se portaient vers les Alpes, la guerre civile reparut

sur les côtes de la Bretagne. Le duc de Soubise s'était concerté avec son frère pour tenter une entreprise hardie, dans l'espoir que les affaires où le roi était engagé le détermineraient à traiter plus favorablement les Rochelois. Sous prétexte d'un voyage de long cours, il avait équipé plu-
17 janvier 1625. sieurs bâtiments. Il se présenta tout à coup devant le port de Blavet, où reposait la flotte du roi, s'empara des vaisseaux, se rendit maître de la ville et assiégea le fort. Le duc de Vendôme, gouverneur de la province, arriva assez à temps pour protéger la citadelle et le déloger de la ville; mais il ne put, ou ne voulut pas, ajoutent les mémoires de Richelieu, l'empêcher de sortir du port, emmenant avec lui les vaisseaux qu'il avait surpris. Le duc de Rohan devait, de son côté, prendre les armes dans le Midi; mais ceux qu'il s'était associés manquèrent de résolution, ou furent découverts, de sorte qu'il ne put répondre alors au signal de son frère.

Quoique la plupart des chefs de la religion, les députés généraux en cour et les officiers des principales villes réformées se fussent empressés de désavouer le duc de Soubise, il était facile de voir que la révolte s'étendrait à la première occasion, que les Rochelois ne se sépa-

reraient pas toujours d'une tentative faite en leur faveur, et que le duc de Rohan trouverait le moyen de renouer sa partie. Ce seigneur était devenu, par la mort du duc de Bouillon et par celle de du Plessis-Mornay, arrivées l'une et l'autre en 1623, plus important dans son parti et plus maître de le diriger. D'ailleurs il paraissait certain que l'or de l'Espagne n'était pas étranger à ce mouvement, et il fallait ou renoncer à la guerre d'Italie, ou gagner les réformés du royaume par quelque accommodement, à moins qu'on ne se crût en état de se soutenir par les armes, contre les rebelles de l'intérieur et les ennemis du dehors. C'était ce qu'on n'avait pas encore vu depuis qu'il y avait des troubles en France, et le cardinal de Richelieu ne recula pas devant cette nouveauté. Il fit mettre sur pied, en Languedoc et en Poitou, deux armées chacune de six mille hommes pour surveiller les mouvements des huguenots ; il demanda des vaisseaux Mars. au roi d'Angleterre et aux Provinces-Unies pour pouvoir tenir la mer contre le duc de Soubise, pendant que le marquis de Cœuvres, sans se laisser arrêter par les propositions de trêve que le pape voulait faire agréer, continuait à reprendre toutes les villes des Grisons.

Cependant la France avait une autre affaire à négocier auprès du pape. C'était la dispense pour le mariage de la sœur du roi avec le prince de Galles. Les articles du contrat étaient signés depuis cinq mois, des réjouissances publiques avaient célébré cet événement, et la permission ecclésiastique n'arrivait pas, quoiqu'on eût envoyé successivement à Rome pour la solliciter, le père Bérulle de l'oratoire, et le père Joseph capucin. Le pape voulait que l'article secret, par lequel le roi d'Angleterre promettait de ne pas persécuter les catholiques de son royaume, fût rendu public, ou qu'au moins cet engagement fût expressément contracté avec le saint-siége, par un écrit rédigé en latin que signeraient les deux rois. Jacques Ier s'y refusa, et le cardinal fit déclarer au pape, avec toutes les formes de la soumission et du respect, « que cette difficulté
Avril. » n'empêcherait pas le mariage. » La dispense fut aussitôt accordée.

Durant ces retards, Jacques Ier était mort le 27 mars 1625, et c'était maintenant le roi d'Angleterre Charles Ier, âgé de vingt-cinq ans, qui pressait la conclusion de son mariage avec madame Henriette. La cérémonie eut lieu à Paris
11 mai. six semaines après la mort du roi Jacques. Le

duc de Chevreuse avait été désigné pour représenter l'époux royal. La bénédiction nuptiale fut donnée, sur un théâtre construit devant le portail de l'église Notre-Dame, par le cardinal de la Rochefoucauld, et, lorsqu'on alla entendre la messe dans l'église, le duc de Chevreuse se retira sans y assister avec les ambassadeurs de la Grande-Bretagne. Toute la cérémonie, du reste, avait été réglée sur ce qui s'était passé lors du mariage entre le roi Henri de Navarre et Marguerite de Valois. Au milieu des fêtes qui furent données à cette occasion, on vit arriver inopinément le dernier favori du roi Jacques, qui s'y était pris à l'avance pour devenir celui de son fils. George Villiers, duc de Buckingham, avait déjà traversé la France avec le prince de Galles, mais sans vouloir être aperçu, lorsque Charles alla chercher une femme en Espagne. Cette fois il venait avec un grand appareil, chargé par le roi son maître de conduire la nouvelle reine en Angleterre. George était d'une beauté remarquable, que relevaient d'ailleurs l'élégance et l'éclat de sa parure. Outre la faveur éclatante dont il jouissait à la cour de Londres, il apportait encore la réputation d'une galanterie souvent audacieuse, que la politique même ne pouvait re- 24 mai.



tenir. On savait que ses empressements pour la comtesse d'Olivarès n'avaient pas peu contribué à détourner le ministre de Philippe IV de l'alliance qui se préparait avec l'Angleterre.

On peut juger avec quel empressement de curiosité il fut reçu par les courtisans et par les dames. Une libéralité poussée jusqu'à l'extravagance ajouta encore à cette futile renommée. Il parut à la cour pour la première fois avec un manteau tout brodé de perles, si adroitement mal attachées que chacun de ses mouvements en faisait tomber quelques-unes, et quand on les avait ramassées derrière lui, il refusait de les reprendre. Toute la cour de France voulut rivaliser de magnificence pour accueillir ce fastueux étranger, et le cardinal de Richelieu lui-même se fit honneur de ne le céder à personne en inventions de luxe et de plaisirs. Mais c'était encore trop peu pour le duc de Buckingham. Pendant son séjour à Paris, qui ne dura pas plus d'une semaine, il eut le temps de concevoir et de déclarer publiquement une passion violente pour la reine de France. C'était à elle que s'adressaient tous ses regards, toutes ses attentions, tous ses efforts pour briller et pour plaire. Anne d'Autriche reçut avec les complaisances de la

coquetterie cet hommage de la vanité. Elle ne repoussa pas trop durement un amour qu'il aurait fallu punir comme un crime. Ce commerce de transports téméraires et de douces rigueurs se continua dans le voyage que la cour fit en Picardie pour accompagner la reine Henriette. Il arriva même un jour que la reine se promenant dans le jardin de son logis d'Amiens, suivie de plusieurs dames et seigneurs, se trouva seule au détour d'une allée avec le duc de Buckingham, et fut obligée d'appeler son écuyer.
Lorsque les deux reines se séparèrent à une lieue 16 juin.
d'Amiens, le duc, en prenant congé d'Anne d'Autriche, baisa tendrement le bas de sa robe et versa « un torrent de larmes. » Quelques jours après, feignant d'avoir reçu de Londres une nouvelle importante qu'il voulait communiquer à la reine-mère, demeurée dans Amiens avec sa belle-fille, il y accourut en toute hâte, visita la reine-mère, se fit admettre dans la chambre de la jeune reine qui était couchée, s'agenouilla auprès de son lit, et lui adressa devant ses femmes les discours les plus passionnés. Puis, certain d'avoir étonné la
France, il retourna en Angleterre pour aider 22 juin.
Charles Ier à gouverner son royaume.

CHAPITRE II.

Négociation avec le légat du pape en France au sujet de la Valteline. — Le légat se retire sans avoir rien conclu. — Grand conseil d'état convoqué à Fontainebleau. — La guerre y est résolue. — Etat des hostilités dans les Pays-Bas. — Résultats de l'expédition contre Gênes. — Différends particuliers avec les Espagnols et les Génois. — Guerre avec les réformés. — Tumulte des villes et dévastation des campagnes. — Propositions de paix. — Victoire navale du duc de Montmorency. — Les réformés demandent la paix. — Libelles catholiques contre le gouvernement. — Censure du clergé contre ces écrits. — Mauvaise volonté des Hollandais. — Commencement de brouillerie avec l'Angleterre. — Paix avec les réformés. — Traité avec l'Espagne pour la Valteline.

—

C'était beaucoup pour le cardinal de Richelieu dont le crédit naissant n'était appuyé auprès du roi, ni par une affection personnelle, ni par l'autorité que donne la longue habitude

des conseils, c'était beaucoup, disons-nous, que d'avoir persisté dans les desseins formés contre la maison d'Autriche au moment où la rébellion reparaissait armée dans le royaume. Mais ce mouvement des réformés, pour lequel il serait difficile de trouver, dans leur intérêt même, quelque prudence et quelque utilité, ne permettait pas de suivre les projets qu'on avait conçus avec toute l'ardeur et toutes les ressources qui auraient pu amener un succès étendu et rapide. Les temps d'ailleurs n'étaient pas préparés pour des entreprises trop hardies, tant il y avait d'incertitude et de défiance dans les amitiés que l'on avait contractées. Il fallait donc seulement se maintenir, marcher avec précaution, et ne pas reculer.

L'expédition de la Valteline avait réussi. Le marquis de Cœuvres s'était emparé de toutes les places à l'exception de Ripa. Mais, au lieu des armées espagnoles, on avait rencontré les négociations du pape dont il était moins aisé encore de se défaire. Celles qui avaient lieu à Rome ne paraissant pas suffire, le pape résolut d'envoyer aux deux rois, de France et d'Espagne, son neveu le cardinal Barberini avec la qualité de légat. En même temps il écrivit à tous les évêques

de l'église catholique pour qu'ils joignissent leurs prières aux efforts pacifiques du saint-siége. Le légat arriva dans Paris au milieu des fêtes qui se faisaient pour le mariage de la princesse Henriette. Le cardinal, qui ne put empêcher 21 mai. cette démarche, avait promis de le bien recevoir, mais de ne lui rien accorder. En effet on lui rendit toutes sortes d'honneurs. On lui prépara deux entrées solennelles à Lyon et à Paris, où tous les corps de l'état allèrent le saluer. Mais il s'éleva d'abord une difficulté lorsque sa commission fut présentée au parlement. Le pape ne donnait pas à Louis XIII le titre de roi de Navarre, et cette omission semblait une complaisance pour le roi d'Espagne, qui promettait peu d'impartialité dans la médiation. Il fallut que le pape ôtât ce premier sujet d'ombrage. Le cardinal de Richelieu entra en pourparlers avec son collègue italien. Le légat demandait une suspension d'armes, qui fut formellement refusée. Il voulait ensuite qu'on fît au saint-siége quelque réparation, pour l'injure que le marquis de Cœuvres avait commise en assiégeant des places occupées par les troupes du pape; on promit sur ce point de le satisfaire. Pour assurer la liberté de la religion catholique dans la Valteline,



le légat ne trouvait rien de mieux que d'enlever aux Grisons la souveraineté de ce pays; c'était en réalité le donner au roi d'Espagne, qui en aurait été le maître sous le titre de protecteur ou d'allié. Le cardinal de Richelieu fit valoir le danger d'un tel exemple « pour les rois dans les » états desquels Dieu avait permis la diversité » des religions. » Enfin, pour ce qui concernait le passage des troupes par ce canton, la France soutenait qu'il ne devait appartenir qu'à elle seule, qui avait depuis cent ans dépensé tant de millions pour conserver l'alliance des Grisons, et qui ne pouvait jamais s'en servir que pour le bien de l'Italie.

Lorsqu'il vit que tous ses arguments ne pouvaient convaincre le légat, et qu'il fallait risquer de se brouiller avec le pape, le cardinal s'avisa d'un expédient pour mettre à couvert sa responsabilité comme ministre et surtout comme prince de l'église. Il conseilla au roi de convoquer un conseil extraordinaire où l'on appellerait les principaux personnages du royaume, de leur soumettre les difficultés de cette affaire, et d'autoriser par leur délibération le parti qu'il convenait de prendre. « Par ce moyen, disait-il, le blâme » de la guerre, si elle devient inévitable, tom-

» bera sur ceux qui en seront cause. La con-
» science du roi sera en repos, et ses sujets, con-
» sultés en la personne de ceux qu'ils sont
» habitués à honorer, se croiront plus étroite-
» ment obligés à contribuer de leurs biens et vies,
» s'il en est besoin, à des résolutions qu'ils ver-
» ront publiquement approuvées. » Dans cette assemblée devaient se trouver les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ducs et maréchaux de France, les cardinaux, pairs ecclésiastiques et plusieurs membres députés du clergé, enfin des magistrats pris parmi les cours souveraines du royaume. Le légat prévit bien que cette discussion lui serait peu favorable, et il quitta brusquement la cour, après avoir refusé les présents du roi, et sans vouloir être accompagné ni défrayé sur son chemin suivant l'usage.

L'assemblée ne s'en tint pas moins au jour indiqué. Étienne d'Aligre, qui avait été pourvu de l'office de chancelier après la mort du sieur de Sillery, exposa tout ce qui s'était passé au sujet de la Valteline, l'ancienne alliance des Grisons, la rébellion de leurs sujets excitée par l'Espagne, le traité de Madrid méconnu, le dépôt entre les mains du pape prolongé au delà des termes stipulés, les conditions déshonorantes et 19 septembre.

préjudiciables apportées par le légat. Sur ce qui restait à faire, le roi demandait à chacun son avis avec toute liberté, pour se diriger en conséquence. Le comte de Schomberg, nommé depuis peu maréchal de France, parla le premier, et, insistant sur la mauvaise volonté du légat dont il avait eu lui même plus d'une fois la preuve, il conclut à la guerre. Le premier président de Verdun s'en rapporta à ce que feraient « les » dignes ministres élus par le roi. » Le cardinal de Richelieu parut d'abord incliner à la paix, pourvu qu'elle fût honorable et utile. Il trouvait plusieurs inconvénients à porter les armes du roi en Italie. Mais la réputation de l'état devait passer avant tout. « Le clergé, disait-il, offrait les fonds » nécessaires pour combattre les huguenots du » royaume. Tout le revenu ordinaire pouvait » donc être employé à la guerre étrangère, et, » si les besoins devenaient pressants, les com» pagnies souveraines et les bons sujets du roi » se chargeraient d'y pourvoir. » Le cardinal de Sourdis, qui proposa une suspension d'armes, fut écouté avec impatience. Le cardinal de la Valette, récemment arrivé de Rome, fournit son témoignage sur les mauvaises dispositions de cette cour. Le maréchal de Bassompierre s'ex-

prima avec le ressentiment d'un négociateur qui avait été trompé, et qui voulait se venger en soldat. Toute l'assemblée n'eut qu'une voix pour qu'on soutînt l'honneur de la France.

Les entreprises concertées l'année précédente n'avaient pas eu tout l'effet qu'on en avait attendu. Pendant que le marquis de Spinola assiégeait dans les Pays-Bas la ville de Bréda, où s'étaient enfermés plusieurs milliers de soldats anglais et français avec la garnison du pays, le prince d'Orange essayait vainement de le troubler dans ses opérations et attendait avec impatience l'arrivée du secours amené par Mansfeld. Car, bien que sa commission fût pour recouvrer le Palatinat, comme il fallait qu'il traversât le théâtre de la guerre engagée entre les Espagnols et les Provinces-Unies, cela ne pouvait se faire sans coup férir, et l'empereur avait envoyé à sa rencontre un corps de troupes dont l'armée de Spinola s'était grossie. Tous les Pays-Bas étaient en alarme, incertains du lieu où débarquerait ce redoutable aventurier. Ses vaisseaux parurent enfin Février.
devant Flessingue, et trouvant sans doute les côtes de Flandre trop bien garnies, ils s'avancèrent dans l'intérieur et firent leur débarquement à quatre lieues de Bréda. Les vents contraires



retardèrent l'arrivée de la cavalerie qu'il attendait de France, et les maladies réduisirent en peu de temps son armée anglaise de treize à cinq
23 avril. mille hommes. Dans le même temps mourut le prince d'Orange, Maurice de Nassau, et le commandement des armées fut remis au prince Frédéric Henri son frère. Tous ces malheurs avaient empêché de rien entreprendre contre Spinola qui poussait toujours le siége avec vigueur, enfermé dans un camp qu'il avait mis à l'abri de toute attaque. Le prince Frédéric Henri essaya faiblement de l'y forcer et conseilla aux assiégés de se rendre. Mansfeld, qui avait assez perdu de soldats sans combattre, conduisit le restant de son armée vers l'Allemagne, non sans être abandonné d'une grande partie de ses gens et notamment de la cavalerie française qui retourna
4 juin. dans son pays. La ville capitula, et l'infante vint visiter sa nouvelle conquête. Une inscription orgueilleuse fut gravée sur le marbre en souvenir de cette victoire. On y lisait que « sous le » règne de Philippe IV et sous le gouvernement » d'Isabelle, Spinola s'était emparé de Bréda, mal» gré quatre rois qui conspiraient en vain pour » la défendre. » Ces quatre rois étaient ceux de France, d'Angleterre, de Danemarck et de Suède.

L'expédition contre la république de Gênes n'avait guère mieux réussi. Le prétexte de cette guerre n'était rien de plus qu'un procès que les tribunaux auraient jugé entre particuliers. Il s'agissait d'un fief acheté par le duc de Savoie, surenchéri par la république, et le duc prétendait faire confirmer son contrat par la justice des armes. Comme l'Espagne avait attaqué la première les alliés du roi, la France saisissait cette occasion de prendre sa revanche sur un allié de Philippe IV, et se réservait d'ailleurs de faire valoir plus tard les anciens droits de la couronne sur cette principauté. Le connétable de Lesdiguières, qui semblait avoir le département des guerres d'Italie, eut charge de s'entendre avec le duc de Savoie. On avait besoin de vaisseaux, et ce fut encore aux Provinces-Unies qu'on s'adressa. Le connétable, après avoir assemblé son armée dans la Bresse, passa les monts au cœur de l'hiver, joignit ses troupes à celles du duc, et tous deux s'avancèrent dans l'état de Gênes, s'em- 9 mars
parèrent de plusieurs places et défirent quelques partis des ennemis. Mais bientôt l'argent leur manqua ; leurs troupes, réparties dans les places conquises, se trouvèrent insuffisantes pour assiéger la ville de Gênes en laquelle reposait toute



la force de la seigneurie. Les vaisseaux dont ils attendaient le secours n'arrivaient pas. On les avait détournés de cette destination pour les employer contre les réformés. Le connétable écrivait en vain à la cour; on lui répondait que les affaires de l'intérieur demandaient l'emploi de tous les fonds et de toutes les forces, et qu'il fallait ajourner la conquête de Gênes. Pendant ce temps les ennemis eurent la liberté de reprendre l'offensive. Une armée espagnole sortit du Milanais; la garnison de Gênes se mit en campagne, et il fallut faire tête à ces deux assaillants. Les villes dont on s'était emparé furent bientôt perdues; l'honneur d'une retraite habile resta seule au connétable et au duc de Savoie, qui fut à son tour forcé de défendre ses frontières. Le bonheur voulut que les Espagnols s'étant opiniâtrés au siége d'une petite place appelée Verrue,
17 novembre. ils fussent obligés de l'abandonner après trois mois d'inutiles efforts et avec une perte considérable, de sorte que la France eut un peu de gloire pour se consoler d'un mauvais succès, et qu'elle put faire des épigrammes contre ses ennemis.

A l'occasion de cette guerre il s'était passé deux événements qu'il convient de rapporter.

Trois bâtiments de Gênes, ayant été poussés sur les côtes de Provence, furent saisis par le duc de Guise. Comme il s'y trouvait une forte somme d'argent envoyée d'Espagne aux Génois, la cour de Madrid, prétendant que ces deniers appartenaient à des Espagnols, fit confisquer par représailles tous les biens meubles, effets et deniers des Français, particuliers ou commerçants, qui résidaient en Espagne, et dont le nombre s'élevait, dit-on, à deux cent mille. Le roi de France défendit à son tour tout commerce et trafic de ses sujets avec l'Espagne, et fit saisir tous les vaisseaux, effets, marchandises et biens des Espagnols, Portugais, Grenadins, Milanais, Napolitains et Génois, pour servir de compensations aux pertes que les Français pourraient éprouver. Peu de temps après le sénat de Gênes rendit une sentence capitale contre l'ambassadeur de France en Piémont, Marini, sujet de la république, qui s'était mis au service du roi, et agissait publiquement en ennemi de sa patrie. Il fut déclaré rebelle, condamné à mort avec confiscation de ses biens, et, de plus, une somme de dix-huit mille écus fut promise à celui qui le tuerait. Cet acte parut à la cour de France une violation du droit des gens. Le roi déclara

Avril.

Mai.



qu'il prenait son ambassadeur sous sa protection, fit saisir encore une fois tous les biens des Génois dans le royaume, ordonna en outre qu'on s'assurerait de leurs personnes pour servir d'otages, et promit enfin la somme de soixante mille livres à quiconque serait vérifié avoir dûment châtié et puni de mort un de ceux qui

4 octobre. avaient signé la téméraire sentence. Il y avait quelque chose d'un peu sauvage dans cette dernière disposition. Aussi disait-on que le roi avait voulu, « sur une procédure si extraordinaire » que celle dont la république avait usé, se » servir de moyens extraordinaires et non pra- » tiqués dans le royaume pour en obtenir ré- » paration. »

Si, dans ce premier essai d'une politique nouvelle, on avait obtenu peu d'avantages réels, du moins on n'avait laissé nulle part entamer l'honneur de la France. C'était la révolte des huguenots qui empêchait d'agir plus fortement au dehors. Les réformés n'avaient pas persisté longtemps dans le blâme qu'ils portèrent d'abord sur le coup de main tenté par le duc de Soubise. Pour les animer davantage, le duc de

1 mai. Rohan établit dans la ville de Castres le siége du gouvernement qu'il s'attribuait, et il en sortit

bientôt avec des troupes pour courir le pays. Montauban se déclara pour lui après beaucoup de contestations. Le duc d'Épernon eut ordre de faire le dégât autour de cette ville, tandis que le maréchal de Thémines irait chercher le duc de Rohan. Le secrétaire du duc d'Épernon, qui a écrit sa vie, dit qu'on ne saurait représenter la guerre sous une figure plus hideuse que celle qu'elle eut alors : « La nuit, dit-il, on » pouvait voir mille feux dans la plaine. Les » bleds, les arbres fruitiers, les vignes et les » maisons étaient les aliments de cette flamme. » Le maréchal de Thémines fit le même exploit autour de Castres, « où le dégât, disent les relations du temps, fut si bien exécuté, qu'on ne » laissa aucun arbre ni maison debout, ni souche de vigne, ni épi de blé. » Les fréquentes sorties des assiégés, qui venaient défendre leurs récoltes, fournissaient au moins quelques occasions de combat et d'honneur. Pendant ce temps le duc de Rohan parcourait le Bas-Languedoc et les Cévennes pour rallier ses partisans. Nismes, Uzès et Alais lui fermèrent leurs portes ; la chambre de l'édit établie à Béziers rendit un arrêt contre lui. A son approche, le peuple des villes se divisait, incertain du succès et surtout du

profit qu'il pourrait tirer d'une guerre nouvelle. Le duc levait pourtant des troupes, et, malgré quelques désavantages, il faisait face partout aux forces du roi. La duchesse sa femme le remplaçait à Castres, avec une intelligence et un courage au-dessus de son sexe. Il ne paraît pas que, de part ni d'autre, on cherchât un engagement général entre les deux armées. On ne voulait que prendre et brûler des châteaux ou villages. Cette guerre s'éloigna bientôt du Languedoc où elle avait commencé, pour se porter dans le pays de Foix.

Mais la principale espérance du parti était la flotte commandée par le duc de Soubise. Il avait obtenu enfin l'approbation et l'assistance des Rochelois. Maître de la mer, il parcourait les côtes depuis l'île de Rhé jusqu'à Blaye, s'emparant des vaisseaux marchands et ruinant tout le commerce du pays. Puis il descendit au pays de
11 juin. Médoc pour exercer les représailles de la dévastation qui se faisait autour de Montauban et de Castres. La populace de Bordeaux ne trouva rien de mieux pour se venger que de tuer les religionnaires de la ville et de piller leurs maisons; et le premier président de Bordeaux, qui voulait protéger toutes les propriétés, fut me-

nacé de mort, comme l'était en même temps et pour la même cause celui de Toulouse. Cependant les bourgeois firent bonne contenance. Le commandement militaire fut remis aux mains du parlement par une lettre du duc d'Epernon. Des troupes marchèrent dans le Médoc et forcèrent le duc de Soubise à se rembarquer. Ce n'était rien pourtant que de déloger un ennemi qui pouvait, le lendemain, reparaître sur un point où la défense n'aurait pas le temps de se porter. Il fallait l'attaquer sur ses vaisseaux. Malheureusement le roi de France n'en avait pas. Quelques-uns même de ceux que le duc de Soubise avait pris appartenaient au duc de Nevers. Nous avons vu qu'on en avait emprunté aux Hollandais et aux Anglais. Mais on ne pouvait espérer, des soldats fournis par ces deux puissances, une grande ardeur pour combattre les réformés. Le cardinal de Richelieu exigea et obtint qu'un certain nombre de ces vaisseaux seraient commandés et montés par des Français.

Cependant on négociait pour la paix. Les deux généraux des réformés et les villes de la religion avaient envoyé au roi des commissaires pour dresser l'état de leurs plaintes et s'entendre sur les conditions. On convenait

aisément de satisfaire les deux frères, qui voulaient être payés des sommes qu'on leur avait promises lors de la paix de Montpellier et obtenir un commandement en Italie. Mais on ne pouvait s'accorder en ce qui concernait le fort bâti près de la Rochelle dont les réformés demandaient la démolition. L'espoir d'un arrangement retardait les mouvements de la flotte royale, et l'amiral lui-même, le duc de Montmorency, ne quittait pas Fontainebleau. Le duc de Soubise fit agréer au général des vaisseaux hollandais, qui se trouvaient alors sur les côtes de Poitou, une suspension d'armes jusqu'à ce qu'on sût si le traité était fait ou failli, et peu de temps après il alla subitement l'attaquer,
16 juillet. mit le feu au vaisseau amiral, et se retira dans l'île de Rhé emmenant cinq vaisseaux qu'il avait pris.

Cette entreprise, à laquelle on pouvait reprocher un manque de foi, semblait demander une prompte vengeance. Mais on n'avait pas encore les vaisseaux d'Angleterre, et il ne fallait pas publier qu'on les destinait contre les réformés. Car déjà s'était manifestée en Angleterre une violente indignation contre le duc de Buckingham, qui voulait employer les forces du royaume pour l'op-

pression des huguenots, et la certitude que la paix allait se faire pouvait seule empêcher la désertion des Anglais, ramenés à Dieppe par un ordre exprès de leur roi. On continua donc à négocier. Toutefois le duc de Montmorency alla rallier sa flotte composée des navires d'Olonne, des vaisseaux hollandais et de ceux d'Angleterre qui rejoignirent enfin l'armée, mais dégarnis des hommes qui les montaient et servis seulement par des Français. Les troupes de terre étaient préparées pour descendre dans l'île de Rhé, pendant que la flotte du roi combattrait celle du duc de Soubise. Le duc ne put défendre l'île qui fut emportée en deux jours, et il fut obligé de se 15 septembre.
retirer sur une chaloupe à Oléron. Le lendemain les deux flottes s'approchèrent. Celle du duc de Soubise, après un rude combat, voulut se retirer à la faveur de la nuit; mais on la poursuivit avec ardeur; onze de ses vaisseaux furent pris, et le reste ne put que se sauver à force de voiles. Le bourg de Saint-Martin de Rhé capitula, et le duc de Soubise, après avoir rallié les débris de sa flotte près d'Oléron, fut obligé d'aller chercher un abri sur les côtes d'Angleterre, en se plaignant d'avoir été trahi par les siens. L'île d'Oléron se rendit aussitôt.

La nouvelle de cette victoire arrivait au moment où le roi avait le plus besoin de succès et de bonne réputation. Ce fut en quelque sorte sous ses auspices que s'ouvrit l'assemblée dans laquelle on résolut la continuation de la guerre étrangère. Le roi l'annonça au clergé comme un événement où la gloire de Dieu n'était pas moins intéressée que la sienne; un Te Deum fut chanté dans toutes les cathédrales de France. On put espérer que les intérêts du roi en seraient mieux accueillis à Rome où, quelques mois auparavant, le bruit d'un traité avec les huguenots avait causé un grand scandale. L'archevêque de Lyon écrivait alors au cardinal de Richelieu « qu'il fallait » poursuivre ce succès, assiéger la Rochelle, et » châtier ou, pour mieux dire, exterminer les » huguenots, toute autre affaire cessante. » Le parti de la religion n'était pas lui-même très-rassuré. Les Rochelois, sous le prétexte de quelque article de la capitulation, adressèrent au duc
27 septembre. de Montmorency une lettre flatteuse où ils semblaient demander son intercession auprès du roi pour obtenir la paix, et, en même temps, ils envoyèrent des députés à la cour pour accepter les conditions que naguère ils avaient refusées avec hauteur. Mais ils y trouvèrent aussi du chan-

gement. On offrait volontiers de traiter avec les réformés du Languedoc et des provinces voisines, pourvu qu'il ne fût question ni de la Rochelle ni du duc de Soubise. Ce ne fut pas sans peine que le duc de Rohan, dans une assemblée tenue à Milhau, détermina les villes qui avaient reconnu son autorité à ne pas traiter séparément. Cette résolution, présentée au roi avec des paroles pleines de respect et soumission, ne parut pas assez sérieuse pour qu'on renonçât à l'espoir de ruiner tout à fait la Rochelle, maintenant qu'elle n'avait plus de flotte pour la défendre, et d'îles pour lui fournir des munitions; c'était, disait-on, l'affaire de quatre mois au plus. Les gens de guerre étaient sûrs du succès, et le clergé annonçait déjà l'extirpation de l'hérésie.

4 novembre.

On ne connaîtrait qu'imparfaitement les difficultés que rencontrait la politique adoptée par le conseil de France, si l'on s'arrêtait à l'énumération des seuls obstacles matériels. Marier une sœur du roi très-chrétien à un prince hérétique, assiéger des places sur lesquelles flottait l'étendard du saint-siége, aider un peuple protestant à recouvrer une province catholique, former une alliance pour rétablir dans ses états

un prince séparé de l'église, rompre publiquement une négociation entamée avec un légat neveu du pape, c'était plus qu'il n'en fallait pour réveiller dans les esprits ces passions soupçonneuses et violentes, que le temps n'avait pu tout à fait éteindre, et que, quinze années auparavant, Ravaillac avait exprimées par un coup de poignard. Le langage de la ligue se retrouva tout entier dans un libelle publié en Italie et répandu en France, que l'on attribua d'abord au fameux prédicateur Jean Boucher, alors refugié dans les Pays-Bas, et qui fut regardé ensuite comme un adieu hostile du légat. C'était un « Avertissement » au roi Louis XIII, » où on lui démontrait rapidement et avec vigueur « la honte dont il se » couvrait en contractant une alliance sacrilége, » et en faisant aux catholiques une guerre in- » juste, dans laquelle il ne pouvait persister sans » offense pour la religion. » Cet écrit fut condamné et brûlé par sentence du Châtelet. La faculté de théologie le déclara « entièrement dé- » testable et exécrable, » et invita les magistrats séculiers « à châtier exemplairement ce mal-
Novembre. » heureux rejeton survivant à la moisson des » doctrines parricides. » Mais ce qui pouvait avoir le plus d'influence sur les hommes reli-

gieux, ce fut une déclaration de l'assemblée du clergé, écrite avec quelque talent, où le pouvoir absolu des rois et l'obéissance nécessaire des sujets étaient formellement reconnus, sans exception ni réserve. On y louait la conduite du roi, on justifiait ses alliances; on opposait aux injures du prétendu théologien un éloge pompeux des ministres, et surtout de celui que les fanatiques voulaient injurier en l'appelant « car» dinal d'état. » « Ses ennemis, disait-on, » n'ayant autre chose à dire contre lui, le blâ» ment de ce qu'il est trop accord, trop pré» voyant, et que, tenant ses intentions cachées, » il découvre celles d'autrui. Ne devons-nous » pas, au contraire, nous réjouir avec la France » de ce que ceux qui s'estimaient seuls être sa» ges, et qui nous prenaient ci-devant pour des » gens volages, barbares, grossiers et impru» dents, nous tiennent aujourd'hui plus adroits » et habiles qu'ils ne croyaient? » Plus tard le clergé revint sur cet acte, que le parlement à son tour prit sous sa protection. Après de longs débats, l'évêque de Chartres, qui l'avait rédigé, fut contraint de le désavouer en partie, et le cardinal, en ayant obtenu tout l'effet qu'il

13 décembre.

désirait, ne s'inquiéta pas beaucoup de le défendre.

La continuation de la guerre avec les réformés était un meilleur argument contre les déclamations des zélés catholiques. Mais là aussi se trouvaient bien des empêchements. Si les catholiques de France avaient des libelles en Italie, les protestants avaient des prêches en Hollande, où l'on signalait comme une abomination les secours prêtés au roi pour la ruine de leur croyance. Le peuple d'Amsterdam attaqua la maison de l'amiral qui commandait la flotte auxiliaire devant la Rochelle. On demandait à grands cris le rappel des vaisseaux hollandais. Les états furent obligés de céder à ce vœu. Le vice-amiral, qui poursuivait le duc de Soubise, obéit avec empressement. L'amiral, retenu quelque temps par le ressentiment de l'injure qu'il avait reçue, par les caresses du duc de Montmorency, et par les faveurs du roi qui lui envoya le cordon de Saint-Michel, ne put résister aux ordres réitérés de son gouvernement. Les dispositions de l'Angleterre étaient encore moins favorables. En allant chercher un asile dans ce pays, le duc de Soubise y avait trouvé, de la part du peuple, une ardente sympathie. La haine contre les ca-

tholiques servait alors de ralliement à toutes les passions et à tous les intérêts qui s'essayaient contre le gouvernement de Charles Ier. L'indignation qui s'était manifestée parmi les matelots anglais, lorsqu'ils surent qu'on voulait les employer contre les réformés, était un sentiment national que les raisons politiques ne pouvaient atteindre, et pour lequel le roi d'Angleterre était obligé de montrer quelque complaisance. Il refusa de recevoir le duc de Soubise; mais il ne voulut pas consentir à rendre les vaisseaux pris sur le roi et sur ses sujets, que le duc avait amenés avec lui à Portsmouth.

On pouvait s'apercevoir déjà que le mariage contracté avec l'Angleterre ne produirait pas tout l'avantage qu'on en avait attendu. On s'était trop pressé en publiant « qu'Henriette de France » devait bientôt, comme autrefois Adilberge, fille » de Charibert, ouvrir l'âme d'un roi breton » aux rayons de la foi catholique. » Charles, qui avait besoin d'argent pour suivre les projets où il s'était engagé, ne pouvait heurter les préventions de ses sujets. Déjà il lui avait fallu dissoudre un parlement qui lui donnait des conseils au lieu de subsides, et le mauvais succès d'une expédition maritime tentée contre Cadix ne devait Octobre.

pas relever son crédit. Le duc de Buckingham, qui voyait s'accumuler contre lui les reproches et les ressentiments, suspect de partialité pour les catholiques, parce que sa mère et sa femme étaient attachées à cette religion, voulait au moins repousser cette accusation par de nouvelles rigueurs contre une faible minorité dont il n'avait rien à craindre. La reine avait à peine touché le rivage anglais que déjà ses illusions s'étaient dissipées; ni la pompe de la cour, ni la richesse des ameublements ne lui rappelait le royaume de son frère. Chaque jour c'étaient de nouvelles difficultés pour la composition de sa maison, dont on voulait éloigner les serviteurs qu'elle avait amenés, afin d'y placer des Anglais. Le duc de Buckingham avait en cela un double objet; il prétendait satisfaire le peuple en renvoyant des catholiques, et entourer la reine de sa propre famille. Ces contestations mirent plus d'aigreur encore dans les relations politiques. Le duc de Buckingham qui, de La Haye où il était allé pour signer un traité avec les Provinces-Unies, désirait passer en France, en fut détourné par l'ambassadeur du roi, trop prompt à exprimer sans ménagement une répugnance qu'on lui avait fait connaître. Il ne

fallait qu'un caprice de ce caractère emporté pour mettre l'Angleterre en guerre avec la France, par le secours qu'elle donnerait à la Rochelle. Déjà les réformés se croyaient sûrs de l'obtenir. Le cardinal sut plier à propos et craignit d'irriter le duc de Buckingham. Il fit plus; il alla chercher hors des voies ordinaires les moyens de lui faire entendre raison. Ce fut au duc et à la duchesse de Chevreuse qu'il s'adressa. Le duc avait autrefois conduit la reine Henriette en Angleterre. Sa femme, qui l'y avait alors suivie, passait pour avoir quelque pouvoir sur le cœur du favori de Charles Ier : il leur fit dire que le roi les accusait de toute la mésintelligence qui existait entre les deux cours, et que c'était à eux de la faire cesser. Le roi avait deux ambassadeurs à Londres; ce qu'ils n'avaient pu obtenir, on l'attendait d'un envoyé qui parlerait au nom de la duchesse de Chevreuse. Un homme qui divertissait alors la cour par ses bons mots, Guillaume de Bautru, fut chargé de cette mission, sur laquelle il aurait fort bien pu s'égayer. Il la prit pourtant au sérieux, et, peu de temps après, il revint en France, amenant avec lui deux ambassadeurs extraordi- Décembre.



Janvier 1626. naires du roi de la Grande-Bretagne, avec qui l'on devait régler tous les différends.

Le conseil de France se trouvait maintenant placé entre deux négociations importantes qu'il avait industrieusement ménagées. Pendant qu'il écoutait les propositions de l'Angleterre et de la Hollande, dont le but était de former une ligue puissante pour le rétablissement du Palatin, il avait accueilli les avances de l'Espagne qui voulait terminer la guerre de la Valteline. La paix avec les réformés entrait dans l'une et l'autre de ces combinaisons. La coalition protestante la demandait avec instance, et on la faisait appréhender au roi d'Espagne afin de le décider à de meilleures conditions. Le cardinal de Richelieu se servit habilement des ambassadeurs anglais pour obtenir des réformés qu'ils acceptassent un
5 février. traité, qui ne leur faisait rien gagner et sur lequel on se promettait bien encore de revenir. « Car, » ainsi qu'il le disait nettement dans le conseil » du roi, il serait facile de retrouver quand on » voudrait l'occasion des huguenots, et l'on avait » même des expédients pour ruiner leur parti » par la paix. » Les réformés obtinrent des réponses favorables sur quelques plaintes particulières. Mais le fort bâti contre la Rochelle resta

debout. Le duc de Rohan posa les armes en disant avec tristesse : « Quand nous serons plus » gens de bien, Dieu nous assistera plus puis» samment ! »

Cette paix conclue par l'intervention et sous la garantie de l'Angleterre, il semblait que tout le profit en retournerait à la coalition protestante, et que la France continuerait à occuper l'Espagnol en Italie, pendant qu'on attaquerait fortement la maison d'Autriche en Allemagne. Mais ce n'était plus là ce que voulait le cardinal de Richelieu. La ruine de ce parti obstiné, qui l'avait arrêté dans le premier essor de ses projets, était le but secret de sa politique. Il sentait que la France ne pourrait rien tenter de grand, tant qu'elle serait travaillée par ce mal intérieur. Le ressentiment se joignait sans doute à ce calcul ; et peut-être encore trouvait-il quelque plaisir à tromper dans ses espérances l'Angleterre qui l'avait menacé. Il continuait donc à négocier avec l'Espagne, et le désir qu'il avait de la paix parut si sincère que l'ambassadeur de France à Madrid, le comte du Fargis, se hâta de la conclure 1 janvier.
sans en communiquer les articles au conseil. La nouvelle en parvint à Paris au moment où l'on attendait les ambassadeurs d'Angleterre. Il fallut



la cacher avec soin, tout en désavouant à la cour de Madrid le négociateur trop impatient. On agit avec les alliés comme si l'intention était de poursuivre la guerre. On fit marcher de nouvelles troupes vers la Valteline pour les opposer aux forces que le pape devait y envoyer; et cependant le comte du Fargis s'occupait de raccommoder en Espagne le traité qu'il avait conclu, disait-il, « de son propre mouvement et au hasard de » sa tête. » Six semaines après la publication de la paix faite avec les huguenots, lorsque la *ligue* protestante se flattait de voir bientôt une invasion des troupes françaises dans le Milanais; quand le prince de Piémont était accouru à Paris dans l'espoir d'en obtenir le commandement, lorsque le maréchal de Bassompierre rapportait de son ambassade en Suisse la promesse faite par les treize cantons d'employer tous leurs efforts pour rendre la Valteline aux Grisons, le bruit se répandit que la paix était signée en Espagne. Il
5 mars. s'agissait d'un nouveau traité conclu par le même ambassadeur. Les ministres jouèrent la surprise et l'indignation, au point que le maréchal de Bassompierre s'y laissa prendre un moment, et passa la nuit à préparer un discours énergique contre la paix. En y réfléchissant mieux, il pensa

qu'il valait mieux ne pas se mettre en frais d'éloquence sur une chose peut-être moins désagréable et moins imprévue qu'on ne voulait le laisser croire. Il résolut donc prudemment de se taire et, faute de mieux, « il se mit, dit-il, à faire son » jubilé. »

Le cardinal corrigea quelques articles du traité, qui n'en conserva pas moins la date du jour où il avait été signé par le comte du Fargis. Les affaires de la Valteline et des Grisons étaient rétablies en l'état où elles se trouvaient avant les premiers troubles. L'exercice exclusif de la religion catholique était assuré dans la Valteline. Les forts construits par les Espagnols devaient être remis au pape qui les ferait démolir. Les Valtelins pourraient élire leurs gouverneurs, juges et magistrats, moyennant une somme d'argent qu'ils paieraient à la seigneurie des Grisons; enfin les deux rois convenaient d'une suspension d'armes dans le pays de Gênes, et s'engageaient à terminer d'une manière ou d'une autre le différend qui existait entre leurs alliés.

Il restait maintenant à justifier ce traité de paix aux yeux des puissances avec qui l'on s'était uni pour la guerre, et à leur persuader que leurs intérêts étaient conservés. C'était là le plus

difficile, comme l'avoue Richelieu lui-même. Le duc de Savoie se montrait surtout mécontent, parce qu'on s'était joué publiquement de son fils, à qui le roi confiait le commandement de ses troupes au moment même où son ambassadeur convenait de les désarmer. On lui fit entendre qu'il ne fallait pas s'attacher à un défaut de forme lorsque le but de l'alliance, qui était la restitution de la Valteline aux Grisons, se trouvait atteint, et on lui promit de s'employer auprès du pape pour lui faire donner le titre de roi. Afin d'apaiser les plaintes des Vénitiens, le roi s'engagea à leur procurer pendant dix ans les passages dont il recouvrait la disposition et offrit de contracter avec eux une ligue défensive. C'est à peine si l'on prit pareil soin avec les Grisons, pour qui l'on avait stipulé et dont on avait engagé la volonté. Quant aux Anglais, on les invita à continuer leurs efforts pour le rétablissement du Palatin, mais sans s'obliger envers eux au delà d'un secours d'argent pour l'entretien de dix mille hommes de pied et treize cents chevaux.

Ainsi se termina la première entreprise qui fut conduite par le cardinal de Richelieu. Il l'avait commencée par la vigueur, il la finit par l'adresse. Cette expérience lui avait appris ce que

pouvait alors la France et ce qui lui manquait. Il en avait tiré de l'argent et des soldats. Mais l'absence complète d'une marine la laissait sans puissance sur la mer et sans commerce. Il avait rendu le roi sensible à l'honneur de sa couronne; mais il avait vu se réveiller parmi le peuple des haines et des défiances. Il savait où frapper le parti huguenot, qui se montrait armé et formait un corps dans l'état. Mais il lui était moins facile d'atteindre la sourde cabale des zélés catholiques, « lesquels, disait-il, en levant les » épaules et en poussant des soupirs entrecou- » pés, font plus de mal à la réputation des hom- » mes avec les grains de leurs chapelets, que les » plus puissants monarques du monde, avec les » boulets de leurs canons, ne peuvent en faire à » la vie de leurs ennemis. » Enfin après avoir témoigné qu'il ne craignait pas les armes de l'Espagne et qu'il savait résister à l'autorité du saint-siége, il voulut montrer que sa politique n'était pas asservie aux intérêts de ses alliés, que le rôle d'auxiliaire ne convenait pas à la France, qu'aux choses même qu'il désirait le plus, il voulait prendre son temps et n'être poussé par personne.

CHAPITRE III.

Le cardinal s'occupe de réprimer les cabales. — Formation d'un parti pour le duc d'Anjou et contre son mariage. — Le maréchal d'Ornano est mis en prison. — Disgrâce du chancelier d'Aligre. — Le duc d'Anjou se soumet. — Le prince de Condé se rapproche du cardinal. — Voyage du roi à Nantes. — Arrestation des deux frères de Vendôme. — Le cardinal feint de vouloir se retirer. — Conspiration du comte de Chalais. — Le roi tient les états de Bretagne. — Nouvelles intrigues contre le mariage du duc d'Anjou. — La duchesse de Chevreuse renvoyée de la cour. — Mariage du duc d'Anjou, devenu duc d'Orléans. — Condamnation et exécution du comte de Chalais. — La reine est interrogée et sa chambre interdite aux hommes. — Le comte de Soissons s'enfuit. — Le maréchal d'Ornano meurt en prison. — Disgrâce de Baradas. — Saint-Simon le remplace.

Si l'abaissement de la maison d'Autriche et la destruction du parti huguenot étaient les deux objets principaux de la politique du cardinal, il en avait un autre plus prochain et plus intime; c'était de réduire les princes et les grands à n'être 1626.

désormais que les instruments les plus honorés de l'autorité royale, dont ils recevraient tout leur éclat et toute leur puissance. En entrant aux affaires, il avait dit « qu'on devait les caresser » tous également ; » plus tard il avait pensé « qu'il » ne fallait pas avoir en eux beaucoup de con- » fiance ; » maintenant il conseillait « d'abattre » leur orgueil. » En effet, dans la guerre qui venait de finir, il n'avait paru leur donner qu'à regret des commandements, et toujours il s'était plaint d'en être mal servi. C'est ainsi qu'il avait accusé le duc de Vendôme d'avoir favorisé la retraite du duc de Soubise ; et il envoya le maréchal de Bassompierre « avec pouvoir, même » de l'interdire, s'il ne trouvait pas qu'il marchât » de bon pied avec les autres. » Il avait faiblement aidé le duc d'Épernon dans son expédition contre Montauban, et il encourageait sous main les prétentions du parlement de Bordeaux contre l'autorité du gouverneur. Le duc de Montmorency, malgré sa victoire navale dont le pape l'avait complimenté par un bref apostolique, n'avait pas été mieux traité. On lui refusa le gouvernement de l'île de Rhé, pour le donner à Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, dont la fortune, déjà brillante, n'avait d'autre

appui que l'affection du roi, et ne donnait de jalousie qu'aux courtisans. Lorsqu'il s'agit de décider si l'on continuerait la guerre contre la Rochelle, le cardinal fit valoir, pour recommander la paix, « les inégalités ordinaires du duc de Mont-» morency, qui tantôt promettait de faire mer-» veilles, tantôt laissait entendre qu'il agirait » sans ardeur. » Cette mauvaise disposition n'avait pu échapper à ceux qui en étaient l'objet, et ils n'avaient pas l'habitude de dissimuler leur mécontement. C'était, sans doute, ce que voulait le cardinal. Il avait besoin de montrer au roi un complot tout formé, et pas assez mûr cependant pour causer trop d'effroi. Au commencement de l'année 1626, « il courut, disent les » mémoires de Richelieu, par la cour et dans » tout l'état, un bruit commun qu'il se tramait » une grande cabale. » Des avis officieux arrivaient de toute part pour donner l'alarme. Bien qu'il affectât de les mépriser, le cardinal les rapportait au roi. Il ne craignait pas d'y mêler une confession de sa propre négligence. « Les ca-» balistes disaient tout haut, assurait-il, que, » sous son ministère, on pouvait conspirer im-» punément, parce qu'il n'était pas dangereux » ennemi. »

Le duc d'Anjou, alors âgé de dix-huit ans, paraissait être le centre auquel se rapportaient toutes ces menées, et elles étaient dirigées par le colonel d'Ornano, son gouverneur, peu reconnaissant du bâton de maréchal qu'il venait d'obtenir. Le projet, disait-on, était d'emmener le prince hors de la cour, de rompre le mariage qu'on avait arrêté pour lui avec la fille du feu duc de Montpensier, et de le réserver pour quelque autre alliance plus illustre. Tous les princes et les grands devaient s'unir à lui dans cette révolte, et il se trouva des gens pour déclarer que leur but était de mettre le roi dans un monastère. L'Espagne aidait ce complot de son argent; l'Angleterre, de ses intrigues; le duc de Savoie y était entré par ressentiment de la paix faite avec l'Espagne, et les huguenots en attendaient leur salut. « C'était, suivant les mémoires du cardinal, » la plus effroyable conspiration dont jamais les » historiens aient parlé, non-seulement en la » multitude des conjurés, mais surtout en l'hor- » reur de son dessein qui allait à perdre la per- » sonne sacrée du roi. » Il ajoutait encore que le premier moyen d'exécution était de l'assassiner lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'est que les princes et les grands n'avaient pas sujet d'aimer

le nouveau ministre. Ce qui est vrai aussi, c'est qu'un cercle frivole de courtisans et de femmes entourait le jeune frère du roi; que, tout en servant ses plaisirs, ils lui faisaient honte de son inaction, l'excitaient à demander sa part dans les affaires, et lui montraient en perspective le trône qui n'avait pas d'héritier. Des intérêts différents se réunissaient contre le mariage du prince. Les plus nombreux craignaient d'augmenter la puissance de la maison de Guise. Les amis du comte de Soissons espéraient faire épouser à celui-ci la riche héritière que le duc d'Anjou aurait refusée. Enfin la princesse de Condé destinait sa fille, encore enfant, à celui qui semblait devoir recueillir un jour la couronne. Il s'y joignait ceci de singulier, que le roi aussi avait montré de la répugnance pour le mariage de son frère, et que quelques-uns de ceux qui s'y opposaient feignaient d'ignorer le changement de sa volonté. Le maréchal d'Ornano n'entrait que malgré lui dans cette cabale; d'un côté, sa femme l'y engageait sans son aveu; et, de l'autre, la princesse de Condé, dont il était amoureux, l'animait à servir les intérêts de son mari, toujours éloigné de la cour.

Dans tout cela, il eût été difficile de trouver

une conspiration, si le cardinal n'avait habilement commenté cette maxime, « qu'en pareille » matière, il est presque impossible d'avoir des » preuves mathématiques, et que, quand les » conjectures sont pressantes, elles doivent en » tenir lieu. » En conséquence, il fut décidé qu'on arrêterait le maréchal d'Ornano comme celui qui donnait de mauvais conseils au duc d'Anjou. Le jeune prince était en ce moment à Fontainebleau, où deux jours auparavant on l'avait fait entrer au conseil étroit. Le maréchal se doutait peu que cette faveur, accordée à son élève, était le prélude de sa ruine. Un soir, lorsque toute la cour était retirée, le roi le fit appeler dans sa chambre. Le maréchal quitta son souper pour s'y rendre, et trouva, au lieu du roi, le capitaine de ses gardes qui le mena prisonnier « dans la même salle, où vingt-quatre » années auparavant, avait été enfermé le maré» chal de Biron : » c'est Richelieu lui-même qui fait ce rapprochement. Le lendemain, on le conduisit au bois de Vincennes. Ses deux frères furent mis à la Bastille, et sa femme eut ordre de se retirer aux champs dans une de ses maisons.

4 mai.

Le duc d'Anjou parut fort touché de cet évé-

nement. Il s'en plaignit d'abord au chancelier d'Aligre, qui lui répondit naïvement qu'on ne l'avait pas consulté. La chose était vraie, mais non pas bonne à dire. Aussi, peu de jours après, on lui ôta les sceaux pour les donner à Michel de Marillac, alors surintendant des finances, et dont on attendait plus de fermeté. Le cardinal ne nia pas la part qu'il avait eue dans cette résolution. Mais il essaya de calmer le prince en lui persuadant que ses véritables ennemis étaient ceux qui voulaient le brouiller avec le roi. La reine-mère lui adressa de tendres exhortations, et Gaston apprit dès lors à oublier ses serviteurs. Le roi avait écrit aux gouverneurs des provinces pour leur faire connaître l'emprisonnement du maréchal, « qui avait donné, disait-» il, à son frère des conseils capables de l'em-» porter, si son naturel, bon et digne d'un prince » de la maison de France, n'y eût résisté forte-» ment. » Dès le lendemain, un nouveau courrier leur annonça « que cette affaire n'avait pas » de suite, et que personne ne se trouvait dans » ces mauvais desseins, sinon quelques particu-» liers, affidés du maréchal, et qui voulaient » être à l'avenir artisans de division, comme » ils l'avaient été par le passé. » L'un de ces af-

fidés était ce même Déageant, brouillon subalterne, que nous avons déjà vu intime confident du duc de Luynes, employé à la conversion du duc de Lesdiguières, et qui, cette fois, termina sa carrière politique à la Bastille.

Ainsi « cette épouvantable faction, » comme l'appele Richelieu, ne produisit d'abord rien autre chose que quelques changements dans la maison du duc d'Orléans. Ce prince partagea sa confiance entre Antoine de Laage sieur de Puylaurens, jeune gentilhomme élevé avec lui sous le titre d'enfant d'honneur, et son chancelier, le président à la chambre des comptes Lecoigneux, qui parut bientôt être en bonne intelligence avec le cardinal. La cour revint peu de temps après à Paris, et le cardinal, feignant une indisposition, alla se reposer dans sa maison de Limours. Cette retraite apparente avait pour but de dérober aux yeux toujours ouverts des courtisans une entrevue avec le prince de Condé. Depuis plus de trois ans qu'il avait quitté le roi, après la paix de Montpellier, on ne lui avait pas permis de revenir à la cour. Pour lui ôter même tout prétexte de s'en approcher, le roi avait renvoyé au parlement de Dijon un procès qu'il avait à Paris. Il passait son temps dans son gouverne-

ment du Berry ou dans ses terres, et tout récemment il avait adressé au roi un mémoire pour se plaindre du tort que cet éloignement faisait à ses affaires non moins qu'à sa réputation.

Le cardinal se servit de cette circonstance pour déterminer le duc d'Anjou à une entière soumission. Il se croyait assuré de dissiper bientôt la cabale qui se formait autour du jeune prince s'il pouvait mettre la division entre les intéressés. « C'était, disait-il, une maxime dont Louis XI » s'était toujours bien trouvé. » En paraissant se rapprocher du prince de Condé, on semblait vouloir élever un parti contre celui du duc d'Orléans. Il paraît que le président Lecoigneux donna l'éveil à celui dont il était devenu le conseiller. Car la même journée vit arriver à Limours le frère du roi et le premier prince du sang. Le duc d'Anjou gagna de vitesse son rival, et une relation du temps dit qu'on prit soin d'avancer l'horloge pour le faire partir plus tôt. Mais il ne quitta le cardinal qu'après s'être engagé à déposer le lendemain entre les mains du roi une déclaration écrite par laquelle il s'obligeait « de » lui soumettre ses volontés et ses affections, de » lui faire connaître toutes les propositions dont » il aurait connaissance, priant la reine sa mère

30 mai.



» d'être sa caution, et promettant encore d'ai-
31 mai. » mer sincèrement ceux que leurs majestés aime» raient. » Un contrat d'amitié et de confiance réciproque fut signé par le roi, sa mère, et son frère, avec serment sur les saints évangiles de l'observer fidèlement.

Le prince de Condé arriva trop tard et ne reçut que de vagues compliments. Le cardinal « n'o» sait pas, disait-il, demander son retour de » peur d'éveiller la jalousie des autres minis» tres ; le temps ferait cesser toutes les défiances, » et cependant il pouvait être sûr d'un bon trai» tement. » En échange de ces douceurs, le cardinal recueillit soigneusement tous les éloges que le prince donnait à son administration, et que celui-ci même s'empressa de reproduire dans une lettre adressée au roi. Cette lettre contenait l'approbation de tout ce qui s'était fait contre le maréchal d'Ornano, et l'assurance de la plus entière fidélité « dont il prenait pour garant » la communion qu'il avait reçue ce jour même » dans l'église de Limours. » Après quoi il retourna dans son gouvernement.

Lorsqu'il se fut assuré ainsi des deux personnes dont le nom pouvait servir de ralliement, le cardinal, qui venait de faire accorder au mar-

quis de la Vieuville, depuis un an échappé de sa prison d'Amboise, la permission de rentrer en France, voulut montrer qu'il n'y avait pas d'indulgence et de ménagements pour tout le monde. Son ressentiment tomba sur le duc de Vendôme, la première personne du royaume après les princes du sang. On savait qu'il était entré avec ardeur dans la cabale du duc d'Anjou, qu'il avait même offert de le recevoir en Bretagne; on disait qu'il s'y mettait en état de défense, et qu'il s'était vanté « de ne plus vouloir désormais voir » le roi qu'en peinture. » Le cardinal avait d'ailleurs un intérêt tout personnel à le trouver coupable. Dans le dessein de donner à la France une marine, il voulait se faire nommer surintendant de la navigation, et négociait avec le duc de Montmorency pour que celui-ci renonçât, moyennant trois cent mille écus, à sa charge d'amiral, dans laquelle la Bretagne n'était pas comprise. L'amirauté de cette province appartenant au gouverneur, il fallait obtenir la même complaisance du duc de Vendôme, et l'avoir à meilleur marché; on faisait donc une économie en le rendant criminel. En conséquence le roi se mit en route pour Blois sans qu'on sût bien le but de ce voyage. Alexandre de Vendôme,

frère du duc et grand prieur de France, qui était alors à la cour et qui avait eu grande part aux dernières intrigues, s'aperçut bien que son frère était menacé. Lorsqu'il vit partir le roi, il courut à Limours chez le cardinal, toujours malade quand il le fallait, pour essayer de savoir quelle résolution on avait prise ; et, ne pouvant rien tirer de lui, il crut que le plus prudent était d'amener son frère au-devant du roi. Il courut donc le chercher, pensant qu'on était seulement en doute de sa fidélité, et que cet empressement suffirait pour dissiper tous les soupçons. Lorsque les deux frères arrivèrent à Blois, le roi leur fit bon accueil, leur proposa une partie de chasse pour le lendemain, les laissa recevoir les visites de leurs amis, puis ils furent tous deux
13 juin. saisis dans leur lit et conduits au château d'Amboise. Il semble que le cardinal attendait cette capture pour se rendre auprès du roi. Il avait dit-on, demandé tout récemment la permission de quitter le ministère, moyen banal pour s'y faire retenir. Il revint donc avec l'autorité d'un homme qui sacrifie son repos au bien de l'état. On avait conseillé au roi d'éloigner de Paris le comte de Soissons. Le cardinal, au contraire, lui fit donner le titre de chef du conseil en l'absence

du roi, le trouvant plus utilement enchaîné par un vain honneur que par un exil. Mais en même temps on fit partir pour la Bretagne mademoiselle de Montpensier, qu'il ne fallait pas laisser entre ses mains. Le maréchal de Thémines fut pourvu du gouvernement de Bretagne, et le cardinal fit valoir en cela son désintéressement et l'oubli de ses injures domestiques. Avec ces preuves de modération, il ne manqua pas d'accréditer le bruit de plusieurs desseins formés contre sa vie, et le roi exigea qu'il se fît suivre par une compagnie de mousquetaires.

Après quoi il laissa le roi continuer sa route, et alla faire une nouvelle retraite à Richelieu. C'était quelque chose d'étrange que le voyage de cette cour, pleine d'intrigues, de soupçons et de jalousies, où le roi conduisait son frère pour le contraindre à épouser une jeune princesse qui s'acheminait derrière lui. Il semblait qu'on eût comme échelonné sur la route des actes de rigueur contre les amis du duc d'Anjou pour le déterminer à ce mariage. En sortant de Blois, il en était réduit à la confidence de quelques courtisans, faible reste de ce qu'on appelait « le parti de l'aversion. » C'était parmi les serviteurs du roi que se trouvait alors l'homme

le plus important de cette cabale. Henri de Talleyrand, comte de Chalais, maître de la garde-robe, jeune seigneur d'illustre naissance et de médiocre fortune, n'avait d'autre existence à la cour que sa charge, achetée de tout le bien dont sa mère avait pu disposer. Mais il s'était déjà fait connaître par les succès qui pouvaient le plus honorer un gentilhomme, des aventures galantes et des duels heureux. L'amour et les querelles l'avaient également lié « aux aversion-» naires. » Il passait pour avoir les bonnes grâces de la duchesse de Chevreuse; et, à la suite d'un combat où il avait tué son adversaire, toute la noblesse attachée au duc d'Anjou s'était empressée de lui offrir ses services. Ces liaisons le firent entrer bientôt dans des projets contraires à son devoir. On dit même que, peu de jours après l'arrestation du maréchal d'Ornano, il accepta sa part d'un complot contre la vie du cardinal, et que, pressé par les reproches d'un ami, il alla révéler ce dessein au ministre menacé. Le cardinal lui sut gré du repentir, mais garda le souvenir de l'offense, et « ce malheu-» reux gentilhomme, » comme l'appelle Richelieu, s'engagea de nouveau dans les intrigues. Pendant le voyage, il arriva qu'un fils du comte

de Gramont appelé Louvigny, compagnon ordinaire du comte de Chalais dans ses plaisirs et dans ses rencontres, chercha dispute au comte de Candale. Chalais refusa de l'assister en cette occasion, et Louvigny, pour se venger d'une préférence, se fit le délateur de son ami.

Le cardinal venait de rejoindre le roi à Nantes lorsque le conseil fut appelé à s'occuper de ce qu'on nommait « la conspiration de Chalais. » A certains discours imprudents qu'on lui attribuait, se joignait un seul fait qui paraissait avoir quelque gravité. Il avait, selon son dénonciateur, envoyé un exprès au marquis de la Valette pour savoir si le duc d'Anjou, en s'échappant de la cour, pourrait trouver à Metz une retraite assurée. Aussitôt on le fit arrêter dans son lit, et on lui donna pour gardien un exempt de la compagnie écossaise, avec l'honnête emploi de recueillir ses plaintes pour les ajouter à son crime. Le même jour, le garde des sceaux Michel de Marillac fut commis avec un conseiller d'état « afin d'informer secrètement de plusieurs menées et factions très-importantes, décréter contre toutes personnes que besoin serait, et instruire leurs procès; pour, lesdits procès instruits, être par le roi pourvu 8 juillet.



» de tels juges qu'il lui plairait choisir. »

11 juillet. Ce fut après ce prélude menaçant que le roi ouvrit les états de Bretagne dont on avait avancé la convocation. Le discours du garde des sceaux avait quelque chose de triste et de mystérieux. « Deux motifs, disait-il, amenaient le roi dans » sa chère province de Bretagne. L'un agréa» ble, l'autre amer et plein de douleur. Le pre» mier était le désir de visiter ses bons sujets et » serviteurs. Le second, le besoin de prévenir » des orages qui semblaient menacer la province » d'une grande désolation. Ceux qui ne voient » que le dehors des affaires n'apercevaient, il » est vrai, aucune trace de ce danger. Mais il » faut savoir que les desseins cachés et lents » sont plus dangereux, se prévoient moins, et » succèdent plus certainement. Les mines sont » sous terre; l'extérieur est semblable au reste. » Il en est ainsi des factions et soulèvement des » états. » Sans s'expliquer davantage, il attribuait les divisions et jalousies dont les esprits étaient travaillés à une incertitude qui devait maintenant cesser. « Le roi, se rendant aux » vœux de la province et à la nécessité de son » état, déclarait que, quelque issue que pris» sent les affaires du duc de Vendôme, il n'au-

» rait jamais le gouvernement de cette province,
» sa volonté étant de l'employer ailleurs si son
» innocence était reconnue. Du reste il regret-
» tait de ne pouvoir encore faire jouir ses sujets
» de toute sa bienveillance, obligé qu'il était de
» leur demander des secours extraordinaires.
» Mais il était prêt à recevoir toutes leurs plain-
» tes, et bien résolu à maintenir leurs libertés,
» franchises et priviléges. »

Pour bien s'expliquer la précaution qu'on croyait devoir prendre au sujet du duc de Vendôme, il faut savoir que ce prince était soupçonné de vouloir faire revivre en la personne de sa femme, fille du duc de Mercœur, la vieille prétention de Charles de Blois sur le duché de Bretagne, prétention condamnée trois siècles auparavant par la victoire, et depuis, formellement abandonnée par une longue série de traités, de renonciations, de ratifications et ventes de droits litigieux, qui avait précédé la réunion de la Bretagne à la couronne de France. On accusait le duc de chercher à se faire des partisans pour renouveler ce sujet de guerre civile, qui avait jadis fait couler tant de sang. Les états s'empressèrent d'applaudir à la prévoyance du roi, et demandèrent que nul descendant des anciens ducs de

Bretagne ne pût jamais être choisi pour leur gouverneur. Ils réclamèrent encore la démolition des places fortes qui ne servaient pas à la défense du pays, ce qu'on leur accorda facilement.

12 juillet. Cependant la duchesse de Guise était arrivée avec sa fille, conduite par le nouveau tuteur qu'on destinait au duc d'Anjou, sous le titre de surintendant de sa maison. Le maréchal de Bassompierre avait refusé cet emploi, « qui l'eût » obligé, disait-il, à tromper l'un ou l'autre des » deux frères. » Le duc de Bellegarde l'accepta. Maintenant il s'agissait de se décider promptement sur le mariage, puisque les futurs étaient en présence. Le duc d'Anjou avait bien quelque velléité de s'échapper. Mais on le tenait de près. Une relation du temps dit « qu'on avait trouvé » à Blois et à Nantes le plancher de sa chambre » mal sûr, et que le roi le faisait coucher avec » lui. » De plus le comte de Soissons, le seul ami puissant qui lui restât, était bien loin, et il y avait trop de risques à courir pour le joindre. Enfin il donna son consentement et ne dis-
25 juillet puta plus que sur l'apanage qui lui serait assigné. Alors ce fut le roi qui se montra incertain. Le cardinal, dans un mémoire habilement rédigé, examina les avantages et les inconvénients du

mariage projeté, de manière à faire prévaloir les uns sans se donner le tort des autres, s'ils venaient à se confirmer. Mais Louis XIII, par une fantaisie assez ordinaire chez les princes faibles, tout en se laissant diriger par ses conseillers dans les affaires de l'état, aimait à se dédommager de cette contrainte par la familiarité de quelques subalternes; gens toujours bien venus, « d'autant qu'étrangers en apparence aux intérêts politiques, ils semblent ne voir en toutes » choses que la personne de leur maître. » C'étaient trois ou quatre serviteurs obscurs qui contrariaient en ce moment les desseins du ministre. Le mariage du duc d'Anjou pouvait être utile au royaume, disaient ceux-ci, mais à coup sûr le roi serait moins considéré parmi le peuple lorsque son frère aurait des enfants. Ils avaient entraîné dans leur petite ligue un jeune gentilhomme nommé Barradas, pour qui le roi montrait une tendre affection, et qui était parvenu rapidement à la position de favori. Cet imprudent ne craignit pas de hasarder sa fortune de six mois, fondée sur un caprice d'amitié, contre l'autorité d'un ministre qui venait de faire jeter en prison deux frères naturels du roi. Le cardinal, instruit de ce nouvel obstacle, de-

manda au roi le renvoi de « ces petites gens qui » abusaient insolemment de son oreille. » Le roi y consentit et donna congé à trois de ses domestiques, dont deux avaient été du complot contre le maréchal d'Ancre ; il ne put même sauver son favori que par un officieux mensonge.

Ce n'était pas tout encore. La reine, femme du roi, se montrait également opposée au mariage de son beau-frère. C'était la duchesse de Chevreuse, son amie et sa confidente, qui avait fait agir le comte de Chalais, et chaque jour on rapportait, de la prison où il était enfermé, quelques aveux, vrais ou supposés, qui faisaient monter jusqu'à la reine d'odieux soupçons. La répugnance d'Anne d'Autriche pour le mariage du duc d'Anjou avait une cause bien naturelle et presque respectable. Son orgueil de femme, trompé par sept années de stérilité, car toutes les relations ne font commencer qu'à l'année 1619 l'intimité des deux époux, devait souffrir sans doute de voir une autre qu'elle donner des héritiers à la couronne de France. On se servit de ce sentiment si légitime pour attribuer à la duchesse de Chevreuse des projets qui ne pouvaient s'exécuter que par la mort du roi, et il lui fut enjoint de quitter la cour.

Enfin le mariage se conclut. Le duc d'Anjou, qui prit alors le titre de duc d'Orléans, reçut un apanage considérable, et parut se consoler par là de la perte de ses amis. Son revenu pouvait s'élever à un million, et sa femme lui apportait plusieurs domaines qui valaient trois cent trente mille livres de rente. On promit de lui faire une maison brillante, avec quatre-vingts gardes français et vingt-quatre suisses portant sa livrée. C'était plus qu'il ne fallait pour obtenir d'un prince de dix-huit ans toutes les révélations et toutes les assurances dont on avait besoin. Le cardinal reprit son caractère sacerdotal pour célébrer les fiançailles, le mariage devant être fait par le curé 5 août. du lieu, et il eut lui-même pour présent de noces la terre de Champvaut, faisant partie des biens de l'épousée. Lorsque le comte de Chalais entendit le canon qui annonçait la cérémonie, il s'écria en levant les yeux au ciel : « O cardinal, » que tu as un grand pouvoir ! »

Cette exclamation, qui flattait la vanité du cardinal, ne désarma pourtant pas sa colère. Au milieu des fêtes, au bruit des réjouissances publiques, on instruisait froidement le procès d'un malheureux. Le jour même des fiançailles, le parlement de Rennes enregistrait des lettres pa-

tentes contenant l'érection d'une chambre criminelle à Nantes, « pour juger plusieurs conspirations et crimes de lèse-majesté au premier » chef, dont la preuve pourrait être divertie et » altérée si le jugement en était différé. » Deux présidents et huit conseillers de cette cour devaient avec trois conseillers d'état et maîtres des requêtes, le tout au choix du roi, former ce tribunal extraordinaire sous la présidence du garde des sceaux. Parmi les membres dont il se composait, on remarque le père de René Descartes et celui du surintendant Fouquet. Dès longtemps tout avait été préparé pour que l'accusé parût coupable. Il comptait lui-même trouver son salut dans la confession de ses torts, et le cardinal en avait reçu l'aveu de sa propre bouche. Deux lettres adressées au roi par le prisonnier font foi de sa franchise, et en même temps des espérances qu'on lui avait données.
8 août Dans l'une il dit, « qu'il a prié le cardinal de » venir entendre les derniers sacrements de son » ingénuité, et il pense que le roi ne le con- » damnera pas tout à fait, puisque cela importe » aux dames. » Il assure qu'il a été « seulement » treize jours dans cette faction, laquelle était » plutôt pour prendre le grand seigneur à la

» barbe, que pour troubler l'état du plus grand
» roi du monde. » Un repentir qui s'exprimait
ainsi, annonçait une faute bien frivole. Cependant les juges s'assemblèrent. Trois témoins seulement furent entendus. L'un était cet ami qui l'avait dénoncé ; les deux autres, ses gardiens. On produisit en outre une déclaration du duc d'Orléans, signée en présence du roi, de sa mère, du cardinal et des commissaires, contenant les avis et conseils qu'il avait reçus de l'accusé. L'arrêt de la chambre criminelle, rendu après cinq jours d'examen, le déclara coupable de lèse-majesté, « en réparation duquel crime
» il était condamné à subir la torture pour ré-
» vélation de ses complices, puis à avoir la tête
» tranchée sur un échafaud, pour être ensuite
» cette tête mise sur une pique, le corps coupé en
» quatre quartiers et attaché à pareil nombre de
» potences, tous les biens du condamné demeu-
» rant confisqués, ses maisons et bois abattus,
» sa postérité déclarée ignoble et roturière. »
Le roi, sollicité par la mère du coupable avec des paroles nobles et touchantes, crut faire acte de clémence en retranchant de cette condamnation ce qu'elle avait de flétrissant et d'inutilement atroce ; on n'y laissa que la question et la

11 août.

18 août.



mort. Mais le hasard rendit encore horrible cette exécution. Les amis du comte avaient fait évader le bourreau. Un criminel, qui allait bientôt être pendu, offrit de racheter sa vie en remplissant cet office. On livra le comte de Chalais à ses mains inhabiles. Ce ne fut qu'après trente-quatre coups, d'une mauvaise épée et d'un instrument de tonnelier, que la tête fut séparée du tronc; au vingtième coup, l'infortuné jeune homme se plaignait encore. Tout ce que la pitié put inspirer au roi, et la reconnaissance à son frère, fut de quitter la ville l'un et l'autre pendant cet affreux supplice.

Le comte de Chalais avait écrit que son absolution « importait aux dames. » En effet les déclarations qu'on lui avait arrachées donnèrent lieu à faire décréter de prise de corps la duchesse de Chevreuse, retirée alors dans une maison de campagne près de Nantes. Elle fut amenée devant la commission et interrogée. Mais le roi fit surseoir à l'exécution du décret, et lui commanda de se rendre en Lorraine. La reine, blessée doublement dans sa réputation et dans son amitié, ne dissimula pas son indignation. Richelieu prétend que sa colère alla jusqu'à déclarer qu'elle ne s'exposerait plus désormais à devenir mère.

Quoi qu'il en soit, il fallut qu'elle subît aussi son jugement. Le roi la fit appeler un jour dans sa chambre en présence de sa mère et du cardinal. Là il lui rapporta tout ce qui avait été dit, répandu et grossi, sur l'espérance qu'on lui attribuait d'épouser un jour le duc d'Orléans. Elle répondit avec dédain « qu'elle ne gagnerait pas » assez au change. » Après ce mot cruellement vrai, il y eut des larmes, des reproches mutuels, une apparence de réconciliation, et la cour apprit l'humiliation de la reine, par l'ordre qui fut donné de n'admettre les hommes, dans son cabinet et dans sa chambre, que lorque le roi y serait.

Le voyage de Nantes avait affermi le crédit du cardinal d'une manière éclatante. On savait maintenant que ni l'élévation du rang, ni l'obscurité même, ne pouvaient protéger ceux qui s'opposeraient à ses desseins, et l'échafaud du comte de Chalais apprenait assez jusqu'où il saurait punir. Cette leçon terrible retentit au loin. Elle avertit le comte de Soissons de ne pas attendre à Paris le retour du roi, et elle frappa mortellement le maréchal d'Ornano, prisonnier à Vincennes. Le comte partit en toute hâte pour son château de Louhans en Bresse, d'où il se rendit à Neufchâtel. Le maréchal tomba malade et 27 août.

2 septembre. mourut en peu de jours. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné; ce qu'il y a de certain, c'est que le cardinal fit retarder le retour du roi jusqu'à ce que le maréchal « fût mort ou guéri. » Dans le cas où il serait revenu de sa maladie, la résolution était prise de lui faire son procès au parlement, dont on avait tout exprès reculé les vacances. Le duc d'Orléans eut la permission de faire dire douze cents messes pour le repos de l'âme de son gouverneur. Ses deux frères furent mis en liberté et eurent ordre de se retirer avec sa veuve en Dauphiné, où ils emportèrent son corps.

17 septembre. Maintenant l'intérieur de la cour, revenue à Paris, n'offrait plus au cardinal qu'un seul souci. Il lui était donné par le premier écuyer de Barradas, qui usait sans ménagement d'une faveur prodiguée sans mesure. La familiarité que le roi lui avait permise était devenue impérieuse, exigeante et mutine. Peu satisfait des charges et des grâces qu'il avait reçues, il voulait donner son avis dans les affaires d'état, et se plaignait de la préférence accordée à celui du ministre comme d'une violation des droits de l'amitié. Il fallut
2 décembre. encore se défaire de cet ennemi. Le roi lui ordonna de quitter la cour; et le cardinal, qui sentait le besoin de laisser à Louis XIII l'amusement

d'un favori, lui en fournit un de sa propre main. Ce fut un jeune page, nommé Claude de Saint-Simon, qui eut l'héritage de son ancien compagnon. Comme le fils de ce gentilhomme a fait grand bruit en ce monde, et s'est montré surtout fort dédaigneux pour les nouveaux venus, il est peut-être curieux de rapporter quel effet produisit la première élévation de son père à une charge de cour. Voici comme le poëte Malherbe l'annonce dans une de ses lettres : « Vous avez su le » congé donné à Barradas ; nous avons un sieur » Simon, page de la même écurie, qui a pris sa » place. C'est un jeune garçon de dix-huit ans » ou environ. La mauvaise conduite de l'autre » lui sera une leçon, et sa chute un exemple de » faire mieux. » Un siècle après, le fils de ce jeune garçon parlait à son tour en ces termes d'un poëte qu'il avait vu commencer sa carrière : « Arouet, fils de mon notaire, fut exilé et en- » voyé à Tulle pour des vers fort satiriques et » fort impudents. Je ne m'amuserais pas à mar- » quer une si petite bagatelle, si ce même Arouet, » devenu grand poëte et académicien sous le » nom de Voltaire, n'avait fini par être une ma- » nière de personnage dans la république des » lettres, et même une manière d'important par- » mi un certain monde. »

CHAPITRE IV.

Projets du cardinal contre le parti des réformés. — Ses soins pour la formation d'une marine. — Exécution de la paix avec les réformés. — Synode de Castres. — Position des partis en France. Mécontentement du duc de Savoie. — Offense faite à la reine d'Angleterre par le duc de Buckingham. — Ambassade du maréchal de Bassompierre à Londres. — Assemblée des notables à Paris. — Harangues. — Approbation donnée au gouvernement par le prince de Condé. — Communications et propositions faites à l'assemblée. — Promesses de réformation publiées par le roi. — Fin de l'assemblée. — Préparatifs de guerre. — Progrès de la brouillerie avec l'Angleterre. — Interdiction du commerce entre les deux pays. — L'Angleterre promet d'aider le soulèvement des réformés en France. — Traité d'alliance entre la France et l'Espagne. — Le duc de Lorraine favorise les mécontents. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Arrêt et exécution du comte de Bouteville. — Signalement de la flotte anglaise.

Il faut se rappeler tous les embarras où se trouvait la France, et l'immense besoin qu'on avait d'une autorité solidement établie, pour voir, dans la conduite du cardinal de Richelieu après la double paix, autre chose que le triomphe d'un

habile courtisan, et pour affaiblir le sentiment qu'inspire un échafaud teint du sang d'un étourdi. Si tous les moyens dont il se servit alors pour se rendre maître de la volonté du roi, petites passions mises en jeu, brouilleries de ménage, dénonciations et complots imaginaires, n'avaient eu pour but que d'élever une fortune de favori, ce serait un succès vulgaire et misérable, contre lequel le supplice du comte de Chalais s'élèverait avec toute son horreur. Mais il parut bientôt que des soins plus sérieux occupaient sa pensée, et qu'il avait voulu *seulement* leur faire place.

Nous avons dit qu'il se proposait, avant tout, de détruire le parti des réformés; et cela, sans aucune idée de persécution religieuse, mais parce que c'était un obstacle politique, une cause incessante de trouble et d'agitation. La paix qu'il avait conclue avec eux devait, suivant son dessein, assurer tout à fait leur ruine. L'homme d'état a souvent de ces arrière-pensées; rarement il les avoue avec autant de franchise. Pour cela, il fallait ôter aux huguenots toutes les chances d'appui qu'ils pouvaient trouver dans les cabales de la cour, et dans le mauvais vouloir des princes. Le voyage de Nantes y

avait pourvu. Il fallait encore se procurer des vaisseaux; car on ne pouvait plus espérer d'en avoir par emprunt. Le cardinal s'occupa de donner à la France une marine. C'était dans cette intention qu'il avait racheté, pour une somme énorme, la dignité d'amiral de France, dont les priviléges nuisaient à l'action du gouvernement, et qu'il venait de faire supprimer, par édit enregistré au parlement de Rennes, l'amirauté de Bretagne. Il avait réuni toutes les attributions réparties entre plusieurs charges, pour en former une « surintendance de la navigation et du » commerce » qu'il se fit donner. On faisait alors la guerre avec deux sortes de vaisseaux. Les galères destinées exclusivement à parcourir la Méditerranée, et les vaisseaux ronds qui servaient aux deux mers. La sûreté du commerce fut le prétexte pour augmenter les unes et les autres. Le cardinal en fit construire de toute espèce, tant en France qu'en Hollande. Il arriva de Provence une députation du parlement qui suppliait le roi de tenir un nombre suffisant de galères dans les ports de cette province. Le principal objet de cette mesure était de réprimer la piraterie; mais on ne manquait pas d'ajouter « la commodité » qu'elle donnerait de nuire aux principaux en-

Octobre.

» nemis de la couronne. » Du côté de l'Océan, une compagnie se forma pour le commerce général de toute marchandise. On devait lui abandonner le port du Morbihan, qu'elle garnirait de vaisseaux, et où elle pourrait fonder une ville libre, avec juridiction civile et criminelle en dernier ressort. Ce qui est le plus à remarquer dans le projet de cette entreprise, qui fut arrêtée par la résistance du parlement de Rennes sur l'article de la juridiction, c'est que la compagnie ne voulait dépendre que du cardinal, et qu'elle avait mis, comme condition expresse de son traité, que la charge de surintendant du commerce ne pourrait être donnée à un autre après sa mort.

Des commissaires avaient été envoyés pour l'exécution de la paix intérieure. Ils ne furent troublés à la Rochelle que par une faible émeute. L'autorité des officiers de l'hôtel-de-ville fut rétablie, et la messe célébrée, « non comme il eût
Mai. » été à désirer pour la gloire de Dieu, mais le » mieux qu'il se put. » Le maire et les échevins désavouèrent les députés qui étaient allés solliciter le secours des princes étrangers. Mais il restait dans les cœurs des germes de ressentiment que nourrissait la vue des fortifications

élevées dans l'île de Rhé. Dans le Vivarais deux gentilshommes du parti s'étaient emparés de deux petites places qu'ils refusaient de rendre, malgré la pacification. Le connétable de Lesdiguières, revenu d'Italie en Dauphiné, ne put ou ne voulut les réduire que par argent. L'un d'eux, le baron de Brison, se fit donner pour la remise d'un fort sur le Rhône, que le connétable s'engageait à démolir, cent vingt mille livres et un brevet de maréchal de camp. Cet exploit, peu digne d'un tel capitaine, fut le dernier acte d'une vie passée dans les combats et chargée d'honneurs. Le connétable mourut à quatre-vingt-quatre ans, et l'on recueillit avec soin les témoignages de sa dévotion à ses derniers instants, pour faire mentir les huguenots qui avaient prédit, par un jeu de mot latin, que le connétable ne serait pas constant dans sa conversion. 28 septembre.

On semblait alors vouloir ôter à la religion réformée ce qui fait le caractère et la force d'un parti, en l'isolant de ses chefs, en semant la défiance dans ses rangs, et en lui faisant espérer une existence douce et tranquille sous l'autorité du roi. Pour arriver à ce but, ce n'était pas un mauvais moyen que de montrer au peuple ses généraux toujours prêts à capituler, moyennant

finance, et tirant profit de la révolte qui avait coûté tant de pertes aux villes et aux campagnes. C'était par de semblables discours qu'on tâchait de déconsidérer le duc de Rohan parmi les siens. Un synode national devait se réunir à Castres, et l'on avait choisi cette ville comme mal disposée pour le duc. En effet, il y eut une décision de la ville pour lui en fermer l'entrée s'il se présentait, et il ne put y faire admettre un de ses affidés qu'en cachant soigneusement sa mission. L'assemblée ne devait s'occuper que de ce qui regardait la discipline ecclésiastique, et
Septembre. les lettres du roi lui interdisaient formellement toute autre délibération. Mais on fit aussitôt une exception à cette défense, en demandant au synode une déclaration contre les intelligences pratiquées avec l'Espagne par quelques personnes de la religion. Ceci était évidemment dirigé contre le duc de Rohan. Car, peu de jours avant la conclusion de la paix, on avait arrêté un de ses écuyers, revenant d'Espagne, auquel le parlement de Toulouse fit trancher la tête. Le synode, tout en assurant qu'il ne lui était parvenu aucune preuve de ce pernicieux dessein, protesta de son indignation contre ceux qui s'en seraient rendus coupables. On voulut aussi qu'il nommât les députés géné-

raux des églises, quoique cette élection appartînt à l'assemblée politique, « qui ne pouvait, » quant à présent, être convoquée. » Le synode fit quelque difficulté d'outre-passer, en ceci, ses pouvoirs, dans lesquels on le renfermait pour toute autre chose. Mais on lui permit de présenter quelques plaintes auxquelles le roi répondit favorablement, et les députés furent nommés. Après quoi l'assemblée s'occupa de ses affaires, et elle ajouta aux règlements, qui étaient de sa juridiction, quelques dispositions sur lesquelles on ne lui chercha pas querelle; l'une portait qu'il serait fait des prières pour que le ciel donnât lignée au roi; l'autre, « que les églises seraient » exhortées à retrancher le luxe des habits et les » parures indécentes comme frisures lascives, » ouvertures de sein, bals et mascarades. » Enfin tel était l'esprit pacifique de cette assemblée, qu'un ancien ministre de la religion, cité devant le synode pour répondre sur sa conduite, ayant été trouvé nanti d'un écrit intitulé « La Chemise » sanglante de Henri IV, » libelle qui avait couru parmi les huguenots pendant les premiers troubles de ce règne, elle remit aussitôt ce pamphlet à la justice, qui le fit brûler sur la place publique.

Lorsqu'on veut juger d'une manière équitable les querelles des partis, il faut prendre chacun d'eux avec toute l'étendue de ses exigences et de ses prétentions; car c'est ainsi qu'ils se mesurent l'un l'autre, et c'est sur cette croyance qu'ils agissent. Si les réformés n'avaient voulu que le libre exercice de leur religion et des garanties pour l'exécution de leurs édits, c'eût été à la fois manquer de prudence et de justice que de les pousser au désespoir en les menaçant d'une ruine complète. Si, d'un autre côté, on avait seulement prétendu les soumettre à la loi commune du royaume, rompre leurs associations politiques, les empêcher de faire un état dans l'état, leur résistance aurait eu tout le tort d'une révolte. Mais il n'en était pas ainsi de part ni d'autre. Les catholiques zélés demandaient l'extermination de l'hérésie; ils maltraitaient même dans leurs écrits le cardinal de Richelieu qu'ils accusaient de déserter les intérêts de l'église, et qu'ils nommaient, par dérision, « le cardinal » de la Rochelle. » Les réformés, à leur tour, ne voulaient pas perdre leur position de parti armé, organisé, ayant ses chefs, ses places, ses assemblées, ses alliances, pour se réduire à l'humble condition d'une secte religieuse. Ils

entretenaient des intelligences avec les mécontents; ils avaient offert de recevoir le duc d'Anjou à la Rochelle s'il se décidait à quitter la cour. Cependant, divisés entre eux par mille jalousies, ils auraient difficilement pu résister à la puissance royale qui les embrassait de toute part et pénétrait jusque dans leurs rangs par ses séductions, si l'étranger n'était venu à leur secours.

La France avait fait la paix avec l'Espagne, son ennemie naturelle, et par là elle avait mécontenté ses alliés. Le duc de Savoie surtout témoignait un vif ressentiment de ce traité fait sans sa participation, et où il ne figurait tout au plus que comme un protégé du roi. Il avait alors pour ambassadeur à Paris un ecclésiastique, l'abbé Scaglia, qui montra bientôt contre le cardinal de Richelieu une de ces haines violentes, fort communes entre gens d'intérêt opposé et de même profession. Il se mit de toutes les cabales qui agitaient la cour, il essaya d'exciter les réformés à une nouvelle rebellion, pour laquelle il leur promettait l'appui de son maître; il engagea les Grisons à faire des difficultés sur les conditions que leur imposait le traité; enfin il se fit envoyer ambassadeur extraordinaire en

Angleterre, où il trouva d'autres passions disposées à seconder les siennes.

Le duc de Buckingham était alors dans la position difficile d'un ministre impopulaire qui tâche de ramener l'opinion publique irritée contre lui, en flattant ses préjugés les plus violents. Le nouveau parlement qu'il avait convoqué s'était montré plus économe encore de subsides et plus hardi dans ses attaques que le premier. Les deux chambres avaient retenti d'une accusation dirigée contre le favori. Il avait fallu recourir à une nouvelle dissolution, et main-
Juin. tenant l'autorité royale faisait, avec un peuple accoutumé à l'examen et à la dispute, le dangereux essai de sa prérogative. Pour distraire un peu la nation des sentiments qu'excitaient chez elles les emprunts forcés et les punitions arbitraires, le duc de Buckingham voulut au moins satisfaire son animosité contre les catholiques. Il semblait que la reine Henriette dût supporter toujours le contre-coup des déplaisirs qu'il recevait du parlement. Cette fois on agit envers elle avec une sorte de brutalité. Pendant que le roi était dans sa chambre, l'ordre fut donné à toutes les personnes qu'elle avait amenées de France de quitter sur-le-champ le palais

de White-Hall, de sorte qu'elle fut obligée de leur faire ses adieux par la fenêtre. Le duc s'était enhardi à cette action outrageante par la certitude des troubles qui devaient empêcher la France de s'en venger. Les intelligences qu'il conservait avec la duchesse de Chevreuse n'avaient pas peu servi à lui donner cette confiance. Dès lors, la guerre paraissait imminente entre les deux royaumes; l'Espagne offrait de se joindre à la France pour punir l'orgueil de la Grande-Bretagne. Il y avait dans la folle conduite de Buckingham de quoi changer en un instant toute la politique de l'Europe. Le cardinal de Richelieu ne se laissa pas emporter par un mouvement de colère. Il vit tout ce qu'il y avait de dangereux dans l'alliance de l'Espagne. Sans la refuser tout à fait, il crut qu'il pouvait s'en passer. Il fit partir pour l'Angleterre le maréchal de Bassompierre afin d'obtenir une réparation amiable de l'offense faite à la personne de la reine. « C'était, disait-il, un moyen de mettre, à la vue » de toute la chrétienté, les Anglais plus en leur » tort. On savait bien qu'ils n'accorderaient pas » les satisfactions demandées; mais on gagne» rait du temps pour se procurer des vaisseaux » et préparer un armement convenable. » En

9 août.

27 septembre.



effet cette ambassade fut à peu près sans résultat. Le maréchal montra d'abord beaucoup de fierté, lorsqu'on voulut lui faire renvoyer le confesseur de la reine qu'il avait amené avec lui ; puis il sembla se contenter d'une apparence de réconciliation qui fut célébrée par des fêtes brillantes. Il fut convenu que la reine aurait un évêque et dix prêtres français pour le service de sa chapelle; on régla le nombre des serviteurs qu'elle pourrait tirer de son pays. Après quoi le comte de Décembre. Bassompierre revint en France avec de riches présents, et soixante-dix prêtres catholiques que l'on avait, en sa faveur, délivrés des prisons.

Tel était l'état des affaires à l'intérieur et au dehors, lorsque le cardinal voulut donner à la France le spectacle d'une convocation des notables. Il n'est pas à croire que son intention fût de soumettre ses projets à la délibération, et ses actes au contrôle d'une assemblée. Mais il mettait quelque orgueil à présenter dans une forme solennelle le compte de son administration, et il lui semblait avec raison qu'un simulacre au moins de discussion et d'examen donnerait plus d'autorité à ses résolutions. Il s'était assez bien trouvé de ce conseil extraordinaire qu'il avait réuni deux ans auparavant, pour en renouveler

l'épreuve avec plus de pompe et d'éclat. Cette fois il ne s'agissait plus de donner un avis sur-le-champ et comme au pied-levé. Les cardinaux, les maréchaux de France, douze prélats, autant de gentilshommes et les principaux officiers des cours souveraines étaient appelés « pour, en toute » franchise et sincérité, sans autre respect ni » considération quelconque, crainte ou désir de » déplaire ou complaire à personne, proposer les » conseils qu'ils jugeraient les plus salutaires et » convenables au bien de la chose publique. »

Cette assemblée se tint dans la grande salle du château des Tuileries, et fut ouverte par le roi en personne. Le garde des sceaux rappela que, depuis l'année 1558, les rois de France avaient huit fois convoqué leurs sujets, tantôt sous la forme d'états-généraux, tantôt sous la forme plus simple que l'on venait d'adopter. « Il compara » fort habilement le roi à la statue de Memnon, » qui rendait de bons conseils lorsqu'elle était » frappée par la lumière céleste. Il vanta l'une » après l'autre les principales vertus du roi, sa- » voir : la piété, la justice, la sagesse, la bonté, » la valeur et la générosité. Puis, après avoir » parlé de tout ce que le ciel avait fait en faveur » de la France, il signala l'héritage de misères 2 décembre.

» que les désordres passés lui avaient légué. Les
» armements continuels, nécessités par la rébel-
» lion toujours renaissante et par les entreprises
» injustes des puissances voisines, avaient épuisé
» le revenu ordinaire de l'état et endetté le roi
» de plus de cinquante millions. Il fallait, pour
» l'avenir, égaler la recette à la dépense, ce qui
» ne pouvait se faire qu'en augmentant l'une
» et en diminuant l'autre. Le roi avait résolu de
» donner l'exemple en retranchant les dépenses
» de sa maison. Ses sujets n'avaient besoin pour
» l'imiter que d'exécuter son édit récemment
» publié contre le luxe des habits, équipages et
» livrées. Quant au revenu, le plus sûr moyen
» de l'accroître était le rachat du domaine et
» des droits aliénés à vil prix. Le garde des
» sceaux appelait ensuite toute l'attention de
» l'assemblée sur le commerce et la navigation,
» choses entièrement négligées depuis long-
» temps. Le cardinal de Richelieu était nommé
» comme l'auteur des sages conseils donnés au
» roi sur cet objet. Enfin il demandait de nou-
» velles lois contre les fréquentes rébellions,
» soulèvements et conjurations dont l'état était
» troublé, lesquelles se négociaient avec tant de
» secret par factions, liaisons et serments, que

» l'on avait peine à les découvrir; on devait donc, » pour ces crimes, autoriser les juges à recevoir, » comme preuves, des actes qui, dans les autres » cas, ne passeraient que pour des conjectures. »

Le maréchal de Schomberg avait charge d'exposer l'état de l'armée qui devait être de trente mille hommes, les moyens de l'entretenir, les règlements faits pour les garnisons, les logements, les marches, avec grand soin de ne pas fouler le peuple.

Le cardinal de Richelieu prononça un discours bref, sentencieux, plein de choses, modeste dans l'expression, absolu dans la volonté. « Tout le monde devait admirer ce que le roi » avait fait depuis un an, et personne ne pou- » vait se plaindre de la dépense. Les affaires » étaient maintenant en bon ordre; mais il fau- » drait n'avoir pas de jugement pour ne con- » naître pas qu'on devait les pousser plus avant. » L'intention du roi était de régler son état, en » sorte que son règne surpassât le meilleur des » passés, et servît d'exemple à ceux de l'avenir. » Pour cela il fallait d'abord diminuer les dé- » penses. On pourrait penser, ajoutait-il, que » cette saison ne serait pas propre à tels retran- » chements qui aliènent et retranchent quelque-

» fois l'affection des cœurs ; mais, en l'ordre qu'on
» veut établir, les grands et les petits trouve-
» ront leur compte ; tous auront prix selon qu'ils
» feront bien. La reine-mère voulait la première
» se réduire à moins de revenu qu'elle n'en
» avait eu sous le feu roi. Après avoir été con-
» trainte d'augmenter pendant sa régence les
» dépenses de l'état pour le conserver en son
» entier, elle conseillait à son fils de les dimi-
» nuer pour la même cause. La recette sem-
» blait devoir être augmentée facilement et sans
» charge pour le peuple, par le rachat des do-
» maines, des greffes et autres droits engagés,
» qui montaient à plus de vingt millions. Par
» ce moyen, les peuples seraient soulagés ; il
» ne se lèverait plus rien sur eux que ce qui
» était nécessaire pour qu'ils n'oubliassent pas
» leur condition. S'il se présentait quelque oc-
» casion de résister à une entreprise étrangère,
» ou d'étouffer une rébellion intestine, on ne
» la perdrait pas faute d'argent ; on n'aurait plus
» besoin de courtiser les partisans, de faire vé-
» rifier des édits en lit de justice ; et le cardinal
» ne craignait pas de dire, en présence du roi,
» qu'on pouvait obtenir la fin et la perfection
» de cet ouvrage dans l'espace de six années. »

En finissant il demandait à l'assemblée « peu de » paroles et beaucoup d'effets. »

Il est à remarquer qu'aucun prince du sang, hors le frère du roi, ne siégeait dans cette assemblée, où ne se trouvait non plus aucun des ducs et pairs. Des disputes de préséance avaient servi pour écarter ceux-ci. Le comte de Soissons était hors du royaume, les deux frères de Vendôme en prison, le prince de Condé toujours éloigné de la cour. Cependant le cardinal voulut encore une fois s'assurer de ce dernier. Il lui envoya un confident pour lui faire part de ce qui devait être proposé aux notables, et le prince ne manqua pas de s'étendre dans sa réponse sur les louanges du ministre. Il félicitait le roi d'avoir un tel serviteur. Il démêlait facilement, dans ses projets pour relever la marine, au profit du commerce, l'intention secrète d'attaquer la Rochelle. Il approuvait tout ce qu'on voulait faire. Il conseillait de ne pas se fier au duc d'Orléans, qui se vengerait tôt ou tard du cardinal, de laisser faire les huguenots dans leurs villes jusqu'à ce qu'on pût les aller « réformer » avec trente mille hommes. Moyennant toutes ces preuves de complaisance et de dévouement, il demandait qu'on lui permît de

revenir auprès du roi, « où sa présence dépiterait » toute sorte de factieux. »

L'assemblée des notables dura deux mois et demi, et ne tint pourtant que trente-cinq séances. Elle était présidée par le frère du roi qui, suivant une lettre de Malherbe, « faisait souvent l'école » buissonnière. » En son absence, le cardinal de la Valette, les maréchaux de la Force et de Bassompierre le remplaçaient tour à tour. Le roi y faisait porter ses propositions par son procureur général au parlement de Paris. On délibérait sur chaque article et l'assemblée rédigeait son opinion en forme d'avis. Sur la question qui s'était élevée de savoir si l'on opinerait par ordre ou par tête, le roi avait décidé « qu'aux délibérations où ne se trouverait au- » cune contradiction on opinât par tête, et, dans » celles où il arriverait contradiction, par corps. » Le principal objet dont on eut à s'occuper fut l'état des finances du royaume. Le surintendant, Antoine Coiffier de Rusé marquis d'Effiat, rendit un compte rapide de la dépense et du revenu depuis le jour où Henri IV avait laissé cinq millions d'or enfermés à la Bastille. Il y avait longtemps qu'il ne restait plus rien de ce dépôt. On avait ensuite fait argent de toutes les ressources qu'on

pouvait trouver, sans jamais égaler la recette à la dépense. Il avait fallu chaque année engager le revenu des années suivantes, obtenir des avances que les comptables et les fermiers faisaient payer chèrement, et dont la vérification exacte était devenue impossible, de sorte qu'à peine trouvait-on de quoi suffire à la sixième partie des besoins. Le marquis d'Effiat racontait qu'appelé à la direction des finances dans le mois de juin 1626, lorsque Michel de Marillac devint garde des sceaux, il avait trouvé la recette de l'année courante épuisée, celle de l'année suivante bien entamée, les principaux produits affectés au remboursement d'anciens prêts, et les premières nécessités de l'état en souffrance, les garnisons et les armées n'étant pas encore entièrement payées de leur solde pour l'année 1625; en tout une dette de vingt-sept millions. Il avait été obligé de pourvoir au plus pressé par des emprunts, dont l'intérêt, montant à un million, avait pris tout le restant de la recette pour l'année 1627. Ainsi on se trouvait, au commencement de cette année, avec un arriéré de plus de trente millions à rembourser et toute la dépense d'une année à fournir.

Le maréchal de Schomberg remit à l'assem-

blée un règlement fort étendu pour la levée des gens de guerre, les paiements, passages et garnisons. L'assemblée s'en rapporta assez facilement à ce qui avait été décidé par les maréchaux de France. Elle demanda ensuite la réduction des pensions accordées par le roi à une somme de deux millions, qui ne seraient payés qu'en fin d'année et après l'acquittement de toutes les autres charges. Puis elle dressa la liste des places fortes qui devaient être démolies.

Le cardinal de Richelieu fournit une part importante dans les objets soumis à la délibération. Il présenta treize articles sur lesquels il demandait l'avis des notables. Le premier avait pour but d'adoucir les peines portées par les anciennes lois contre les criminels d'état. Il proposait de ne les priver de leurs charges qu'après la seconde désobéissance. Le cardinal ne demandait pas sans doute beaucoup de complaisance sur ce point; il eut le plaisir d'être refusé. Il se forma quelque division sur un article qui défendait aux sujets du roi toute communication avec les ambassadeurs étrangers, les ecclésiastiques voulant excepter au moins de cette interdiction le nonce du pape, ce qu'ils ne purent obtenir. Les autres dispositions projetées punis-

saient de la perte de leurs charges, sur la seule notoriété, ceux qui prendraient les armes contre le roi; défendaient à qui que ce fût d'avoir armes ou munitions de guerre, et de faire levées de deniers sur le peuple; ordonnaient de procéder par la rigueur des lois contre tous ceux qui composeraient, imprimeraient ou porteraient des libelles diffamatoires et séditieux. Les desseins du cardinal pour la formation d'une marine furent reçus avec grande approbation; ils consistaient à dresser une flotte considérable, à imposer les marchandises arrivant dans les ports de France sur des vaisseaux étrangers, et à former dans le royaume une compagnie de marchands avec de grands priviléges. Les moyens de finance furent également adoptés. On trouva convenable de racheter tout le domaine du roi successivement aliéné, en remboursant les acquéreurs par une rente. Il fut dit que le roi entretiendrait une armée de vingt mille hommes, dont les deux tiers seraient payés sur le revenu de l'état, et un tiers par les provinces.

L'assemblée touchait à sa fin, lorsque le roi fit publier et enregistrer au parlement une déclaration contenant, en quelque sorte, le sommaire des délibérations qui venaient d'y être prises. On

n'y trouvait pas de dispositions formelles, mais seulement une indication des choses que le roi avait résolues pour le bien de son état d'après l'avis des notables, « afin que chacun sût quel » mal causeraient ceux qui, par leurs entreprises, » prétendraient priver le royaume de si grands » avantages. » Ces promesses étaient de réunir tous ses sujets en l'unité de l'église catholique par toutes bonnes voies de douceur et de bons exemples; de maintenir les réformés en leur liberté, attendant qu'il plût à Dieu d'illuminer leurs cœurs; d'ouvrir aux gentilshommes l'entrée des bénéfices, charges et offices, selon qu'ils s'en rendraient capables, et de faire élever gratuitement les enfants de ceux qui seraient pauvres; de faire fleurir la justice, de rétablir le commerce et de diminuer les charges sur le peuple, pour quoi le roi donnait sa parole de décharger ses sujets de trois millions en l'espace de cinq ans. Pour mieux comprendre la portion réservée à la noblesse dans ces bienfaits en perspective, il faut savoir que les nobles de l'assemblée avaient adressé au roi une requête pour lui représenter la pauvreté qui accablait cet ordre, l'oisiveté qui la rendait vicieuse, et l'oppression qui l'avait presque réduite au désespoir. Ils ré-

clamaient contre la vénalité des gouvernements et charges de cour ou de guerre, ils demandaient une part privilégiée dans les bénéfices ecclésiastiques et dans les emplois militaires, la diminution du nombre des colléges qui enlevaient aux arts, au commerce et au labourage, une infinité de gens pour les mettre à la charge du public, la fondation d'une école militaire par chaque archevêché pour l'institution de la jeune noblesse, l'adjonction de quelques gentilshommes dans chaque parlement avec voix délibérative, mais sans gages, l'institution d'un ordre de chevalerie sous le titre de Saint-Louis avec attribution de pensions sur les bénéfices vacants depuis 500 jusqu'à 6,000 livres, l'admission des nobles au commerce sans déchéance de leur privilége, l'interdiction aux roturiers d'acquérir fiefs ou terres nobles. Au milieu de ces demandes s'en cachait une qui pouvait faire tort aux autres. Ils voulaient que « les condamnations à » mort contre les gentilshommes ne pussent être » exécutées qu'après un sursis de quinze jours, » pour éviter les précipitations procédant des » haines et passions d'aucuns juges à l'encontre » des criminels. » Quand elle eut vu publier sous le nom du roi cette sorte de programme du bien

qu'il voulait faire, l'assemblée se sépara satisfaite, et le roi la remercia de ses conseils.

Toutes ces délibérations prises pour armer des vaisseaux, lever des soldats et se procurer de l'argent, annonçaient une guerre prochaine; l'imminence en paraissait telle à la cour que les fêtes et les ballets furent interrompus. On n'avait pas renoncé au moyen ordinaire d'obtenir promptement quelques ressources; car, dans le temps même où l'assemblée des notables était congédiée, le roi créait de nouveaux offices. Cette fois, c'était de l'Angleterre qu'on attendait le signal des hostilités. Le maréchal de Bassompierre en avait rapporté une transaction telle quelle, qui était loin de satisfaire l'honneur du roi. Il avait eu charge de demander qu'on permît au duc de Buckingham de venir en France terminer le différend, et le refus de cette proposition ne servait pas peu à irriter le favori du roi Charles. Les Anglais continuaient, sous différents prétextes, à saisir les navires marchands français, et la France ne manquait pas d'exercer tout ce qu'elle pouvait de représailles. Enfin, les choses en arrivèrent au point que, par le commandement successif des deux
28 avril / 8 mai rois, le commerce fut interdit entre les deux pays, à peine de confiscation des vaisseaux et

marchandises. Le duc de Soubise, qui n'avait pas quitté l'Angleterre, sollicitait depuis longtemps, du duc de Buckingham, une démonstration plus hardie. Il lui promettait un soulèvement général de tous les huguenots, si l'Angleterre faisait mine de vouloir les assister. Il avait obtenu qu'on envoyât au duc de Rohan, son frère, un émissaire secret, chargé de se concerter avec lui sur les moyens et l'opportunité d'une attaque contre la France. On lui demandait aussi un exposé des griefs qui pouvaient la justifier. En même temps on fit courir la copie d'une prétendue déclaration, donnée l'année précédente par les ambassadeurs du roi d'Angleterre en interprétation du traité de paix, par laquelle ils disaient que la démolition des forts dont se plaignaient les Rochelois avait été une des conditions tacites de la paix, et que le roi de la Grande-Bretagne était engagé d'honneur à la faire exécuter.

Nous avons indiqué une cause politique à la conduite du duc de Buckingham, parce qu'elle sort évidemment de la position fâcheuse où il se trouvait, haï du peuple, jeté hors des voies régulières par la résistance continue de deux parlements, et voulant se réconcilier avec l'o-

pinion publique par une entreprise d'éclat qui flattait le fanatisme religieux. Nous ne voulons pourtant pas nous faire reprocher d'avoir omis un autre motif plus frivole, adopté par les historiens les plus sérieux, c'est-à-dire la folle et vaniteuse passion de ce seigneur pour la reine Anne d'Autriche. Deux fois il avait voulu venir en France comme ambassadeur, et deux fois on lui avait signifié qu'il y serait mal reçu. Reparaître dans ce pays, qui lui était fermé, à la tête d'une armée; un jour peut-être traiter en vainqueur avec cette cour qui ne l'avait vu qu'amant téméraire, et déposer ses lauriers aux pieds de sa dame; c'était une idée qui pouvait lui sourire: mais on doit croire qu'il en avait d'autres à faire valoir dans le conseil de son maître. Quoi qu'il en soit, il offrit au duc de Rohan le secours d'une puissante armée qui devait débarquer sur trois points différents, pourvu que, de son côté, le duc prît les armes en Languedoc, où il serait bientôt secouru par le duc de Savoie. Le duc de Rohan, qui ne voulait agir qu'à bon escient, promit de se déclarer aussitôt que les Anglais mettraient le pied sur les côtes de France. Il fit cependant ses préparatifs pour exciter le peuple à la révolte. On répandit le bruit que la ga-

belle allait être établie dans les provinces de Guyenne, Saintonge et Poitou, qui en étaient exemptes, et le roi fut obligé de démentir cette nouvelle par une déclaration publique, enregistrée au parlement de Paris. 12 avril.

Une passion, plus aveugle encore peut-être que celle du duc de Buckingham, avait fait entrer le duc de Savoie dans ses desseins; le comte de Soissons était auprès de lui, et l'animait dans sa rancune de l'affront qu'il prétendait avoir reçu par le dernier traité. L'Espagne voyait avec joie ses ennemis, prêts à se déchirer, courtiser à l'envi son alliance. Le roi d'Angleterre, naguère si menaçant, lui offrait une paix avantageuse. Il était difficile, sans doute, de trouver un intérêt commun pour lier ces deux puissances; mais enfin Charles Ier avait à sacrifier les droits du Palatin son beau-frère, qui pouvaient devenir le prix du marché. Heureusement la France avait conservé à Madrid cet ambassadeur qui avait pris l'habitude de traiter avec précipitation, et qui se souciait peu d'être désavoué. Le comte du Fargis servit encore à conclure avec l'Espagne une alliance offensive contre l'Angleterre. Il fut convenu que les deux rois emploieraient leurs forces pour exercer tous genres

d'hostilités permises dans une guerre royale sur les états du roi de la Grande-Bretagne, ce que le roi de France s'engageait à faire au moins dans l'été de l'année suivante. On trouva que l'ambassadeur avait trop peu exigé du roi catholique; mais, avec un peu de blâme pour cette promptitude dont on avait eu besoin, les conditions n'en
20 avril. furent pas moins ratifiées. Le cardinal n'était sans doute pas assez peu habile pour ignorer que, malgré ce traité, le roi d'Espagne laisserait à la France tout le fardeau de la guerre; mais il se délivrait d'une inquiétude, et s'assurait un sujet de plainte.

De son côté, la duchesse de Chevreuse se flattait d'avoir suscité à la France un autre ennemi. Retirée à la cour de Lorraine, elle y trouva un jeune prince de vingt-quatre ans qui avait déjà fait preuve d'ambition. Charles IV, neveu et gendre du duc Henri-le-Bon, appelé à recueillir les duchés de Lorraine et de Bar par le droit
1624-26. de sa femme, s'était empressé de faire valoir celui qu'il prétendait avoir de son chef à ces deux principautés comme le plus proche héritier mâle. Encouragé par le succès de cette prétention, il voulut encore devenir pour le roi de France un voisin dangereux. La duchesse de Chevreuse

vint ajouter à ces dispositions la puissance de sa beauté et de son adresse. Elle engagea le prince dans ses ressentiments, elle lui fit écouter les propositions de l'Angleterre, et se servit de son nom pour remuer les mécontents de France. Le duc de Chevreuse était resté à la cour, préférant les intérêts de sa famille aux vengeances de sa femme. On lui donna la singulière commission d'aller la chercher à Nancy pour l'éloigner du jeune souverain dont elle égarait l'esprit. Il fut reçu avec toutes sortes de caresses et d'honneurs par le duc de Lorraine, son parent, qui voulut l'accompagner en France. Ce prince donna au roi Avril. en personne toutes les assurances qu'on exigea de sa bonne volonté, et retourna en Lorraine lever des troupes sous prétexte d'une querelle avec un petit prince d'Allemagne.

Encore bien qu'on ne manquât pas de promettre à tous ceux qu'on voulait entraîner dans ces desseins l'appui de quelque division à la cour, il était difficile de compter sur le duc d'Orléans. Gaston se trouvait fort bien alors de son mariage; la reine-mère le comblait de caresses; le roi avait fait lever toutes les restrictions et modifications apportées par les cours souveraines à la vérification de son apanage; la

duchesse paraissait l'aimer tendrement, et avait soin de pourvoir à ses dépenses par les économies qu'elle avait mises en réserve sur son propre revenu. Il menait une vie douce et se livrait sans contrainte à tous les plaisirs de son âge, à toutes les fantaisies de son caractère. Il avait peu de goût pour la chasse, beaucoup pour le jeu. Il tenait chez lui des assemblées tantôt sérieuses, tantôt gaies, où l'on s'occupait tour à tour de gouvernement et de débauche. Il se divertissait à courir la ville nuitamment et déguisé, sans que sa femme en prît d'ombrage. Une prompte grossesse était venue joindre la perspective la plus brillante à cet heureux commencement du nouveau ménage. Toute la cour se préparait à célébrer la naissance d'un fils; car nul n'eût osé laisser voir le moindre doute sur ce secret que cache la nature dans le sein d'une mère. Dans une pareille attente, on peut croire que des propositions, ayant pour but d'associer le frère du roi à quelque mouvement, devaient être fort mal écoutées. Il en reçut pourtant, et un gentilhomme normand paya de sa liberté cet oubli de l'à-propos. On remarqua même que le duc d'Orléans fit très-mauvais accueil au duc de Lorraine. Toute sa pensée

se portait sur le jour où il devait donner un héritier à la couronne de France. Ce jour arriva enfin, et la duchesse d'Orléans accoucha d'une fille. Il n'eut pas même le temps d'ajourner ses espérances. La jeune mère mourut en couches.

29 mai.

4 juin.

Au milieu de la douleur publique causée par cet événement, et des inquiétudes qu'il faisait naître pour l'avenir, Paris eut une distraction cruelle. Tandis que le peuple se pressait dans la chambre funéraire où reposaient les restes de la princesse, on dressait un échafaud sur lequel devaient tomber les têtes de deux gentilshommes, dont l'un portait l'illustre nom de Montmorency. Le comte de Bouteville, qui ne comptait pas moins de vingt-deux duels, avait eu l'audace de quitter les Pays-Bas, où il s'était réfugié pour son dernier combat, et de venir se battre sur la Place-Royale de Paris, en plein jour, le roi étant dans sa capitale. Il fut arrêté en France et conduit à la Bastille avec le comte des Chapelles, son second et son parent qui avait tué son adversaire, nommé Bussy-d'Amboise. Le prince et la princesse de Condé, le duc de Montmorency, la duchesse d'Angoulême, les plus nobles familles de France unirent leurs

22 juin.



efforts pour obtenir sa grâce. Le cardinal voulut paraître incertain. Il recueillit les raisons pour et contre le pardon d'une si grande faute, et les soumit au roi dans un mémoire qui nous est resté. Il s'y trouvait tout ce qu'il fallait pour rendre inflexible un roi scrupuleux, jaloux de son autorité, et professant un respect obstiné pour les lois qu'il avait faites. Les coupables furent abandonnés à la justice du parlement qui les condamna à mort, et ordonna pourtant que l'exécution serait remise au lendemain. C'était rejeter toute la haine de cette condamnation sur le roi, à qui on laissait du temps pour la clémence. Il le sentit avec aigreur, et n'en laisssa pas moins achever le supplice.

La noblesse française frémissait encore de ce coup froidement terrible, lorsqu'un cri de guerre se fit entendre ; la flotte d'Angleterre appareillait. Le roi voulut aller commander l'armée en Poitou. Avant de partir, il se rendit au par-
28 juin. lement pour faire enregistrer en sa présence quelques édits sur les principaux objets traités à l'assemblée des notables. La fièvre le prit au milieu de cette séance, et il dit en sortant au maréchal de Bassompierre : « Je n'ai fait que trem-

» bler tant que j'ai tenu mon lit de justice. »
« C'est pourtant, répondit le maréchal, le lieu où » vous faites trembler les autres. » Il monta sur-le-champ en voiture ; mais il fut obligé de s'arrêter à Villeroy, où toute la cour se hâta de le rejoindre, pendant que le cardinal, tout en veillant sur le lit du roi malade, expédiait ses ordres pour mettre les provinces menacées en état de défense.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE I.

Descente des Anglais dans l'île de Rhé. — Siége de la citadelle. — Irrésolution des Rochelois. — La ville se déclare contre le roi. — Le duc d'Orléans chef d'armée — Préparatifs pour le secours de la citadelle de Rhé. — Le roi vient lui-même les diriger. — La citadelle est secourue. — Défaite et retraite des Anglais. — Arrestation d'un agent des Anglais en Lorraine. — Le duc de Rohan publie un manifeste et cherche à soulever le Languedoc. — Il convoque une assemblée. — Le prince de Condé envoyé contre lui. — Le duc de Rohan se plaint de n'être pas secondé. — Il prend Milhau et Revel. — Le duc de Montmorency vient le combattre. — Il s'empare du pays de Foix. — Le prince de Condé marche sur Montpellier. — Conversion générale des réformés à Aubenas.

La flotte anglaise, composée de quatre-vingt-dix vaisseaux que servaient cent vingt chaloupes, et portant sur son bord environ seize mille hommes, dont trois mille étaient Français, s'a-

vançait vers les côtes de France sans qu'on sût où elle devait débarquer. Il était facile pourtant de juger qu'elle s'approcherait de la Rochelle, et le duc d'Angoulême fut envoyé dans le Poitou avec une armée. Le roi en avait déjà donné le commandement au maréchal de Bassompierre. Mais le cardinal de Richelieu pensa que ce seigneur, ayant toujours refusé obstinément de croire à une attaque des Anglais, serait moins propre qu'un autre à la repousser. On apprit bientôt que le duc de Buckingham, qui avait pris le commandement de l'expédition, s'était
20 juillet. arrêté devant l'île de Rhé défendue par le comte de Toiras. A défaut d'une déclaration de guerre en forme, le duc avait préparé un manifeste qu'il devait jeter avec ses troupes sur le rivage. On y lisait que « le roi d'Angleterre, zélé comme » ses prédécesseurs pour le bien des églises ré- » formées, après avoir refusé de grands avan- » tages qu'il pouvait trouver ailleurs, pour » contracter avec la France une alliance dont » le but était de restituer ces églises en leur an- » cienne splendeur, garant des promesses faites » par le roi de France à ses sujets de la religion, » et voyant les grands préparatifs qui se fai- » saient contre la Rochelle, avait cru qu'il im-

» portait à son honneur de faire un prompt ar-
» mement, non par aucun désir de conquête,
» ce que la circonstance du temps et le nombre
» modique de ses soldats prouvaient assez, mais
» à titre de secours, et pour le seul bien des
» églises qu'il était obligé devant Dieu et devant
» les hommes de protéger et défendre. » Il se trouva que l'île de Rhé n'était pas préparée à cette attaque, comme le gouverneur l'avait fait croire, et il ne put empêcher la descente des Anglais. Après un combat sanglant où périt, entre autres gentilshommes, le baron de Chantal, père d'une jeune fille de dix-huit mois qui fut depuis la marquise de Sévigné, les Français se retirèrent dans la citadelle de Saint-Martin, dont les ouvrages à peine commencés ne présentaient qu'un faible abri, circonstance que le cardinal ne manqua pas d'exagérer au préjudice du comte de Toiras. Cependant, si l'on pouvait lui reprocher quelque imprévoyance, il sut réparer ce tort par son activité. Le cardinal, de son côté, s'empressa de faire passer les secours de vivres dont la place avait besoin « ce qu'il fit, dit-il, » de son propre argent, » et la citadelle fut bientôt en état de fatiguer l'ennemi par un long siége.

Le duc de Soubise avait quitté la flotte anglaise avant le débarquement, pour se rendre à la Rochelle où sa mère s'était retirée, ce qui donna lieu à quelques railleries sur son compte. Cependant l'apparition de ces dangereux auxiliaires n'avait pas produit sur les Rochelois l'effet qu'on en espérait. Leurs portes se fermèrent aussitôt, et il fallut que la duchesse de Rohan allât chercher son fils hors des murs, pour l'introduire dans la ville qu'il prétendait délivrer. Avec lui était un envoyé du duc de Buckingham, qui venait exposer aux Rochelois les motifs de l'expédition et les convier à se mettre de la partie, l'occasion qui se présentait ne devant plus se retrouver. Il ne put cependant remporter qu'une réponse évasive. On lui dit qu'avant de prendre une résolution, il fallait consulter le corps entier de la religion dont la Rochelle n'était qu'un membre. Le duc de Soubise prit sur lui de promettre aux Anglais tout ce qu'il était venu demander, et alla rejoindre dans l'île de Rhé le duc de Buckingham qui fit bientôt sortir de l'île tous les habitants catholiques. On prépara même en Angleterre un édit pour offrir de grands priviléges à ceux qui voudraient aller s'établir dans cette possession nouvelle. Le cardinal crut devoir ca-

cher au roi malade cet événement fâcheux. Il se chargea lui-même de tous les ordres, « au ha» sard, dit-il, de sa fortune et de sa réputation. » C'était lui qui faisait marcher les troupes, acheter les munitions, mouvoir les vaisseaux. Un écrit du temps dit « que la France était assurée » d'une marine puissante depuis que l'amirauté » s'était arborée d'un chapeau rouge. » Le commandement de l'armée navale fut confié au duc de Guise. On avait enfin accepté le secours de vaisseaux qu'offrait le roi d'Espagne, et le duc de Guise reçut des instructions pour bien traiter ces alliés.

Les Rochelois, ne s'étant pas encore déclarés, restaient maîtres de leur ville, entre la flotte anglaise et l'armée du roi à laquelle on venait de donner pour chef nominal le duc d'Orléans, et, pour lieutenant général, le duc d'Angoulême. Cette armée ne faisait qu'observer les mouvements de la ville, et empêcher qu'il n'y entrât des troupes ou des provisions au delà de ses besoins. Mais cette sorte de neutralité ne pouvait durer longtemps. Le duc de Soubise venait chaque jour à la Rochelle pour exciter les habitants à se déclarer. Le duc d'Angoulême ne dédaigna pas même de négocier avec eux. Ils de- 20 août.

mandaient seulement qu'on rasât le fort Louis, ou tout au moins qu'on le mît entre les mains d'un seigneur de leur religion; et, moyennant cette concession, ils promettaient de forcer les Anglais à se retirer. Mais, déjà, les officiers du roi avaient quitté la ville, où il n'en resta que sept pour rendre la justice. Cinq cents soldats de la Rochelle étaient allés renforcer les Anglais en l'île de Rhé. On ne pouvait donc plus longtemps retarder les hostilités. Elles commencèrent à l'occasion d'un fort que le duc d'Angoulême faisait construire tout près de la ville. Les Rochelois se hâtèrent de rappeler ceux des leurs qu'ils avaient envoyés à l'armée anglaise, et les premiers coups de canon venaient d'être échangés
10 septembre. lorsque le duc d'Orléans vint prendre le commandement de l'armée royale.

Les propositions des Rochelois n'en furent pas
14 septembre. moins renouvelées, quelques jours après, par le duc de Buckingham lui-même, qui offrait de quitter l'île de Rhé et de retourner en Angleterre, si le fort Louis était démoli. Un gentilhomme huguenot, mais qui avait combattu pour la défense de l'île de Rhé, fut envoyé de la Rochelle vers le roi qui venait de retourner à Paris, porteur de ces offres que devait appuyer un pa-

rent du général anglais. Le roi refusa de voir ce dernier, défendit toute communication avec lui, et ne voulut pas même lui permettre d'aller directement en Angleterre par la voie de Calais, de peur qu'on ne soupçonnât quelque traité contraire à son honneur et aux engagements qu'il avait pris avec ses alliés.

Malgré toutes sortes de privations, de désertions et de misères, la citadelle de Saint-Martin tenait toujours. Outre cette place, le roi avait conservé encore dans l'île de Rhé un fort nommé de la Prée, gardé par cent hommes, dont les Anglais n'avaient pas su s'emparer. C'était par là que le comte de Toiras attendait son salut. Il demandait qu'on chargeât six mille hommes sur des barques pour opérer une descente au pied et à l'abri de ce fort. Il devait, lui-même, faire une sortie, joindre ses forces aux troupes qui seraient débarquées, et chasser les Anglais de l'île. Cette entreprise semblait difficile et dangereuse. Cependant on s'y résolut; et le roi, se trouvant rétabli, voulut en hâter l'exécution par sa présence. De Paris, où le cardinal de Richelieu avait cru devoir le suivre, il partit à petites journées pour le Poitou, laissant à sa mère le gouvernement des provinces en deçà de la Loire 20 septembre

avec plein et entier pouvoir. Comme tous ces préparatifs avaient épuisé les finances, il sembla juste, puisque la religion catholique devait recueillir le fruit de la guerre, de lui en faire aussi supporter en partie les frais. En conséquence, le roi s'adressa au pape pour obtenir de lui que le clergé français contribuât de son revenu à cette œuvre sainte, et il lui demanda en outre d'accorder, à ceux qui l'y serviraient de leur personne ou de leurs deniers, indulgence plénière et permission de manger des œufs en carême. Au reste, le clergé avait déjà fourni un contingent d'hommes à cette guerre. Car, outre le cardinal qui la dirigeait, l'évêque de Maillezais, Henri de Sourdis, l'évêque de Nismes, frère du comte de Toiras, l'évêque de Mende, aumônier renvoyé de la reine d'Angleterre, et l'abbé de Marsillac, maître de chambre du cardinal, avaient été chargés plusieurs fois d'en conduire ou d'en surveiller les opérations. Ce dernier, surtout, s'était établi aux Sables d'Olonne avec l'emploi spécial d'approvisionner la citadelle de Saint-Martin.

Les Rochelois n'attendirent pas l'arrivée du roi pour proclamer hautement leur révolte. Ils renvoyèrent des députés au duc de Buckingham

pour se joindre à lui par un traité; puis ils rédigèrent un manifeste où ils exposaient, à leur manière, les infidélités et tromperies dont ils avaient été victimes. Leur langage était plein de hauteur et de reproches. Ils rappelaient, en passant, la promesse faite par Louis XI de respecter toujours leurs franchises et priviléges. Ils prétendaient que ce monarque, qui avait, disait-on, mis les rois hors de page, s'était humilié jusqu'à prêter ce serment à genoux devant leur maire. Ils attribuaient tous les torts dont ils se plaignaient, à la faction jésuitique et espagnole qui avait assassiné le père et menaçait le fils, qui détournait dans le conseil les bonnes intentions du roi. Ils s'élevaient surtout, et à plusieurs reprises, contre ce fort Louis, « ce malheureux fort, » qui devait être si fatal à la France, et dont la démolition amènerait si aisément la paix. « Puis donc, disaient-ils, en terminant, qu'il ne nous reste aucune voie de salut que dans une naturelle, légitime et nécessaire défense, après avoir justifié nos actions passées et le mauvais traitement que nous avons reçu par les mauvais ministres de cet état, qui, en notre perte, ont juré celle du royaume; nous prenons les armes pour nous

» opposer à la plus injuste et violente persécu-
» tion, et nous les joignons aux desseins du roi
» de la Grande-Bretagne, nous promettant,
» qu'ayant les gens de bien pour témoins et Dieu
» pour juge, nous ressentirons la même assis-
» tance de sa bonté que nos pères ont autrefois
» éprouvée. » Ils députèrent en même temps vers le roi d'Angleterre, pour le remercier de son assistance et lui en demander la continuation.

12 octobre. Le roi, étant arrivé au camp devant la Rochelle, reprit le commandement des mains de son frère, visita son armée, donna ses ordres pour la construction des forts, et s'occupa aussitôt du secours que le comte de Toiras demandait. Le courage des assiégés, dans l'île de Rhé, venait d'être ranimé par l'heureuse arrivée d'un convoi qui, la veille même du jour où ils devaient se rendre s'ils n'étaient secourus, avait traversé la flotte ennemie, sous la conduite d'un habile et brave gentilhomme de Bayonne, nommé le capitaine d'Audouin. Cet officier rapporta au roi des lettres du gouverneur, et la résolution fut aussitôt prise de faire passer dans l'île un nombre de troupes suffisant pour en chasser les Anglais. Les difficultés étaient grandes ; on avait devant soi la flotte ennemie, par derrière une

ville révoltée; les périls de la mer avec ceux d'un combat. De plus, la flotte royale n'était pas prête; les Espagnols ne tenaient pas leurs promesses. On venait encore d'apprendre que les Anglais étaient entrés jusque dans la rivière du Texel, où les Hollandais, contre la foi des traités, les avaient aidés à s'emparer d'un vaisseau construit pour le roi. Cependant l'amitié du roi pour le comte de Toiras fut plus forte même que l'opinion du cardinal, qui trouvait l'entreprise trop hasardeuse. On fit venir des régiments qui ne servaient pas au siége de la Rochelle, pour les employer à cette expédition. L'île d'Oléron fut le principal lieu du rendez-vous. Quelques centaines d'hommes, détachés en avant pour préparer la descente, arrivèrent sans dommage au fort de la Prée. Le roi surveillait lui-même l'embarquement, « choisissant les troupes soldat à » soldat, » et leur remettant des armes à l'épreuve. L'élite de chaque régiment, au nombre de 4,300 hommes, et 300 maîtres pris dans les compagnies des gardes du roi, de la reine-mère et du duc d'Orléans, montèrent sur les barques qui avaient été amenées de tous les ports voisins. Toute cette armée se mit en prières pour le succès de l'entreprise, et les mousquetaires;

entre autres, se préparèrent au combat par la communion. Une foule de gentilshommes volontaires vinrent demander leur part du péril, « avec une telle gaîté, qu'il faut avouer n'être » permis qu'à la nation française d'aller si li» brement à la mort pour le service de son roi » ou pour son honneur. » Les troupes embarquées au lieu appelé le Plomb, près de la Rochelle, descendirent les premières sans être at-
30 octobre. teintes par le canon de la flotte ennemie. Elles ne trouvèrent à terre qu'une faible résistance, et s'établirent dans le fort de la Prée. Le duc de *Buckingham* résolut, à ce moment, de tenter un dernier effort contre la citadelle. Cette place,
6 novembre. gardée, depuis trois mois et demi, par une poignée de soldats exténués de fatigue et de maladie, repoussa vigoureusement l'assaut des Anglais, sans que les troupes débarquées eussent besoin de les secourir. Cependant le convoi principal, parti d'Oléron, qui portait le maréchal de Schomberg, commandant de l'expédition, avait été dispersé par le vent et rejeté sur plusieurs points du rivage. Il se passa plusieurs jours avant que toute l'armée fût réunie dans l'île de Rhé, ce qui ne put se faire que successivement, mais avec bonheur. Alors le maréchal se mit à la tête

de ses troupes et en quête de l'ennemi. On le trouva en pleine retraite, ayant déjà levé le siége de la citadelle et se dirigeant vers l'île de l'Oie, où il comptait s'embarquer. Le comte de Toiras, qui avait à venger la mort de deux frères, tués dans les premiers combats, voulait qu'on en vînt promptement aux mains. Mais le maréchal se contenta de suivre les Anglais en attendant une occasion sûre de les attaquer avec avantage. Cette occasion se trouva lorsqu'ils arrivèrent à une étroite chaussée qui conduisait à l'île de l'Oie. Une charge furieuse de la cavalerie française culbuta leur arrière-garde et mit le désordre dans leurs rangs. Les Français s'élancèrent à la poursuite des fuyards et en firent un grand carnage. La nuit seule arrêta leur victoire, et le jour leur montra les Anglais remontés sur leurs vaisseaux, laissant la terre jonchée de leurs morts, quatre canons, plus de quarante drapeaux, et de nombreux prisonniers entre les mains des vainqueurs.

Ainsi se termina honteusement pour les Anglais une entreprise que la politique avec sa conscience facile, et l'histoire avec son impartialité, ne peuvent s'empêcher de trouver déloyale. Le duc de Buckingham avait passé près

de quatre mois et employé l'armement formidable qu'il commandait à menacer une place médiocre, à peine munie des premières défenses, séparée de tout secours par la mer dont la flotte anglaise était maîtresse. Tout ce qu'il avait pu y gagner, c'était la réputation de quelque courage personnel et d'une courtoisie chevaleresque, faible compensation pour un chef de guerre qui s'est montré inhabile. Il retournait en Angleterre, abandonnant les Rochelois dont il avait excité la révolte à la vengeance de leur roi, et emmenant dans sa retraite les députés de la Rochelle qui allaient remercier le roi Charles de son arrivée. Vainement annonçait-il aux réformés qu'il reviendrait bientôt avec des forces plus considérables. Il y a des choses qu'on ne fait pas à deux reprises et qui ont un indispensable besoin du premier succès.

Parmi les prisonniers faits sur les Anglais se trouvaient plusieurs officiers de distinction, que le roi s'empressa de renvoyer à la reine sa sœur sur leur parole, « pour lui témoigner son amitié » et faire plaisir à la reine-mère. » Cette générosité relevait encore le mérite de sa victoire, et le pape, qui n'avait pas cru devoir accorder au roi toutes les indulgences qu'on lui avait deman-

dées, pour cette expédition, ne voulut pas du moins être le dernier à se réjouir du succès. Le maréchal de Schomberg et le comte de Toiras reçurent chacun une lettre apostolique qui leur conférait les plus amples bénédictions. Quarante-quatre drapeaux apportés à Paris par le jeune Claude de Saint-Simon, furent attachés aux voûtes de l'église Notre-Dame. Les vaisseaux d'Espagne arrivèrent vingt jours après le combat.

Peu de temps auparavant on avait conduit à la Bastille un seigneur anglais, le chevalier Montagu, qui avait été l'agent le plus zélé du duc de Buckingham et le confident de ses desseins. C'était lui qui courait de Lorraine en Savoie, de Savoie en Languedoc, pour exciter le zèle des huguenots de France et des alliés que la duchesse de Chevreuse, le comte de Soissons, l'abbé Scaglia, avaient gagnés à leur cause. Le ministère de France épiait avec soin ses démarches dans l'espoir de trouver sur lui les documents de sa négociation. Le difficile était d'arrêter un étranger voyageant sur terre étrangère. Une embuscade fut placée sur les frontières de la Lorraine. On ne craignait pas de violer le territoire de cette souveraineté « d'abord à cause de sa faiblesse, » puis à raison des mauvaises intentions que le

» duc Charles avait manifestées pour la France. » En effet le chevalier Montagu fut saisi sur les terres du duc par une troupe de cavaliers que conduisait le seigneur de Bourbonne. Le duc de Lorraine se plaignit de cette atteinte portée au droit des gens ; on lui répondit « qu'il eût été » à désirer que cette capture se fût faite ailleurs, » et le prisonnier fut amené à Paris. On trouva dans ses papiers la preuve des intelligences tramées avec le duc de Savoie, le duc de Lorraine, le comte de Soissons et le duc de Rohan, pour armer contre le roi les ennemis du dehors et tous les mécontents de l'intérieur.

Le duc de Rohan avait exécuté seul la part d'action qui lui était réservée. Il devait opérer dans le Languedoc une diversion avec ses huguenots, en attendant que le comte de Soissons, toujours retiré en Savoie, fût en état de fournir aussi aux catholiques du Dauphiné un autre prétexte de soulèvement. Il commença par publier un manifeste « pour justifier, aux yeux de ses » amis comme de ses ennemis, la venue des étran- » gers en ce royaume, qu'il ne niait pas avoir » été procurée de son frère et de lui. » Il rappelait toutes les infractions faites aux promesses royales depuis la paix de Montpellier ; il glissait

légèrement sur l'attaque tentée par le duc de Soubise contre le port de Blavet, et il faisait valoir avec force l'intervention du roi d'Angleterre dans le dernier traité. Après une accumulation énergique et serrée des infidélités commises contre les termes et les conditions secrètes de ce traité, il disait qu'il voulait passer sous silence ses propres griefs, les attentats contre sa personne restés impunis, les avocats chargés d'en poursuivre la vengeance interdits de leurs charges, les bruits répandus contre son honneur, ses maisons et celles de sa famille remplies de garnisons, toutes choses dont il ne se plaindrait pas, disait-il, si elles n'avaient pas eu lieu à cause de son affection pour le bien des églises. Mais enfin la maxime ayant été proclamée qu'il ne fallait point garder la foi aux hérétiques, toutes les plaintes portées dans la forme régulière n'ayant rien obtenu, il s'était résolu à chercher par d'autres voies des moyens plus solides. Il avait sommé de sa parole le roi d'Angleterre, médiateur et caution de la paix, chose dont ne pouvaient se plaindre juridiquement ceux qui avaient mendié et emprunté les forces des étrangers, d'une religion contraire à la leur. A ceux de son parti qui voudraient le désapprouver, il

répondait que ce serait blâmer la conduite de leurs devanciers, de leurs héros, qui étaient allés au fond de l'Allemagne susciter les débordements des peuples et les pousser sur la France, ce qui n'avait pas empêché qu'ils fussent, par les édits des rois, qualifiés fidèles et obéissants sujets et serviteurs. Il rappelait ensuite les pouvoirs remis entre ses mains et en vertu desquels il avait, comme chef et général, fait la guerre et traité pleinement de la paix. C'était là ce qui l'avait dispensé de consulter les églises, et on ne pouvait s'arrêter à ce scrupule; car chacun savait bien que, parmi les communautés, il n'y aurait pas eu assez de résolution pour oser ce qui était désiré de tous. Invoqué par lui, le roi d'Angleterre avait accordé son aide et promettait de n'en pas démordre jusqu'à ce que les réformés eussent un ferme repos et solide contentement, pourvu qu'ils secondassent ses efforts. Ce à quoi le duc les conviait au nom de Dieu, protestant d'ailleurs que, lorsqu'il serait seul, abandonné de tous, il était déterminé à poursuivre cette sainte cause jusqu'à la dernière goutte de son sang et au dernier soupir de sa vie. Tout ce qu'on vient de lire est entièrement de son style, et nous serions fort heureux qu'on l'eût pris pour le nôtre.

Le duc sentait bien pourtant le besoin qu'il avait d'être soutenu par l'autorité d'une assemblée. Son manifeste, comme on l'avait vu, avait précédé toute délibération en commun sur les intérêts du parti, et contenait un reproche assez amer contre la timidité des villes qui hésitaient à se déclarer. Le même sentiment le fit se servir d'une ruse pour réunir autour de lui des députés. Il écrivit à chacune des principales communautés pour demander qu'on lui envoyât une personne à laquelle il pourrait communiquer des choses « d'une grande importance. » Les agents des différentes villes lui arrivèrent de tout côté et formèrent ainsi une assemblée à leur insu. Comme la ville d'Uzès était celle dont la députation lui semblait le moins en règle, il y conduisit tout son monde, et là il déploya devant eux une lettre des habitants de la Rochelle, « non » telle, dit-il, qu'il l'aurait désirée, mais enfin » dont il était obligé de se servir. » Sur le vu de cette lettre, du manifeste du duc de Rohan et 11 septembre. du discours fait à la Rochelle par un envoyé du roi d'Angleterre, l'assemblée déclara approuver avec reconnaissance la puissante intervention de ce prince, « sans toutefois se détacher de » la soumission humble et inviolable qu'elle de-

» vait à son roi. » Il fut arrêté que le duc de Rohan reprendrait sa charge de général des églises en cette province, avec l'obligation de convoquer une assemblée générale, pour subsister et faire corps pendant les mouvements, et afin qu'aucune paix ne pût être conclue sans son consentement. Les députés ne se séparèrent pas sans arrêter les termes d'un serment d'union que tous ceux de leur religion devaient jurer, sous peine d'être tenus pour déserteurs et ennemis des églises. Malgré ces dispositions hardies, plusieurs villes refusèrent leur adhésion, et celle
25 septembre. de Milhau entre autres écrivit au duc de Rohan que, sans vouloir s'enquérir plus avant du dessein de l'étranger, elle ne pouvait s'y joindre. « Nous ne nous jugeons pas capables, disaient » les consuls à ce seigneur, de pénétrer vos rai» sons et de vous donner des conseils ; mais » nous avons diverses fois éprouvé que la vio» lence n'est pas un moyen assuré pour obtenir » l'observation de nos édits ; car la force ex» torque bien des promesses, mais la haine qu'elle » engendre en empêche les effets. »

10 octobre Le roi résolut d'opposer une armée au duc de Rohan, et voulut qu'elle fût sous les ordres du prince de Condé devenu, au jugement de

tous, « l'ennemi juré des huguenots. » Il paraît que la défiance où l'on était du duc de Montmorency contribua au choix du premier prince du sang, qui sortit enfin de sa longue retraite pour aller à Richelieu recevoir du cardinal ses instructions. En même temps il fut ordonné au parlement de Toulouse de procéder contre le duc de Rohan, nonobstant tous priviléges, même celui de la pairie, et contre les personnes ou villes qui auraient pris part à sa rébellion, si elles ne s'en désistaient sous huitaine. Pendant qu'on citait le duc de Rohan au parlement, il était déjà en campagne. « De toutes les entreprises » qu'on lui avait promis d'exécuter sur diverses » places et en diverses provinces, ce sont les paroles du duc de Rohan, il n'en réussit qu'une » seule, celle qui mit en son pouvoir la forteresse « de Corconne, qu'on regardait comme la clef des » Cévennes. Ce qui les empêcha pour la plupart » fut que l'on ne voulait pas en permettre l'exé» cution avant la déclaration ouverte de la » guerre, si bien qu'à ce commencement il n'y » avait bicoque qui ne se gardât soigneusement; » cela n'arrivait pas, ajoute-t-il, aux anciennes » guerres civiles, parce qu'il y avait lors du » zèle, de la fidélité, du secret et de la con-

14 octobre.

» fiance dans les chefs, auxquels les subor-
» donnés déféraient tant, que, sur leurs billets,
» ils commençaient une guerre par l'exécution
» sur les meilleures places du royaume, au lieu
» que maintenant on avait plus de peine à com-
» battre la lâcheté, l'irréligion et l'infidélité des
» réformés, que la mauvaise volonté de leurs
» ennemis. »

Ces regrets d'un chef habile, en montrant ce qu'était devenu dans la France le parti de la religion, prouvent aussi que le duc de Rohan s'était placé lui-même hors de son temps, qu'il nourrissait les pensées d'une autre époque, sorte d'erreur où se sont perdus beaucoup de grands talents. Après s'être déclaré si hautement, il avait tout à faire. Il lui fallait conduire ses troupes de ville en ville pour s'assurer des habitants et empêcher qu'ils ne reconnussent l'autorité du roi. Car un commissaire de la cour venait à sa rencontre, semant des promesses bienveillantes en échange desquelles il récoltait des protestations d'obéissance. Octobre. Montauban et Castres recevaient l'envoyé du roi, pendant que le duc était obligé d'entrer de force dans Milhau, dont la possession lui livra toutes les places du Rouergue. Il s'établit ensuite à deux lieues de Castres,

dans une petite ville appelée Roquecourbe, où il convoqua encore un simulacre d'assemblée. Son dessein était de pousser jusqu'à Montauban; mais partout le chemin lui était fermé. Il avait besoin d'une retraite en cas de combat, et les villes placées sur sa route se prononçaient pour le roi. Enfin ses gens trouvèrent accès dans Revel au moment même où le commissaire du roi allait y entrer. Le duc y porta toutes ses forces qui étaient de quatre mille fantassins et de quinze cents maîtres. Comme il se disposait à gagner le comté de Foix, le duc de Montmorency vint se placer devant lui. Après un combat dont chaque parti s'attribua l'avantage, le duc continua sa route, qu'on appela une retraite, et alla s'emparer de Mazères, de Saverdun, de Montmaur, de Pamiers et de tout le pays de Foix, sans être aucunement troublé par le duc de Montmorency « dont le gouvernement, est-il dit dans une relation du temps, ne s'étendait pas jusque-là. » Ce fut au milieu de ce succès que le duc de Rohan apprit, par les feux de joie des catholiques, la déroute des Anglais en l'île de Rhé. Son frère lui écrivit bientôt qu'au printemps prochain ses alliés prendraient leur revanche. Cette mauvaise nouvelle et celle qui lui annonçait que Novembre.

Décembre. le prince de Condé marchait vers le Bas-Languedoc, le décidèrent à retourner dans ses provinces après avoir pourvu à la défense du pays où il venait de s'établir. Le prince de Condé s'était emparé sur son chemin de deux châteaux qui n'opposèrent aucune résistance, et il poursuivit sans combat sa marche jusqu'à Montpellier, où le duc voulait, dit-il, le laisser arriver, tellement qu'il lui livra une place près d'Aigues-mortes pour ne pas le retarder. Ce voyage, peu fécond en exploits de guerre, fut relevé par un événement d'autre nature dont les mémoires du temps, et ceux du cardinal de Richelieu lui-même, parlent avec une grande joie. La ville d'Aubenas contenait beaucoup de réformés. Comme on eut peur qu'elle ne se laissât tenter par les émissaires du duc de Rohan, on y envoya le sieur François d'Ornano, sieur de Mazargues, frère du défunt maréchal dont la veuve était maîtresse de cette ville. Il destitua les magistrats qui étaient de la religion, fit nommer à leur place des catholiques, désarma les réformés, leur défendit de quitter la ville, et les obligea d'en payer seuls la garnison. Ce traitement sévère leur servit tout à coup d'instruction et de lumière. En moins de trois semaines, plus de deux cent cinquante

familles se convertirent entre les mains des pères jésuites « qui avaient à peine le temps de les » reconnaître et de prendre leurs noms. » La plupart de ces hérétiques, estimés les plus opiniâtres de la province, « avouaient alors libre» ment » qu'ils avaient désiré une telle occasion de se réduire, les uns depuis six ans, les autres depuis dix, voire quelques-uns depuis trente; « tant les respects humains, dit Riche» lieu, bien que petits et faibles en considéra» tion des choses divines et de notre salut, sont » quelquefois puissants et quasi nécessaires pour » notre conversion. »

CHAPITRE II.

Résolution d'assiéger la Rochelle. — Etat de la ville et de l'armée royale. — Projet d'une digue pour fermer la rade. — Premiers travaux du siége. — La flotte espagnole se joint aux vaisseaux du roi. — Visite du marquis de Spinola. — Les vaisseaux d'Espagne se retirent. — Traité des Rochelois avec l'Angleterre. — Le roi quitte le siége pour se rendre à Paris. — Intrigues et chagrins qu'il y trouve. — Amour du duc d'Orléans pour Marie de Gonzague. — Soupçons contre la reine. — Le roi retourne au camp devant la Rochelle. — Une nouvelle flotte anglaise s'avance pour secourir la ville. — Elle se retire sans combattre. — Douleur des Rochelois. — Conversion du duc de la Trimouille. — L'Angleterre prépare un nouveau secours. — Le maire de la Rochelle maintient la ville affamée. — Le roi la fait sommer inutilement. — Mort du duc de Buckingham. — Annonce d'une troisième flotte anglaise.

La retraite des Anglais, dont on ne pouvait de longtemps espérer le retour, livrait la Rochelle, sans autre défense que ses propres forces, à toutes les menaces d'un siége qui semblait cette fois

devoir être poussé avec vigueur. Cette ville, dont les commencements furent ceux de toutes les puissances maritimes, autrefois petite bourgade de pêcheurs, « ayant pour armes un bateau » plat avec une simple voile, » puis enrichie et rendue considérable par le commerce, avait acquis encore par les guerres civiles une sorte de souveraineté dont elle prétendait trouver les titres dans l'histoire. Cédée aux Anglais par le traité de Brétigny, elle se vantait d'avoir reconquis elle-même sa liberté et de s'être donnée à la France. De là il suivait que ses priviléges ne lui venaient pas de concession royale, mais d'un contrat. Depuis l'année 1568 que les réformés, s'y trouvant les plus nombreux et ayant élu un maire de la religion, reçurent le prince Louis de Condé dans leurs murs, ils s'étaient toujours administrés par leurs magistrats, sans gouverneur ni garnison, de sorte que, pour se déclarer en état de révolte, ils n'avaient rien à faire que de fermer leurs portes. Tout le mal qu'ils en éprouvaient était le dégât des campagnes environnantes. Mais la mer leur était ouverte, et ils y trouvaient dans la piraterie un ample dédommagement. Le siége qu'ils avaient soutenu en 1573 avait prouvé, et c'était l'opinion de Montluc,

que la ville ne pouvait être prise autrement que par famine, moyen qui demandait plus de vaisseaux et surtout plus de persévérance qu'on ne pouvait en supposer au roi. La ville était fortifiée, du côté de la terre, de façon à ne craindre ni le canon, ni l'escalade. Le port, resserré à son entrée par deux tours bien défendues, n'était pas abordable, et le large bassin qui lui sert de rade, entre le cap appelé Chef-de-Baye et la pointe de Coreille, permettait aux vaisseaux Rochelois ou à leurs amis d'entrer et de sortir sans être beaucoup inquiétés par l'artillerie dont les assiégeants avaient garni les deux rivages. Les habitants avaient encore pour se rassurer la même cause qui, déjà en 1573, avait contribué à les sauver; c'était le peu de zèle que mettraient certainement les généraux du roi pour terminer une entreprise, dont le résultat pouvait être d'établir son autorité de manière à ne plus acheter aussi cher leur secours. Le cardinal de Richelieu lui-même en jugeait ainsi. « La plus grande » difficulté qu'il voyait dans ce dessein, c'était, » disait-il, que la plupart y travailleraient par » manière d'acquit et avec peu d'affection. » Il avait ramassé déjà en assez grand nombre les preuves de cette mauvaise volonté: mais en

même temps il remontrait au roi que, s'il ne prenait pas la Rochelle cette fois, il ne la prendrait jamais; qu'il faudrait tous les ans recommencer la guerre; que l'existence de cette ville toujours ennemie encouragerait sans cesse les factieux, grands et petits; que, s'il parvenait à s'en emparer, il serait le plus puissant roi de l'Europe et l'arbitre des affaires de la chrétienté. Avec une pareille alternative, il n'était guère permis de compter les obstacles. On entreprit donc « à bon escient » le siége de la Rochelle.

L'armée du roi était distribuée autour de la ville sous trois chefs différents, le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg et le maréchal de Bassompierre. Ce n'avait pas été sans peine que l'on avait obtenu les services du dernier. Il prétendait ne pouvoir pas, sans faire tort à sa charge, accepter pour collègue dans un commandement le duc d'Angoulême, les maréchaux de France, selon lui, devant seuls recevoir directement les ordres du roi. Lorsqu'il déléguait la conduite de ses armées à des princes, les maréchaux étaient tenus de leur obéir. Mais, le roi présent, nul autre qu'eux ne pouvait faire l'office de lieutenant général. Il fallut, pour le retenir, lui donner une armée à part avec une adminis-

tration distincte. Alors il se mit à sa besogne, non sans se donner le plaisir de critiquer celle des autres. Il occupait tout le terrain à gauche de la rade depuis Chef-de-Baye, et la moitié environ de la circonvallation tracée autour de la Rochelle. Le maréchal de Schomberg était posté ensuite aux derrières de la ville, et le duc d'Angoulême s'étendait vers la pointe de Coreille à l'autre bord de la rade. C'est de ce côté que le roi avait pris son logement dans un village nommé Estré. Le duc d'Orléans avait déjà quitté l'armée. Il ne faut pas oublier de dire qu'il s'y trouvait « nombre de pères capucins et récollets chargés d'exhorter les gens de guerre à bien » servir le roi. » 16 novembre

Le cardinal de Richelieu s'était réservé la partie la plus importante dans une opération de blocus. Il s'agissait de fermer la mer d'une part aux Rochelois, de l'autre aux secours qui pourraient leur arriver, soit des Anglais, soit de leur propre marine, qui sortait librement et rapportait chaque jour de ses courses des munitions enlevées à l'armée du roi. Un ingénieur italien avait proposé de le faire au moyen d'ouvrages flottants, « dont il donnait si peu de connais-» sance qu'il était impossible d'y avoir grande

» foi. » On ne le laissa pas moins en faire l'expé-
28 novembre » rience. Mais, en même temps, le cardinal s'attacha à l'exécution d'un autre projet présenté par deux architectes de Paris. C'était une digue en pierres, qui devait tenir toute la largeur de la rade en s'appuyant de chaque côté sur un fort, et laisser entre ses deux branches une ouverture pour la marée. Cette digue, étant hors de la portée du canon des Rochelois, n'avait à redouter que les flots et une attaque par mer. Pour aviser à ce dernier péril, on fit venir la flotte du roi commandée par le duc de Guise, et, quoiqu'on ne comptât pas beaucoup sur celle d'Espagne, on voulut s'en servir, dit Richelieu « à la mode des Espagnols, c'est-à-dire » se prévaloir de l'apparence pour étonner les » Rochelois par l'union des deux couronnes. » Ces préparatifs parurent donner quelque effroi aux assiégés. Dès les premiers jours de l'hiver, ils demandèrent au roi des passeports pour faire
10 décembre. sortir de la ville les bouches inutiles; la mère du duc de Rohan renouvela cette demande pour elle-même et pour deux cents femmes. Le roi répondit sèchement que tous les habitants de la Rochelle sortiraient ensemble.

La mauvaise saison contrariait les travaux de

la circonvallation et de la digue, beaucoup mieux que l'artillerie ou les sorties des assiégés. Toutes leurs tentatives se bornaient à quelques embuscades placées sur le passage des généraux qui couraient sans cesse d'un camp à l'autre, tantôt pour le besoin du service, tantôt pour échanger des civilités. De temps en temps aussi le canon des remparts tirait sur les travailleurs ; le maréchal de Bassompierre tient fort exactement compte dans ses mémoires de tous les coups qui purent l'atteindre. Quelquefois encore les Rochelois envoyaient en mer des barques ou galiotes, qui échappaient assez facilement à la surveillance des assiégeants. La flotte combinée de France et d'Espagne finit par se rallier près de l'île de 21 janvier 1628.
Rhé, au nombre de soixante vaisseaux. Les Espagnols en avaient fourni vingt-huit, mais dépourvus de vivres, mal équipés, mal servis, tels enfin que ceux qu'on faisait couler bas chargés de pierres, pour soutenir la digue, étaient de beaucoup préférables. L'amiral espagnol fut pourtant accueilli avec grand honneur dans le camp du roi. Le cardinal de Richelieu se plaça sur sa digue commencée, pour le recevoir, au bruit de toute l'artillerie royale, que les Rochelois accompagnèrent de leurs batteries. Presque

en même temps arriva au camp l'illustre général des troupes espagnoles en Flandre, le digne adversaire du prince Maurice, le vainqueur de Breda, Ambroise, marquis de Spinola. Rappelé en Espagne, il avait reçu pour traverser la France le titre d'ambassadeur extraordinaire, et s'était arrêté à Paris, où il fut noblement festoyé par les deux reines et le duc d'Orléans. La curiosité publique s'y émerveilla beaucoup de ce que cet illustre homme de guerre ne se déshabillait pas la nuit et dormait tout vêtu sur son lit, habitude des camps qu'il continuait dans ses voyages. De Paris, le marquis de Spinola se rendit auprès du roi devant la Rochelle. Là on lui montra toutes les dispositions du siége qu'il approuva
22 janvier. fort. Il félicita surtout la noblesse française « de » pouvoir combattre sous les yeux de son roi, » satisfaction qu'il regrettait de n'avoir jamais » eue dans sa longue carrière. » Cependant tous les éloges qu'il donnait aux desseins du roi n'empêchèrent pas que deux jours après son arrivée, l'amiral espagnol, sur le bruit, dit-on, qu'il était parti d'Angleterre une nouvelle expédition, vînt demander ouvertement congé de retourner en Espagne. « On jugea, disent les mémoires de » Richelieu, qu'il était bon de laisser ces alliés

» se retirer sans que le roi y consentît, mais » qu'il fallait que tout le monde crût qu'il leur » en avait donné la permission, pour revenir au » printemps en meilleur état. » Ainsi la flotte d'Espagne partit après avoir montré pendant quelques jours ses pavillons aux Rochelois. Le marquis de Spinola promit de faire effectuer un armement plus considérable pour le mois de juin, et de prendre lui-même le commandement de l'armée que les deux puissances devaient envoyer en Angleterre. Après quoi il continua sa route pour l'Espagne, où on lui destinait un emploi tout différent. 28 janvier. 4 février.

Le secours d'Angleterre, dont il semblait que l'approche avait fait fuir la flotte espagnole, n'avait pourtant aucune réalité. Il était bien vrai que les Rochelois avaient eu de nouveau recours à leur protecteur; mais ils n'en avaient encore obtenu qu'un traité, par lequel le roi de la Grande-Bretagne s'engageait « envers le maire, les échevins, pairs, bourgeois et habitants de la Rochelle, à les secourir par terre et par mer, » selon sa puissance royale, jusqu'à ce qu'il eût » moyenné une bonne et ferme paix. » Pour cela, il devait armer dès à présent, afin d'exécuter, au printemps, en leur faveur « quelque 28 janvier.

» chose qui fût digne de lui, » leur fournir une garnison à ses frais, et les autoriser à tirer leurs provisions de ses états en toute franchise. De plus, il permettait qu'on fît dans son royaume une collecte à leur profit. De leur côté, les Rochelois promettaient de seconder ses efforts en équipant le plus de vaisseaux qu'ils pourraient, en lui fournissant des pilotes expérimentés, en préparant sur leurs côtes des magasins et des abris pour ses forces de mer. Il était dit encore que, dans le cas où la France ferait quelque entreprise sur les états du roi Charles, les Rochelois se déclareraient en sa faveur et emploieraient tout leur pouvoir pour divertir les desseins qui seraient formés à son préjudice. Cette clause devait être jurée solennellement dans une assemblée extraordinaire des bourgeois. Du reste, les Rochelois s'engageaient à n'écouter aucune proposition de traité sans le consentement du monarque anglais; celui-ci, à n'en conclure aucun sans y appeler les Rochelois et sans stipuler leurs immunités et priviléges desquels il se rendrait garant. Outre ces conditions, il leur en avait été proposé deux autres auxquelles ils ne voulurent pas souscrire. L'une était qu'ils enverraient en Angleterre un certain nombre d'enfants pris dans

les familles les plus honorables pour y être élevés et servir d'otages. L'autre, qu'une armée anglaise pourrait, en cas de besoin, se renfermer dans la Rochelle, ce qu'ils refusèrent pour les troupes de terre, offrant seulement aux vaisseaux le refuge de leur port. En même temps, ils s'adressaient à leurs frères du royaume pour obtenir d'eux une assistance plus loyale, et la duchesse douairière de Rohan, renfermée dans leurs murs, écrivait à son fils, qui n'avait guère besoin d'encouragement, en lui recommandant de suivre toujours la vieille devise de Jeanne d'Albret : « Paix assurée, victoire entière, ou » mort honnête. »

Cependant on avait soin de tenir en bon ordre l'armée du roi. La solde se faisait directement aux soldats et non plus aux capitaines, ce qui plaisait plus aux uns qu'aux autres. Les principales villes de France avaient été mises à contribution pour fournir des habillements aux troupes, de sorte qu'elles passèrent l'hiver en bon équipage. Comme on voulait obliger chacun à faire volontiers le service des galiotes et barques, on fit donner l'exemple par les régiments d'élite et les volontaires. Enfin, rien n'était négligé de ce qui pouvait, en excitant l'ardeur

du soldat, lui faire oublier les ennuis du travail, la longueur du temps, les rigueurs de la saison, et les maladies qui déjà commençaient à se répandre.

De tous ceux qui prenaient part à ce siége, le plus découragé, s'il faut croire le cardinal, c'était le roi. Son humeur s'aigrissait de cette longue attente, au point « qu'il estimait sa vie » être en danger s'il ne faisait un tour à Paris. » C'est peut-être à la connaissance que son ministre avait de cette disposition, qu'il faut attribuer les fausses alertes qui lui étaient données de temps en temps, et dont se plaint le comte de Bassompierre. On voulait, sans doute, le distraire de son ennui par l'émotion d'un péril. Plusieurs fois, on lui fit passer toute la nuit à cheval sans que l'ennemi bougeât le moins du monde. Richelieu prétend que, pour sa persistance à lui remontrer les inconvénients de quitter le siége en ce moment, il tomba en pleine disgrâce. Le roi s'en prenait à lui de toutes choses. Enfin, le cardinal voulut bien donner à son maître la permission de s'absenter. Ainsi, ce nous semble, peut-on appeler le billet « qu'il » prit sujet de lui envoyer un matin, » et dans lequel il disait « que sa majesté devait avoir l'es-

» prit en repos sur le sujet de son voyage, étant
» certain qu'elle le pouvait faire pour peu de
» temps, sans que ses affaires en reçussent pré-
» judice. » Le cardinal offrait de rester pour
empêcher, autant que possible, qu'il n'arrivât
aucun changement à ce qui était si bien com-
mencé. Le roi, charmé de se voir si libre, s'em-
pressa de déclarer le cardinal de Richelieu « son 4 février.
» lieutenant général en l'armée devant la Ro-
» chelle, lui donnant plein pouvoir sur toutes
» les troupes de cavalerie et infanterie, tant
» françaises qu'étrangères, et aussi sur l'artille-
» rie, pour continuer et poursuivre le siége, et,
» même, dans le cas où les habitants se vou-
» draient remettre en leur devoir, pour les y
» recevoir et prendre possession de leur ville,
» enjoignant à tous généraux et officiers de le
» reconnaître et de lui obéir comme à sa propre
» personne. » Le maréchal de Bassompierre,
fort difficile, comme on l'a vu, sur les délégations
du commandement militaire, ne trouva rien à
reprendre dans celle-ci. « Le roi, dit-il, laissa
» au cardinal un ample pouvoir dont nous nous
» contentâmes. » Le roi quitta donc son armée; 10 février.
il embrassa, en pleurant, le cardinal qui était
allé le conduire jusqu'à deux lieues du camp, et

lui recommanda tendrement de bien soigner sa santé. Les mémoires de Richelieu racontent gravement que comme il n'avait pas osé, par respect, prendre son parasol pour accompagner le roi, le soleil l'incommoda si fort qu'il en eut cinq accès de fièvre tierce.

Le roi avait certainement, pour désirer si fort revoir Paris, un autre motif que l'ennui. Sa mère, sa femme et son frère étaient dans cette ville, passant joyeusement le temps, et soupçonnés de prêter l'oreille à des propositions qui l'inquiétaient. Il s'agissait d'abord d'un nouveau mariage pour le duc d'Orléans; c'était là le plus ardent désir de la reine-mère et la plus violente antipathie du roi. Il se rappelait bien quel effort il avait fallu faire sur sa propre répugnance, pour obliger son frère à une première union. Alors la raison d'état l'avait emporté; on voulait enlever une tête aux complots. Maintenant que cette crainte était passée, la jalousie revenait tout entière. Le jeune prince, de son côté, se montrait assez peu disposé à seconder les desseins de sa mère. Il avait pris goût aux plaisirs faciles, variés et bruyants, ce qui effrayait fort la reine Marie : « car la qualité de son fils ne » le rendait pas exempt des accidents auxquels

» les autres sont sujets. » Elle le pressait donc de choisir ou d'accepter une femme, et lui offrait une fille du duc de Florence. Le duc d'Orléans consentait faiblement à se marier, mais il voulait avant tout dans le mariage, ce qu'il trouvait dans ses liaisons passagères, des agréments et de la beauté. Cependant il s'avisa bientôt de découvrir à la cour de France ce qu'on cherchait pour lui dans les royaumes étrangers, une fille d'illustre naissance, distinguée encore par les charmes de la figure et de l'esprit. C'était Marie de Gonzague, fille du duc de Nevers. Il ne pouvait mieux choisir pour rencontrer des obstacles; car la reine Marie nourrissait une haine profonde contre le père de cette princesse. De sorte que sa mère qui voulait le marier, et son frère qui ne le voulait pas, se trouvèrent cette fois d'accord contre une alliance à laquelle lui-même tenait peut-être fort peu. Mais, à défaut de mariage, le duc d'Orléans pouvait se laisser tenter d'ambition. On craignait que le comte de Soissons, qui, depuis plusieurs mois, se tenait en Savoie avec l'envie de faire quelque entreprise, ne recouvrât, par ses agents, quelque crédit sur l'esprit du prince et ne l'entraînât dans ses projets. Déjà le cardinal avait fait

recommander à la reine-mère de le bien traiter, de lui donner connaissance des affaires, en retenant seulement ce que son indiscrétion pourrait compromettre, de lui persuader que le complot formé hors de France tendait à mettre la couronne sur la tête du comte de Soissons, et que la reine régnante elle-même entrait dans ce dessein à son préjudice, pendant qu'elle l'amusait par des semblants d'amitié.

On voit que le cardinal avait préparé de quoi occuper le roi à Paris, et qu'il venait chercher en cette ville autre chose que le repos. Il y ar-
24 février. rivait le cœur chargé de défiances contre sa mère, contre son frère et contre sa femme. Il eut pourtant un moment de véritable joie, lorsque, deux jours après son arrivée, allant ouïr la messe à Notre-Dame, il vit les drapeaux conquis sur les Anglais dans l'île de Rhé, suspendus aux voûtes de l'église. Le jeune favori qui les avait apportés était auprès de lui, et peu de jours après il lui donna, sur la demande expresse du cardinal de Richelieu, la charge de premier gentilhomme de la chambre, vacante par la mort d'un habile négociateur, le sieur de Blainville. Mais bientôt il se vit assailli d'affaires « et de » grandes difficultés qui lui laissèrent peu le loi-

» sir de se livrer au plaisir de la chasse, comme » il le désirait pour sa santé. » Il eut d'abord à recevoir les ambassadeurs extraordinaires de Hollande, avec lesquels il y avait plusieurs points délicats à régler; car on ne voulait ni perdre ces alliés, ni tolérer les infidélités auxquelles les portait leur sympathie pour les réformés de France. Puis il lui fallut refuser le maréchal de la Force, qui venait réclamer deux gentilshommes de sa religion, arrêtés par ordre de la reine-mère, sur le soupçon de quelques mouvements en Picardie. Ensuite arriva le prince de Phaltzbourg, envoyé par le duc de Lorraine, son beau-frère, pour demander aussi la liberté de cet Anglais qui avait été enlevé sur ses terres. Le chevalier Montagu écrivait en même temps au roi pour proposer ses services, et se faisait fort de conclure un accommodement entre le roi de la Grande-Bretagne et la France. Suivant lui, la seule cause de mésintelligence était que le duc de Buckingham avait considéré comme un témoignage de mépris le refus qu'on lui avait fait de le recevoir en France; si on lui montrait quelque estime, on était sûr de se l'acquérir pour ami. Il faudrait encore, disait-il, donner au roi d'Angleterre la satisfaction de voir revenir à la cour la duchesse de

Chevreuse, à laquelle il portait une grande affection, et dont la dangereuse beauté susciterait partout des ennemis au roi. Ces deux points étaient de trop grande conséquence pour que le roi se décidât sans consulter le cardinal. Celui-ci fut d'avis qu'il fallait contenter le duc de Lorraine sur la délivrance de Montagu, dont on avait obtenu toutes les révélations qu'on voulait, laisser partir ce prisonnier sans condition, et lui permettre de retourner en Angleterre. Quant à la duchesse de Chevreuse, il pensait qu'en effet elle ferait moins de mal en France qu'ailleurs ; il conseillait donc de lui en ouvrir l'entrée, moyennant qu'elle se tiendrait toujours à une distance déterminée du lieu où serait la cour. Mais, comme s'il fallait que la reine régnante payât ce peu de faveur accordée à son amie, le cardinal fit connaître au roi de nouvelles confidences, qui prouvaient une intelligence coupable entre sa compagne et l'ambassadeur du royaume où elle était née, contre les intérêts de la France. On peut présumer que tout cela ne servit pas à rétablir l'accord entre les deux époux. Cependant c'est à cette époque que l'on rapporte un mot railleur du duc d'Orléans à la reine sa belle-sœur, qui faisait une neuvaine pour obte-

nir la fin de sa longue stérilité : « Madame, lui
» dit-il, vous venez de solliciter vos juges contre
» moi. Je consens que vous gagniez le procès, si
» le roi a le crédit qu'il faut pour cela. »

Le roi termina fort brusquement ce voyage 3 avril.
qu'il avait tant désiré, et reprit le chemin de la Rochelle. Les travaux ne s'étaient pas ralentis pendant son absence, et le cardinal prétend que l'armée qu'on lui avait confiée, forte de dix-huit mille hommes seulement, dont plusieurs étaient malades, présentait alors un effectif de vingt-cinq mille soldats sous les armes et en bon état, par suite des recrues faites dans les provinces voisines. Plus de deux mois s'étaient écoulés lorsque le roi reprit son logement de guerre.
Toute la ligne de circonvallation, qui avait qua- 24 avril.
tre lieues de tour, était garnie de forts et de redoutes. La digue était fort avancée. On avait placé en outre, devant cette construction, un grand nombre de vaisseaux attachés l'un à l'autre, qui formaient une sorte de palissade flottante. Les deux rives de la rade étaient bordées de batteries. Le cardinal avait bien eu le déplaisir de voir manquer une entreprise habilement préparée pour s'introduire dans la ville. Mais il savait sur qui en rejeter la faute, et il

s'était fait donner des attestations portant que, si ce coup eût été bien conduit, il devait nécessairement réussir. Du reste les assiégés n'avaient tenté que de faibles escarmouches, et il n'était entré dans la ville que bien peu de provisions. La disette s'y faisait déjà sentir, et les Rochelois attendaient avec grande impatience le secours promis par les Anglais, qu'un de leurs capitaines appelé Sacremore, parti de Plymouth et arrivé heureusement à la Rochelle, leur avait annoncé comme prochain. Le roi se montra fort content de tout ce qu'il voyait. Il fut salué à son arrivée par l'artillerie rangée sur les forts, les redoutes, la digue et les batteries, et le lendemain il fit sommer par un héraut les Rochelois de se rendre à sa personne royale, sans obtenir aucune réponse. Il paraît qu'il ne se trouva dans le camp du roi ni titulaire, ni insignes de cette charge, de sorte qu'il fallut fabriquer à la hâte une cotte d'armes, et en revêtir un commis de l'épargne. Peu de jours après on apprit que le secours d'Angleterre avait quitté Porstmouth, et faisait voile vers la Rochelle. La nouvelle s'en répandit promptement à Paris, où les deux reines s'enfermèrent chacune dans un couvent pour y faire des prières de quarante heures. La

flotte se composait de trente vaisseaux, tant grands que petits, et conduisait vingt barques chargées de vivres et munitions ; elle avait pour chef le comte de Denbigh, beau-frère du duc de Buckingham. Tout avait été préparé pour la bien recevoir. Les ordres les plus sévères entretenaient une discipline exacte parmi les gens chargés de garder la rade. La flotte du roi, composée de trente-huit vaisseaux, sous le commandement du chevalier de Valançay, car le duc de Guise avait trouvé cet emploi trop mince pour lui, fut distribuée en quatre escadres qui se tenaient à l'ouverture du canal, couvrant la digue et l'estracade. Du côté de la Rochelle, vingt-six navires à rames devaient encore protéger les travaux contre les sorties des assiégés.

Enfin la flotte anglaise fut signalée par trois coups de canon tirés en l'île de Rhé ; elle alla prendre position à la pointe de cette île, en face de la rade, où elle jeta ses ancres. Toute l'armée des assiégeants se tint alors prête à recevoir son attaque. Les assiégés célébrèrent l'arrivée de leurs libérateurs par des salves joyeuses, et déployèrent sur leurs remparts des drapeaux rouges, bleus et blancs. Trois jours après, un de ces bateaux légers qui effleurent rapidement 11 mai.



la surface de la Tamise, parvint à traverser la flotte royale, et conduisit jusque dans la Rochelle un capitaine de cette ville embarqué sur les vaisseaux anglais. Il paraît que sa mission était d'inviter les Rochelois à ouvrir eux-mêmes le passage devant leur port, pour que la flotte anglaise pût y faire entrer le convoi, les ordres qu'elle avait reçus n'étant qu'à cette fin. Les Rochelois adressèrent à l'amiral de pressantes instances pour qu'il engageât le combat; mais
18 mai. ce fut seulement huit jours après leur arrivée que l'on vit les vaisseaux anglais appareiller, se mettre en mouvement, s'approcher de la rade, présenter leurs flancs et décharger leur artillerie. Cette vaine démonstration faite, ils s'éloignèrent à pleines voiles, suivis par les regards des assiégeants, « qui revinrent faire bonne » chère sans crainte des ennemis, et avec bon » espoir de prendre bientôt la ville. »

Cette retraite précipitée est demeurée un de ces événements sur lesquels on s'épuise en conjectures, et que les historiens rendent plus obscurs encore par leurs commentaires. L'explication la plus simple est celle qu'on peut tirer du bon état où la flotte anglaise trouva la défense de la rade, que les envoyés des Rochelois avaient

représentée faible et incomplète. Mais cette interprétation étant celle des écrivains suspects de complaisance envers le cardinal, on supposa des motifs plus mystérieux, et, comme les anecdotes galantes devinrent à la mode, on prétendit qu'une lettre écrite par la reine au duc de Buckingham avec le consentement du roi, en flattant sa passion romanesque, l'avait décidé à compromettre l'honneur de son maître et de son pays. Les détails mêmes de cette correspondance se trouvèrent minutieusement racontés dans une de ces relations que de malins courtisans faisaient circuler pour l'amusement des dames, et que les historiens regardent comme d'inappréciables trouvailles. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Angleterre compta dès lors, parmi les torts du duc de Buckingham, cette humiliation de son pavillon, et ne voulut pas regarder comme impossible le succès du combat que son beau-frère avait évité. Plus tard on en fit un crime au roi Charles lui-même; mais nous savons ce que valent les accusations portées contre les princes malheureux.

La position des Rochelois devenait critique. Les vivres leur manquaient, et on prétend que les plus riches d'entre eux faisaient réserve de

leurs provisions, pour prolonger la résistance aux dépens des plus pauvres qui mouraient chaque jour de faim. Il est à regretter que nous n'ayons pas quelque récit des choses qui se sont passées dans l'intérieur de la ville pendant ce long blocus. Mais c'est là un inconvénient des guerres civiles qui finissent par la ruine complète d'un parti; les vaincus n'ont pas d'histoire. Pendant que les noms des plus obscurs officiers de l'armée royale remplissent les pages de tous les mémoires qui nous sont parvenus, à peine sait-on par qui la Rochelle était défendue. On voit seulement qu'il ne s'y trouvait pas de seigneur huguenot. Une femme septuagénaire, la duchesse douairière de Rohan, y représentait la tête du parti. Le commandement appartenait au maire, élu par le conseil des cent bourgeois que l'on nommait « les pairs de la ville. » Ce maire s'appelait Jean Guiton, et avait servi comme amiral des Rochelois aux guerres précédentes. On assure qu'après son élection, il plaça un poignard sur la table de la chambre où s'assemblait le conseil, pour que chacun pût en frapper quiconque proposerait de capituler. Parmi les plus hardis combattants on citait un certain Jean Farine, bien connu des assiégeants pour ses coups

de main hardis, et qui fut tué dans une sortie. Le ministre Salbert, ou Salvert, était désigné comme celui qui animait le plus les assiégés par ses violentes exhortations. Leur détresse les obligea bientôt à faire sortir les femmes, les enfants et les vieillards. Mais le roi ordonna de les repousser, et le maréchal de Bassompierre lança sur eux ses soldats qui les obligèrent à rentrer dans leurs murs. On fit détruire aussi quelques récoltes de fèves qu'ils avaient semées au pied de leurs contrescarpes. 26 mai.

Dans la première douleur que causait aux Rochelois la retraite des Anglais, ils avaient adressé au roi de la Grande-Bretagne une lettre écrite en termes énergiques et touchants. « Vos » gens, lui disaient-ils, nous ont abandonnés » contre vos magnanines instructions, n'ayant » pas osé seulement halener de près, ni envisa- » ger le péril pour l'exécution de votre parole » sacrée. Quelle sorte de prodige peut avoir » ainsi conjuré contre la dignité de votre nom et » l'état de notre patrie? Nous vous parlons, sire, » les larmes aux yeux. Pour demeurer en l'hon- » neur de votre protection, les choses étant en » leur entier, nous avons méprisé le conseil de » nos amis, et, s'il faut l'exprimer ainsi, les res-

» pects de notre naissance. A ce coup que tout » est perdu, que nous trouvions au moins en » votre justice ce que nous n'avons plus moyen » de recouvrer en la clémence du roi notre sou- » verain! Dieu nous fournit encore assez de vie » et de vigueur, en ces blessures toutes fraî- » ches, pour attendre votre renfort un bon » mois. Que votre majesté seconde ce miracle. » Ce sont là nos très-humbles et très-ardentes » supplications, ou, pour mieux dire en un mot, » notre testament, que nous laissons écrit sur » votre trône, devant le ciel et la terre, pour un » mémorial à la postérité de la plus étrange » désolation qu'un peuple innocent ait souf- » ferte, et dont l'occasion puisse jamais sommer » la puissance d'un grand roi. » Dans le même temps quelques habitants qui inclinaient à la paix trouvèrent moyen d'entrer en pourparler avec le maréchal de Bassompierre. Mais bientôt on fit publier dans la ville une lettre du roi d'Angleterre qui promettait de hasarder, s'il le fallait, ses trois royaumes pour la tirer de péril.
2 juin. Toutes les négociations furent donc rompues; les habitants se résolurent, dans l'attente d'un troisième secours, à épuiser le peu de subsistances qui leur restaient; et, pour mieux faire con-

naître cette détermination, ils tirèrent en moins de six jours plus de boulets qu'ils n'en avaient employé pendant deux mois. Les travaux de la digue ne s'en continuèrent pas avec moins d'activité. En outre on accueillit un projet de machines, apporté par le sieur du Plessis-Besançon, qui devait contribuer à fermer la rade; le maréchal de camp de Marillac, frère du garde des sceaux, fournit aussi son invention qui fut acceptée. Elle consistait en de longues poutres enfoncées dans la mer et liées l'une à l'autre. De sorte que la digue avait, du côté de l'Océan deux remparts de charpente, du côté de la ville une ligne de vaisseaux enchaînés entre eux et attachés par leurs ancres. Pendant que les Rochelois souffraient les angoisses de la faim, tout était joie et fêtes dans le camp du roi. Chaque jour y voyait arriver de nouveaux visiteurs. L'église y était représentée par un grand nombre de ses prélats, auxquels les généraux donnaient, suivant l'occasion, le divertissement d'un festin ou d'une escarmouche. Le roi y tenait sa cour comme à Paris et ne négligeait aucune de ses habitudes, tantôt allant à la chasse, tantôt touchant les malades aux grandes cérémonies religieuses. On célébra beaucoup alors le mira- 11 juin.

cle opéré par le roi sur la personne d'une jeune fille presque muette, à qui l'imposition de la main royale donna aussitôt la parole. Aussi ne voyait-on que prodiges en faveur du roi; un seigneur de la cour les énumérait dans une lettre, et il ne manquait pas d'y comprendre « la » punition de plusieurs capitaines marins con» damnés, l'un au supplice de la roue, l'autre » aux galères, deux autres au bannissement. »

Il paraît du reste que cette puissance surnaturelle attachée au bon succès agissait partout. Car le comte de Soissons qui, du Piémont où il s'était retiré, avait si longtemps menacé le roi et assuré le duc de Rohan d'une entreprise sur le Dauphiné, dont le nom se trouvait dans toutes les intrigues, duquel même on avait attendu une profession publique de la religion réformée, envoya un de ses gentilshommes au roi
Juin. pour le prier de le recevoir en ses bonnes grâces. On lui répondit qu'il serait le bien-venu, pourvu qu'il arrivât directement au lieu où le roi serait, sans s'arrêter ailleurs. Peu de temps après le camp des assiégeants fut témoin d'une éclatante conversion. Nous avons nommé quelquefois dans cette histoire le duc Henri de la Trimouille, élevé dans la religion réformée par

sa mère, sœur de la duchesse de Bouillon, et sous la tutelle de du Plessis-Mornay. Ce seigneur, puissant par l'illustration de sa famille, par ses grands biens et ses alliances, se trouvant oisif dans ses terres voisines de la Rochelle, ne put, à ce qu'il paraît, résister aux exemples de piété que lui donnait le roi et que le ciel semblait si fort agréer. Il pria le cardinal de l'instruire, et ce prélat, en revenant de distribuer ses ordres sur les vaisseaux et dans les batteries, consentit volontiers à reprendre pour lui sa science théologique. Comme les voies avaient été parfaitement préparées, et que le cardinal n'avait à donner que peu de temps, une seule conférence suffit pour éclairer la conscience du néophyte, qui abjura solennellement son hérésie et 18 juillet.
entendit la messe à genoux en présence des généraux. Le roi lui promit de communier avec lui à la prochaine fête, et, pour mieux l'encourager dans sa foi nouvelle, le fit mestre de camp de la cavalerie légère. Dans le même temps 22 juillet.
l'assemblée du clergé, qui s'était réunie près du théâtre de la guerre, venait d'accorder au roi, pour la continuation du siége et non autrement, un subside de trois millions, en prenant soin de

rappeler qu'elle avait déjà donné depuis six ans plus de cinq millions pour le même emploi.

Cependant plus de deux mois s'étaient passés depuis que les Rochelois avaient perdu de vue ces vaisseaux anglais qui faisaient tout leur espoir. Leurs députés étaient à Londres, pressant le roi d'Angleterre de tenir enfin ses promesses, et ajoutant leurs plaintes à tous les embarras dont il était tourmenté. Charles en effet n'était guère en position de nuire à son beau-frère le roi de France. S'il n'avait pas à faire le siége d'une ville rebelle, il avait à lutter contre un parlement indocile, habilement dirigé dans sa résistance ou dans ses attaques, et mettant d'âpres conditions à des subsides accordés avec épargne. Il s'était procuré un peu de répit par une prorogation, lorsque les envoyés rochelois
25 juillet. vinrent publiquement lui faire entendre leurs douleurs, lui rappeler ses promesses, intéresser son humanité, sa gloire, sa conscience, à les secourir promptement. Ils ne pouvaient pas se dispenser de quelques reproches; mais ils les faisaient porter vaguement sur une mauvaise volonté cachée, et ils proclamaient avec reconnaissance le zèle et l'affection que leur avait toujours montrés le duc de Buckingham. Ce

ministre, odieux aux Anglais, raillé par les catholiques de France, accusé de trahison par les réformés, parut réellement vouloir mettre dès lors dans l'expédition qu'il préparait toutes les chances de sa réputation et de sa fortune. Il se rendit à Portsmouth, avec le duc de Soubise et les envoyés de la Rochelle, afin de hâter lui-même le départ de cette flotte auxiliaire, pour laquelle il avait épuisé les ressources votées par le parlement.

Les nouvelles de cet armement apportées aux assiégés soutenaient de jour en jour leur courage, et donnaient aux plus violents un prétexte pour sévir contre les plus timides, c'est-à-dire, les plus affamés. Quelques habitants qui avaient parlé d'accommodement furent jetés en prison : on en fit mourir trois ou quatre, et leurs têtes furent placées sur une des portes de la ville, comme pour apprendre au camp du roi qu'il y avait encore dans la Rochelle de l'énergie contre 22 juillet.
les traîtres. Assez de récits ont été faits des misérables ressources où sont réduits les hommes privés de la nourriture ordinaire, pour qu'il soit inutile de les rapporter ici. Il suffira de dire que les plus nécessiteux en étaient déjà venus à dévorer des morceaux de cuir bouillis avec du



suif ou de la cassonade; car les mousquets des assiégeants ne leur permettaient plus même d'aller chercher, dans la vase de leurs marais, les coquillages et les reptiles abandonnés par le reflux. Il ne manquait pourtant pas de gens qui s'échappaient de la ville et venaient demander aux assiégeants leur pardon et du pain. Mais l'ordre avait été donné de les repousser sans pitié, ce que faisaient les soldats en mettant les hommes nus et les femmes en chemise, pour les chasser ensuite devant eux avec des bâtons ou des courroies. Un déserteur n'était pas alors un ennemi de moins; en le forçant à rentrer dans la ville, c'était un homme de plus qu'on lui donnait à nourrir. Il fallait sans doute une autorité puissante pour maintenir tout ce peuple contre l'impérieux aiguillon de la faim; la forte volonté du maire y pourvut. Les magistrats du présidial ayant voulu faire quelque entreprise
9 août. contre son pouvoir, il fit jeter en prison le chef de ce tribunal, quelques-uns disent après l'avoir chargé de coups en pleine séance, et causa une telle peur aux autres que deux conseillers se risquèrent à chercher asile dans le camp du roi où ils coururent fortune d'être pendus. Les détails fournis par ces deux hommes sur la détresse

de la ville engagèrent le roi à lui faire une nouvelle sommation, cette fois avec l'appareil convenable, et par le ministère du roi d'armes au titre de Montjoie-Saint-Denis, revêtu de sa cotte d'armes, le bonnet en tête et le sceptre à la main, précédé de deux trompettes chevauchant avec leurs banderoles déployées. Cette solennité fut assez mal reconnue par les habitants de la Rochelle. Car le héraut, après avoir longtemps attendu seul devant la porte où il s'était présenté, vit arriver, au lieu du maire qu'il avait demandé, une quarantaine d'hommes, bourgeois ou soldats, dont le chef lui ordonna en jurant de s'éloigner aussitôt, sans vouloir ni parler à lui ni le laisser parler à autres, appuyant cette injonction par les arquebuses de ses gens toutes prêtes à tirer. Après cet accueil incivil, Montjoie-Saint-Denis n'eut rien de mieux à faire que de se retirer à petit pas, « laissant tomber expressément » par terre » les deux proclamations dont il s'était muni. 16 août.

Tandis que les Rochelois s'excitaient à cette audace par la certitude de voir arriver bientôt le duc de Buckingham, le favori de Charles Ier mourait assassiné à Portsmouth, en face de la 23 août.



flotte qu'il allait commander, au milieu des principaux réformés de France qui venaient de discuter avec lui, et qu'on soupçonna un instant de ce crime. Mais le coupable ne fuyait pas; il s'offrit lui-même à ceux qui le cherchaient, et se nomma. Des griefs particuliers se mêlant, dans une âme ardente et triste, aux sentiments patriotiques et religieux, avaient armé sa main contre celui qu'il croyait l'ennemi de son pays et de sa foi. Le roi d'Angleterre s'empressa de déclarer que le secours promis à la Rochelle n'en serait pas retardé; il essaya même d'empêcher que cet événement ne fût connu hors de son royaume, et donna le commandement de l'armée navale au comte de Lindesey. Cette assurance suffisait aux Rochelois, qui n'avaient pas lieu d'être fortement affectionnés pour la personne de Buckingham, ni de se confier beaucoup en son habileté. Mais le cardinal de Richelieu faisait observer avec attention l'effet que la nouvelle de cette mort allait produire sur la cour. Ses mémoires nous donnent le résultat de cette enquête. La mère du comte de Soissons n'avait pas voulu le croire, « parce » que, disait-elle, les favoris se font trop bien » garder. » La duchesse de Chevreuse « s'était

» évanouie. » Quelqu'un ayant raconté que le comte d'Olivarès venait d'être tué de la même manière par le prince don Carlos, la reine régnante dit « que son frère n'était pas capable » d'une si vilaine action. » « Tout cela, ajoute » Richelieu, méritait d'être pesé. » Du reste, le comte de Soissons était arrivé déjà auprès du roi, lorsqu'on y apprit la mort du ministre avec lequel il avait eu de si longues intelligences. Cette nouvelle fut apportée en France par un officier de la reine d'Angleterre, qui reçut mille écus pour sa récompense.

Les mesures prises contre les habitants qui voulaient s'échapper de la Rochelle, devenaient chaque jour plus sévères. Des potences étaient disposées sur la ligne de circonvallation, pour recevoir ceux qui préféreraient cette mort aux tourments de la faim. Quand ils se présentaient trop nombreux, on les faisait tirer au sort pour savoir qui serait pendu, et on renvoyait les autres dans la ville. On apprenait par ces malheureux ce qui s'y passait. Le maire avait lu aux 29 août. habitants des lettres du roi d'Angleterre, qui annonçaient comme très-prochaine l'arrivée du secours. Il leur avait démontré que c'était folie



d'espérer miséricorde du roi de France, que, si la Rochelle se rendait, ses habitants seraient tous pillés et mis à mort par les gens de guerre, après avoir vu violer leurs femmes et leurs filles; que le conseil était unanime dans la résolution de tenir bon aussi longtemps qu'il se trouverait des bras pour fermer les portes; que, quant à lui, s'il devait rester, lui second, pour la garde de la ville et sans nourriture, il consentait volontiers à faire juger par le sort qui des deux devrait servir de pâture à l'autre. Pourtant il y avait eu
3 septembre. une sorte de sédition à la suite d'un prêche, où le maire, ayant voulu haranguer l'assemblée, fut interrompu par les cris d'une femme qui lui dit que, depuis quinze jours, la nourrice de son enfant n'avait pas mangé de pain. Le maire, qui sentit le besoin de gagner du temps, fit semblant de vouloir entrer en négociation et autorisa deux députés à se rendre auprès du roi. Ils retournè-
8 septembre. rent à la Rochelle avec de favorables paroles; mais ils n'en sortirent plus, et une forte canonnade annonça aux troupes royales que les assié-
12 septembre. gés avaient changé d'avis. Un des leurs, arrivé d'Angleterre, et ayant réussi à pénétrer dans la ville en plein jour, venait d'y porter la nouvelle

que la flotte anglaise complétement armée, n'attendait plus qu'un vent favorable pour mettre à la voile. Quinze jours après elle était en vue de la Rochelle. 28 septembre.

CHAPITRE III.

Faibles tentatives de la flotte anglaise pour secourir la Rochelle. — Le chevalier Montagu propose un traité. — Double députation venue de la ville et des vaisseaux. — Capitulation de la Rochelle. — Le roi prend possession de la ville. — Déclaration du roi au sujet de sa conquête. — La flotte anglaise rentre dans ses ports. — Retour du roi à Paris. — Opérations du duc de Rohan dans le Midi. — Il manque une entreprise sur Montpellier. — Arrêt rendu contre lui. — Le duc de Rohan et le prince de Condé prennent des villes. — Dégât des campagnes. — Le duc de Rohan s'enferme dans Nîmes. — Il traite avec l'Espagne. — Il est repoussé de Créseil, et s'empare d'Aymargue. — Cruautés commises de part et d'autre. — Après la prise de la Rochelle, le duc maintient encore son parti.

C'était la troisième fois que les Anglais traversaient la mer pour venir au secours de ces réformés, engagés dans une révolte ouverte contre leur roi par l'intérêt de la Grande-Bre-

tagne. L'Europe entière avait les yeux sur cette expédition, dont on devait attendre des résultats proportionnés à la puissance du royaume qui l'avait entreprise, aux préparatifs qui l'avaient annoncée, aux torts graves qu'elle venait réparer. Tout ce qui est cher aux peuples, tout ce qui, dans l'histoire, agrandit les actions et fait souvent excuser les attentats, l'honneur national, la religion, la politique, semblait promettre ici un généreux et mémorable effort. La flotte d'Angleterre était considérable. On y comptait cent quarante voiles et six mille hommes de guerre outre les équipages. A l'avant-garde étaient placés les Français de la religion, commandés par le duc de Soubise et le comte de Laval, frère du duc de la Trimouille. En face de cette flotte se trouvait tout ce que la France avait alors de marine; deux rivages garnis de canon; les travaux d'une année entière conduits à leur fin par d'énormes dépenses; une armée brûlant de combattre; un roi, autour duquel se pressait la meilleure partie de sa noblesse. Au delà, une population malheureuse, exténuée de faim et de fatigue, héroïque dans sa rébellion, supportant depuis six mois des souffrances inouïes, et s'en remettant de son sa-

lut à la foi du monarque anglais, au courage de cette nation amie qui suivait la même croyance.

Aussitôt que le roi apprit l'arrivée de la flotte ennemie, il quitta son logis et alla se placer dans le camp du maréchal de Bassompierre, au lieu où l'on pensait que le combat serait le plus vif. Les Anglais, après avoir rallié tous leurs vaisseaux, vinrent se ranger devant la rade, dans la même position qu'avait occupée six mois auparavant le comte de Denbigh, en échangeant sans effet quelques coups de canon avec les batteries de Chef-de-Baye. Le jour suivant, ils essayèrent de lancer quelques machines d'artifice pour incendier les vaisseaux du roi, le vent leur manquant pour une attaque plus efficace. Enfin le quatrième jour au matin, aidée par le vent et la marée, la flotte se mit en mouvement et vint décharger à trois reprises toute son artillerie sur les vaisseaux du roi et les batteries, qui lui répondirent de même sorte. Après un combat de trois heures, dans lequel furent tirés plus de cinq mille coups de canon, et qui fit périr, du côté des Français, seulement vingt-huit hommes, les Anglais retournèrent à leur poste. Les Rochelois n'essayèrent pas de sortir, mais ils firent feu de leur canon, dont un boulet tua cinq

29 septembre.

30 septembre.

3 octobre.

hommes à une distance qui paraissait hors de portée. Le lendemain les Anglais recommencèrent la même manœuvre, avec moins d'effet en-
4 octobre. core, puisque l'armée royale ne perdit que six hommes. Quelques brûlots qu'ils lancèrent furent détournés par des soldats montés dans de légères barques et vinrent s'échouer contre les falaises sans produire aucun dommage. Cela fait, ils se retirèrent comme la veille et allèrent mouiller plus loin encore à l'abri de l'île d'Aix.

Voilà tout ce qu'essaya la flotte d'Angleterre commandée par le comte de Lindesey, pour secourir une ville dans laquelle seize mille hommes enfermés souffraient depuis plusieurs mois toutes les horreurs de la famine. Durant les premiers jours qui suivirent, la mer n'était pas favorable aux Anglais qui eurent à lutter contre la tempête. Lorsque le vent changea, au lieu d'une nouvelle attaque, on vit arriver de la flotte
14 octobre. anglaise ce même chevalier Montagu dont nous avons parlé souvent, et qui, sous prétexte de traiter pour quelques prisonniers faits de part et d'autre, venait s'entremettre de la paix. Trois jours de suite, il vint en chaloupe voir le cardinal qui le traita bien, le reçut à sa table et lui montra tous ses ouvrages de défense. Puis le

comte de Lindesey l'envoya en Angleterre porter au roi les résultats de sa négociation. Cependant, après quelques légères escarmouches, la flotte anglaise parut vouloir tenter une attaque 23 octobre.
générale et se mit en ligne de bataille. Mais tout se borna encore à l'échange de nombreux coups de canon tirés de loin et avec une sorte de courtoisie. Alors les habitants de la ville et les Français de la flotte, voyant bien qu'ils n'avaient plus rien à espérer de l'étranger, prirent la résolution simultanée de traiter pour leur compte. De part et d'autre, on demanda des passeports aux commandants de l'armée royale pour cette double négociation, et le même jour vit arriver au 27 octobre.
camp deux députés venus des vaisseaux anglais, et quatre autres partis de la Rochelle. On les conduisit chez le cardinal de Richelieu qui les fit mettre en deux chambres différentes et les entendit tour à tour. Les deux députations s'accordaient à demander qu'il leur fût permis de s'aboucher avec leurs frères pour s'entendre sur les termes d'un accommodement. Le cardinal trouva, dans ce désir si naturel, l'occasion d'un véritable coup de théâtre. Il fit promettre aux uns et aux autres de ne point adresser la parole à ceux qu'ils allaient voir, et, au signal qu'il

donna, les portes des deux chambres s'ouvrirent. Ces hommes unis dans la même cause, mais séparés depuis plusieurs mois, et qui avaient tant de souffrances à se raconter, ne purent retenir leurs larmes en se regardant à quelque distance, ayant entre eux l'arbitre de leur sort. Après leur avoir permis de s'embrasser, il les éloigna de nouveau les uns des autres, se servant de cette apparition inattendue pour faire croire des deux côtés que l'on s'en était remis à sa discrétion. Puis il les fit reconduire au lieu d'où ils étaient partis.

28 octobre. Le lendemain les députés revinrent d'une et d'autre part. Il paraît que ceux de la Rochelle demandaient encore à traiter pour tout le parti, et de plus à conserver leurs priviléges. On leur répondit qu'ils n'étaient pas en position de faire la paix, mais d'obtenir grâce, et on leur en fit connaître les termes qu'ils finirent par accepter. Le motif secret qui engageait le cardinal à ne pas attendre que la Rochelle se rendît à merci, était le désir de terminer cette grande affaire en présence des Anglais, et sans eux, avant que Montagu fût revenu de sa mission. Les arti-
29 octobre. cles furent donc rédigés le jour suivant, et signés par un maréchal de camp, le sieur de

Marillac, le roi n'ayant pas voulu mettre son nom dans une convention faite avec ses sujets, et les lieutenants généraux refusant aussi de faire autrement que le roi. Il y était dit « que les » habitants de la Rochelle reconnaissant l'ex- » trême faute qu'ils avaient commise, non-seu- » lement en résistant aux justes volontés du roi » et en refusant de lui ouvrir leur ville, mais » encore en adhérant aux étrangers qui avaient » pris les armes contre l'état, suppliaient le roi » avec toute humilité de leur pardonner ce » crime et de recevoir pour satisfaction l'obéis- » sance présente qu'ils désiraient lui rendre, lui » ouvrant les portes de leur ville qu'ils remet- » traient dès à présent entre ses mains, pour en » disposer ainsi qu'il lui plairait et leur pres- » crire telle façon de vivre qu'il jugerait à pro- » pos pour l'avenir, sans autres conditions que » celles qu'ils espéraient de sa bonté. Ayant » égard à leur repentance et protestations, le roi » leur promettait le pardon de leur faute et » l'exercice de leur religion; la restitution de » tous leurs biens saisis et confisqués, sauf les » fruits perçus sans fraude; même grâce pour les » gens de guerre, sujets du royaume mais étran- » gers à la ville, qui s'y trouvaient renfermés;

» lesquels en sortiraient, savoir les officiers et
» gentilshommes l'épée au côté, et les soldats
» un bâton blanc à la main; amnistie pour tou-
» tes hostilités et négociations, sous la réserve
» des cas exécrables exceptés par les édits, aussi
» bien que pour toutes fontes de canon, fabri-
» cation de monnaies, saisies de deniers, levée
» de contributions et contraintes; décharge
» aussi de tous jugements rendus contre eux à
» l'occasion de leur rébellion, comme aussi de
» tous recours à raison de ceux qu'ils auraient
» obtenus de leurs jurisdictions. » Ces articles devaient être rapportés au plus tôt avec la ratification du maire et des échevins, et les portes tenues ouvertes à la disposition de ceux qu'y commettrait le roi, « lequel promettait de tenir
» tel ordre à l'entrée de ses troupes, qu'aucuns
» habitants de la ville, femmes et enfants, n'en
» reçussent nul déplaisir, soit en leur personne,
» soit en leurs biens. » Les députés de la flotte apprirent bientôt après qu'on les avait oubliés dans le traité. Ils furent obligés de solliciter séparément le pardon de tous ceux qui s'étaient embarqués sur les vaisseaux anglais, ou qui étaient alors en Angleterre, à la charge pour ceux-ci de rentrer sous trois mois dans le

royaume. Le même jour, douze députés sortirent de la Rochelle à pied pour se rendre au logis du roi, et prièrent le maréchal de Bassompierre de leur fournir des chevaux, la fatigue d'un si long jeûne ne leur permettant pas de marcher. Ils furent ainsi conduits jusqu'à deux cents pas de la maison où le roi les attendait, et là ils mirent pied à terre, le maréchal restant à cheval avec les siens. Introduits devant le roi par le cardinal de Richelieu, ils se jetèrent à genoux, et l'un d'eux prononça quelques phrases de supplication et de repentir. La réponse du roi fut sèche et sévère; cependant il leur promit de leur être bon prince, s'ils témoignaient lui être fidèles sujets. Ensuite on leur servit à dîner, ce qui était, en ce moment, autre chose pour eux qu'une civilité; et le lendemain, les troupes que 30 octobre.
le roi avait désignées entrèrent dans la Rochelle, ayant à leur tête le maréchal de Schomberg et le duc d'Angoulême. Suivant la capitulation, les gens armés qui n'appartenaient pas à la ville en sortirent dès le matin. Mais le nombre en avait été réduit à soixante-quatorze Français et à soixante-deux Anglais. Le maire n'avait pas encore paru, quoiqu'il eût signé la ratification des articles de paix; et, pour l'ex-



cuser de ne pas s'être rendu auprès du roi; les députés avaient dit que son devoir le retenait dans la ville, afin d'en ouvrir lui-même les portes, ou de faire abattre un pan de murailles quand il plairait au roi de s'y présenter. Les généraux trouvèrent en effet, à quelques pas devant la porte, l'intrépide Guiton, qui leur adressa une courte harangue. Le maréchal de Schomberg lui répondit qu'il n'était plus maire. Il ne répliqua rien et se retira froidement dans sa maison. Le même jour le cardinal de Richelieu vint prendre possession du logis qui lui avait été marqué. Guiton alla encore à sa rencontre, escorté des six archers attribués à sa charge. Il est impossible de croire que le cardinal n'ait pas senti ce qu'il y avait de grand dans ce caractère. Cependant il lui enjoignit de renvoyer ses archers, et de ne plus se qualifier maire sous peine de la vie, « le roi étant désormais seul » maire et maître de la Rochelle. »

On peut s'en rapporter aux relations du temps, lorsqu'elles parlent de la joie avec laquelle les vainqueurs furent reçus dans la ville. Ils apportaient du pain, et la plus grande partie des habitants n'en avait pas vu depuis cinq mois. Aussi dit-on que les soldats qui passaient devant eux,

avec leur pitance de la journée sur le dos, eurent grande peine à la défendre contre ces bouches affamées qui en demandaient leur part, et finirent par l'abandonner volontiers. Une distribution de dix mille pains apaisa cette première avidité, et le lendemain trois mille charriots de vivres, plusieurs troupeaux de bœufs et de moutons, furent amenés par les vivandiers qui eurent ordre de les vendre au prix ordinaire. Pendant que les habitants mangeaient, on nettoyait les rues, les places et les maisons, où gisaient des cadavres qu'ils n'avaient pas eu la force d'ensevelir ; la mort les avait reçus tellement maigres et décharnés, qu'ils échappaient à la corruption. Le cardinal s'était logé au couvent de Sainte-Marguerite, dont les assiégés avaient fait un magasin de guerre. Il le fit évacuer pour y rétablir les pères de l'Oratoire. L'archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, le même qui, s'appelant évêque de Maillezais, avait utilement servi sur la flotte royale, purifia l'église dans laquelle plusieurs personnes avaient été tuées ; et le lieutenant général de l'armée du roi, revêtant l'habit sacerdotal, y célébra la messe, 1 novembre.
où le maréchal de Schomberg et le garde des sceaux reçurent de sa main la communion.

Ce jour-là le roi fit son entrée dans la ville à cheval et avec ses armes. Ce fut le cardinal de Richelieu qui lui en présenta les clefs ; ce prélat marcha ensuite seul de son rang devant le roi, qui se rendit à l'église au milieu des habitants agenouillés sur son passage. Puis il y eut une procession solennelle, et l'on planta en cérémonie une grande croix devant la maison qu'avait habitée la duchesse de Rohan. Cette dame, si l'on en croit son fils, n'avait pas voulu être comprise dans le traité ; elle fut conduite avec sa fille au château de Niort. Le maire eut ordre de quitter la ville pour six mois, ainsi que le ministre Salbert, un autre ministre appelé Palinier, et dix bourgeois désignés comme les plus séditieux. On raconte que le cardinal de Richelieu, ayant proposé au maire de se retirer en Angleterre, reçut de lui cette noble réponse : « J'aime mieux être sujet du roi qui a pris » la Rochelle que de celui qui n'a pas su la » sauver. » On doit regretter que ces paroles se trouvent dans un livre suspect ; elles seraient dignes de l'histoire.

10 novembre. Enfin le roi fit connaître par une déclaration publique sa volonté sur le sort de cette ville qu'il venait de conquérir, « avec le conseil et les labo-

» rieux services du cardinal de Richelieu, après » un siége de quinze mois, les hasards de sa » propre personne en plusieurs occasions, et après » avoir défait ou rendu inutiles trois armées » des Anglais. » L'exercice de la religion catholique y était rétabli, les églises restituées, les ecclésiastiques et les hôpitaux remis en possession de leurs biens. Une croix devait être érigée en la place du château, au piédestal de laquelle serait inscrite en bref la réduction de la ville, que l'on célébrerait tous les ans par une procession. Les habitants avaient remise et abolition de leur crime, et l'exercice libre de leur religion en un lieu qui serait déterminé, celui dont ils s'étaient servis jusque-là devant être employé à une église cathédrale avec évêché, que le pape serait prié d'ériger. Les priviléges de la ville demeuraient éteints et abolis, et l'hôtel-de-ville réuni au domaine. Les fortifications devaient être rasées, sauf celles qui regardaient la mer, en sorte que de tout côté l'accès et l'entrée de la ville fussent libres et faciles. Défense était faite à tout étranger de s'y établir sans permission du roi; pareille défense à tout sujet du roi professant la religion réformée, s'il n'y avait déjà son domicile avant la descente des Anglais. Enfin il était

interdit à tous les habitants d'avoir en leur possession aucune arme ni provisions de guerre. L'exécution de toutes ces dispositions était confiée à un intendant de justice.

On résolut aussi de détruire la citadelle de l'île de Rhé qu'on regardait comme la plus belle fortication qui fût en France, mais dont la force même était dangereuse, puisque celui qui en aurait le commandement ne dépendrait pas plus de la France que de l'Espagne ou de l'Angleterre. La difficulté fut de faire entendre raison au comte de Toiras qui en était gouverneur. En ce temps, les places fortes étaient, comme les offices de la couronne, une véritable propriété dans les mains de ceux à qui elles avaient été données. Il fallut payer au comte de Toiras une indemnité de cent mille écus pour avoir le droit de mettre au ras de terre les remparts qu'il avait défendus. On ne conserva dans l'île que le fort de la Prée.

Le cardinal de Richelieu devait être content de son ouvrage. Cependant on trouve dans ses mémoires, exprimé avec amertume, le regret de n'avoir pas obtenu ce succès plus tôt. Les moyens qui auraient infailliblement hâté la prise de la Rochelle y sont exposés, et comme on pourrait

s'étonner que le cardinal, avec le crédit qu'il avait auprès du roi, ne les eût pas fait employer : « A cela il n'y a rien à répondre, disent les mé- » moires, sinon qu'il est fâcheux en un conseil » d'emporter par autorité ce qu'on devrait céder » à la raison, et de se rendre garant d'un événe- » ment, au mauvais succès duquel tout le monde » contribue d'autant plus volontiers que le con- » seil en a été pris contre leur jugement. » Dans ces réflexions et dans le blâme particulier qu'il adressait à chacun des généraux, on voit claire- ment l'intention de garder tout le profit de la victoire et de n'en tenir compte à personne.

D'un autre côté on a souvent répété que, si la Rochelle ne se fût pas rendue si tôt, elle aurait été infailliblement secourue, une tempête étant survenue peu de jours après la capitulation, qui rompit la digue et ouvrit un passage aux vais- seaux. Ceci n'est pas tout à fait exact; il est bien vrai que la violence du vent, poussant les vagues 7 novembre.
contre les ouvrages du blocus, y causa quelques dégâts, que même un vaisseau de la flotte du roi fut jeté vers la Rochelle à travers l'ouverture qui s'était faite dans la digue. Mais il n'en faut pas conclure que la flotte anglaise eût pu passer tranquillement par cette issue. D'abord elle aurait



eu à combattre les vaisseaux du roi et à recevoir le feu de toute l'artillerie rangée sur les deux rives et sur les forts. Puis on ne peut pas croire que cette tempête, nuisible aux travaux des assiégeants, eut excepté à dessein de ses fureurs les vaisseaux anglais pour les porter commodément au hâvre de la Rochelle. Nous voyons au contraire que sept vaisseaux, détachés de leur flotte par l'ouragan, allèrent s'échouer sur le rivage de France où ils furent pris, et que l'amiral fut encore obliger d'en brûler cinq à son départ. Il nous semble donc, en dépit de Richelieu, que la Rochelle ne pouvait être prise plus tôt, et, en dépit de ses ennemis, qu'elle ne pouvait être sauvée plus tard. C'est déjà une gloire assez grande pour l'un d'avoir réussi, pour l'autre d'avoir si longtemps résisté.

11 novembre Peu de jours après cette tempête, la flotte d'Angleterre, diminuée de dix brûlots qu'elle avait perdus et de douze vaisseaux échoués ou détruits, fit voile pour retourner dans ses ports, emmenant avec elle le duc de Soubise, le comte de Laval, et plusieurs capitaines rochelois embarqués, qui avaient refusé le pardon du roi. D'ailleurs l'amiral anglais ne voulait pas laisser s'éloigner un seul des vaisseaux avec lesquels il était venu.

C'est sans doute par suite de quelque contestation sur ce point qu'un des réformés français, le capitaine Chaperon, fut abandonné dans une chaloupe à la merci des vents et des flots, tandis que son navire suivait la flotte anglaise. Le chevalier Montagu qui était revenu en grande hâte d'Angleterre, tout exprès pour voir l'armée du roi occupant la Rochelle, accompagnait au retour le comte de Lindesey. Délivré de l'étranger, maître de la Rochelle, le roi souffrait d'une attaque de goutte, pendant que la mine faisait sauter les fortifications de la cité rebelle. Lorsqu'il fut un peu rétabli, il se mit en marche à petites journées pour Paris, où on lui préparait une entrée triomphale, prenant son chemin par Saumur afin d'y remercier la sainte Vierge dans l'église de Notre-Dame des Ardillières. Le cardinal de son côté alla se reposer quelques jours à Richelieu. 18 novembre.

Après la prise de la Rochelle le parti réformé ne subsistait plus que par le duc de Rohan. Nous avons vu l'année précédente ce seigneur retourner à Nismes sur la nouvelle que le prince de Condé s'avançait dans les provinces du midi, et lui livrer même un fort pour que son voyage ne rencontrât point d'obstacles. Le prince de Condé,

après avoir visité Montpellier, devait se rendre
Décembre 1627. à Toulouse, et le duc de Rohan était pressé de le voir s'acheminer vers cette ville, pour que la place restât libre à des projets qu'il avait depuis longtemps préparés. Il s'agissait de surprendre la citadelle de Montpellier dont l'entrée devait lui être ouverte par un officier de la garnison. Aussitôt que le prince de Condé eut « tourné les
6 janvier. » talons, » le duc donne avis à ses gens, renfermés dans leurs villes, de se trouver en armes au lieu qu'il leur assigne, et il arrive près de Montpellier avec une armée de sept mille hommes. Un de ses capitaines, envoyé dans la citadelle, y voit toutes choses favorablement disposées pour l'entreprise; point de précautions extraordinaires, point de défiance contre l'officier avec qui la partie est nouée, peu de soldats, et la garde du pont-levis confiée aux gens du complot. En conséquence l'armée du duc de
19 janvier Rohan s'approcha la nuit de la citadelle. Cinquante hommes avaient déjà passé le pont-levis, cinquante autres y étaient pressés, quand tout à coup la corde, coupée avec trop de hâte, précipite les uns dans le fossé et livre les autres en petit nombre à la garnison qui les attendait de pied ferme. En même temps le canon des redoutes tire sur le gros de l'armée qui, voyant le coup

manqué, fait sa retraite en bon ordre sans être poursuivie et se dissémine ensuite dans la province. Il est à peine besoin de dire que la trahison sur laquelle comptait le duc de Rohan, conçue peut-être d'abord à bon escient, avait ensuite été continuée de concert avec le marquis des Fossés, commandant pour le roi dans Montpellier. La perte du duc aurait pu paraître peu considérable, si, parmi les hommes tués, blessés ou pris, ne s'étaient trouvés plusieurs chefs et gentilshommes de son parti qui s'étaient portés au premier rang.

Cependant le prince de Condé était à Toulouse, où il avait appelé les chefs de guerre et gouverneurs de provinces qui devaient agir et commander sous lui, savoir le duc d'Épernon, le duc de Montmorency et le duc de Ventadour. Le premier, toujours fier, refusa d'accepter une commission qui lui semblait au-dessous de sa dignité, disant que son autorité, dans le gouvernement qu'il avait, lui suffisait et de reste pour y servir le roi. Le duc de Montmorency ne se crut pas autorisé à faire de même. Le duc d'Épernon se rendit en Guyenne, le duc de Ventadour en Vivarais. Le duc de Montmorency passa le

carnaval à Toulouse avec le prince de Condé, 22 janvier. pendant que le parlement rendait ses arrêts contre les communautés et les personnes qui suivraient la rébellion du duc de Rohan, et con- 29 janvier. tre ce seigneur lui-même, qui fut déclaré criminel de lèse-majesté, perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son état. « En réparation » desquels excès le parlement le déclarait déchu » des titres de duc et pair; le condamnait à être » délivré ès-mains de l'exécuteur de la haute » justice, lequel le traînant sur une claie, ensemble ses armoiries, lui ferait faire le tour accoutumé dans la ville en chemise, tête et pieds » nus, la hart au col et une torche de cire en » ses mains; pour être ensuite, sur un échafaud » dressé à cet effet, tiré à quatre chevaux jusqu'à ce que son corps en fût démembré, ses » restes brûlés au feu d'un bûcher et les cendres jetées au vent : cent cinquante mille livres » à prendre sur ses biens devaient être la récompense des communautés ou particuliers qui le » livreraient mort ou vif. » Cet arrêt reçut son exécution sur un mannequin qui représentait « au plus vrai » la figure du duc Henri de Rohan. Mais quatre de ses partisans, qui se lais- Février. sèrent surprendre, payèrent sérieusement pour

leur général. Au milieu des exécutions et des fêtes, le prince ouvrit les états du Languedoc 2 mars. par une longue harangue remplie d'éloges pour le roi, pour la reine-mère, pour le cardinal de Richelieu, pour le parlement, pour le duc de Montmorency ; et d'invectives « contre les répu- » blicains huguenots, ennemis de Dieu et de tout » état monarchique. » Elle se terminait en demandant de l'argent pour l'entretien de l'armée qui n'avait rien reçu depuis quatre mois, et qui pendant ce temps avait dû vivre sur le pays; moyennant quoi il promettait de maintenir tous leurs priviléges.

C'était assez faire l'intendant de justice et de finances; il était temps d'agir en homme de guerre. Le duc de Rohan avait passé l'hiver dans les embarras d'un chef de parti, obligé de renouer sans cesse les liens de discipline et de subordination parmi les siens. Le Vivarais, ébranlé par le passage du prince et les jalousies intérieures, réclamait sa présence et l'obligeait de n'envoyer qu'un lieutenant dans le haut-Languedoc pour observer le prince de Condé. Celui-ci commença la campagne par mettre le siége Mars. devant la ville de Pamiers au pays de Foix, pendant que le duc de Rohan allait prendre les peti-



tes places qui pouvaient inquiéter le Vivarais. Il était impossible aux deux adversaires de faire mieux pour ne pas se rencontrer. Pamiers pris en dix jours, le prince en ramena dans Toulouse deux gentilshommes qui eurent la tête tranchée.
Avril. Puis, après s'être longtemps reposé, il assiégea Réalmont, ville de l'Albigeois, au grand déplaisir du cardinal de Richelieu qui conseillait, dit-on, de ne pas dissiper l'armée en attaques de villes, mais de s'opposer seulement aux progrès du duc de Rohan, jusqu'à ce que la prise de la Rochelle permît de le ruiner tout à fait. Le dessein du prince en prenant des places était, à ce qu'il parait, de punir des rebelles et de rétablir solennellement la religion catholique en des lieux où elle n'était plus pratiquée, ce qui lui donnait occasion de déployer avec plus d'éclat ses pouvoirs. Mais pendant qu'il prenait une bicoque, le récit des cruautés qu'y commettraient ses soldats soulevait des villes importantes et jusque-là incertaines. Les habitants de Castres se déclarèrent en chassant leurs magistrats ; ceux de Montauban ne furent retenus dans une apparence de soumission que parce qu'il se trouva deux rivaux pour se mettre à la tête de la révolte. Le prince n'en continua pas moins à se rendre maître suc-

Mai.

cessivement de la Caune, de Saint-Sever, de Castelnau et de Brassac, tandis que le duc de Montmorency, détaché de l'armée avec peu de forces, allait chercher le duc de Rohan.

Ce général avait, comme nous l'avons vu, conduit ses troupes dans le Vivarais pour rétablir ses communications avec les réformés de ce pays, et aussi pour s'assurer d'une position sur le Rhône, par laquelle il comptait recevoir les secours du Dauphiné, du duc de Savoie et du comte de Soissons. A cet effet, il s'empara du Pouzin qu'il fortifia de son mieux, obligé de faire boursiller ses amis pour avoir de quoi payer les travaux. Ensuite il reprit son chemin vers le bas-Languedoc, sur la route duquel s'avançait le duc de Montmorency, prêt à rejoindre les troupes du duc de Ventadour. Quelques heures de retard ayant empêché la jonction de ces deux seigneurs, il passa sans combat près du lieu où était leur rendez-vous, et revint à Anduze où il fit rafraîchir son armée; ayant assez bien réussi à ce qu'il avait entrepris, mais trompé dans les espérances qu'il avait fondées sur les religionnaires du Dauphiné. De là, laissant le Vivarais, dans l'état où il l'avait mis, se défendre contre le duc de Montmorency, il résolut de

se rendre dans le haut-Languedoc qui l'appelait avec instance. Pour mieux déterminer ses troupes à l'y suivre il les mena d'abord assiéger Meyrueix, ville frontière du Rouergue, dont le château capitula après un siége de trois semaines. Mais, le lendemain de la prise de cette place, il ne put retenir son armée qui voulait aller se réjouir et se reposer; tout ce qu'il obtint
Juin. fut qu'elle se rassemblerait à un jour fixé pour marcher au secours de Sainte-Afrique qu'assiégeaient ensemble le prince de Condé et le duc d'Épernon. Cette petite ville, forte de sa seule position et qui ne paraissait pas destinée à l'honneur d'un siége, « placée dans un petit recoin » qui n'avait jamais senti l'effort des armes du » roi, » soutint cependant si bien l'assaut qui lui fut donné, qu'elle n'eut aucun besoin d'être délivrée et que le prince de Condé retourna dans Toulouse avec le chagrin d'une défaite.

La saison fit alors changer la forme de la guerre. Au lieu de menacer des villes, l'armée du roi se mit à désoler les campagnes qui les nourrissaient. Les généraux eurent ordre de faire le dégât autour des places tenues par les réformés. Le prince de Condé prit pour lui les environs
9 juillet. de Castres; le duc d'Épernon ceux de Mon-

tauban, qui avait enfin proclamé la rébellion; le duc de Montmorency, qui venait de détruire dans le Vivarais tout l'ouvrage du duc de Rohan, ramena ses troupes dans le voisinage de Nismes et d'Uzès. La défense devait aussi se conformer à cette nouvelle attaque. Le duc de Rohan, qui avait déjà rallié son armée, la licencia pour que chacun allât protéger ses récoltes, mit les régiments en garnison et s'enferma lui-même dans Nismes.

Les habitants de Castres n'opposèrent qu'une sortie aux « gastadours » du prince de Condé, et au bout de douze jours il n'y eut plus ni vignes ni blés autour de leur ville. Après quoi le prince résolut de lui fermer la vallée de Mazamet, qu'on appelait « la nourrice de Castres, » en s'emparant de ce petit pays, épargné jusque-là par les guerres civiles. Le duc d'Épernon parut mettre moins d'ardeur à l'opération qui lui était confiée. Après quelques faibles essais, il se trouva malade et retourna dans sa maison. On lui reprocha « d'avoir manqué son dégât, » et ce blâme, joint à d'autres mauvais services que le prince de Condé lui avait rendus, le força de dépêcher vers le roi, un de ses serviteurs, jeune officier de naissance obscure, instruit par ses soins au Juillet.

métier des armes, et qui se nommait Abraham Fabert. Pendant ce temps, les Montalbanais se virent assez forts pour prendre l'offensive, c'est-à-dire, pour brûler les bourgs des environs et faire eux-mêmes la récolte chez leurs voisins; toutes choses traitées de « violences exécrables » par les écrivains contemporains qui racontent avec le plus de complaisance les ravages que faisaient ailleurs les troupes du roi. Auprès de Nismes, le duc de Rohan ne put protéger la campagne qu'à une lieue de distance entre la ville et la rivière de Vistre. Le duc de Montmorency, renforcé par des régiments qui venaient du Dauphiné, dévasta librement, sur la route d'Alais et sur celle de Lunel, plusieurs lieues d'un terrain fertile, et détruisit en même temps plus de cinquante villages, dont les paysans furent forcés ainsi d'aller accroître dans les villes le nombre des habitants qu'ils avaient coutume de nourrir.

On peut croire qu'il n'était pas au pouvoir du duc de Rohan de l'empêcher. Cependant beaucoup de plaintes s'élevèrent contre lui. Celui qui a écrit l'histoire du duc de Montmorency, remarque ici avec raison « qu'un des plus grands » malheurs attachés à la condition des chefs de

» parti est cette nécessité où ils sont de rendre » compte de toutes leurs actions au peuple, » c'est-à-dire à un monstre composé de têtes in» finies, parmi lesquelles à peine y en a-t-il une » capable de raison. » Pour apaiser ce mécontentement, le duc de Rohan ne trouva rien de mieux que de rendre aux environs de Beaucaire le mal qui venait d'être fait à ceux de Nismes; et il fut assez heureux pour en rapporter un butin considérable avant qu'on eût le temps de se mettre à sa poursuite. Puis, voulant occuper ses troupes et surtout les faire vivre, il alla entreprendre le siége de Creseil, place forte située dans le voisinage de Milhau et qui menaçait toujours cette ville. Les réformés du Rouergue demandaient avec instance au duc de Rohan qu'il vînt les délivrer de cette crainte, et à ce prix ils promettaient de nourrir son armée.

Ce fut au moment où il allait commencer cette entreprise qu'on vint proposer au duc de Rohan une singulière alliance. Déjà engagé avec le roi d'Angleterre, il ne lui parut pas impossible de traiter avec le roi d'Espagne. La retraite précipitée de la flotte espagnole devant la Rochelle montrait bien que le cabinet de Madrid s'était repenti d'avoir promis son secours à la France, Août.



pour une expédition dont le succès devait lui permettre d'entrer avec toute sa puissance dans les affaires de l'Europe. De ce sentiment au désir d'entretenir la guerre civile qu'on voyait prête à s'éteindre, il n'y avait qu'un pas. Le duc, à qui l'argent manquait, était disposé à en recevoir de toutes mains. Il envoya donc un agent au roi catholique pour lui offrir le service de ses réformés et lui demander son assistance. Il le priait seulement de se décider avant le printemps de l'année suivante, assuré qu'il était de tenir jusque-là.

30 août. Avec ce nouveau crime d'état sur la conscience, le duc de Rohan partit pour le Rouergue. Mais, cette fois encore, il eut à se dépiter contre son parti « composé de gens qui ne trou-» vaient rien de difficile à entreprendre et ne » pourvoyaient à rien pour l'exécution. » La ville de Milhau ne lui fournit que quatre canons en mauvais état; Creseil repoussa vigoureusement son assaut; le duc de Montmorency et le prince de Condé arrivèrent chacun de leur côté pour secourir la place, et le duc de Rohan levant le siége en présence de leurs armées alla se ren-
11 septembre. fermer dans Milhau; d'où, voyant que le chemin lui était fermé pour arriver à Castres, il se di-

rigea sur la route du bas-Languedoc. Entre Nismes et Lunel se trouvait la ville d'Aymargue gardée par le marquis de Saint-Sulpice, cadet de la maison d'Uzès. Le duc l'attaqua brusquement et accorda au jeune commandant la capitulation la plus honorable qu'il put faire, « regrettant toutefois de le voir débuter en si » mauvais lieu. » Pour représailles de cette conquête, le duc de Montmorency prit le bourg fortifié de Gallargue, à quatre lieues de Nismes, retraite ordinaire de certains huguenots qu'on appelait « les pille-voisins. » Là il se fit un traité fort étrange. On promit la vie aux prisonniers de guerre, moyennant qu'ils remettraient ou feraient remettre entre les mains du vainqueur la place d'Aymargue prise par leur général. Le duc de Rohan ne voulut pas obéir à cette nouvelle forme de procédure militaire, et s'empara d'un château appelé de Monts dont la garnison lui servirait d'otage pour le traitement qu'on ferait subir à celle de Gallargue. Le duc de Montmorency ayant fait pendre soixante-quatre de ses prisonniers, son adversaire exerça la même vengeance sur un pareil nombre des siens. Il faut dire que, de part et d'autre, cette cruelle exécution fut ordonnée et autorisée, par un 11 octobre.



commandement exprès du roi et par une délibération de l'assemblée provinciale des réformés.

La guerre en était là dans le bas-Languedoc, et Montauban continuait d'un autre côté à garder l'offensive, lorsqu'arrivèrent les nouvelles de la reddition de la Rochelle. On reprocha au duc de Rohan de les avoir longtemps cachées à son parti, et même d'avoir fait répandre de fausses lettres qui annonçaient le ravitaillement de cette ville. Le duc ne put en vouloir à des gens tellement exténués par la famine, « que la plupart » d'entre eux ne se pouvaient soutenir sans bâ» ton, » d'avoir cherché dans une capitulation le salut de leur vie. Mais son cœur se souleva d'indignation contre les Anglais. Il s'émut aussi de compassion et de ressentiment à l'idée de sa vieille mère, retenue captive après un siége où elle n'avait vécu durant trois mois que de chair de cheval et de quelques onces de pain; privée dans sa prison de l'exercice de sa religion, et n'ayant qu'un domestique pour servir elle et sa fille. Dans cette infortune encore, elle gardait une telle résolution qu'elle manda à son fils « de ne croire aucune lettre d'elle où il trou» verait la marque d'une faiblesse, et de ne rien

» faire en sa considération qui pût préjudicier
» à leur sainte cause. »

Le duc de Rohan avait besoin de grande diligence et de ménagements adroits pour empêcher la désorganisation de son parti, à qui la prise de la Rochelle donnait un prétexte de se dissoudre. « Les peuples las et ruinés de la guerre, les mar» chands s'ennuyant de ne gagner plus rien,
» les bourgeois voyant leurs propriétés brûlées
» et incultes, » voilà ce qu'il trouvait autour de lui ; et toutes ces dispositions allaient à demander la paix, qu'offraient d'ailleurs, avec toute assurance de pardon, les émissaires de la cour répandus dans ces provinces. Il fallut donc pourvoir au découragement et aux divisions qui se manifestaient déjà. Le duc pouvait compter sur Montauban ; une contagion était venue encore au secours de cette ville, et le pays d'alentour, dégarni des troupes qui fuyaient la peste, était ouvert au continuelles excursions des Montalbanais. Mais il avait à craindre pour la conservation de Castres où il s'était formé deux factions contraires. Le duc de Rohan y fut appelé et s'y rendit. On le somma en outre de convoquer une assemblée générale comme il s'y était obligé, et il se hâta de satisfaire sur ce point les mécontents,

Ainsi fut prévenue, quant à présent, la ruine complète où la prise de la Rochelle semblait devoir entraîner le parti réformé. Il resta en possession des villes qu'il tenait aux Cévennes et en Languedoc. La constance du duc de Rohan soutint encore ce restant lointain des guerres civiles. Le prince de Condé, qui s'était montré dans ce pays assez faible général, mais violent justicier, quitta le Languedoc au commencement de l'hiver pour retourner dans son gouvernement du Berry. Dans les derniers mois de son commandement, il eut occasion d'écrire au duc de Rohan une lettre pleine d'aigres reproches sur sa rébellion. Le duc lui répondit « qu'une seule fois en » sa vie il avait pris les armes mal à propos, » parce que ce n'était point pour les affaires de » sa religion, mais pour les intérêts personnels du » premier prince du sang. » Le prince se consola de cette piquante riposte en s'emparant des biens que le duc de Rohan possédait dans la Bretagne, et dont le roi lui avait accordé la confiscation.

CHAPITRE IV.

Résultats de la prise de la Rochelle. — La puissance du cardinal de Richelieu affermie. — Ennemis qui lui restent. — Caractère du roi. — Jalousie de la reine-mère. — Le cardinal de Berulle. — Le duc d'Orléans. — Le comte de Soissons. — Le prince de Condé s'attache tout à fait au cardinal. — La reine régnante. — Les grands seigneurs. — Position de l'Espagne pendant la guerre contre les réformés. — Diversions qu'elle veut susciter. — Succession de Mantoue. — Prétentions du duc de Savoie. — Invasion du Montferrat. — Siége de Casal. — Expédition malheureuse du marquis d'Uxelles. — Résistance de Casal encouragée par le roi. — Préparatifs d'une guerre nouvelle.

—

Le point où notre récit est parvenu forme encore une époque sur laquelle il convient de s'arrêter. Depuis la catastrophe qui avait si cruellement puni la vaniteuse faveur du maréchal d'Ancre, et détruit du même coup le commence-

ment de fortune politique que l'évêque de Luçon venait à peine d'établir sous son patronage, il s'était écoulé plus de onze années. Presque aucune n'avait été sans troubles ; mais de tout le mouvement qui les avait occupées, il n'était rien sorti qu'on pût considérer comme ayant un peu de grandeur et de stabilité ; ni un fait, ni un homme, ni un parti, ni un pouvoir. Il avait fallu trois ans, et deux fois les préparatifs d'une guerre civile, pour le seul effet de ramener la reine-mère auprès de son fils. Puis on avait été entraîné, plutôt par caprice ou par nécessité que par choix, à une entreprise contre les réformés, et on y avait passé encore deux ans, sans pouvoir assez profiter de leurs divisions et des désertions qui affaiblissaient leur parti pour qu'ils ne fussent plus en toute occasion un obstacle et un danger. Après quoi deux ans de calme et de paix s'étaient perdus dans les intrigues qui se disputaient la faveur du roi, non pour l'attirer à quelque intérêt sérieux et faire dominer par elle une pensée de gouvernement, mais pour le frivole et vain objet d'avoir à sa disposition les grâces et les honneurs. Durant tout ce temps, personne ne s'était produit avec quelque autorité de mérite ou même d'ambition ; si ce n'est peut-être le chef

des réformés, le duc de Rohan, et les vieux noms s'éteignaient chaque jour. Ceux qu'on avait vus naître ne sonnaient pas plus haut que le duc de Luynes ou le marquis de la Vieuville, l'un favori bien vite usé et mort à temps, l'autre arrêté dès les premiers pas par la disgrâce. Cependant, en dehors des affaires, on n'avait jamais perdu de vue un homme qui n'y avait touché que peu de mois, qui en était sorti par la plus populaire des révolutions, et sur qui, malgré cela, ni la haine, ni le mépris n'avaient porté. D'abord épargné, puis craint, bientôt recherché, payé d'un premier service par un honneur qu'on croyait stérile, tenu à l'écart par la jalousie qui est encore un hommage, l'évêque de Luçon, devenu cardinal de Richelieu, était resté toujours comme un avenir désigné, attendu, redouté, suivant la passion de chacun, dans l'administration du royaume. Lorsque enfin, après la plus longue patience qu'on puisse trouver, il lui fut donné de s'y rétablir, vainement avait-il la volonté de porter le sérieux dans les affaires et de les mener vers un but utile, lui aussi, il se sentit obligé de ne rien brusquer, de suivre doucement la voie dont on avait l'habitude. En quelques mois il s'était délivré d'un ministre qui le gênait; mais

à peine avait-il tourné les regards de son maître du côté de la raison d'état, que partout bourdonnèrent autour de lui les mêmes cabales, qui, depuis quinze ans, troublaient la cour et suspendaient l'action du pouvoir. Des enfants, des femmes, des amoureux venaient se jeter à la traverse des négociations et des projets. Les partis se remuaient avec cette étourderie dont l'impunité leur avait donné l'habitude. Il se vit obligé non pas de reculer tout à fait, mais au moins de s'arrêter en chemin. Les deux traités faits en même temps avec l'Espagne et avec les réformés étaient sans honte, parce qu'il y avait dans l'un et dans l'autre quelqu'un de trompé, parce qu'ils étaient conclus en dépit d'une contrainte à laquelle il refusait d'obéir. Le grand intérêt politique qu'il avait voulu aborder demeurait en son entier; les alliances qui pouvaient l'y servir étaient maintenues; ce n'était là qu'un atermoiement, et le même instinct qui l'avait fait attendre si longtemps la reprise de sa fortune, lui apprenait sans doute qu'il retrouverait plus tard les choses de la politique en état. Sa première expérience lui avait coûté près de deux années. Il en prit une autre pour nettoyer en quelque sorte la cour et les avenues du conseil de toutes ces

petites menées qui l'importunaient. Le frère du roi puni et marié par force, son gouverneur emprisonné, un ministre faible renvoyé, deux fils de Henri IV gardés sous les verroux, une tête folle tombant sous le couteau, la compagne du roi humiliée, son amie éloignée d'elle, l'antichambre royale réformée, un favori enfin expulsé; telle fut en quelque sorte la préface de l'œuvre nouvelle que le cardinal allait recommencer après l'avoir manquée une fois. Il n'est pas de prévoyance si éclairée et de si constant vouloir que le hasard ne vienne aider par ses accidents; l'habileté consiste à s'en saisir. Le mauvais traitement fait à la fille de France qu'on avait mariée en Angleterre, la pétulante passion du duc de Buckingham, le blâme du peuple anglais contre ce favori, n'entraient certainement pas dans les chances qu'on avait pu calculer lors de l'alliance conclue avec le roi Jacques : et pourtant c'était là ce qui ramenait la guerre contre les réformés, au moment peut-être où le plus proche dessein était de la renouveler contre l'Espagne. Le cardinal avait dit qu'on pouvait avec toute sûreté les ruiner par la paix; l'occasion s'offrait d'en finir plus vite et avec plus d'éclat par les armes. Jamais peut-être on n'aurait pu se la préparer

meilleure. C'était l'étranger qu'on allait d'abord combattre, l'étranger véritablement coupable d'offense envers la France, dans ce qui chatouille le plus l'honneur, dans ce qui blesse le plus la conscience, coupable d'affronts faits à une femme et à des prêtres. De plus, c'était sur le territoire du royaume qu'il venait vider la querelle, et, s'il n'était pas vrai qu'il voulût y établir sa domination, y planter son drapeau, y importer ses lois, du moins pouvait-on lui prêter ce dessein et soulever contre lui l'énergie du sentiment national. Tout se réunissait donc pour donner au cardinal belle partie; il la conduisit avec autant de soin, de persévérance, de courage, que s'il l'avait ainsi curieusement disposée. La maladie du roi, survenue au début de la lutte, pouvait le contrarier; elle lui servit au contraire en ce que, le fardeau tout entier reposant sur lui, il avait pleine liberté dans l'exécution et pouvait réclamer seul la gloire de la réussite. Les Anglais chassés de l'île de Rhé après quatre mois, car en ce temps la guerre n'allait pas vite, le roi fut persuadé d'entreprendre le siége de la ville impénétrable où s'abritait, non pas la croyance religieuse, mais la puissance politique des réformés, où se faisaient des plans de république,

où se tenait même une république réelle qui avait eu une fois le tort de vouloir s'enfler et s'étendre hors de ses remparts, où correspondaient tous les troubles, dont les vaisseaux régnaient sur la mer, dont le port était ouvert à tous plus qu'au roi, aux portes de laquelle enfin l'autorité royale était obligée de se désarmer, de quitter ses insignes, pour pouvoir y pénétrer. Là encore, tout l'ouvrage reposa sur lui; le roi, en quittant l'armée, sans autre cause qu'un impatient ennui, proclama d'autant plus ce que le respect commandait de dissimuler. A quelque distance de ce temps, on a pu rire en se représentant le harnais militaire sur la soutane du prêtre; mais alors il ne paraît pas que cette bizarrerie du costume ait diverti personne. On obéit au généralissime en robe écarlate mieux et plus facilement qu'on ne l'eût fait peut-être à un connétable, de même habit que les autres généraux. Le succès, dont il ne faut pas mesurer le délai à nos habitudes, causa partout une vive admiration, et le cardinal seul, pour avoir quelqu'un à blâmer, s'avisa de juger qu'il aurait pu être obtenu plus tôt. Dès lors on peut dire sans exagération que la prise de la Rochelle fonda tout à fait la puissance du prélat, ministre, amiral et général d'armée,

jusqu'ici incertaine et contrariée, dépendante encore de la reine-mère, réduite à des hésitations et à des complaisances, maintenant établie sur le roi par l'autorité d'un grand service, sur le royaume par l'estime ou la crainte, au dehors par une éclatante renommée.

Telle qu'elle était devenue pourtant, cette puissance avait des ennemis, soit dans les personnes, soit dans les opinions. Et d'abord elle avait à craindre le caractère du roi, jaloux, chagrin, toujours ouvert aux défiances, prompt, emporté, mais sans énergie et sans constance, sujet aux humeurs capricieuses que donne la mauvaise santé, ayant un malheureux besoin de haine, de plus, taciturne et dissimulé. Ce prince n'avait pour son ministre aucune inclination d'amitié, et eût-il réussi à lui en inspirer, il savait déjà mieux qu'un autre ce qu'avait de durée en son cœur cette affection, d'ailleurs exigeante, tracassière, s'exerçant par mille petites tyrannies. C'était donc seulement par l'embarras des affaires, par l'appréhension de s'en voir accablé, qu'il pouvait le retenir; au moindre intervalle de sécurité son maître lui échappait. La reine-mère ne lui était guère plus assurée. Celle-ci du moins l'avait aimé; de quelle façon et jusqu'à quelle privauté,

c'est ce qu'il importe peu de savoir. Il est assez probable que la galanterie, comme elle peut être entre une femme déjà vieille et un serviteur plus jeune de douze ans, avait eu quelque part dans leur liaison. Quoi qu'il en soit, Marie de Médicis commençait maintenant sa cinquante-sixième année, et, quelque exemple qu'on puisse fournir d'amoureuse longévité, il est permis de croire qu'il n'existait plus entre eux qu'un souvenir lointain du tendre commerce. Ce qui les attachait véritablement l'un à l'autre était le lien d'intérêt, et celui-là, au moins autant que le premier, était sujet à se rompre. La reine-mère avait porté l'évêque de Luçon au cardinalat, puis au ministère; elle le lui faisait sentir, et prétendait, non pas seulement à la reconnaissance de son protégé, de sa créature, mais à une parfaite soumission, dont celui-ci, avec tous les égards de son exquise politesse, voulait pourtant s'exempter. Si la reine-mère lui avait ouvert le chemin, il pouvait dire avec vérité qu'il y avait assez fait de progrès pour gagner quelque liberté, et ne pas se croire obligé de tout à qui avait aidé ses premiers pas. Le marquis de Fontenay-Mareuil place à la date du siége de la Rochelle les premières froideurs de la reine-mère

pour le cardinal. La cause qu'il leur assigne ne s'élève pas au-dessus d'une mauvaise humeur domestique. Deux femmes habituées chez la reine, la princesse de Conti et la duchesse d'Elbeuf, l'avaient animée contre la nièce du cardinal, madame de Combalet, sa dame d'atours, qui, trouvant ailleurs compagnie plus assortie à son âge, négligeait quelque peu la maison où l'appelait son service. « Dès qu'elles eurent ce » secret avec elle, ajoute-t-il, elles ne furent » guère sans en avoir aussi contre le cardinal » de Richelieu, lui faisant regarder ce qu'il » faisait tout d'une autre façon qu'elle n'avait » accoutumé, interprétant mal ses actions les » plus innocentes, et les rendant criminelles; » comme entre autres qu'il ne se tenait si » souvent éloigné des lieux où elle était que » parce qu'il s'ennuyait avec elle et fuyait de la » voir, que les grandes complaisances qu'il » avait pour le roi n'étaient que pour tenir par » lui-même et se pouvoir passer d'elle. » Nous croyons aisément que les choses se passèrent ainsi; car ce sont ordinairement de pareilles circonstances qui décident les mauvaises dispositions à se produire. Mais il est certain aussi qu'entre la reine-mère et le cardinal il existait

déjà de plus sérieuses dissidences. Cette double vue du cardinal qui se portait, sur les réformés du royaume pour les réduire à la condition de sujets, et sur les protestants de l'Europe pour s'en faire des alliés contre l'Espagne, n'était pas du goût de la reine-mère, ni de son conseil particulier où siégeait le père de Bérulle, nommé depuis un an cardinal, et ayant intelligence dans le ministère même avec le garde des sceaux de Marillac. Là, l'extermination des hérétiques n'était pas seulement un calcul, mais une passion, ou, si on veut, un devoir. Le cardinal de Richelieu y passait pour conduire l'entreprise de la Rochelle malgré lui, à contre-cœur, sans zèle de foi, par convenance du moment, et avec grande envie de s'en divertir à la première occasion. Le cardinal de Bérulle se vantait d'avoir vaincu la répugnance de son collègue pour ce grand acte de piété, en lui faisant connaître une inspiration qu'il avait eue sept ans auparavant, dans la ville même de la Rochelle, et qui lui prédisait la victoire. Il avait eu aussi sa part de tous les événements heureux; car toujours il les avait annoncés. Par une singulière fatalité, le seul échec qu'on avait éprouvé devant la Rochelle, c'est-à-dire, la mauvaise issue d'une

tentative faite en l'absence du roi pour s'y introduire par surprise, avait manqué par la faute du maréchal de camp de Marillac, et le cardinal de Bérulle avait écrit pour improuver ce mode d'attaque. Enfin, lorsque la ville se rendit, le pieux prélat se fit valoir aux dépens du prélat belliqueux, pour n'avoir, lui, jamais désespéré de ce que l'autre avait conduit péniblement à bonne fin. Dans tout cela peut-être il n'y avait nulle malice; du moins la parfaite dévotion du fondateur de l'Oratoire, attestée par les écrivains de son ordre, doit-elle en éloigner le soupçon. Mais on sait qu'il n'y a pas de plus mauvais offices que ceux qui sont faits sans intention de nuire.

Après le roi et sa mère, le cardinal avait encore contre lui tous les jeunes gens de la cour; le duc d'Orléans toujours prêt à faire quelque équipée; le comte de Soissons que la peur et l'impuissance de faire mal, non pas la soumission et le devoir, avaient ramené près du roi. Seulement le cardinal s'était attaché le prince de Condé, instruit, par une lutte assez longue contre le pouvoir, des inconvénients qui pouvaient lui en revenir. Ce prince d'ailleurs était avare; et les gens de ce caractère ont un instinct

assez heureux de ce qui offre ensemble avantage et sûreté. La reine régnante avait de quoi haïr le cardinal pour tous les outrages qu'elle avait soufferts; mais elle était sans pouvoir de s'en ressentir, et plus en état de recevoir mal que d'en faire. Son titre d'Espagnole, son amitié pour la duchesse de Chevreuse agissant publiquement à l'étranger contre la France, la rendaient assez suspecte à son mari, sur lequel elle n'avait aucune sorte de prise pour les séductions de femme, l'intimité conjugale n'ayant jamais été pour lui qu'un triste et pénible devoir. Les grands seigneurs, qui s'étaient parfaitement accoutumés à ce régime d'intrigues, de cabales, de soulèvements, de traités, d'entreprises aussitôt abandonnées que conçues, de mutations et de revirements dans la faveur, où soit leur fidélité, soit leur révolte, trouvait toujours quelque profit, s'apercevaient fort bien que le nouveau pouvoir voulait durer par lui-même, se passer d'eux, les tenir en bride et employer des serviteurs de sa façon. Le maréchal de Bassompierre, le seul à peu près de cette qualité qui eût servi au siége, avait exprimé par un bon mot toute la pensée des généraux de cour, gouverneurs de provinces et grands officiers de la couronne. « Vous verrez,

» avait-il dit, que nous serons assez fous pour » prendre la Rochelle. » Et il avait servi de son mieux à cette folie, parce qu'il était, avant tout, brave et loyal capitaine. Mais son exclamation plaisante avait couru, et il se trouvait auprès du roi un homme habile pour la commenter. C'était alors en France un axiôme reconnu, incontesté, que la prise de cette ville rendrait l'autorité du roi absolue, que, du jour où il en serait maître, il ne dépendrait plus ni de ses ennemis, ni de ses serviteurs. Qu'on s'exagérât ou non l'importance de cet obstacle, tant qu'il durerait, et la nécessité où il réduisait le roi, l'opinion générale, du vulgaire comme des savants, était qu'il tenait le pouvoir en échec, en alarme, en besoin continuel de coûteuses complaisances; et que sa ruine serait l'affranchissement de la couronne.

Or, si telle était la croyance de tous dans le royaume, c'était aussi celle de l'étranger. L'Angleterre qui, par une entreprise sans prudence et sans conduite, venait d'amener ce résultat, avait assez montré l'intérêt, quoique mal compris et mal guidé, que les puissances jalouses de la France devaient porter à la conservation de la Rochelle libre et fermée entre les mains d'un

parti. Ce qui lui avait manqué ; ce n'était ni la conscience de ce qu'elle voulait faire, ni le calcul, ni la prévoyance, mais tout simplement la puissance, l'habileté, le succès. Elle prétendait envenimer la plaie dont souffrait le royaume, et elle en avait appelé le remède sans avoir de quoi le combattre. L'Espagne aussi avait trop compris ce qui pouvait en advenir ; mais le gauche emportement du cabinet anglais l'avait toute décontenancée. Cette assistance portée directement, sans précautions et sans ambages, aux huguenots de France, pour cause de religion et comme de frères à frères, ne permettait pas au roi catholique, au zélé défenseur de la vieille église, de prendre une de ces positions obliques, où l'on trouve son bénéfice sans perdre sa réputation. D'ailleurs le duc de Buckingham menait si bien les choses, qu'il était en hostilités avec l'Espagne quand il les commençait contre la France. Le cardinal de Richelieu tenait donc, en quelque sorte, le monarque espagnol contraint et enchaîné à son alliance. Tout ce que le roi d'Espagne pouvait faire était de ne pas tenir ses promesses, d'assister à la lutte, sans y rien mettre du sien, mais pourtant en posture d'ami. L'arrivée de la flotte espagnole après une victoire,

son départ subit à la veille d'un combat, valaient peut-être mieux pour la France qu'une aide loyale et sérieuse, qui eût fait entrer l'Espagnol dans la querelle, et lui aurait permis d'en suivre les conséquences comme de chose commune. La France y gagnait un motif de plainte qui ne lui coûtait rien, et n'avait pas contracté envers son ennemi, même la faible obligation de la reconnaissance.

Le cabinet de Madrid n'ignorait pas que si la puissance de la maison d'Autriche était l'objet depuis longtemps désigné à la jalousie de la France, c'était par-dessus tout la pensée dominante du ministre qui maintenant gouvernait le royaume. Il prévoyait donc que le lendemain de la victoire remportée sur les rebelles serait tout à ce soin trop différé. Réduit par une nécessité de position que son adversaire avait adroitement ménagée, à demeurer, en face de la Rochelle, spectateur sans profit et sans gloire d'une entreprise dont l'issue lui importait si fort, il voulut au moins la troubler par des diversions. Il excita l'empereur à prendre fait et cause pour le prince François de Lorraine, de la branche de Mercœur-Chaligny, évêque et comte de Verdun, sujet de France et vassal de

l'Empire, dans un différend survenu entre le roi et lui pour la citadelle que le roi faisait construire dans cette ville. Il encouragea par menées secrètes, offres de secours ou de neutralité, tous ceux, même du parti opposé au sien, que la communauté de croyance ou les intrigues détachaient de l'alliance française et qui voulaient mal à cette couronne, la Hollande, Venise, la Savoie, le duc de Lorraine. Mais tout cela était encore trop détourné. Le hasard lui fournit une occasion d'attaquer directement les intérêts et l'honneur de la France, en un lieu dont elle avait toujours pris grand soin, dans l'Italie.

Au moment même où l'on entreprenait le siége de la Rochelle, le duc Vincent de Mantoue mourait sans enfants. Une fois déjà la succession ouverte d'un de ces princes avait apporté la guerre au pied des Alpes. Ferdinand, frère du duc François mort en 1613, avait fini par demeurer en possession de ses états, que lui disputait le duc de Savoie ; il les avait transmis en mourant à son frère Vincent, et la mort de celui-ci ne laissait plus dans la branche régnante qu'une fille, née du duc François et de Marguerite de Savoie. Le plus prochain héritier mâle était maintenant le duc Charles de

26 décembre 1627.

Nevers, sujet du roi de France, père de cette Marie que le duc d'Orléans voulait épouser. Le duc Charles s'était empressé d'unir dans sa propre famille tous les droits de la maison de Gonzague. Il avait obtenu du prince moribond, pour le duc de Rethelois son fils aîné, la main de la princesse de Mantoue. Ce mariage contracté la veille même du jour où le duc expira, un testament par lequel il reconnaissait son cousin Charles pour son seul et légitime héritier, une déclaration publique aux mêmes fins, semblaient assez de titres pour éloigner toutes les prétentions. Cependant il s'en était déjà produit une, celle du duc de Guastalla, issu de même race, mais d'un rang de parenté plus éloigné. De plus, le duc de Savoie renouvelait sa réclamation pour le marquisat de Montferrat, qu'il disait cette fois lui appartenir de son chef. Le
17 janvier 1628. duc de Nevers s'était hâté de se mettre en possession. Cet acte fort naturel fut le prétexte dont l'empereur et l'Espagne se servirent pour menacer de toute leur puissance le faible souverain à peine installé. Mantoue étant un fief de l'empire, le duc ne pouvait s'en dire souverain qu'après avoir demandé et reçu l'investiture impériale. Il ne fallait certes pas plus de temps

pour la donner que pour se plaindre qu'on ne l'eût pas attendue. Mais un refus donnait loisir aux prétentions diverses d'agir et de gagner du terrain. D'ailleurs le mariage improvisé de la princesse de Mantoue offensait à la fois le duc de Savoie son grand-père, le roi d'Espagne et l'empereur ses parents, celui-ci de plus son seigneur, tous lesquels on n'avait ni consultés ni avertis. Tout cela faisait assez de causes pour une querelle dont on avait besoin, et l'Espagne s'en empara.

Une armée espagnole sortit de l'état de Milan 25 février. pour entrer dans les provinces du duc Charles. Le duc de Savoie n'eut pas de peine à s'entendre avec elle sur le partage des conquêtes que l'on pourrait faire, et mit aussi des troupes en mouvement. Les forces de l'un et de l'autre étaient contre le Montferrat, que les deux voisins s'étaient déjà réparti, l'Espagne devant prendre pour elle la ville de Casal. Le nouveau duc de Mantoue demanda secours à la France. Mais ce cri de détresse arrivait au moment où l'on était le plus embarrassé dans les opérations du siége de la Rochelle, quand le roi s'en éloignait dégoûté, quand il fallait achever la digue, quand on attendait une nouvelle flotte anglaise, quand

on craignait quelque invasion des provinces de l'Est sous le prétexte de la contestation avec l'évêque de Verdun. Cependant la France était grandement intéressée à ne pas permettre qu'on dépossédât ainsi un de ses sujets, sujet jusqu'ici sans doute assez peu fidèle, mais qui maintenant lui devenait utile. D'ailleurs la ville de Casal entre les mains de l'Espagne, passait alors pour devoir fermer à ses adversaires l'entrée de ses possessions en Italie, et lui donnait toute facilité d'y étendre sa domination. Peut-être le désir de pouvoir plutôt y porter remède contribua-t-il à l'essai que fit le cardinal pour brusquer la prise de la Rochelle, par cette attaque qui ne réussit pas. Obligé d'attendre le lent effet d'un blocus, le cardinal essaya de gagner temps par la négociation. Mais les armes allaient plus vite que les dépêches. En peu de jours le duc de Savoie s'était emparé de tout son lot. L'empereur avait envoyé un commissaire pour tenir en séquestre la ville principale du duché, Mantoue, que personne n'attaquait encore, jusqu'à sa décision suprême sur le droit d'hérédité, et don Gonzalès de Cordoue, gouverneur de Milan, assiégeait Casal. Il fallait donc que cette ville se défendît toute seule, qu'elle donnât temps de prendre la

Rochelle, après quoi on irait la sauver. Il se trouva, par grand bonheur, que dans ses murs était un réfugié de France, homme de courage éprouvé en moins bonnes occasions, le marquis de Beuvron, celui-là même contre qui le comte de Boutteville s'était battu dans la place royale, et qui avait mis prudemment sa tête à l'abri pendant que tombait celle de son adversaire. Il eut le principal honneur d'une défense qui repoussa la première agression des Espagnols et déconcerta les projets de trahison. Avril.

Le cardinal cependant n'avait pu envoyer en Italie qu'un négociateur, le sieur de Guron, qui, après plusieurs tentatives inutiles auprès du duc de Savoie, prit le parti de se faire chef militaire et de s'enfermer dans Casal. Le duc de Mantoue attendait de France un secours plus utile. C'était une armée levée à ses frais, ou du moins sur son crédit, et qui devait lui être conduite par le marquis d'Uxelles. Mais ces troupes, au nombre de douze mille hommes de pied et de quinze cents chevaux, après avoir annoncé longtemps leur venue, et fait un fâcheux séjour dans le Dauphiné qui en souffrit beaucoup de ravages, eurent à peine atteint les premières vallées du Piémont, qu'elles se dissipèrent presque sans Août.



combat. Cependant la ville assiégée avait gagné à ce malheur quelque facilité de recevoir des vivres, une partie de l'armée espagnole s'en étant détachée pour aller renforcer le duc de Savoie. Tout espoir de secours extérieur étant ainsi perdu, les Espagnols pressèrent leur siége, et ce fut dans l'Europe une vive anxiété de savoir laquelle de ces deux villes, Casal et la Rochelle, céderait la première. Casal tenait encore lorsque la Rochelle se rendit, et la prise de l'une fut accueillie par l'autre comme l'annonce de sa prochaine délivrance. Des salves joyeuses retentirent sur les remparts de Casal, lorsqu'on y apprit que les portes de la Rochelle s'étaient ouvertes pour le roi. La perte du marquis de Beuvron, tué dans une sortie le jour même où le roi de France
1 novembre. prenait possession de sa conquête, fut aussitôt reparée par cette heureuse nouvelle ; d'ailleurs le sieur de Guron leur restait, et il leur semblait que le vainqueur de la Rochelle n'était pas loin. Les dames de la ville s'empressèrent d'apporter au gouverneur « leurs chaînes, bagues » et liens de tête, » pour en faire argent à payer ses gens de guerre, et il n'y eut plus que de la résolution à se bien défendre, quand une
26 décembre. lettre du roi datée de Paris vint leur annoncer

« qu'ils auraient bientôt de puissants effets de » sa protection pour une ville qui lui était si » chère. »

Ainsi ce que la prise de la Rochelle apportait au royaume de France, ce n'était pas la paix, le repos et un doux loisir ; mais la réputation, la force, la liberté d'entreprendre, la puissance dans le gouvernement, l'unité dans les desseins ; elle lui rendait ses alliés, et lui démasquait en quelque sorte son ennemi.

FIN DU TOME DEUXIÈME.



Imprimerie de Ducessois,

Quai des Augustins, 55.



DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD